

SOUS LA DIRECTION DE  
Christine Messiant et Roger Meunier

(1979)

**Apartheid et capitalisme.**  
*Le système économique  
de l'Afrique du Sud.*

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**  
CHICOUTIMI, QUÉBEC  
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.  
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: [classiques.sc.soc@gmail.com](mailto:classiques.sc.soc@gmail.com)

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Sous la direction de Christine Messiant et Roger Meunier

## **Apartheid et capitalisme. Le système économique de l'Afrique du Sud.**

Paris : François Maspero, Éditeur, 1979, 215 pp. Collection :  
“dossiers africains” dirigée par Marc Augé et Jean Copans.

Autorisation formelle accordée par M. Jean Copans le 12 décembre 2016 de  
diffuser ce livre en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : [jean.copans@biomedicale.univ-paris5.fr](mailto:jean.copans@biomedicale.univ-paris5.fr)

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008  
pour Macintosh.

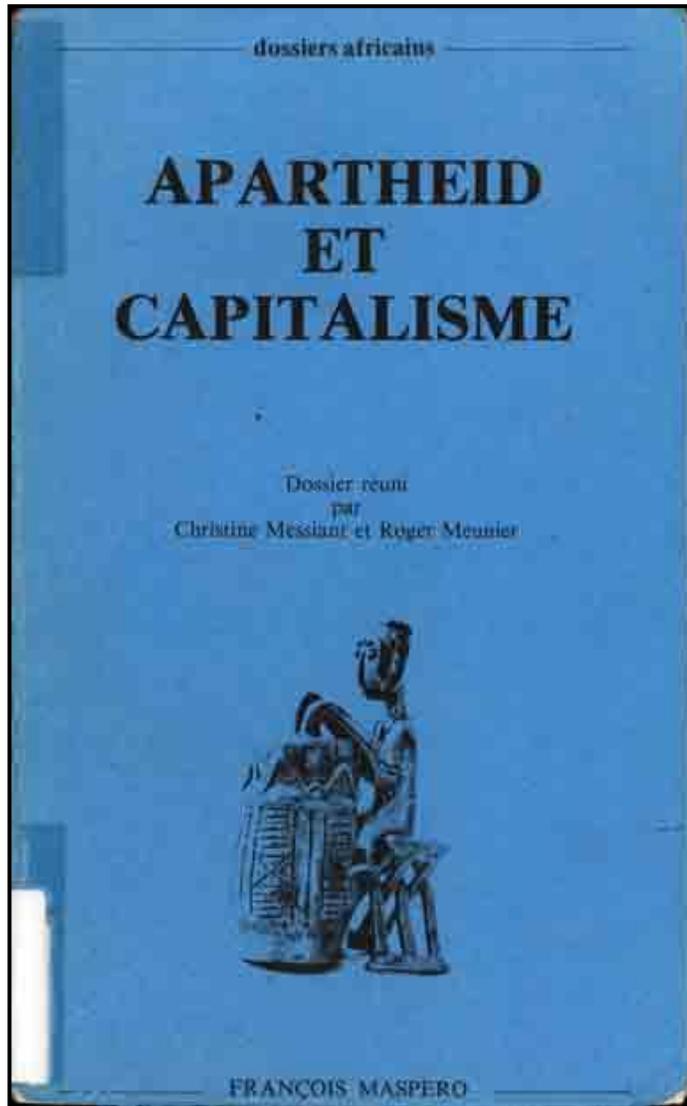
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 18 juin 2019 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE  
Christine Messiant et Roger Meunier

*Apartheid et capitalisme.  
Le système économique de l'Afrique du Sud.*



Paris : François Maspero, Éditeur, 1979, 215 pp. Collection :  
“dossiers africains” dirigée par Marc Augé et Jean Copans.

Photo de couverture :

Poids à peser l'or Ashanti, représentant un homme (probablement un prêtre) en train de frapper un grand tambour avec des baguettes recourbées. (British Museum)

**Apartheid et capitalisme.***Le système économique de l'Afrique du Sud.*

## Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Depuis les événements de Soweto, les commentaires politiques, les dénonciations de l'apartheid et de ses crimes se sont multipliés. Par contre, l'analyse économique et sociale du capitalisme sud-africain n'avait guère, jusqu'à une période récente, suscité de réflexions théoriques. Cette carence laissait le champ libre à une conception apologétique, largement propagée par les défenseurs d'un capitalisme « libéral ». L'apartheid constituerait un élément irrationnel au sein de l'économie capitaliste et serait donc obligatoirement condamné, avec l'alternative d'une faillite imminente ou d'une libéralisation inéluctable.

Les textes présentés ici, écrits par des marxistes sud-africains aujourd'hui établis en Grande-Bretagne, vont à rencontre de telles affirmations. La cohérence du « modèle sud-africain » comme variante du capitalisme y est mise en évidence. Sa spécificité — le régime d'apartheid — doit être analysée en fonction de l'évolution des forces productives, des affrontements de classe qui ont marqué l'histoire du pays et du rôle de l'État comme agent de l'articulation des fractions nationales et internationales du capital. La nouveauté et la richesse de ces analyses, inédites en français, doivent contribuer à la large confrontation théorique et politique qui s'engage sur l'avenir de l'Afrique du Sud.

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[1]

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES  
EN SCIENCES SOCIALES  
CENTRE D'ÉTUDES AFRICAINES

## DOSSIERS AFRICAINS

dirigés par  
Marc Augé et Jean Copans

[2]

[3]

# APARTHEID ET CAPITALISME

Le système économique  
de l'Afrique du Sud

par  
Frederick Johnstone, Martin Legassick,  
Harold Wolpe, et Mike Morris

textes présentés  
par  
Christine Messiant et Roger Meunier

Introduction  
de  
Roger Meunier

FRANÇOIS MASPERO  
1, place Paul-Painlevé,  
PARIS  
1979

[4]

Les versions originales des textes qui composent ce dossier ont été publiées dans les revues suivantes :

Frederick A. JOHNSTONE, « White Prosperity and White Supremacy in South Africa Today », *African Affairs*, vol. 69, n° 275, 1970, pp. 124-140.

Martin LEGASSICK, « South Africa : Capital Accumulation and Violence », *Economy and Society*, vol. 3, n° 3, 1974, pp. 253-291.

Harold WOLPE, « Capitalism and Cheap Labour Power in South Africa : From Segregation to Apartheid », *Economy and Society*, vol. 1, n° 4, 1972, pp. 425-456.

Mike MORRIS, « The Development of Capitalism in South African Agriculture : Class Struggle in the Countryside » : deux versions de ce texte ont été publiées, une première dans la revue danoise *Marxistisk Antropologi* (vol. 2, n° 2-3, 1976, pp. 131-181), la seconde dans *Economy and Society* (vol. 5, n° 3, 1976, pp. 292-343) ; dans l'ensemble, nous nous sommes tenus au texte de cette seconde version, plus ramassée, à l'exception d'un court passage de l'introduction dans lequel Morris passe en revue les thèses d'auteurs du courant dit néo-marxiste.

La traduction de ces quatre textes a été assurée par Marie-Christine Gerber, Christine Messiant et Roger Meunier.

Les notes des articles n'ont pas été reprises dans leur intégralité : certaines ont été abrégées ; d'autres, peu accessibles pour le lecteur francophone (presse sud-africaine, publications officielles sud-africaines, travaux non publiés), ont été éliminées. Nous nous en excusons auprès des auteurs.

Les références abrégées, donnant simplement le nom d'auteur et la date de publication, renvoient à la bibliographie qui figure en fin de volume.

© Librairie François Maspero, Paris, 1979

ISBN 2-7071-1065-5

[213]

**Apartheid et capitalisme.**  
*Le système économique de l'Afrique du Sud.*

## Table des matières

### Quatrième de couverture

Roger Meunier, "[Recherches marxistes et capitalisme sud-africain.](#)" [5]

[Les racines de l'exploitation](#) [10]

[Classe ouvrière blanche et prolétariat africain](#) [16]

[Histoire et luttes de classes](#) [20]

I. Frederick A. Johnstone, "[Prospérité et domination des blancs d'Afrique du sud.](#)" [25]

[Développement économique et politique du travail de l'apartheid](#) [26]

[Développement économique et domination blanche](#) [34]

[Conclusion critique](#) [41]

II. Martin Legassick, "[Afrique du sud : accumulation du capital et violence.](#)" [47]

[La conquête coloniale marchande](#) [52]

[L'accumulation primitive : les mines et l'agriculture](#) [56]

[Accumulation du capital et autoritarisme : industrie secondaire et apartheid](#) [69]

[Mouvement noir et stratégie socialiste en Afrique du Sud](#) [88]

[Conclusion](#) [96]

III. Harold Wolpe, "[Capitalisme et force de travail bon marché en Afrique du sud : de la ségrégation à l'apartheid.](#)" [99]

[Introduction](#) [99]

1. [Idéologie, politique et capitalisme en Afrique du Sud](#) [103]

2. [Les réserves africaines : la base économique et sociale de la main-d'œuvre bon marché](#) [109]

3. [L'érosion de la base économique et sociale de la main-d'œuvre migrante bon marché](#) [117]

4. [L'apartheid : la base nouvelle du travail bon marché](#) [123]

[Conclusion](#) [135]

IV. Mike Morris, "[Le développement du capitalisme dans l'agriculture sud-africaine.](#)" [137]

[Introduction](#) [137]

[L'importance du système de fermage en travail pour l'agriculture au XX<sup>e</sup> siècle](#) [140]

[La nature capitaliste de l'agriculture sud-africaine au XX<sup>e</sup> siècle](#) [145]

[Aspects de la « voie » au capitalisme dans l'agriculture sud-africaine.](#)

[Pourquoi le système de fermage en travail ?](#) [161]

[Les contradictions principales de la phase de transition](#) [166]

[Les contradictions structurelles](#) [168]

[La lutte de classes entre les deux principales classes dans l'agriculture](#) [176]

[La lutte de classes, la désintégration du système de fermage en travail et la migration](#) [177]

[La contradiction au sein des forces productives](#) [191]

[La construction au sein des classes dominantes : les mines et l'agriculture](#) [193]

[Conclusion : la fin de la crise et la phase de transition](#) [196]

[Bibliographie](#) [203]

[214]

[5]

**Apartheid et capitalisme.**

*Le système économique de l'Afrique du Sud.*

**RECHERCHES MARXISTES  
ET CAPITALISME  
SUD-AFRICAIN**

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'aux événements de Soweto, une large indifférence a régné en France en ce qui concerne l'Afrique du Sud. La condamnation morale du régime d'apartheid, la réprobation vis-à-vis des ventes d'armes françaises au régime de Pretoria étaient certes générales au sein de l'opinion progressiste. Des vues un peu plus précises sur les aspects les plus outranciers de la législation ségrégationniste, l'existence d'un mouvement nationaliste et de l'A.N.C, quelques données économiques globales, voilà à quoi se résumaient les quelques éléments de connaissance dans les milieux les mieux informés. L'ouvrage de Serge Thion, *Le Pouvoir pâle*, publié en 1969, qui reste la meilleure approche globale en langue française du « système » sud-africain, n'avait, malgré toutes ses qualités, guère réussi à percer le mur du silence qui entoure la réalité sud-africaine. Pas davantage les efforts militants de quelques groupes, hélas très divisés, qui s'efforçaient d'informer le public français de la situation au sud du Zambèze <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On ne peut que constater la relative apathie des grandes organisations ouvrières françaises par rapport à la situation en Afrique du Sud et aux liens privilégiés qu'entretiennent le gouvernement français et le gouvernement sud-africain. Depuis quelques années, la Campagne Anti-Outspan est en France le mouvement le plus actif dans la dénonciation de l'apartheid. Outre l'animation de campagnes de boycott et d'explications, la Campagne Anti-

[6]

Celle-ci faisait l'objet d'une sorte d'occultation, de refoulement, qui en filigrane laissait apparaître un malaise d'ordre logique. Pour beaucoup, en effet, et encore aujourd'hui, l'Afrique du Sud semble être une monstruosité socio-économico-politique dont la pérennité a quelque chose de tout à fait irrationnel. Un accident de l'histoire. Image en fait conforme à celle propagée par les milieux libéraux sud-africains et anglo-saxons, qui n'est pas sans rappeler la manière dont la même idéologie a pu envisager le fascisme européen comme un phénomène plus ou moins psychopathologique. Dans sa forme la plus sophistiquée, cette idéologie qui dénie au système sud-africain sa logique propre au nom de celle, supposée, du capitalisme « libéral » s'accompagnait souvent d'un incurable optimisme. Le développement économique, l'industrialisation notoire du pays produiraient inéluctablement une libéralisation du régime, la démocratie étant dans l'ordre des choses capitalistes<sup>2</sup> ; la raison finirait par l'emporter. Pour les pessimistes, la politique du gouvernement sud-africain apparaissait tout aussi irrationnelle en ce sens qu'elle était suicidaire.

C'est en réaction contre les diverses formes de l'idéologie libérale que s'inscrivent les textes que nous présentons ici. Ils sont l'œuvre de chercheurs et d'universitaires blancs d'origine sud-africaine, aujourd'hui établis en Grande-Bretagne. Rédigés au début des années soixante-dix, ils ont comme point commun de se situer dans une problématique marxiste, indépendante des analyses produites par ailleurs par les organisations nationalistes, bien que certains de leurs auteurs ne cachent pas leur sympathie pour le mouvement nationaliste sud-africain. Les quatre textes de ce dossier représentent un moment dans un débat dont nous tenterons de suggérer ici les principaux thèmes. En effet, autour de ces textes — et de quelques autres — s'est

---

Outspan assure la publication régulière d'*Apartheid Non*, qui fournit des informations et des analyses sur la situation en Afrique du Sud et la lutte contre l'apartheid.

<sup>2</sup> De telles vues sont partagées hors du monde anglo-saxon ; dans un article récent sur l'historiographie de l'Afrique du Sud, un historien de gauche nous explique : « En fait, si l'on considère l'ensemble du monde moderne, il est clair que le capitalisme n'a pas besoin de la discrimination raciale et même que son idéologie le porte vers l'idéal de la mobilité sociale individuelle » (Y. PERSON, 1977, p. 50).

crystallisée, essentiellement en Grande-Bretagne, une recherche collective qui n'a guère son équivalent en France, en ce sens qu'elle polarise l'activité de plusieurs dizaines de chercheurs, en particulier autour de la revue *Journal of Southern African Studies* ; en témoignent également une abondance de publications dans diverses revues de sciences humaines à caractère universitaire, des travaux à vocation d'information militante dans le cadre du mouvement [7] anti-apartheid britannique, la tenue de séminaires d'études. Au cours de l'année 1977, deux importantes publications collectives, *Perspectives on South Africa* et un numéro spécial de la *Review of African Political Economy* consacré à l'Afrique du Sud, ont attesté de la vitalité de cette recherche. Le fait que nombre des auteurs sont d'origine sud-africaine révèle l'existence dans ce pays d'une tradition marxiste et son renouveau, souvent ignorés en France, et d'autre part contraste avec la quasi-absence de recherche sur l'Afrique du Sud parmi les chercheurs marxistes des grandes métropoles impérialistes, y compris dans celles qui comme la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France ont partie liée avec le régime sud-africain. Sans qu'il soit possible d'en préciser le réel impact, les textes publiés ici et la plupart de ceux que nous évoquerons dans cette introduction et dans la bibliographie peuvent être connus des lecteurs sud-africains. Certains ont même été publiés dans des revues ou des ouvrages coédités par des universités sud-africaines. La relative liberté de presse et la tolérance dont ont joui pendant longtemps les oppositions intellectuelles au régime — dans la mesure où elles n'étaient pas organisées — constitue un paradoxe dont les régimes répressifs sont coutumiers, mais dont il n'est pas certain qu'il survivra à l'accentuation des affrontements de classes dont Soweto a été le prélude.

Pour un lecteur français, une première chose frappe : l'aspect collectif des recherches menées par le courant auquel nous entendons donner ici la parole. Cette recherche collective associe à la fois des chercheurs et des universitaires confirmés et des étudiants chercheurs ; elle suscite un véritable débat où chacun se critique et se répond, elle donne l'impression d'une véritable progression et non celle d'une juxtaposition de discours solitaires et individuels. L'aspect actuel de cette recherche mérite d'être souligné dans la mesure où, là encore, elle tranche avec les préoccupations des africanistes marxistes français, volontiers tournés vers une ethnologie au passé et peu soucieux

d'analyser les aspects les plus contemporains de la réalité africaine. Ces deux traits doivent sans doute être reliés en partie au contexte dans lequel ce courant de pensée a été amené à se constituer : des chercheurs marxistes sud-africains se trouvent confrontés à une double situation de minorité qui ne peut que renforcer une attitude de solidarité mutuelle, une tendance à se regrouper propre à toute dissidence. D'un côté, l'hostilité fondamentale d'un État qui, s'il a un temps toléré un discours critique, n'en a pas moins une volonté [8] répressive toujours prête à s'actualiser : l'exil est souvent le prix à payer de l'indépendance intellectuelle (de fait, les chercheurs marxistes sud-africains se trouvent aujourd'hui pour la plupart en Grande-Bretagne) ; plus dramatique encore, la prison, voire l'élimination physique sont des menaces toujours présentes, comme est venu le rappeler récemment l'assassinat de Richard Turner. D'un autre côté, une situation de coexistence difficile entre un courant marxiste et un milieu intellectuel d'opposants libéraux, globalement toléré par le régime auquel il sert de caution démocratique, et qui est solidement installé dans les instituts de recherches et les universités. Ces intellectuels fournissent le discours idéologique dominant aux milieux libéraux sud-africains, mais aussi et surtout aux milieux intellectuels anglo-saxons et occidentaux en général. Les premiers travaux marxistes se sont développés en réaction aux thèses de cette intelligentsia libérale et dans une atmosphère qui est rapidement devenue très polémique : la remise en cause d'un rayonnement académique qui s'apparentait souvent à un ronronnement a suscité des réactions parfois très vives. De cette polémique nous n'évoquerons pas ici le contenu, dont certains passages des textes présentés peuvent donner une idée ; disons seulement qu'elle a sans doute renforcé la cohésion du courant qualifié (par ses adversaires) de « néo-marxiste ». Ajoutons qu'une certaine violence de ton réciproque peut nous paraître inhabituelle, dans la mesure où en France les règles de la confraternité académique, en particulier dans les études africaines, veulent qu'on s'ignore ou qu'on ne s'adresse que des louanges éventuellement mêlées de perfidie. Les entreprises de démolition, parfois bien salubres pourtant, sont considérées chez nous comme des fautes de goût et la quiétude de ceux qui, par leurs écrits, cautionnent en Afrique les politiques les plus réactionnaires n'est guère troublée.

Si aujourd'hui on se trouve en présence d'un courant de pensée qui présente une relative homogénéité, il n'est pas pour autant facile de

définir la genèse et l'évolution d'une démarche dont l'origine remonte au début des années soixante-dix. La période où apparaissent les premiers de ces travaux coïncide avec ce qu'on peut considérer comme l'apogée de la domination blanche en Afrique du Sud : muselage des oppositions politiques internes grâce à la répression sélective, silence relatif de la classe ouvrière sud-africaine (avant les premières vagues de grèves des années 1971-1973) ; mais aussi échec de la ligne de lutte armée de l'A.N.G, stagnation des luttes de libération nationale en Rhodésie et dans les colonies portugaises ; possibilité dans [9] ce contexte, pour le régime de Pretoria, de s'engager dans une politique de détente et de conquête des marchés vis-à-vis d'une Afrique en proie à la décomposition néo-coloniale. La situation de l'Afrique du Sud, qui avait pu passer pour une anomalie historique, un simple retard dans le processus de la décolonisation, acquérait une permanence de plus en plus inexplicable dans le cadre des schémas humanistes (et même nationalistes) des années soixante. Le décalage s'accroissait entre la réalité et l'analyse des libéraux, qui concluaient à l'existence d'une crise structurelle de la forme que prenait le développement du capitalisme en Afrique du Sud à partir des prémisses constituées par une vision mythique et apologétique du capitalisme libéral et de ses lois. L'analyse proposée (de manière souvent implicite) par l'A.N.G et le mouvement nationaliste était tout aussi insatisfaisante : pour une part, elle reprenait des éléments de l'analyse libérale et, parallèlement, elle empruntait au marxisme les couleurs les plus apocalyptiques de sa palette pour énoncer la faillite du système et son écroulement imminent sous le poids de ses contradictions. En bref, ni les libéraux ni le mouvement nationaliste ne parvenaient à rendre compte de la relative stabilité économique et politique de l'Afrique du Sud.

*E pur si muove...* C'est là sans doute le point de départ d'une réflexion qui, au fil des années, s'est peu à peu diversifiée. Les premières contributions de Wolpe, celles de Johnstone tentent de cerner les modalités de fonctionnement de la variante sud-africaine du mode de production capitaliste à travers la spécificité du travail migrant et du système coercitif dont l'apartheid constitue l'expression idéologique et politique. Au niveau théorique, deux influences importantes se font sentir : 1) celle des recherches portant sur la structure de classe et le mode de domination propres aux sociétés sud-américaines, à travers les travaux de Laclau et de Gunder Frank en particulier ; 2) celle des

travaux sur le fascisme et l'État de Poulantzas, où s'affirme l'idée qu'une forme donnée de domination de classe, avec son expression politique et économique spécifique, est porteuse, outre de contradictions, des éléments qui lui permettent de fonctionner effectivement et de maintenir un équilibre momentané. L'approfondissement de la démarche initiale s'est faite, à notre sens, dans deux directions. La première a été l'identification des composantes sociales de la réalité sud-africaine, une analyse sociologique des différentes fractions du capital, de la classe ouvrière blanche, du prolétariat africain, des couches sociales en formation dans les réserves [10] et les bantoustans. Il est significatif que cette recherche, qui se poursuit actuellement, soit fortement tributaire du modèle théorique qui lui est sous-jacent et qui privilégie les rapports fondamentaux et structuraux de la société sud-africaine et du même coup néglige un certain nombre de réalités intermédiaires, des aspects qu'une sociologie plus empirique mettrait sans doute davantage en évidence : ainsi les métis et les Indiens, dont la position de classe est rarement évoquée et qui jouent cependant un rôle non négligeable dans l'articulation de la société, ou encore les couches supérieures du prolétariat africain ou de la petite bourgeoisie africaine. Ce sont pourtant ces couches qui ont été portées sur l'avant-scène de l'histoire à travers la lutte de la jeunesse de Soweto et du Cap durant l'été 1976 et depuis.

Le second axe d'approfondissement porte sur le processus historique, la formation des classes et le repérage des affrontements de classes majeurs qui ont marqué l'histoire du capitalisme en Afrique du Sud ; le développement des études de cas portant en particulier sur l'histoire du mouvement ouvrier permet aujourd'hui de jeter les bases d'une nouvelle historiographie. A ce titre, les travaux de Johnstone sur la mise en place du système minier à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, l'étude d'O'Meara sur la grève de 1946 constituent des jalons particulièrement intéressants. L'article de Morris présenté dans ce volume illustre la solidité des travaux historiques actuellement en cours.

## *Les racines de l'exploitation*

[Retour à la table des matières](#)

Tout examen même superficiel de la spécificité du capitalisme sud-africain fait apparaître une première évidence : le capitalisme en Afrique du Sud repose, depuis son origine, sur l'exploitation d'une force de travail africaine dont les salaires sont maintenus au niveau le plus bas. La permanence d'une exploitation qui n'a quasiment pas d'équivalent dans le monde capitaliste met en cause deux éléments d'explication, qui apparaissent comme des facteurs structurels et dont la signification peut être analysée de manière distincte. Le premier est l'existence généralisée du travail migrant, lié à l'existence d'un système de réserves et au recours dans le secteur minier à une main-d'œuvre partiellement extérieure à l'Afrique du Sud. Le second renvoie à une législation, appuyée par des moyens physiques [11] de coercition, qui vise à entraver toute organisation des travailleurs africains susceptible de mettre en œuvre un rapport de forces par rapport au patronat et de négocier l'ensemble des conditions de travail.

Si l'on envisage le système sud-africain dans sa globalité, on peut se demander, à un premier niveau, quelle est l'importance de la pénétration du capitalisme et comment dans la période initiale et au cours de l'évolution ultérieure se sont établies les relations entre le capitalisme et les modes de production antérieurs. C'est là entrer dans un vaste débat où, schématiquement, deux visions de l'impérialisme s'affrontent. Pour les uns, la pénétration du capitalisme constitue un phénomène global et combiné qui entraîne la disparition rapide des rapports sociaux antérieurs. C'est, par exemple, ce qu'exprimait Lénine lorsqu'il analysait les conséquences de l'exportation du capital :

« L'exportation du capital influence et accélère largement le développement du capitalisme dans les pays destinataires. Bien que l'exportation du capital puisse jusqu'à un certain point avoir tendance à bloquer le développement dans les pays exportateurs de capitaux, il ne peut avoir cet effet qu'en étendant et en approfondissant le développement du capitalisme à travers le monde entier. »

Dans le même sens, Gunder Frank, soucieux de récuser toute thèse dualiste et de réaffirmer le rôle structurant du capitalisme monopoliste, souligne l'effet destructeur du capitalisme par rapport à l'ensemble des sociétés précapitalistes :

« Non moins qu'au temps de Cortez et de Pizarre au Mexique et au Pérou, de Clive aux Indes, de Rhodes en Afrique, de la politique de la "porte ouverte" en Chine, la métropole a détruit et/ou totalement transformé les systèmes sociaux viables qui existaient auparavant dans ces sociétés, pour extraire le fruit de leur travail, par le pillage, l'esclavage, le travail forcé, le travail libre, les matières premières ou le commerce de monopole. La métropole les a incorporés dans le système capitaliste à l'échelle mondiale qu'elle domine et convertis en sources d'accumulation pour le capital métropolitain <sup>3</sup>. »

À cette thèse, Ernesto Laclau <sup>4</sup> a répondu longuement et il conclut [12] que Frank confond mode de production capitaliste et participation au système économique capitaliste et qu'il privilégie abusivement les rapports de circulation au détriment de l'analyse des rapports de production. Harold Wolpe reprend à son compte la position de Laclau et estime comme lui que les rapports du capitalisme et des modes de production préexistants constituent autant de cas d'espèce et que, dans certains cas, le processus de domination et d'exploitation peut aboutir à une relative préservation des modes de production non capitalistes :

« La relation entre le capitalisme et les modes de production non capitalistes ou précapitalistes peut, pour toute une série de raisons, se présenter sous des formes variables. Ainsi, dans certains cas, la relation du capitalisme à un mode de production non capitaliste peut tourner autour d'une extorsion portant sur les biens produits — par le pillage, l'échange de biens non équivalents, le processus de formation des prix. Dans d'autres cas, l'aspect principal peut être constitué par une extorsion de force de travail et non de produits... Alors que dans ces deux cas la politique concomitante va dans le sens de la domination et de la préservation des sociétés non capitalistes, dans d'autres exemples le mode particulier d'exploitation

---

<sup>3</sup> A. Gunder FRANK, *Latin America : Underdevelopment or Revolution*, New York 1970, p. 225 ; cité d'après Ernest LACLAU, « Feudalism and Capitalism in Latin America », *New Left Review*, 67, 1971, pp. 19-38.

<sup>4</sup> E. LACLAU, art. cité.

économique peut s'accompagner d'une politique dont les buts ou les effets sont de détruire les sociétés non capitalistes <sup>5</sup>. »

Cette notion de préservation des rapports de production non capitalistes occupe une place centrale dans l'analyse que fait Wolpe de la société sud-africaine. Pour lui, lorsqu'au cours du développement impérialiste la domination politique et idéologique tend à s'exprimer en termes raciaux, ethniques ou nationaux, c'est que le mode spécifique d'exploitation implique une certaine forme de conservation des modes de production antérieurs <sup>6</sup>. Dans le cas particulier de l'Afrique du Sud, il apparaît que les rapports d'exploitation capitaliste purs, ceux qui font apparaître la plus-value comme la différence entre la valeur créée et le prix payé pour la valeur de la force de travail, sont redoublés par un « supplément d'exploitation ». Comme dans d'autres pays coloniaux ou néo-coloniaux, mais sur une échelle inégalée, la force de travail a pu, au moins dans le passé, être payée au-dessous de sa valeur, dans la mesure où le coût social de sa reproduction n'était pas assuré dans la sphère des rapports de production [13] capitalistes, mais dans le cadre des rapports précapitalistes qui sont ceux des réserves. C'est là la base du surprofit propre à l'exploitation des travailleurs migrants, selon une analyse que Claude Meillassoux a popularisée <sup>7</sup>.

Pour l'Afrique du Sud, la plupart des auteurs reconnaissent là l'explication première de la mise en place, dans le premier quart du siècle, du système des réserves comme source de main-d'œuvre du secteur minier puis de l'industrie. L'évolution du système des réserves donne, par contre, lieu à interprétations divergentes. Pour Wolpe, en particulier dans l'article présenté ici, le passage du système ségrégationniste à l'actuel apartheid doit être mis en rapport avec la crise et le déclin du mode de production précapitaliste dans les réserves. La destruction de la base économique du système du travail migrant (reproduction de la force de travail dans des modes de production distincts) fait de l'apartheid un système d'exploitation qualitativement différent du système antérieur. Pour Legassick, au contraire, l'apartheid

---

<sup>5</sup> H. WOLPE, 1975, p. 243.

<sup>6</sup> Ce thème est en particulier développé dans H. WOLPE, 1970.

<sup>7</sup> En particulier dans C. MEILLASSOUX, *Femmes, greniers et capitaux*, Maspero, Paris, 1975.

apparaît comme une simple extension du système du travail migrant, destinée à fournir un surcroît de main-d'œuvre au secteur industriel grâce à un renforcement du système de contrôle de la main-d'œuvre. Si la thèse de Wolpe semble s'imposer par sa plus grande rigueur théorique, elle a fait cependant l'objet de critiques et d'approfondissements. Ainsi, pour Morris <sup>8</sup>, le vrai problème qu'il faut poser est celui de la spécificité du capitalisme sud-africain. Pourquoi celui-ci a-t-il choisi la forme ségrégationniste, une forme qui n'entraîne pas la destruction accélérée des modes de production antérieurs, pour réaliser un surprofit ? Pourquoi ne s'est-il pas plutôt orienté vers la recherche d'une plus-value relative, réponse dominante du capitalisme en général ? C'est en partie, selon Morris, parce que la branche dominante de la production, celle qui impliquait la fraction dominante du capital, était constituée par le secteur minier dont la production, l'or et le diamant, n'intervient pas dans la détermination du niveau de la valeur de la force de travail, à la différence de la production des biens consommables : un accroissement de la productivité dans ces secteurs n'entraîne nullement un abaissement de la valeur de la force de travail. En l'absence d'une agriculture et d'une industrie développées, la force de travail est reproduite pour [14] une part grâce à l'apport des réserves, pour une part grâce aux salaires : ceux-ci servent à acquérir des biens de consommation produits ailleurs, importés à bas prix. La domination de l'or et du diamant apparaît ainsi comme la particularité historique qui justifie la recherche du surprofit dans l'articulation des modes de production. La conséquence de cette analyse est la suivante : si la domination d'une autre branche capitaliste de production tend à s'imposer, la relation propre à la formation de la valeur de la force de travail tend elle aussi à se modifier et la recherche de la plus-value relative tend à s'imposer comme loi à l'ensemble du mode de production capitaliste et, dans un second temps, aux modes de production dominés. La perspective de Wolpe, qui attribuait à la crise des modes de production dans les réserves un rôle clé, se trouve renversée et les transformations de la structure des rapports de production découlent de celles qui interviennent au sein du mode de production dominant, ce qui paraît effectivement plus logique.

---

<sup>8</sup> Mike MORRIS, 1977. La rédaction de ce texte est bien antérieure à sa publication.

Cette critique de Morris, pour aussi fondée qu'elle soit théoriquement, peut sembler passablement abstraite, tout comme les thèses de Wolpe : le modèle semble évacuer la dimension de l'histoire et de la lutte des classes<sup>9</sup>. La valeur de la force de travail est une chose, le prix auquel elle est payée en est une autre. Ainsi, prenons le problème du travail migrant tel qu'il existe en Europe. Chacun s'accordera à penser que le travail migrant permet globalement aux capitalistes européens de réaliser un surprofit : pour autant, le niveau de celui-ci n'est pas fonction uniquement de l'importance de la pénétration du capitalisme ou de l'existence ou non de modes de production précapitalistes dans les régions d'origine de la main-d'œuvre immigrée. Il est fonction également des rapports de classes internes au cadre national dans lequel travaillent les immigrés et du niveau des salaires qui est le produit des luttes de classes dans ce cadre national. Dialectiquement, l'existence d'une armée de réserve de travailleurs immigrés constitue un des facteurs historiques qui interviennent dans le niveau des salaires. Pour en revenir à l'Afrique du Sud, le niveau des salaires apparaît au moins autant comme un produit du processus de lutte de classes, de la capacité du capital à entraver ou à briser le développement du mouvement ouvrier, que du simple fonctionnement du système économique des réserves. C'est là que [15] l'ensemble du processus de domination politique, le système de contrôle et de terreur que constitue l'apartheid, prennent leur sens : le maintien du système des réserves, c'est aussi le moyen d'entraver la constitution d'un prolétariat concentré et résident, facteur d'élévation du prix de la force de travail. Les bantoustans et les réserves peuvent très bien, en dépit de la disparition des modes de production précapitalistes, permettre aux capitalistes sud-africains d'obtenir une main-d'œuvre dont le coût historique permet de maintenir un surprofit par rapport à toute autre variante du capitalisme.

Par elle-même, l'existence du travail migrant constitue une entrave objective et subjective à l'organisation de la classe ouvrière. Le travailleur migrant considère souvent sa condition de travailleur salarié comme transitoire. De fait, il arrive le plus souvent qu'il passe la majeure partie de sa vie dans la réserve ou dans des régions où la forme

---

<sup>9</sup> Soulignons que Morris a évolué dans ses analyses et qu'il rejette aujourd'hui une approche qu'il qualifie de « structuraliste et économique ». Le texte présenté dans ce dossier atteste du sens de son évolution.

de pénétration du capitalisme et les rapports politiques sont différents. C'est le cas en Afrique du Sud pour les travailleurs des mines originaires des pays néo-coloniaux ou nouvellement indépendants. Le lien entre la misère et le chômage dans les néo-colonies et les réserves et l'exploitation capitaliste apparaît rarement comme une évidence. Souvent, bien au contraire, le travail salarié apparaît comme un moyen d'échapper à la misère de la réserve, comme le moyen d'acquérir un certain nombre de biens qui permettront au retour une intégration sociale. La réserve entretient également l'existence des clivages ethniques, retenus comme base d'organisation des ouvriers dans le travail et pour la résidence. C'est le cas en particulier à Soweto, où l'administration a cherché à diviser Xhosa, Zoulou, Sotho et Venda en les obligeant à résider dans des quartiers différents <sup>10</sup>.

La division ethnique, même si elle est soigneusement encouragée et entretenue, ne constitue qu'un des aspects des entraves à l'organisation de la classe ouvrière suscitées par le travail migrant. La disjonction des lieux de travail et de résidence renforce considérablement l'insécurité des travailleurs, qu'elle permet de soumettre à tout un ensemble de contrôles : obligation d'avoir un contrat de travail par l'intermédiaire d'un bureau de la main-d'œuvre, obligation de détenir un *pass*, document qui sert à la fois de passeport intérieur et de livret de travail.

Parallèlement, au niveau même des rapports de travail, l'organisation [16] des rapports entre employeurs et salariés africains est un domaine où l'intervention de l'État permet de peser de façon massive dans le rapport de forces. Tout un arsenal législatif a été mis en place qui permet de placer hors la loi toute organisation syndicale africaine et qui interdit la grève. Ce thème constitue le leitmotiv de toute une série de lois <sup>11</sup>, dont la plus importante est le *Native Labour Act* de 1953, dans une période qui était encore dominée par le spectre de la très importante grève des mineurs de 1946 réprimée dans le sang. La hantise du législateur apparaît à la fois économique — volonté de maintenir le niveau de l'exploitation en empêchant tout débordement local de la politique de bas salaires — et politique, dans la mesure où un mouvement ouvrier se constituant sur une base syndicale et unitaire

<sup>10</sup> Monica WILSON, 1975, p. 49.

<sup>11</sup> D'excellentes analyses de cette législation répressive sont présentées dans R. DAVIES et D. LEWIS, 1976, et dans M. LEGASSICK, 1974.

constitue une menace immédiate pour le pouvoir blanc. De fait, dans les années cinquante et soixante, le cassage systématique des organisations syndicales par la répression étatique et leur rejet dans la clandestinité semble avoir permis de retarder les échéances. L'importance limitée des grèves et des mouvements sociaux dans la période a privé le mouvement nationaliste de sa base sociale potentielle et a rendu ainsi possible une répression politique systématique et sélective. On peut estimer également, à l'inverse, que l'apparition, à partir de 1971 et 1973, d'une vague revendicative très importante et l'émergence d'une nouvelle génération de militants ouvriers et d'organisations syndicales clandestines sont un des facteurs du développement du mouvement nationaliste avec une ampleur et des formes nouvelles.

### ***Classe ouvrière blanche et prolétariat africain***

[Retour à la table des matières](#)

Toute réflexion sur la formation sociale sud-africaine se trouve confrontée à un moment ou à un autre au problème de la « classe ouvrière blanche <sup>12</sup> ». Problème qui, dans ses termes classiques, peut grossièrement se formuler de la manière suivante : la classe ouvrière sud-africaine est-elle composée du seul prolétariat noir (accessoirement métis et indien), ou y a-t-il une classe ouvrière qui comprend deux composantes, certes placées dans des conditions économiques, [17] politiques et idéologiques différentes du fait de la législation sur le *colour bar* et de l'ensemble des lois et des institutions qui donnent sa forme à l'État ?

L'approfondissement d'un certain nombre de recherches historiques et sociologiques permet aujourd'hui de préciser l'analyse d'une question longtemps passablement obscurcie par la fétichisation de l'idéologie raciale. Comme le souligne Wolpe, il faut mener l'analyse à partir des classes et de leur formation dans le processus de développement historique du capitalisme. Le processus de prolétarianisation n'a en lui-même rien d'idéologique, mais il place d'emblée Noirs et Blancs dans

---

<sup>12</sup> Parmi les mises au point les plus récentes, mentionnons H. WOLPE, 1976, et R. DAVIES, 1977.

une situation économique différente. Pour les Noirs, le processus s'enracine dans le cadre du système du travail migrant et des réserves : les bas salaires initiaux s'appuient sur la dualité des rapports de production au sein de la formation sociale, telle qu'elle a été évoquée plus haut. Pour les Blancs, les salaires initiaux, si bas qu'ils soient, doivent prendre en compte l'ensemble des coûts de reproduction de la force de travail. Dans sa phase initiale, ce processus de prolétarianisation est lié au développement du secteur minier ; la politique du capital minier a été d'exclure autant que possible les travailleurs blancs des postes non qualifiés qui pouvaient être occupés par des Noirs (ou des travailleurs migrants d'origine parfois plus lointaine).

À ces facteurs objectifs, liés au coût de la reproduction de la force de travail, s'ajoutent des facteurs subjectifs comme la création, à partir de 1890, de syndicats d'ouvriers qualifiés relativement revendicatifs qui excluaient de leurs rangs à la fois les Noirs et les Blancs non qualifiés. L'entrée des Blancs non qualifiés était, par ailleurs, explicitement perçue par les patrons des mines comme un danger social et politique, en particulier pour la contagion revendicative qu'ils pourraient susciter chez les mineurs noirs. La mise en place progressive du *colour bar* et son renforcement légal apparaissent ainsi liés à la volonté économique du capital minier et à sa volonté politique d'entretenir une division du travail qui empêche la formulation de revendications communes des travailleurs blancs et noirs face à l'exploitation. La constitution du prolétariat blanc des mines en aristocratie ouvrière semble ainsi être partie intégrante du processus de prolétarianisation ; les luttes menées par les travailleurs blancs pour le maintien des qualifications et des salaires tendent rapidement à s'identifier à la défense du *colour bar*. Ces luttes sont parfois violentes et peuvent même prendre un tour insurrectionnel, comme lors de [18] la révolte du Rand en 1922. Dans le secteur manufacturier, les phénomènes apparaissent différents : au début du siècle, il existait là une masse importante de travailleurs blancs sans qualification, faute des moyens de recrutement en main-d'œuvre noire dont les mines avaient le privilège ; ces travailleurs blancs jouissaient de salaires peu supérieurs à ceux des Noirs et un mouvement syndical tendait à se constituer sur une base multiraciale. Selon Davies, c'est essentiellement pour des raisons politiques qu'un certain nombre d'avantages sont concédés aux travailleurs blancs au niveau des salaires mais surtout des garanties d'emploi, dans la mesure où l'existence d'un

nombre considérable de chômeurs blancs était considérée comme une menace politique grave. Parer à cette menace constituait un des objectifs du gouvernement du Pacte, alliance de gouvernement entre travaillistes et nationalistes au pouvoir de 1924 à 1933. Durant cette période, une série de mesures légales débouchent sur une intégration de la classe ouvrière blanche à travers le rôle qui est concédé aux directions syndicales en matière de négociations salariales et de définition de la politique de *colour bar*. Les strapontins que reçoivent les syndicats au niveau de l'appareil d'État scellent la disparition de la classe ouvrière blanche en tant que force politique et sociale autonome. Si, depuis cette période, les travailleurs blancs n'ont pas cessé d'être un des plus fermes soutiens de la ségrégation et de l'ensemble de la politique du pouvoir sud-africain, les fonctions occupées par les travailleurs blancs dans le système productif se sont, quant à elles, considérablement modifiées.

Aujourd'hui, près des trois quarts des salariés blancs forment les gros bataillons des secteurs non productifs (administration, services, commerce, transport, etc.). Pour les salariés de l'industrie et des mines, le nombre des Blancs dans les emplois non qualifiés est à présent infime ; les changements intervenus dans le système productif ont entraîné une réduction massive des emplois qualifiés traditionnels. De fait les travailleurs blancs de ces secteurs sont pour la plupart regroupés dans des emplois qui correspondent à des fonctions de contrôle et de surveillance ou de commandement. A partir de l'analyse classique de ce type d'activités comme fonction productive d'une part, en ce qu'elles coordonnent et unifient des procès de production complexes, et comme partie intégrante de la fonction globale du capital d'autre part — surveillance et contrôle parfois coercitif de la production —, Wolpe et la plupart des chercheurs considèrent les travailleurs blancs comme les éléments d'une nouvelle classe [19] moyenne ou d'une nouvelle petite bourgeoisie. Sans entrer dans tous les problèmes que pose une telle caractérisation sur le plan théorique, on peut seulement souligner quelle n'apporte aucun élément d'analyse susceptible d'éclairer les déterminations qui jouent sur l'avenir de cette couche sociale. Significativement, Wolpe, après avoir accepté cette caractérisation globale de « nouvelle petite bourgeoisie », souligne également le fait que les travailleurs blancs constituent un bloc hétérogène. Ce qui est vrai au niveau des tâches et des qualifications, mais aussi au niveau

politique. Depuis le début des années soixante-dix, une minorité de travailleurs blancs remet en cause au sein même des syndicats l'existence du *colour bar*. En tant que produit historique, la place des travailleurs blancs dans le processus de la division sociale du travail ne saurait être considérée comme définitive : il y a le mouvement de déqualification-requalification des tâches entraîné par les modifications du procès technique, mais également l'ensemble des conséquences de la politique d'investissement du capital en direction ou à la périphérie des réserves.

Cette dernière remarque débouche sur une autre interrogation qui touche au prolétariat africain et à sa composition. Disons d'emblée que les analyses aujourd'hui disponibles sont loin d'être pleinement satisfaisantes, même si l'on doit tenir compte du rôle d'occultation qu'a longtemps joué l'idéologie raciale, y compris dans les rangs du mouvement nationaliste souvent enclin à des dichotomies politiques sommaires du type d'un côté les exploités, de l'autre les traîtres. Essayons de cerner quelques lieux de débat. À un premier niveau, le processus d'accumulation du capital et l'expulsion de la paysannerie ont produit à la fois un prolétariat et une masse considérable de sans-emploi. À une certaine période, l'importance de cette armée de réserve (sans jeu de mots) a pu permettre au secteur manufacturier de trouver les travailleurs nécessaires à son développement ; son ampleur outrepassait cependant les capacités d'absorption de l'économie sud-africaine actuelle. Cette population constitue aujourd'hui un des soucis majeurs du pouvoir : toute une série de mesures ont été prises par le gouvernement depuis une dizaine d'années pour éliminer les sans-travail des centres urbains et des bidonvilles périphériques et même des campagnes et pour les reléguer dans les bantoustans. Vers quelle issue ? La constitution d'un secteur capitaliste périphérique, avec des capitaux d'État et un encadrement local, dans des conditions d'exploitation encore plus massive que celles qui existent [20] dans les villes ? Pour déboucher sur un système quasi concentrationnaire ? Pour constituer une main-d'œuvre agricole salariée dans les bantoustans et renforcer la pénétration du capitalisme dans les campagnes ? Il semble en tout cas que la différenciation sociale au sein de la population noire des bantoustans se trouve renforcée du fait de cet afflux et qu'on voit aujourd'hui, à côté d'une masse paupérisée, se développer une classe de koulaks et, grâce à l'aide des organismes de développement et de l'État

sud-africain, une petite bourgeoisie capitaliste pour une part, bureaucratique pour une autre. Cette situation nouvelle ne va pas sans poser des problèmes stratégiques au mouvement nationaliste <sup>13</sup>.

### *Histoire et luttes de classes*

[Retour à la table des matières](#)

Un des débouchés naturels des recherches que nous avons évoquées est la remise en cause de l'historiographie traditionnelle de l'Afrique du Sud, fondée sur l'analyse des conflits en termes uniquement raciaux (opposition entre Noirs et Blancs) ou nationaux (Afrikaners et colons d'origine britannique). La contribution la plus systématique et la plus synthétique à une nouvelle écriture de l'histoire sud-africaine est un récent article collectif, signé par Davies, Kaplan, Morris et O'Meara (1976), qui s'efforce de présenter une périodisation de l'histoire sud-africaine centrée sur l'État <sup>14</sup>. La démarche d'ensemble qui est proposée reprend à son compte la perspective théorique de Nicos Poulantzas, en particulier sa conception des rapports entre l'État et l'économie : la lutte des différentes fractions de la bourgeoisie pour l'hégémonie et la nature du bloc au pouvoir font l'objet d'un effort d'explicitation. Cette démarche, qui privilégie les contradictions de classes et de fractions de classes, apparaît féconde pour l'analyse de l'histoire politique complexe et agitée de l'Afrique du Sud au XX<sup>e</sup> siècle. À l'orée de celui-ci, la coexistence initiale d'un [21] capital étranger, en particulier dans le secteur minier, et d'un capital national, agricole puis industriel, recouvre une contradiction d'intérêts par rapport aux problèmes de main-d'œuvre et plus encore par rapport au protectionnisme. Le libéralisme économique prôné par les patrons des mines constitue une des conditions importantes de la minimisation des coûts de production

---

<sup>13</sup> Le débat semble ouvert dans les rangs du Parti communiste sud-africain, comme en témoigne un article récent de A. Langa dans *African Communist* : « Les bases idéologiques du mouvement de libération, telles qu'elles sont exprimées dans *Freedom Charter and Tactics of the A.N.C.*, répondent-elles à la contradiction qui se développe au sein du peuple africain ou doivent-elles être modifiées pour refléter de façon plus nette la primauté de la classe ouvrière sud-africaine ? »

<sup>14</sup> Cf. également D. KAPLAN, 1977.

dans ce secteur. La chute brutale du prix de l'or après la Première Guerre mondiale impose, de surcroît, au capital minier un affrontement majeur avec la classe ouvrière blanche qui culmine avec la révolte du Rand. Les conditions de l'hégémonie politique du capital minier cessent d'être réunies lorsque se scelle l'alliance entre le Labour Party, parti des ouvriers blancs, et le Nationalist Party. Les mesures prises par le gouvernement du Pacte — établissement d'un tarif protectionniste, aide à l'agriculture, création d'un secteur nationalisé et en particulier des aciéries de l'Iskor — servent de pierre de touche au développement d'un capital industriel national. La crise économique mondiale constitue une source de profit très importante pour le capital minier, mais son faible poids dans l'appareil politique, dominé par les représentants du capital industriel national, l'empêche de reconquérir son hégémonie. Une taxe sévère (*l'Excess Profit Tax*) frappe les bénéfices des mines et permet une redistribution des profits par l'intermédiaire des aides de l'État aux secteurs en difficulté : en 1935, les impôts sur les revenus des mines d'or s'élèvent à 42%, alors qu'ils sont de 12 à 20% dans tous les autres pays producteurs. Par contre, la guerre suscite une crise importante au sein du bloc au pouvoir : si le capital minier, à cause de ses liens étroits avec l'impérialisme anglo-saxon, et le capital manufacturier, en raison des perspectives d'expansion qui lui sont offertes par le conflit, sont favorables à l'engagement au côté des Alliés, il n'en va pas de même pour les agriculteurs, confrontés à un problème de main-d'œuvre qui n'a jamais cessé d'être aigu et dont la production reste essentiellement orientée vers le marché intérieur. L'expansion industrielle s'accompagne d'une intensification des luttes de classes : le mouvement d'organisation des travailleurs africains et la lutte pour les salaires, motivée en partie par la crise profonde de l'économie des réserves, débouchent en 1946 sur la grève des mineurs africains la plus dure et la plus sanglante que le pays ait connue. Face à cet affrontement de classes, le parti au pouvoir se trouve incapable de définir une politique. Ses contradictions trouvent leur expression dans les conclusions de la commission Fagan sur le travail migrant : la politique [22] de l'État « devrait encourager la stabilisation [de la main-d'œuvre]. Cependant, d'un autre côté, le travail migrant ne peut pas être interdit par la loi ni supprimé par une action administrative ». Un tel flou sur ce qui représentait le problème crucial du moment — quelle politique mener par rapport à la classe ouvrière africaine ? — entraîna un véritable éclatement de la coalition au pouvoir dont devait profiter le Parti

nationaliste. Celui-ci présente à cette époque l'originalité d'être en fait une fédération de partis régionaux dont la base de classe apparaît diversifiée : agriculteurs dans la province du Cap, salariés blancs et petite bourgeoisie au Nord. Au-delà des envolées idéologiques, l'apartheid peut être considéré comme un compromis entre des intérêts de classes en partie divergents : « Il représente une tentative pour restructurer les relations d'exploitation, pour répondre à la fois de la main-d'œuvre agricole *et* pour établir un système de main-d'œuvre urbaine stable qui ne menace ni l'offre de travail pour l'agriculture ni l'emploi de la petite bourgeoisie et des travailleurs blancs <sup>15</sup>. » Pour être menée à bien, une telle politique exigeait un renforcement considérable du rôle de l'État autour d'un bloc bourgeois particulièrement stable. La constitution de celui-ci a été facilitée par l'interpénétration croissante du capital national et international dans le secteur manufacturier, qui a peu à peu estompé l'opposition traditionnelle entre les deux secteurs et tendu à marginaliser le rôle du capital agricole. Le renforcement considérable de l'industrialisation et l'importance des investissements débouchent sur la constitution d'un capital de type monopoliste, soudé autour du Parti nationaliste tant par rapport à sa politique économique que par rapport à sa détermination à maintenir l'exploitation des travailleurs africains grâce à l'apartheid. « En 1924, les intérêts d'une fraction nationale du capital pouvaient sembler impliquer une contradiction avec ceux de l'impérialisme. Dans la conjoncture présente d'hégémonie d'un capital monopoliste intégré, la lutte contre l'impérialisme est, en fait, la lutte pour en finir avec l'exploitation du travail par le capital <sup>16</sup>. »

De cet ensemble de travaux, les quatre textes traduits ici ne sauraient donner une vision d'ensemble ni même une illustration. [23] Ils ont été choisis en fonction de leur caractère synthétique, dans la mesure où pour les trois premiers, ceux de Johnstone, de Wolpe et de Legassick, ils fournissent des jalons importants d'une vision d'ensemble du système sud-africain en termes de rapports de classes et d'intérêts de classes. Le rôle de l'État, la politique raciale, les différents aspects de l'apartheid y

---

<sup>15</sup> R. DAVIES, D. KAPLAN et al., 1976, p. 27.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 30.

sont appréhendés en fonction des rapports de production et de leur logique interne : l'Afrique du Sud y est envisagée comme une variante du capitalisme, certes spécifique, et non comme une entité à part où les classes sociales constituées par les rapports de production s'estomperaient derrière l'efficace propre de la couleur de peau à constituer l'arrangement social et sa dynamique. Ce sont les rapports sociaux qui apparaissent comme le facteur explicatif de ou des idéologies des groupes dominants, et non l'inverse. C'est sur ce socle commun que s'appuient ces trois textes dont la portée et l'ambition méthodologique sont certes fort différentes.

En dépit de son caractère d'esquisse, le texte de Johnstone nous a paru digne d'intérêt dans la mesure où, chronologiquement, il marque une rupture significative et représente la première tentative systématique pour envisager l'apartheid comme moyen d'assurer la perpétuation et le renforcement d'un rapport d'exploitation *et* de maintenir une domination politique, renvoyant la gangue idéologique à un rôle subordonné par rapport à ces éléments fondamentaux.

Le texte de Wolpe se situe, lui, à un niveau beaucoup plus théorique. Il essaie de centrer son analyse sur la forme même des rapports de production et sur l'évolution de la formation sociale due à la coexistence initiale du mode de production capitaliste et des modes de production antérieurs. Pour lui, c'est dans la crise même de ces modes de production qu'il faut voir la racine des transformations du système ségrégationniste qui ont abouti à la mise en place de l'apartheid. Sa démarche privilégie les rapports économiques et leur attribue un rôle déterminant ; elle éclaire de façon significative le rôle du travail migrant et les différentes phases du processus d'industrialisation dans le rapport qu'ils entretiennent avec l'idéologie raciale. Par contraste, le rôle des phénomènes proprement politiques et du processus même de la lutte de classes se trouve rejeté au second plan. La dimension critique et polémique par rapport aux différentes thèses libérales, qui est toujours présente dans les travaux de Wolpe, ne constitue pas le moindre intérêt de sa contribution.

[24]

La synthèse que présente l'article de Legassick peut sembler ambitieuse, dans la mesure où l'auteur essaie d'embrasser l'ensemble du processus historique et les différentes phases de l'accumulation du

capital depuis la période mercantiliste et celle du développement des mines jusqu'à nos jours. L'accent est mis à la fois sur le rôle des différentes fractions du capital et sur celui de l'appareil d'État dans le domaine économique, à travers son intervention au niveau des investissements et du contrôle coercitif de la main-d'œuvre. Cependant, là encore, l'analyse des conflits et des affrontements de classes n'est que sommairement esquissée ; elle a le mérite d'être évoquée, de même que l'existence du mouvement nationaliste.

Le texte de Morris sur l'agriculture sud-africaine met en évidence des phénomènes de transition, qui sont souvent masqués tant par le dualisme sociologique classique (qui oppose secteur traditionnel et secteur moderne) que par le dualisme plus subtil introduit par une application mécanique des concepts de mode de production, d'articulation et de domination. En analysant un rapport social de transition spécifique à l'Afrique du Sud rurale, le *labour tenancy*, que nous avons traduit par « fermage en travail » et qui a constitué la forme dominante de l'exploitation de la force de travail rurale dans l'entre-deux-guerres, il nous semble que Morris contribue à une réflexion plus générale sur l'ensemble de la transition coloniale, les formations sociales qu'elle a suscitées et la nature de la lutte de classes dans les campagnes. Ce texte, qui analyse un passé aujourd'hui révolu, attire l'attention sur la faiblesse des connaissances que nous pouvons avoir en ce qui concerne la société rurale actuelle, dans et hors des bantoustans, un monde dont les soubresauts parfois violents restent ignorés des médias et de l'information.

[25]

**Apartheid et capitalisme.**

*Le système économique de l'Afrique du Sud.*

**1**

---

**PROSPÉRITÉ ET  
DOMINATION DES BLANCS  
D'AFRIQUE DU SUD**

**Frederick A. JOHNSTONE**

[Retour à la table des matières](#)

L'Afrique du Sud a connu au cours des dix dernières années un fort développement économique, et la richesse de la population blanche, qui jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde, saute aux yeux du visiteur. La signification politique de cette expansion économique est par contre moins évidente et suscite de plus en plus de controverses.

Beaucoup d'observateurs estiment que le développement économique mine la politique raciale gouvernementale d'apartheid et le système de la domination blanche, ou tout au moins qu'il produira cet effet dans un avenir proche. Alors que le but officiel de l'apartheid est de renforcer la ségrégation raciale et le « développement séparé », ils estiment en effet que l'expansion économique, par l'approfondissement de l'intégration raciale et de l'interdépendance au niveau économique qu'elle implique, joue un rôle subversif par rapport à l'apartheid. La volonté des Blancs de préserver à la fois leur prospérité et l'apartheid est donc considérée comme contradictoire ; la poursuite déterminée de l'expansion et les échecs apparents de l'apartheid mineraient la domination blanche.

Il apparaît toutefois que cette thèse, aujourd'hui très répandue, ne résiste pas à l'examen. Le but de cette étude est de montrer les relations qui existent, dans l'Afrique du Sud actuelle, entre le développement économique, la politique du travail de l'apartheid et la [26] domination blanche, et de développer une critique de cette thèse. Il ne s'agit pas ici de fournir une analyse détaillée de tel ou tel aspect particulier de la réalité sud-africaine, mais plutôt de présenter une vue d'ensemble du système qui puisse suggérer des axes pour une recherche plus approfondie.

Il est d'emblée nécessaire de faire deux distinctions, qui sous-tendent l'ensemble de notre analyse. Tout d'abord, l'« apartheid » doit être distingué de la « domination blanche ». L'apartheid renvoie à la politique et à l'idéologie raciales du gouvernement de l'Afrique du Sud ; la domination blanche, à la structure globale du pouvoir dans le pays, qui se maintient pour une part grâce à la politique d'apartheid. Confondre les deux termes revient, semble-t-il, souvent à laisser entendre que la structure du pouvoir (la domination blanche) est le produit de la seule politique d'apartheid, ce qui est faux. La seconde distinction concerne deux niveaux de l'apartheid : celui des mesures politiques effectives et celui de l'idéologie qui les justifie. L'« idéologie de l'apartheid », ce sont les objectifs et les doctrines mis officiellement en avant pour justifier la politique raciale du gouvernement ; l'« apartheid réel », ce sont les politiques effectivement élaborées et mises en œuvre par le gouvernement <sup>17</sup>. Cet article comportera trois parties : un examen des thèses dominantes sur la politique du travail de l'apartheid ; puis sur le maintien de la structure de travail propre à la domination blanche ; enfin une brève critique de ces thèses à la lumière des données et des conclusions qui se dégagent de cette analyse.

---

<sup>17</sup> Dans cette étude, l'accent est mis, parmi les non-Blancs, essentiellement sur les Africains, dans la mesure où ils constituent la part la plus importante de la population totale (presque 70%) et de la population non blanche (85%), et en outre parce que les discriminations à l'égard des Indiens et des métis, même si elles sont rigoureuses, le sont moins que celles qui concernent les Africains et sont aussi moins uniformes ; enfin, parce que les Africains forment la base de la pyramide du pouvoir.

## *Développement économique et politique du travail de l'apartheid*

[Retour à la table des matières](#)

Le but initial de l'idéologie de l'apartheid est de renforcer et, finalement, de réaliser intégralement la ségrégation et le développement séparé des différents groupes raciaux. Cependant, dans la sphère économique, certains phénomènes tendanciels, notamment en ce qui concerne la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre, [27] vont dans un sens opposé à celui de l'idéologie officielle. L'immigration croissante des travailleurs africains vers les zones urbaines « blanches », l'emploi croissant de main-d'œuvre africaine à des postes semi-qualifiés ont approfondi l'intégration économique des deux groupes raciaux les plus importants (les Africains et les Blancs), ce qui semble être contradictoire à l'apartheid.

La migration des Africains vers les zones urbaines s'est faite à un rythme soutenu. Entre 1911 et 1960, la population urbaine totale a été multipliée par 2,75 et la population urbaine africaine par 7. De 1951 à 1960, le nombre des Africains dans les villes s'est accru de près de 50%, passant de 2 400 000 à 3 400 000 ; en 1968, il était estimé à environ 4 300 000. Aujourd'hui, les non-Blancs sont plus nombreux que les Blancs dans toutes les grandes villes sud-africaines : 64% à Johannesburg, 62% au Cap, 71% à Durban.

C'est sur la main-d'œuvre africaine que repose toute l'économie du pays : les Africains constituent 70% de la population active et travaillent pour la plupart dans des activités dont le rôle est essentiel pour l'ensemble de la population. L'immigration des Africains dans les villes reflète aussi la place de plus en plus importante qu'ils occupent dans la main-d'œuvre industrielle. Dans les usines, leur nombre s'est accru de 200 000 entre 1960 et 1966. En 1961, les non-Blancs constituaient 70% de la main-d'œuvre industrielle ; ce taux est passé à 75% en 1966 et on estime qu'il atteindra 80% en 1971.

Cet accroissement du nombre des travailleurs africains s'est accompagné d'un mouvement vers des qualifications plus élevées. Pendant toute une période, l'Afrique du Sud a souffert d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée, ce qui a engendré une pression sur la « barrière de couleur » instituée par le gouvernement qui réservait

traditionnellement tous les emplois qualifiés aux Blancs. De plus en plus de non-Blancs sont employés comme ouvriers semi-qualifiés ou professionnels.

C'est sur ces grands traits de la situation que met l'accent la théorie dominante, qui voit dans ce mouvement professionnel ascendant des non-Blancs un phénomène fondamentalement contradictoire avec la politique d'apartheid. Mais est-ce vraiment le cas ?

[28]

La théorie dominante peut avoir deux significations. Ou bien les phénomènes que nous avons évoqués sont contradictoires avec l'apartheid, en ce sens que les efforts sincères du gouvernement pour mettre en œuvre l'idéologie officielle d'un développement absolument séparé sont contredits par les faits ; ou bien cela peut signifier que le gouvernement n'applique pas sa doctrine et, faute de politique globale, ne fait que suivre le courant et céder aux pressions objectives. Pourtant, il existe une troisième explication possible, plus proche de la réalité : c'est qu'il n'y ait pas de véritable contradiction et, s'il est vrai que le gouvernement ne se conforme pas à la lettre de son idéologie officielle, qu'il ait pourtant bien une politique globale ; simplement loin d'être opposée aux développements récents, cette politique a œuvré dans leur sens et s'en trouve renforcée.

En fait, par rapport à la politique du travail de l'apartheid, la thèse dominante ne tient pas pour deux raisons essentielles. D'abord, l'incompatibilité qu'elle affirme n'existe pas si l'on tient compte de ce qu'est l'apartheid réel. En second lieu, cette thèse passe sous silence le fait que, dans d'autres domaines plus importants pour la domination blanche, il n'existe pas davantage d'incompatibilité entre les impératifs du développement économique et la politique d'apartheid. Nous allons maintenant examiner de plus près ces deux points.

Tout d'abord, c'est une erreur de croire que l'utilisation permanente et croissante de main-d'œuvre africaine dans l'industrie blanche est en contradiction avec l'apartheid. En effet, le gouvernement ne cherche pas vraiment à mettre en œuvre l'idéologie d'un développement totalement séparé qu'il affiche. Le but réel de l'apartheid est pragmatique, c'est d'assurer la domination des Blancs et leur puissance économique. Les Blancs veulent qu'à la fois leur prospérité et leur domination soient préservées, et le gouvernement cherche à atteindre simultanément ces

deux objectifs. La véritable raison d'être de la politique d'apartheid est donc de maximiser la croissance économique dans le but d'assurer la prospérité des Blancs et de protéger matériellement leur domination. La fonction de l'idéologie officielle est de justifier le fait que les non-Blancs soient de plus en plus privés de droits et maintenus dans un statut servile dans les zones blanches, ce au nom des droits et des possibilités qui leur seront offerts plus tard dans leurs propres zones. Cette véritable nature de l'apartheid est manifeste dans de nombreux domaines, certains que nous allons examiner dès maintenant, d'autres dans la suite de cet article. Voyons immédiatement comment, dans les processus économiques qui sont [29] censés être contradictoires avec l'apartheid, et tout d'abord par rapport au problème de la mobilité de la main-d'œuvre vers les zones blanches, s'exprime sa logique profonde. Dans ce domaine, les mesures politiques prises par le gouvernement sont significatives : réduction au minimum indispensable du nombre des Africains dans les zones blanches, mais aussi maintien de leur présence dans ces zones, et non pas ségrégation totale comme le voudrait l'idéologie officielle ; limitation du statut des Africains autorisés à résider dans les zones blanches à celui d'*immigrants privés de droits*, mais permanence de l'utilisation massive de leur travail à l'intérieur de ces zones (dans le même temps, il n'y a pas de travail pour les Africains dans les réserves et par conséquent pas de droits réels) ; réorientation du développement industriel vers les zones frontières proches des réserves, et non pas développement industriel des réserves ; enfin, politique souple en matière de barrière de couleur pour les emplois, et non pas mise en œuvre dogmatique et rigide d'une idéologie.

La politique de renvoi des Africains « non indispensables » a pris deux formes essentielles : l'expulsion de communautés entières d'Africains qui résidaient dans des zones rurales désignées comme blanches, et l'expulsion individuelle par le biais d'un contrôle renforcé de tous les déplacements. Au début de 1968, 193 communautés africaines (soit au total 73 000 personnes) avaient déjà été expulsées de leurs villages et on avait planifié l'expulsion de 276 autres <sup>18</sup>. Chaque

---

<sup>18</sup> C'est lors d'une de ces expulsions, dans un endroit appelé Limehill, en janvier 1969, que 2 000 Africains ont été enlevés de chez eux, mis dans des camions et relâchés en pleine campagne, sans logement ni installation sanitaire, sans eau courante, sans bois de chauffage, affaire qui donna lieu à un scandale public. Voir les comptes rendus de presse et South African Institute of Race

année, des milliers d'Africains sont renvoyés dans les réserves à la suite de contrôles policiers effectués dans les villes <sup>19</sup>. Le gouvernement a clairement fait savoir son intention d'expulser tous les Africains économiquement non actifs hors des zones blanches.

Ce statut de migrants sans droit qu'ont les Africains travaillant dans les zones blanches est le produit d'un système élaboré et rigoureux de contrôles de la main-d'œuvre et de ses déplacements <sup>20</sup>. Le [30] statut d'immigrant des Africains a été confirmé par de nombreuses lois, en particulier le *Bantu Laws Amendment Act* (1964), le *Bantu Labour Act* (1964) et les *Bantu Labour Régulations* de 1965 et 1968 <sup>21</sup>. Ces lois interdisent aux Africains de quitter les réserves s'ils n'ont pas obtenu un contrat de travail auprès d'un bureau officiel de main-d'œuvre. Les contrats ne peuvent avoir une durée supérieure à un an (ils sont toutefois renouvelables). Ces bureaux de main-d'œuvre assurent au gouvernement un pouvoir considérable sur les travailleurs africains. Les droits qu'avaient les Africains de rester dans les zones blanches, parce qu'ils y étaient nés ou y avaient résidé ou travaillé pendant une longue période, ont été réduits à une peau de chagrin. Commentant les *Régulations* de 1968, un ministre a pu déclarer que, grâce à ces mesures, « nous faisons maintenant figurer dans les textes officiels notre volonté affirmée de *construire notre économie sur la base du travail sur contrat* <sup>22</sup> ».

Les Blancs désirent continuer à utiliser la main-d'œuvre africaine, mais sans permettre aux Africains de continuer à résider dans les zones blanches. C'est pourquoi les Africains non indispensables à la

---

Relations, *A Survey of Race Relations in South Africa 1968*, Johannesburg, 1969, pp. 126 et s.

<sup>19</sup> De novembre 1967 à avril 1968, le nombre des contrôles suivis d'expulsion a été d'environ 1400 par mois à Johannesburg (*House of Assembly Debates*, 7 mai 1969).

<sup>20</sup> L'analyse la meilleure et la plus détaillée de ces contrôles discriminatoires de la main-d'œuvre se trouve dans les publications du B.I.T., *Declarations concerning the Policy of « Apartheid » and I.L.O. Programme for the Elimination of « Apartheid » in Labour Matters in the Republic of South Africa*, Genève, 1964 ; et les rapports annuels de 1965 à 1969, *Special Reports of the Director General on the Application of the Declaration concerning the Policy of Apartheid of the Republic of South Africa*, Genève.

<sup>21</sup> Pour plus de détails, se reporter au programme et aux rapports du B.I.T.

<sup>22</sup> *Financial Mail*, 19 juillet 1968, p. 198.

production sont expulsés et ceux qui sont indispensables en sont réduits à être ballottés, privés de droits là où ils vivent et travaillent, et privés d'emploi dans les *homelands* où ils sont censés exercer leurs droits. C'est par ce système du travail migrant que les Blancs réalisent leurs objectifs souvent présentés comme contradictoires (la prospérité, la domination blanche et la ségrégation raciale), aux dépens des Africains qui se voient imposer l'instabilité permanente, la destruction de leur vie de famille et bien d'autres désagréments.

Une autre réponse de l'apartheid réel aux problèmes posés par l'insertion de la main-d'œuvre africaine dans l'industrie blanche est la politique de *i* « industrie frontalière », qui consiste à orienter le développement industriel vers les zones limitrophes des réserves africaines. Celles-ci doivent jouer le rôle de réservoirs de main-d'œuvre à bon marché et facilement accessible pour l'industrie, et non pas devenir les régions économiquement développées que dépeint [31] l'idéologie de l'apartheid. Par le biais de mesures comme le *Physical Planning and Utilisation of Resources Act* de 1967, le gouvernement encourage l'établissement d'industries nouvelles et la décentralisation des industries urbaines vers les zones frontalières <sup>23</sup>.

Entre autres incitations offertes par le gouvernement aux entreprises pour qu'elles s'établissent près des frontières des réserves, il faut mentionner l'autorisation de payer des salaires à un barème inférieur à celui qui est pratiqué dans les villes. Les « recommandations » gouvernementales en matière de salaires pour les industries frontalières préconisent des salaires inférieurs à ceux pratiqués partout ailleurs, et même souvent plus bas que ceux qui sont effectivement payés sur place. De 1960 à 1968, les investissements dans *ces* industries frontalières ont atteint 150 millions de livres, et 109 000 emplois pour les Africains (36 000 pour les autres catégories de population) avaient été créés dans ce secteur en 1969. Même si, pour le moment, ces chiffres demeurent relativement modestes par rapport à l'importance du secteur industriel concentré dans les villes, il faut aussi les apprécier en fonction de

---

<sup>23</sup> Cette loi stipule qu'une autorisation gouvernementale est nécessaire pour la plupart des créations d'industrie (établissement de nouvelles zones industrielles, de résidences de travailleurs africains, extension des entreprises — et notamment tout accroissement de la main-d'œuvre africaine) dans les zones concernées par la loi, c'est-à-dire, depuis janvier 1968, les principales régions industrielles à l'exception du Natal.

l'absence presque totale de développement industriel dans les réserves où, entre 1960 et 1966, se sont établies en tout et pour tout 35 entreprises nouvelles employant 945 Africains.

La nature souple et pragmatique de l'apartheid réel se manifeste aussi dans la politique gouvernementale en matière de mobilité dans l'emploi pour les non-Blancs. La barrière de couleur en matière d'emploi est sanctionnée par d'importantes dispositions légales et, jusqu'en 1968, vingt-quatre textes spécifiques de réservations d'emplois avaient été promulgués au titre de l'*Industrial Conciliation Act* ; cette loi donne au gouvernement des pouvoirs étendus pour appliquer ces discriminations et est renforcée par toute une série de mesures qui vont dans le même sens. Pourtant, ces réglementations spécifiques n'affectent qu'environ 3% de la main-d'œuvre ; et jusqu'à juin 1967, sur 891 demandes de dérogations exceptionnelles de la part des employeurs, 74 seulement avaient été refusées. Début 1969, le ministre des Transports, M. B. Schoeman, annonçait que plusieurs milliers d'Africains étaient employés par l'État pour des travaux semi-qualifiés [32] dans les chemins de fer, et qu'ils le seraient aussi longtemps que leur travail s'avérerait nécessaire. Le gouvernement a ainsi encouragé une certaine souplesse dans l'application de la barrière de couleur en matière d'emploi pour assurer la poursuite de l'expansion économique — et dans la mesure où cela ne remettait pas en cause la relation fondamentale « maître-serviteur » entre travailleurs blancs et non blancs <sup>24</sup>.

Cette politique reflète également un changement d'attitude chez beaucoup de travailleurs blancs. La prospérité et la pénurie de main-d'œuvre ont joué dans le sens d'un assouplissement de leur position traditionnellement rigide à l'égard des emplois réservés. Les travailleurs blancs sont aujourd'hui prêts à passer avec les employeurs des accords leur octroyant des augmentations de salaires et la garantie d'emploi dans

---

<sup>24</sup> Par exemple, l'accord intervenu en 1968 entre les employeurs et les syndicats blancs de la sidérurgie et de la construction mécanique apportait des avantages aux employeurs et aux travailleurs blancs (modification de la grille des emplois réservés, hausse des salaires et des bénéfices) au détriment des travailleurs africains qui reçurent des augmentations minimales pour effectuer des tâches plus qualifiées et auparavant mieux payées (*Financial Mail*, 15 et 29 mars 1968 ; et South African Institute of Race Relations, *op. cit.*, pp. 88-89).

certaines professions, en échange de leur acceptation que certains autres emplois passent dans la catégorie des emplois semi-qualifiés pouvant être remplis par une main-d'œuvre non blanche et pour un salaire inférieur.

Les affirmations conventionnelles sur les contradictions de l'apartheid en matière de mobilité géographique et professionnelle se révèlent donc non fondées à la lumière de la nature véritable des mesures d'apartheid prises dans ces secteurs. Seuls certains aspects de l'idéologie officielle se trouvent contredits par les faits, ce qui n'a pas grande importance puisque, dans ces domaines, l'apartheid réel ne vise pas à mettre en œuvre à la lettre cette idéologie mais à réaliser de façon pragmatique le double objectif de l'Afrique du Sud blanche : le maintien de la prospérité et de la domination des Blancs. C'est pourquoi le gouvernement n'est pas fondamentalement opposé à la poursuite de l'intégration de la main-d'œuvre africaine dans l'économie blanche. Il s'oppose seulement à ce que le processus de mobilité des travailleurs nécessaire pour assurer la poursuite de la croissance débouche en même temps sur une mobilité *résidentielle* et *politique* qui n'est pas, elle, indispensable à la croissance économique, et qui [33] se trouve effectivement entravée par le biais du système de contrôle de la main-d'œuvre.

Il est vrai que des employeurs n'étaient pas d'accord avec le gouvernement sur ces mesures de contrôle de l'emploi et des déplacements de la main-d'œuvre. Mais il serait faux de déduire de ces désaccords que les patrons en question rejetaient tous les aspects de la politique d'apartheid, et d'analyser ces divergences comme le reflet d'une contradiction fondamentale d'intérêts entre ces employeurs et le gouvernement. Il s'agit bien plutôt d'un conflit sur le « partage du gâteau ».

En raison du profond consensus qui règne parmi les Blancs en faveur du maintien de leur domination, consensus qui ne fait que refléter les intérêts matériels des différents groupes de la population blanche dans le cadre de cette domination, les conflits entre Blancs portent essentiellement sur la forme qu'il convient de lui donner et sur la répartition des bénéfices qu'en tirent les Blancs dans leur ensemble entre les différents groupes, essentiellement les employeurs capitalistes, les travailleurs blancs et les nationalistes afrikaners. Comme ces différents groupes cherchent à satisfaire au mieux leurs

propres intérêts particuliers, certains conflits peuvent survenir. Mais tous sont intéressés au maintien de la domination blanche et à la prospérité économique, et cela impose certaines contraintes à la poursuite de leurs intérêts spécifiques. La fonction de l'apartheid réel est de moduler ces contraintes afin d'assurer la satisfaction maximale des différents intérêts blancs dans les deux domaines clés de la domination et de la prospérité sans que Tune ou l'autre soit mise en péril.

Dans les domaines que nous venons d'examiner, les thèses « classiques » affirmant l'existence d'une contradiction entre développement économique et apartheid ne tiennent donc pas. Mais d'autres points peuvent également être évoqués. Ces thèses passent en effet sous silence un fait important : l'absence manifeste de contradiction entre développement capitaliste et apartheid dans plusieurs autres domaines, ceux par exemple des salaires des Africains et de leur droit à l'organisation. Le refus de reconnaître aux travailleurs africains le droit de s'organiser en syndicats et la volonté de maintenir leurs salaires à un bas niveau ont pourtant été, au niveau tant de l'idéologie que de la pratique, des éléments clés de la politique du travail de l'apartheid. Si les employeurs s'en sont parfois pris à la barrière de couleur en matière de déplacements et d'emploi, jamais à ce qu'on sache ils ne se sont réellement élevés contre les discriminations en matière [34] de salaires et de syndicalisation. On peut même dire, au contraire, qu'ils ont dans l'ensemble plutôt cherché à en tirer profit et à les perpétuer.

Cette « compatibilité » est d'autant plus significative que la discrimination dans ce domaine est une pièce maîtresse de la structure du pouvoir capitaliste et de la domination blanche en Afrique du Sud. Car les contrôles fondamentaux sur la main-d'œuvre africaine sont ceux dont l'effet essentiel est de la priver de tout accès et de tout contrôle sur les moyens du pouvoir économique (syndicats, barrière de couleur pour les revenus et pour l'éducation) et non pas les barrières de couleur limitant sa mobilité géographique et professionnelle. Dans ces derniers domaines, on peut, et c'est le cas, autoriser une certaine souplesse sans pour cela mettre en danger la structure du pouvoir blanc. On ne peut pas en dire autant des autres contrôles, et d'abord, par exemple, de la barrière de couleur en matière de droits syndicaux. Des syndicats africains puissants, ayant le droit de grève, pourraient imposer

l'augmentation des salaires, paralyser l'économie sud-africaine et servir d'appui à une action politique. Ce n'est donc pas un hasard si, sur cet aspect si important de la discrimination à l'égard de la main-d'œuvre, il n'y a pas conflit entre la politique gouvernementale et le patronat. C'est la persistance sans faille de ces discriminations raciales, que l'on peut qualifier de « noyau structurel » de la discrimination de la main-d'œuvre, que nous allons maintenant examiner.

### *Développement économique et domination blanche*

[Retour à la table des matières](#)

Les insuffisances de la thèse dominante ne se limitent pas au seul problème des politiques de main-d'œuvre propres à l'apartheid. Elles apparaissent aussi dans le fait que le développement économique n'a nullement miné le noyau structurel de la domination blanche dans le travail. La persistance de cette structure témoigne d'ailleurs, outre de la faiblesse d'une théorie, de bien davantage, puisqu'elle révèle aussi le lien profond qui unit le système économique et la domination blanche. Car ce serait une erreur d'imaginer que cette structure est le produit des seules politiques d'apartheid ; elle est également largement déterminée par ceux qui contrôlent le pouvoir économique privé [35] (et par les travailleurs blancs) et qui tirent du maintien de cette structure des avantages considérables.

L'analyse de la situation économique des Noirs d'Afrique du Sud doit prendre en considération trois questions importantes : quelle est la nature de la relation économique entre Blancs et Africains ? La structure de base de cette relation a-t-elle été sensiblement remise en cause par le développement économique de ces dernières années ? Et si ce n'est pas le cas, quel éclairage cela jette-t-il sur les rapports qui existent en Afrique du Sud entre le système capitaliste et la domination blanche ? Mais, auparavant, il est nécessaire d'apporter un certain nombre de précisions et de faire certaines distinctions.

Les jugements portés sur le statut économique des Noirs en Afrique du Sud le sont selon quatre critères : le niveau nécessaire à la subsistance, la situation dans d'autres pays, l'évolution dans le temps,

l'accès aux moyens du pouvoir à l'intérieur du système. Ceux qui soutiennent le régime sud-africain justifient la situation économique faite aux Africains en s'appuyant sur les trois premiers types de références, ce qui donne trois types d'affirmations : 1) « les besoins essentiels des Africains sont satisfaits » ; 2) l'analogie avec les bidonvilles napolitains, à savoir « la pauvreté et la misère sont bien pires à Naples » ; 3) « la situation est bien meilleure qu'auparavant ».

Il faut d'abord souligner — sans pour autant accepter l'argument de la « subsistance » — que, même si on se réfère à une notion de minimum vital, la situation des Noirs d'Afrique du Sud *est* loin d'être acceptable. Des enquêtes récentes ont montré que le revenu moyen des Africains est si bas que la majorité d'entre eux vit en dessous de la *poverty datum Line*, qui définit le seuil de la pauvreté. À Johannesburg, on s'est aperçu que près de 70% des familles africaines avaient des revenus inférieurs au minimum nécessaire pour maintenir un état sanitaire satisfaisant. La majorité des Africains souffre de malnutrition, ce qui explique en particulier un taux de mortalité infantile exceptionnellement élevé. Le taux annuel de mortalité pour les enfants africains de un à quatre ans est estimé à environ 45 pour 1 000 naissances vivantes, alors que pour les enfants blancs de même âge il est de 2 pour 1 000. Des recherches dans une réserve africaine ont montré que 50% des enfants y mouraient avant l'âge de cinq ans.

En fait, des quatre arguments couramment avancés, seul le dernier est moralement acceptable. Quel accès les Africains peuvent-ils avoir [36] aux moyens du pouvoir économique et quelle est leur part dans la distribution des richesses produites ? Ce sont là les questions essentielles pour juger du développement économique de l'Afrique du Sud, et la réponse à ces questions rend caduques toutes les autres argumentations.

Toutes les formes, nombreuses, de discrimination raciale qui visent à préserver la structure économique de la domination blanche ne sauraient être décrites ici. Mais on peut identifier une sorte de noyau central, constitué par les mesures dont l'objet essentiel est d'empêcher les Africains d'accéder au pouvoir économique et à ses moyens. Ce sont les mesures qui interdisent aux Africains de s'organiser en syndicats et de s'instruire, et celles qui assurent la distribution inégale des revenus, à la fois reflet et facteur de renforcement de la distribution du pouvoir.

Des mesures de discrimination à l'égard de la main-d'œuvre destinées à empêcher l'accès des Africains au pouvoir économique, celles qui interdisent à ces travailleurs de s'organiser sont sans doute les plus décisives. En vertu de l'*Industrial Conciliation Act*, les syndicats africains ne sont pas reconnus par la loi, et les grèves de travailleurs africains sont rendues illégales par le *Bantu Labour Seulement of Disputes Act*. Cette dernière loi stipule qu'en cas de conflit du travail les intérêts des travailleurs africains sont pris en charge par des fonctionnaires du gouvernement. D'autres lois, comme le *General Law Amendment Act* et le *Suppression of Communism Act*, restreignent elles aussi de façon rigoureuse le droit des travailleurs africains à s'organiser et à faire grève<sup>25</sup>. C'est à ce type de mesures que fait référence le Conseil économique et social de l'Organisation des nations unies quand il déclare que « les normes internationales en matière de libertés syndicales sont en permanence [37] gravement violées par la législation sud-africaine et par un certain nombre de décisions administratives et pénales<sup>26</sup> ».

Les travailleurs africains se trouvent ainsi privés des droits d'organisation les plus élémentaires et sont mis dans l'incapacité de défendre librement et légalement leurs intérêts, et le mouvement syndical africain a fini par être détruit du fait de la répression gouvernementale. Si bien qu'aujourd'hui 0,5% seulement des travailleurs africains sont organisés et qu'aucune grande grève africaine n'a eu lieu pendant toutes les années soixante. Sur une force de travail qui, dans l'industrie, compte environ un million de travailleurs africains,

---

<sup>25</sup> Par exemple, la section 21 du *General Law Amendment Act* donne une grande extension à la notion de sabotage, qui comprend la mise hors fonction d'une multitude de services et de biens, ou l'incitation à le faire, et prévoit des peines allant de cinq ans au minimum à la peine de mort. Cette loi s'applique, entre autres, à toute grève africaine mettant en cause ou entravant le fonctionnement de la production ou de la distribution de l'éclairage, de l'énergie, de l'eau, du pétrole, des approvisionnements en vivres, des postes ou du téléphone, du trafic routier, des biens et des fonctionnaires de l'État (cf. *I.L.O. Programme*). De source parlementaire, début 1969, 1 000 Africains environ étaient en prison au titre du *General Law Amendment Act*, du *Suppression of Communism Act*, de l'*Unlawful Organisation Act* et du *Terrorism Act*.

<sup>26</sup> Nations unies, Conseil économique et social, *Allegations regarding the infringements of Trade Unions Rights in the Republic of South Africa*, Genève, 1968, p. 87.

le nombre des grévistes noirs officiellement recensés n'a pas dépassé 10 050 en 1956, pour tomber à 5 500 en 1960 et à 3 531 en 1967.

La récente grève africaine de Durban est un bon exemple de la situation : en avril 1969, environ 2 000 dockers africains se mettaient en grève pour obtenir des augmentations de salaires. Les patrons firent appel au gouvernement et à la police, et les Africains furent contraints à choisir entre la reprise immédiate du travail aux conditions antérieures et le licenciement. À la suite de quoi environ 1 500 dockers furent licenciés, avec quatre heures pour quitter Durban. D'autres dockers furent embauchés dans la ville et ses environs. L'Institute of Race Relations a pu faire le commentaire suivant :

« Toute cette affaire [...] met en évidence l'impuissance des travailleurs africains, alors même que l'économie nationale est en pleine expansion, à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent. Ils n'ont aucun pouvoir de négocier pour leur propre compte l'amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail <sup>27</sup>. »

La discrimination raciale dans l'enseignement sert elle aussi à restreindre l'accès des Africains aux moyens du pouvoir économique. L'organisation de l'enseignement pour les Africains est étroitement contrôlée par le gouvernement dans le cadre du *Bantu Education Act* de 1953, qui fixait aussi le montant annuel du budget consacré à l'éducation des Africains. Alors que le budget global de l'éducation a représenté entre 1950 et 1963 un pourcentage à peu près constant du budget de l'État, la part du budget consacrée à l'enseignement destiné aux Africains est tombée entre 1953 et 1966 de 0,57% à 0,396%. La dépense par tête pour l'enseignement africain a elle [38] aussi décliné, passant de 17,08 rands en 1953-1954 à 11,50 rands en 1962-1963 et se stabilisant ensuite autour de 12 rands jusqu'à la fin des années soixante. La dépense réelle par tête pour l'enseignement africain est ainsi considérablement moindre aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt ans.

Certes, la scolarisation des Africains au niveau du primaire s'est accrue ; mais les données disponibles sont souvent trompeuses, car il faut tenir compte du taux élevé d'abandons en cours de scolarité, qui

---

<sup>27</sup> *Race Relations News*, mai 1969, p. 1.

explique que la grande majorité des élèves se trouve en fait dans les classes les plus basses. Ainsi, en 1962, 44% des élèves africains se trouvaient dans les deux classes primaires les plus basses, et seulement 2,9% dans une des cinq classes de l'école secondaire. En 1967, 71% de tous les Africains scolarisés étaient dans les quatre premières années de l'école primaire. La proportion des Africains d'âge scolaire suivant un enseignement secondaire n'a pas augmenté : elle était de 3,4% en 1953 et de 3,43% en 1966 <sup>28</sup>.

Sous tous ses aspects, la situation des écoles africaines apparaît très désavantageuse. Alors que l'école est gratuite et obligatoire pour les Blancs, elle n'est ni l'une ni l'autre pour les Africains. Le nombre élevé d'élèves par enseignant atteste du manque de professeurs ; ceux-ci sont mal payés et, dans l'ensemble, peu qualifiés. Comme il n'y a pas suffisamment d'écoles, celles qui existent doivent dédoubler les enseignements. On estime officiellement qu'à Soweto, le quartier africain de Johannesburg, il manque environ soixante écoles. Le contenu des études pour les Africains est étroitement réglementé par le gouvernement, qui fixe les programmes et vise à inculquer aux Africains l'acceptation de la condition inférieure qui leur est imposée dans la société <sup>29</sup>.

La situation est identique dans l'enseignement supérieur. En 1968, les non-Blancs, qui constituent les quatre cinquièmes de la population, ne représentaient que 12% des étudiants à l'université. Depuis 1959, la ségrégation a été généralisée dans l'enseignement supérieur ; les [39] moyens et les débouchés des collèges pour les non-Blancs sont de loin inférieurs à ceux des universités blanches. Pour l'année universitaire 1968-1969, 10 740 certificats ou diplômes de l'enseignement supérieur ont été décernés à des Blancs, 277 à des Africains. Alors que le nombre

---

<sup>28</sup> Les statistiques gouvernementales sud-africaines, et en particulier celles qui concernent l'éducation, ne sont pas toujours dignes de foi et sont même parfois délibérément falsifiées. Ainsi une récente étude compare la scolarisation en Afrique du Sud et dans différents pays et conclut que l'Afrique du Sud se trouve en tête, avec la Nouvelle-Zélande, pour la scolarisation aux niveaux du primaire et du secondaire : les chiffres présentés ne prennent en compte que la population blanche.

<sup>29</sup> Sur le contenu de l'éducation africaine, cf. U.N.E.S.C.O., *The Effects of Apartheid on Education, Science, Culture and Information*, Paris, 1968.

des étudiants blancs dans les écoles techniques et professionnelles avoisine 100 000, celui des Africains stagne à quelques milliers.

Le fait que les Africains soient privés de droits et de possibilités au niveau syndical et dans le domaine de l'éducation se reflète dans la structure des revenus en Afrique du Sud. On estime qu'en 1969 les Africains, qui formaient 68,8% de la population, percevaient environ 18,8% des revenus individuels et les Blancs, soit 19,2% de la population, environ 74%. Le revenu par tête des Africains en 1969 est évalué à environ 8% de celui des Blancs, soit en moyenne 7 rands par mois contre 95 pour les Blancs. La distribution raciale des revenus se caractérise donc par une inégalité extrême. Celle-ci varie selon les secteurs de l'économie : dans l'industrie, les Blancs gagnent environ six fois plus que les Africains ; dans les mines, le rapport est de 1 à 18, soit 304 rands par mois contre 17 pour les Noirs (dont le salaire est cependant complété par quelques avantages en nature). Même dans l'industrie, l'ouvrier africain doit travailler une semaine pour gagner ce que l'ouvrier blanc gagne en un jour.

Le récent boom économique a pu renforcer l'idée que ces inégalités de revenus s'étaient atténuées. Il n'en est rien, et c'est même l'inverse qui semble vrai. Entre 1957 et 1967, l'écart entre le salaire mensuel moyen des Africains et des Blancs dans l'industrie est passé de 120 à 194 rands, et on a calculé que, ne serait-ce que pour empêcher cet écart de se creuser, il faudrait qu'à l'avenir les augmentations de salaires des Africains soient proportionnellement cinq fois et demie plus fortes que celles des Blancs. En 1962, le salaire d'un Blanc dans l'industrie représentait 440% de celui d'un non-Blanc ; en 1967, il s'élevait à 485%. Dans les mines d'or, l'écart des salaires s'est régulièrement creusé. En 1911, un travailleur blanc gagnait en moyenne 11,5 fois plus qu'un travailleur non blanc ; il gagnait 14,5 fois plus en 1951 et 17,5 fois plus en 1966. On a calculé que le salaire réel des travailleurs africains dans les mines d'or sud-africaines n'est pas aujourd'hui plus élevé, si ce n'est même plus bas, qu'en 1911. Selon le commentaire d'un observateur :

« Il est exact que les salaires des Bantous ont augmenté ces dernières [40] années. [...] Mais, *si* on tient compte de la hausse du coût de la vie pendant cette période, on est frappé par le fait que le fossé entre les

salaires des Blancs et ceux des non-Blancs s'élargit toujours davantage <sup>30</sup>. »

C'est pourquoi constater simplement que les salaires ont augmenté présente peu d'intérêt si l'on ne tient pas compte de l'inflation, de l'augmentation beaucoup plus forte des salaires des Blancs et aussi du caractère arbitraire du montant des salaires versés aux travailleurs africains en l'absence pour eux de tout pouvoir collectif de pression ou de négociation. Et à l'inégalité des revenus que nous venons d'évoquer s'ajoute une inégalité bien plus forte encore, celle des patrimoines.

Tous les grands groupes d'intérêts qui composent la population blanche portent leur part de responsabilité dans cette situation, qui n'est pas le produit de la seule politique d'apartheid. Les patrons, dont certains auteurs se plaisent à souligner les divergences avec le système de domination blanche, jouent en fait un rôle déterminant dans la fixation du montant des salaires africains. Le niveau très bas de ces salaires et la part infime qui revient aux Africains dans la distribution des revenus illustrent bien ce qu'est l'attitude réelle des patrons à l'égard des droits des travailleurs africains : ils cherchent avec succès à obtenir de la main-d'œuvre à bon marché. Le rôle des travailleurs blancs dans la détermination du niveau des salaires versés aux Africains ne doit pas faire oublier la responsabilité qui incombe aux employeurs. Alors qu'en majorité les salaires réels des Africains sont restés autour, si ce n'est en dessous, du minimum vital, les profits et la productivité se sont considérablement accrus. Au début de 1967, les profits nets totaux de deux cents grandes sociétés sud-africaines avaient, en quatre ans, augmenté de 71,7 millions de rands <sup>31</sup>.

Il est donc clair que le développement économique n'a pas remis en cause la structure des relations de travail qui constitue la base de la domination blanche. L'accès des Africains aux moyens essentiels du pouvoir économique est toujours étroitement contrôlé et limité, la répartition du revenu est toujours aussi inégale, les moyens de coercition dont dispose le gouvernement à l'égard de la main-d'œuvre

---

<sup>30</sup> MALHERBE, *Bantu Manpower and Education*, Johannesburg, 1969, p. 34.

<sup>31</sup> *Financial Mail*, 2 février 1968. Le total des profits de l'industrie est passé de 236 millions de rands en 1960 à 406 millions en 1964 ; de 1956 à 1966, les dividendes déclarés des sociétés minières sont passés de 108 millions à 237 millions de rands, selon les statistiques officielles.

[41] africaine se sont plutôt renforcés qu'affaiblis. Le noyau central du système de discrimination est toujours aussi solide.

Toute cette situation montre bien que le rapport économique entre Blancs et Africains est un rapport d'exploitation. Partout on retrouve la traditionnelle relation maître-serviteur et son carcan de contrôles et de sanctions. Tout le système mis en place contraint les Africains à travailler pour les Blancs contre des salaires de survie, et en étant privés des droits élémentaires qui permettent de défendre librement et légalement leurs intérêts, soumis à des contrôles parmi les plus draconiens et les plus tyranniques jamais vus dans l'histoire moderne. Et c'est sur cette exploitation systématique de la main-d'œuvre africaine que reposent l'immense puissance et la richesse des Blancs d'Afrique du Sud.

Cette permanence du système de discrimination dans le domaine du travail s'explique seulement par la convergence des différents groupes d'intérêts qui composent la population blanche dans leur volonté de le perpétuer. Le capitalisme s'accommode au mieux de ce système qui lui assure des profits élevés grâce à une main-d'œuvre très bon marché, inorganisée et dépourvue de droits ; les nationalistes et les travailleurs blancs y gagnent une certaine prospérité et le renforcement des bases matérielles de la domination blanche.

En réalité, loin de porter atteinte à la suprématie blanche, le développement économique ne cesse de la consolider. La structure de domination est constamment renforcée par la production matérielle qu'elle permet de développer. Il y a là un processus circulaire, un cercle infernal dans lequel les travailleurs africains produisent la richesse et la puissance qui permettent aux Blancs de consolider cette structure de production qui leur assure toujours davantage de pouvoir... C'est précisément la fonction de l'apartheid réel de donner à ce processus toute son efficacité.

## *Conclusion critique*

[Retour à la table des matières](#)

Notre tentative pour éclairer la relation qui lie développement économique, politique d'apartheid et domination blanche en Afrique du Sud s'est simultanément développée en une critique des explications dominantes sur ce sujet. Nous nous proposons maintenant d'aller plus loin dans cette critique et de lui donner une forme plus [42] synthétique et plus théorique, en nous appuyant sur l'analyse empirique développée précédemment.

Il peut être utile de rappeler brièvement ce que sont les lignes de force des thèses contre lesquelles nous nous inscrivons :

1. Les rapports entre le développement économique et le système de domination blanche sont fondamentalement de l'ordre de la contradiction et du conflit.
2. La nature de ces rapports s'explique par le fait que l'économie capitaliste et/ou l'industrialisation sont en soi des facteurs de libéralisation et d'intégration et, par là, s'opposent à la rigidité, au dogmatisme et à la discrimination qui caractérisent la politique d'apartheid et la domination blanche.
3. Ce conflit se manifeste dans le domaine de la mobilité géographique et professionnelle des non-Blancs, où ce qui se passe effectivement est contradictoire avec l'apartheid et démontre son caractère absurde et impraticable.
4. Ce conflit tend à se résoudre à l'avantage des forces de l'économie de marché et du développement industriel, qui jouent dans le sens d'un développement intégré et rationnel : l'Afrique du Sud ne peut supporter longtemps les dysfonctionnements et les blocages graves qui résultent du caractère incompatible des impératifs de l'expansion et de ceux de la domination blanche. Avec le temps, la contradiction entre ces deux logiques ne peut que s'approfondir, au détriment de l'apartheid et de la domination blanche.

La grande masse des publications et des déclarations, des milieux universitaires aux mass média, adhère implicitement ou explicitement à ce type d'interprétation ou à certains de ses principes. C'est ce qu'on peut appeler la « théorie classique » sur la question. Ainsi, pour un historien de l'économie, l'histoire contemporaine de l'Afrique du Sud s'ordonne autour du conflit fondamental entre les principes de l'économie de libre entreprise et le « facteur politique » dominé par le nationalisme afrikaner au pouvoir depuis 1948. Un autre envisage le problème en termes de conflit entre l'action « libératrice » propre à l'économie capitaliste et la force d'asservissement que constitue le dirigisme du gouvernement et il conclut : « Le capitalisme de concurrence a toujours œuvré dans le sens de la disparition de l'injustice raciale. » On pourrait citer d'innombrables articles ou commentaires de presse qui vont dans le même sens.

[43]

La principale faiblesse de cette thèse réside dans ses postulats implicites quant aux impératifs de la domination blanche et du développement économique et à leurs relations. Elle suppose que le développement capitaliste et l'industrialisation vont nécessairement, de par leur nature et leurs effets, dans le sens de la libéralisation. D'un autre côté, la domination blanche y est considérée comme un phénomène tout à fait distinct et séparé qui résulte essentiellement de la politique d'apartheid, source principale de la discrimination. Il s'ensuit que les relations entre les deux termes sont fondamentalement conflictuelles.

Nous avons montré plus haut à quel point ces affirmations n'étaient pas confirmées par les faits. Mais il n'y a, en outre, aucune raison logique *a priori* pour qu'elles soient justes. Affirmer que l'industrialisation et l'économie de marché aboutissent nécessairement à une libéralisation des structures inégalitaires existant entre des groupes n'est pas soutenable, comme l'a montré par exemple Herbert Blumer dans son intéressant article « Industrialisation and Race Relations <sup>32</sup> ». Ni, si l'on considère les intérêts réciproques apparents qui unissent le capitalisme et le colonialisme blanc, d'affirmer qu'il y a une nécessité logique qui les rend fondamentalement incompatibles. Mais leur compatibilité réelle et ses manifestations empiriques ne sont pas prises en considération par la « théorie classique », qui préfère

---

<sup>32</sup> Herbert BLUMER, 1965.

partir de la thèse non fondée d'une polarisation entre la sphère économique et la sphère politique, présentées en quelque sorte comme deux planètes distinctes.

Étant donné que ces postulats sont faux, il n'est pas étonnant que la perspective qui en découle soit complètement viciée lorsqu'on passe aux analyses concrètes. L'accent est mis sur les effets contraignants qu'imposerait le système de domination blanche à certains aspects du développement capitaliste, considérés comme les manifestations d'une incompatibilité postulée *a priori* : la recherche critique se trouve ainsi détournée des phénomènes exprimant une compatibilité réelle. Les problèmes auxquels se heurte le monde des affaires dans ses « conflits » avec les mesures politiques du gouvernement, les entraves économiques que celles-ci suscitent sont évoqués à loisir. La conclusion invariable de tout cela étant que les barrières de couleur en matière d'emploi et de mobilité géographique constituent des obstacles majeurs à la poursuite de l'expansion économique.

[44]

Un bon exemple de ce type d'interprétation est fourni par le passage suivant, extrait d'un document de recherche récent. Après avoir évoqué le fossé toujours plus grand qui sépare les salaires des Blancs et des non-Blancs, ce texte continue ainsi :

« Augmenter simplement les salaires des non-Blancs ne constitue pas en soi une solution. [...] Il vaudrait mieux que le " gâteau " de la production nationale soit beaucoup plus important, car alors, sur la base d'une contribution accrue, il serait possible d'attribuer à chacun une part plus satisfaisante. Pour résumer, cela implique simplement une utilisation plus productive de la main-d'œuvre non blanche et donc un effort de formation de cette main-d'œuvre... et aussi sa mobilité géographique et verticale. C'est là cependant qu'il y a un conflit, entre le culte d'un mythe et le développement économique du pays <sup>33</sup>. »

En peu de mots, ce texte fait intervenir la plupart des idées clés de la « théorie classique » : le conflit réel se situe entre « le culte d'un mythe » et « le développement économique du pays », la solution étant l'expansion économique en soi ; en conclusion, la solution réside dans

---

<sup>33</sup> MALHERBE, *op. cit.*, p. 34.

une utilisation plus productive de la main-d'œuvre non blanche, ce qui laisse entendre que les barrières de couleur les plus importantes sont celles qui font obstacle à cette utilisation de la main-d'œuvre, c'est-à-dire celles qui limitent la mobilité géographique et professionnelle. Un oubli pourtant significatif, et qui mériterait d'être expliqué, c'est que le « gâteau national » *est effectivement* en expansion rapide dans le cadre de la domination blanche, mais que sa progression n'a nullement produit une distribution plus équitable des richesses et du pouvoir, et aussi que les barrières de couleur dont il est question sont de toute façon appliquées avec souplesse.

Les graves limites de cette « théorie » et la nature des données empiriques qui ont été présentées plus haut nous amènent à formuler une thèse dont les points essentiels sont les suivants :

1. Les rapports qui existent entre le développement capitaliste, la politique d'apartheid et le noyau central de la structure de domination blanche sont fondamentalement des rapports solidaires, et les conflits qui peuvent surgir ne concernent que la distribution marginale des profits et des contraintes de classe.

[45]

2. Cela traduit le fait que les intérêts capitalistes sont très largement compatibles avec les rapports de production institués par l'apartheid réel et incarnés par la structure de pouvoir de la domination blanche, et traduit aussi la nature pragmatique de l'apartheid réel qui vise à une suprématie blanche fondée sur la puissance économique.
3. Cela se manifeste : *a)* dans l'absence de contradiction significative entre le développement économique et la politique d'apartheid là où on prétend qu'il en existe ; *b)* dans l'absence de contradiction entre eux dans d'autres domaines, d'une importance beaucoup plus cruciale pour le capitalisme et pour la domination blanche ; et *c)* dans le fait que le noyau central du système de discrimination envers la main-d'œuvre est resté intact avec le temps.

4. En réalité, et en contradiction flagrante avec la thèse classique, la domination blanche ne cesse d'être consolidée par le développement économique.

Ceux qui soutiennent la thèse classique ont tendance à affirmer que « le développement ne peut pas être séparé », mais ils semblent ignorer le fait que le développement *est* déjà assez concrètement séparé en Afrique du Sud et que les domaines dans lesquels il ne l'est pas ne revêtent qu'une importance marginale au regard de la structure de pouvoir du colonialisme blanc et des objectifs de l'apartheid réel. Dire que « l'apartheid ne sera jamais réalisé », c'est ne pas comprendre la nature de l'apartheid réel, ni que son véritable objectif, une suprématie des Blancs fondée sur une base économique puissante, est déjà largement réalisé. Le « développement séparé » à venir en Afrique du Sud n'a donc rien d'un mystère opaque, il a toute chance de n'être qu'une extension et un perfectionnement de la structure propre à l'actuelle domination blanche réalisée à travers l'apartheid.

Une autre affirmation fréquente voudrait qu'en quelque sorte l'intérêt pour les Blancs d'un maintien de leur domination s'affaiblisse du fait de leur prospérité. Cette affirmation apparaît tout à fait gratuite. Au cours des vingt dernières années, les votes des électeurs ont eu régulièrement tendance à se déplacer vers la droite. La plupart des Blancs sont satisfaits de la façon dont le gouvernement nationaliste a tout à la fois assuré leur prospérité et consolidé la domination blanche et lui en sont reconnaissants. Les lois de l'individualisme de consommation et celles du colonialisme blanc ont fait bon ménage, les premières tendant à dominer le style de la vie matérielle et les secondes continuant à dominer les images et les comportements politiques. [46] Jusqu'à preuve du contraire, il y a toute raison de croire que cela continuera à être le cas.

En polarisant l'attention sur les déficiences économiques et sur de prétendues incompatibilités, la thèse classique en vient quasiment à passer sous silence les immenses succès remportés par l'apartheid dans la réalisation de son double objectif. Expliquer l'étendue de ces succès impliquerait une analyse de leurs causes structurelles et obligerait donc à reconnaître que les rapports entre le pouvoir économique privé, l'apartheid et le colonialisme blanc sont de l'ordre de la collaboration.

L'insistance sur les « ratés » du système a servi à masquer l'absence d'analyse des causes profondes de sa permanence et de ses succès. Comme l'a dit un auteur :

« Affirmer que le système va sauter revient à prendre ses désirs pour des réalités. C'est la conscience libérale qui refuse de voir que le pouvoir s'exerce justement par le truchement de ces "dysfonctions". [...] En d'autres termes, croire (car c'est bien une croyance) que la machine va casser, c'est s'épargner d'expliquer pourquoi elle ne casse pas et n'a pas de raison *interne* de casser, ne considérerait-on que le dynamisme dont elle fait preuve depuis des années <sup>34</sup>. »

Les postulats et le cadre d'analyse des thèses dominantes ne permettent donc pas de comprendre ce qui se passe réellement en Afrique du Sud et la véritable nature des rapports entre système économique, apartheid réel et domination blanche. Le sens idéologique de cette thèse mérite d'être souligné, étant donné la tendance répandue dans certains milieux à disqualifier certaines positions au nom de leur caractère « idéologique ». Car cette thèse dominante — que ses tenants en soient ou non conscients — remplit une fonction idéologique : empêcher l'analyse critique et détourner l'attention de la pleine collaboration du système capitaliste, aussi bien en Afrique du Sud qu'au niveau international, au fonctionnement économique de la domination blanche.

Ainsi la « théorie classique » sur la question du développement économique en Afrique du Sud, au-delà de son peu de valeur théorique, revêt une importance idéologique. Nous espérons que cette étude peut contribuer à l'élaboration d'un cadre d'analyse alternatif des divers aspects de la domination blanche en Afrique du Sud.

---

<sup>34</sup> Serge THION, 1969, p. 103.

[47]

**Apartheid et capitalisme.***Le système économique de l'Afrique du Sud.*

## Chapitre 2

---

# AFRIQUE DU SUD : ACCUMULATION DU CAPITAL ET VIOLENCE

**Martin Legassick**[Retour à la table des matières](#)

L'autoritarisme et la violence de l'État sud-africain sont connus. Les « libertés démocratiques » — liberté de parole, de réunion, de déplacement, égalité devant la loi —, conçues classiquement comme inhérentes à la société bourgeoise, n'ont jamais existé pour la plus grande partie de la population. Les travailleurs noirs, qui forment la grande majorité de la main-d'œuvre de l'Afrique du Sud, sont soumis à des contraintes extra-économiques rigoureuses qui, loin de se relâcher, ont plutôt été renforcées ces dernières années. Les droits démocratiques dont jouissait l'oligarchie blanche ont été entamés. La censure, les détentions sans jugement sont devenues monnaie courante. L'opposition au système se heurte à la répression brutale d'un appareil militaire puissant et d'une police politique très perfectionnée, qui utilise toutes les méthodes de torture physique et psychologique, des plus sophistiquées aux plus brutales. Or, l'Afrique du Sud a connu dans ces conditions une croissance économique rapide : il y a cent ans, c'était un pays presque uniquement agricole de paysans producteurs (sauf pour un petit secteur exportateur dans lequel les producteurs étaient séparés

de la propriété des moyens de production) où le niveau des forces productives était faible. Aujourd'hui, son produit national brut situe l'Afrique du Sud dans une position intermédiaire entre les sociétés capitalistes avancées et les sociétés sous-développées « classiques ». Mais ce niveau « intermédiaire » [48] du P.N.B. masque des disparités profondes dans la distribution de la richesse et la nature des forces productives. D'un côté, le capitalisme sud-africain est capable de produire des avions à réaction, des armements nucléaires et des ordinateurs. De l'autre, la majorité de la population vit littéralement à la limite de la famine, tandis que les 10% les plus riches reçoivent environ 60% du revenu total.

On retrouve cet ensemble de caractères — croissance économique, régime autoritaire, très fortes disparités de richesse et de pouvoir — dans beaucoup d'autres sociétés, et particulièrement celles qui, comme l'Afrique du Sud, en sont à un « niveau intermédiaire de développement ». Et, comme dans ces sociétés, les conditions prévalant en Afrique du Sud se sont révélées attractives pour l'investissement étranger. En 1970, l'ensemble des investissements étrangers était estimé à 5 818 millions de rands (2 904 millions de dollars) ; 58% provenaient de la zone sterling, 24% d'Europe occidentale et 17% de la zone dollar <sup>35</sup>. La progression des investissements a été particulièrement forte ces quinze dernières années et les taux moyens de profit sont parmi les plus élevés dans le monde. Cependant, en dépit de ce poids du capital étranger, le capital local apparaît en Afrique du Sud plus fort que dans d'autres sociétés « intermédiaires ». Selon une enquête réalisée en 1956, le capital étranger représentait alors 14% des biens en capital, mais c'était avant l'afflux massif de capitaux étrangers <sup>36</sup>. Il est difficile de se procurer et plus difficile encore de vérifier des chiffres plus récents. On sait qu'entre 1965 et 1970 la part nette de l'investissement étranger dans la formation brute de capital a varié entre 6 et 20% ; ces chiffres ne tiennent cependant pas compte du réinvestissement des profits réalisés sur place par les entreprises

---

<sup>35</sup> South African Reserve Bank, *Quarterly Bulletin*, décembre 1971 ; R. MURRAY, *Private Overseas Investment in Southern and Central Africa*, Londres, 1970.

<sup>36</sup> South African Reserve Bank, *Quarterly Bulletin of Statistics*, juin 1958 ; J. L. SADIE, « Foreign Capital in South Africa », *Finance and Trade Review*, III, 1958, pp. 3-15 et 67-79.

étrangères et représentent donc une sous-estimation (cf. First, 1973). Il semblerait, par contre, que les évaluations d'un rapport récent selon lequel le capital étranger contrôle, directement ou indirectement, 80% de la production industrielle soient excessives <sup>37</sup>.

[49]

Bien que certains secteurs du capital local se soient inquiétés de la progression des intérêts étrangers, la participation des capitaux locaux aux entreprises étrangères, encouragée par le gouvernement, a été très importante. Et les secteurs les plus avancés du capital local sont assez forts pour investir à l'étranger, non seulement dans d'autres pays d'Afrique mais aussi en Europe, en Amérique et en Asie.

Un autre trait qui distingue l'Afrique du Sud d'autres sociétés de développement intermédiaire est le poids de son système de différenciation raciale. Ce système forme une complexe réalité institutionnelle et idéologique aux fonctions et effets multiples. On peut dire à un niveau général que, dans ce système, la base sur laquelle la société s'efforce de répartir les individus dans les différents rôles engendrés par l'évolution constante des processus de production et de définir leur statut est la détermination d'« identités raciales », identités dont l'extension et le contenu peuvent eux aussi varier avec le temps. Le statut de classe des personnes et des groupes, c'est-à-dire leurs rapports aux moyens de production, est dans un tel système sujet à modification et à contrôle ; de même qu'à l'intérieur d'un statut de classe donné existent des formes spécifiques de réglementation et de contrôle. L'effet global de ce système est l'existence d'une relation étroite, pas totale cependant, entre ce statut racial assigné et la richesse et la pauvreté, le pouvoir et l'absence de pouvoir, le fait d'être exploiteur ou exploité. À de rares exceptions près (au moins jusque très récemment), les analyses « dominantes » considéraient comme paradoxale la coexistence de l'autoritarisme et de la discrimination raciale d'une part, et d'une croissance économique capitaliste soutenue de l'autre. Le postulat implicite ou explicite de ces analyses était en effet que cet autoritarisme et cette discrimination constituaient des archaïsmes qui disparaîtraient avec l'avènement d'une démocratie libérale capitaliste, résultat d'une évolution progressive ou de mutations brusques, mais en

---

<sup>37</sup> *The Guardian*, 13 mars 1973, citant le président du Afrikaanse Handels Instituut (chambre de commerce).

tout état de cause inéluctable. En d'autres termes, ces analyses partaient d'une conception du capitalisme comme devant toujours être en gros analogue à celui qui s'était établi en Europe occidentale ou en Amérique du Nord ; on expliquait alors les déviations par rapport à cette structure sociale par la place, dans l'économie et la société dans son ensemble, de forces non capitalistes. Il y eut bien, après 1962, une tentative d'analyse nouvelle du système avec la thèse d'un « colonialisme interne » s'exerçant au profit du capital monopoliste « impérialiste », international et sud-africain, et des gros agriculteurs ; mais cette thèse, [50] vague et incohérente, ne permet pas d'expliquer l'origine, les fonctions et la dynamique de la société.

Contrairement à ces thèses, nous soutenons dans cet article que le mode de production dominant en Afrique du Sud est depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle le mode de production capitaliste (on peut trouver, explicitement ou non, une ligne d'argumentation analogue dans certains autres travaux marxistes récents, notamment ceux de Harold Wolpe, 1972 par exemple). Abandonnant le postulat généralement admis selon lequel la démocratie bourgeoise est un produit nécessaire ou inévitable du mode de production capitaliste, nous nous efforcerons d'examiner les rapports sociaux spécifiques qu'a engendrés le caractère particulier du mode de production capitaliste en Afrique du Sud, dans son contexte intérieur et international. L'Afrique du Sud a été et est dominée par le capitalisme, c'est-à-dire un mode de production dans lequel le surplus économique est soumis à l'appropriation privée et la propriété des moyens de production séparée de celle de la force de travail : « C'est ce qui permet la transformation de la force de travail en marchandise et, avec elle, la naissance du salariat <sup>38</sup>. » L'esclavage n'est pas le mode de production dominant, précisément parce qu'en Afrique du Sud celui qui s'approprie le surplus n'a ni droits ni responsabilités de *propriété* sur la « personne » de l'exploité (voir Rex, 1971, p. 405 et s.). Le féodalisme n'est pas non plus le mode dominant, parce que la force de travail y a été séparée de la propriété des moyens de production dominants. Même si une grande partie de la force de travail a accès à la propriété foncière dans certaines régions limitées, cet accès est réglementé de telle sorte qu'il ne permet pas la reproduction, sans parler de la production : son

---

<sup>38</sup> E. LACLAU, « Feudalism and Capitalism in Latin America », *New Left Review*, 67, 1971, p. 34.

produit constitue un appoint au revenu prolétarien et non la base pour une paysannerie <sup>39</sup>.

Pourtant, un trait spécifique du capitalisme sud-africain est que la majorité de la main-d'œuvre y est soumise à une coercition extra-économique extrême. Dans le féodalisme et l'esclavage (ou, évidemment, le mode de production asiatique), une telle coercition extra-économique est *essentielle* à l'extraction du surplus. Dans le mode de production capitaliste, par contre, l'appropriation se fait au moyen [51] d'une relation *économique*, la relation salariale : ce n'est pas seulement un surproduit qui est approprié, mais une plus-value. Cela n'exclut toutefois pas la possibilité de la contrainte extra-économique. En effet, comme Marx le démontre dans le chapitre du *Capital* sur la durée de la journée de travail, l'État sous le capitalisme reflète le rapport de forces dans la lutte de classes entre le capital et le travail et il peut en conséquence étendre ou entraver le pouvoir du capital à s'approprier le surplus. En Afrique du Sud, les conditions de cette lutte sont telles que le capitalisme est capable d'utiliser une coercition extra-économique extrême pour accroître le volume du surplus approprié.

Nous considérons l'Afrique du Sud comme un État capitaliste en raison du mode de production dominant, et non (comme l'a prétendu A. G. Frank) simplement à cause de son intégration historique et actuelle au marché mondial créé par le capitalisme. Car le marché mondial ne désigne pas un mode de production particulier ; c'est simplement un exemple — l'exemple le plus vaste — de ce que Laclau appelle un système économique, c'est-à-dire de différents secteurs économiques et unités de production en relation mutuelle <sup>40</sup>. L'apparition historique des forces de production capitalistes, qu'elle se fasse « économiquement » ou « extra-économiquement » (à travers l'État...), a des effets contradictoires : à la fois dans le sens de la *dissolution* des modes de production non capitalistes (par exemple dans l'agriculture ouest-européenne) et de la *conservation*, de la *restructuration* et de la *création* de modes de production non capitalistes (le « deuxième servage » en Europe orientale, l'esclavage dans les Amériques, etc.). C'est pourquoi

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 31-33. Le cas sud-africain soulève des problèmes intéressants sur les formes de transition entre modes de production (de l'esclavage au capitalisme, de la féodalité au capitalisme) et sur la formation de la conscience de classe.

<sup>40</sup> E. LACLAU, art. cité.

l'émergence en Afrique du Sud du capitalisme comme mode de production dominant ne découle pas automatiquement de l'intégration de l'Afrique du Sud au marché mondial, mais nécessite une analyse et une explication spécifiques. De même d'ailleurs qu'après avoir établi si la production capitaliste en Afrique du Sud va dans le sens de la dissolution ou de la conservation/recréation/restructuration des modes de production non capitalistes existants, il faut expliquer spécifiquement ces tendances.

Ces transformations sont complexes, trop complexes bien sûr pour être plus qu'effleurées dans un article aussi court. Elles doivent être analysées dans le cadre à la fois du système économique, au niveau international, et de la formation sociale, ou plus grossièrement de [52] l'État, en Afrique du Sud. Ce dernier niveau est particulièrement important : l'existence, au sein du système capitaliste international, d'États séparés est souvent prise pour acquis et traitée au niveau descriptif plus qu'analysée ou expliquée dans la littérature marxiste ; pourtant, quand on parle du capitalisme *sud-africain*, on fait manifestement référence à la domination d'une classe capitaliste dans l'État sud-africain et il est donc nécessaire d'examiner non seulement les causes de cette domination en soi, mais aussi de sa sphère de domination par rapport à d'autres capitalismes nationaux. En outre, la coercition extra-économique caractéristique du capitalisme sud-africain renvoie, elle aussi, immédiatement à la nature de l'État sud-africain. C'est pourquoi cet article cherchera à analyser non seulement les modes de production existant en Afrique du Sud et les relations économiques qu'ils entretiennent à divers niveaux, mais aussi la formation et le caractère de l'État sud-africain.

### ***La conquête coloniale marchande***

[Retour à la table des matières](#)

Avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les Noirs de l'Afrique du Sud étaient des producteurs paysans, organisés en communautés au sein desquelles le surplus était redistribué par des chefs héréditaires (voir aussi Legassick, 1974). Plus de deux siècles plus tard, la majorité des Sud-Africains étaient toujours des producteurs agricoles, mais dans la plupart des cas des changements avaient affecté le mode d'extraction du

surplus et son mode de distribution. Le facteur déterminant dans cette évolution fut le processus de conquête coloniale par lequel l'Afrique du Sud fut incorporée au système économique international qui s'était étendu à partir de l'Europe occidentale, en utilisant au besoin la force militaire pour modifier les rapports de production. Ce processus créa une nouvelle structure de classe surimposée à l'ancienne et un nouveau système de pouvoir ; cependant, pour bien comprendre l'Afrique du Sud à l'époque où le capitalisme y devenait dominant, (vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle), il est nécessaire de saisir à la fois les forces et les limites de ce processus.

La conquête fut entreprise sous le monopole marchand de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Mais sur la base de l'accumulation locale du surplus se constitua une bourgeoisie marchande locale, engendrée par la compagnie mais contribuant à son affaiblissement économique. Malgré son opposition à la compagnie, cette [53] classe ne fut pas capable, comme en Amérique latine, d'arracher l'indépendance formelle d'un nouvel État à la métropole. Au lieu de cela, les Anglais, attentifs à l'intérêt stratégique de la région pour la route des Indes, prirent la relève du pouvoir hollandais en 1806. Sous l'hégémonie économique et politique de l'Angleterre, la bourgeoisie locale développa sa richesse, étendit son rayonnement géographique et diversifia ses activités, d'abord seulement commerciales, dans les secteurs de la banque, de la propriété et de la spéculation foncières. Bien qu'elle ait revendiqué et obtenu de plus en plus d'autonomie politique au cours du siècle, elle demeura pour l'essentiel liée aux milieux d'affaires britanniques : ses intérêts « compradores » étaient plus forts que ses intérêts « nationaux ». Pendant la plus grande partie du siècle, l'économie, qui attirait les exportations britanniques, n'intéressa pas en revanche les capitaux britanniques : les investissements de la Grande-Bretagne en Afrique du Sud ont été estimés (ou peut-être sous-estimés) à 16 millions de livres en 1870 et à 34 millions en 1884 <sup>41</sup>. Aussi faibles soient-ils, ces capitaux entrés en Afrique du Sud furent pourtant à même, d'une part, de jouer un rôle dans les secteurs de la production agricole destinée à l'exportation, du commerce, de la propriété foncière et, d'autre part, de dominer les chemins de fer et le secteur financier (secteurs publics). Les banques

---

<sup>41</sup> A. K. CAIRNCROSS, *Home and Foreign Investment*, Cambridge, 1953.

impériales, par exemple, entrées en Afrique du Sud dans les années 1860, absorbèrent en une génération la quasi-totalité des quelque trente banques locales. Le surplus dont dépendaient la richesse et la puissance de la bourgeoisie commerciale provenait à la fois du système de production existant et de la création de nouveaux modes de production. Avec la conquête coloniale, le surplus produit par la paysannerie indigène fut, par l'action combinée de forces économiques et politiques, progressivement enlevé aux communautés noires pour être approprié par des intermédiaires, formant l'extrémité d'une chaîne aboutissant à la métropole hollandaise (et plus tard britannique). C'est cette redistribution socio-géographique du surplus qui est à l'origine du « sous-développement » des régions de l'Afrique du Sud demeurées « propriété noire <sup>42</sup> ». Parallèlement, la conquête coloniale [54] établissait, à l'extrémité sud-occidentale du continent d'abord, de nouveaux modes de production qui en deux siècles et demi finirent par englober de vastes régions de l'Afrique du Sud actuelle.

Là, la production de vin et de céréales fut initialement assurée par des esclaves *importés* d'Orient et d'autres parties de l'Afrique. La conquête coloniale fut suffisamment puissante pour établir l'appropriation privée du sol nécessaire à ce mode de production et pour étendre progressivement ces rapports de propriété privée (en partie par l'action militaire des colons, mais le plus souvent grâce aux forces de la métropole). Cependant, du fait soit de l'intérêt relativement marginal que présentait l'Afrique du Sud pour le marché mondial, soit de la faiblesse du colonat blanc, soit de la force de la résistance indigène, la conquête coloniale n'étendit pas le système de la propriété privée et n'expropria pas la population indigène sur tout le territoire de l'Afrique du Sud.

---

<sup>42</sup> La question de la propriété est complexe. Dans le système de production redistributif, la terre était la propriété de la communauté politique ; comme il n'y avait pas pénurie de terres, les droits vis-à-vis des autres communautés n'étaient quasiment pas définis, tandis qu'à l'intérieur de la communauté étaient spécifiés les droits de chaque famille sur le sol. La conquête coloniale modifia cette situation dans le sens d'une définition plus rigoureuse, même là où les Africains conservèrent une autonomie d'organisation politique. J'utiliserai aussi le terme de « propriété noire » pour caractériser la situation où la propriété ultime revenait, du fait de la conquête, à l'État colonial mais pas à des propriétaires privés (blancs).

Avec l'abolition de l'esclavage au début du XIX<sup>e</sup> siècle se constitua en fait un prolétariat rural formé d'anciens esclaves et des Noirs complètement expropriés de leurs terres, prolétariat auquel s'ajoutait la main-d'œuvre sous contrat importée d'Inde. Dans ces régions — le Cap et le Natal surtout —, la production agricole était assurée, sur la base de rapports capitalistes, par une main-d'œuvre soumise à diverses formes de coercition extra-économique. Hors de ces zones qu'on peut dire de colonisation « profonde », avant comme après l'abolition de l'esclavage, les rapports de production étaient plutôt de type féodal. C'est-à-dire que, bien qu'il fût possible aux propriétaires fonciers de faire appel à la puissance coloniale pour assurer la « propriété » de la terre, celle-ci restait en fait occupée et cultivée par des producteurs indigènes qui versaient une rente en nature ou en argent. En outre, dans les interstices de ces nouveaux modes de production et de l'ancien système de production paysanne commença à apparaître une paysannerie indigène de petits propriétaires privés. Enfin, le « sous-développement » du système ancien et la différenciation de classe à l'œuvre sur ses marges dégageaient, saisonnièrement ou temporairement, une masse de paysans qui s'offraient comme travailleurs migrants et venaient grossir la main-d'œuvre disponible.

[55]

Après la bourgeoisie commerciale, et en l'absence de toute bourgeoisie industrielle de quelque importance, c'était bien sûr la propriété foncière qui était la clé de la richesse et du pouvoir — qu'il s'agisse de la propriété « communale » de l'ancien système des communautés dirigées par un chef ou de la propriété individuelle dans les nouveaux modes de production (esclavagiste, féodal ou capitaliste), ou encore de la propriété individuelle marginale de la paysannerie indigène. Contrairement à la bourgeoisie commerciale, les propriétaires fonciers avaient des intérêts « nationaux ». Mais ces intérêts n'étaient pas tous de même type et s'exerçaient en outre dans des environnements politico-économiques différents et séparés. On peut analyser une grande partie de l'histoire de l'Afrique du Sud au XIX<sup>e</sup> siècle comme celle des alliances et des conflits politiques et économiques des propriétaires fonciers avec la bourgeoisie commerciale et son partenaire métropolitain. Dans ce contexte marqué par la coexistence de différents modes de production et par des conflits politiques, aucun mode de production, aucune classe n'étaient cependant véritablement dominants,

et il en fut ainsi jusqu'à la création d'un État sud-africain unifié et jusqu'au développement de forces productives capables de peser sur l'ensemble du système économique de l'Afrique australe.

La population précoloniale de l'Afrique du Sud était noire. Le nouvel État colonial créé par la Compagnie hollandaise des Indes orientales fut dominé par les immigrants blancs. L'établissement en Afrique du Sud de modes de production non capitalistes (féodal ou esclavagiste) supposait des idéologies inégalitaires. Dans le contexte de conquête coloniale progressive que connut l'Afrique du Sud, le heurt « culturel » entre le mode de production indigène et les modes de production introduits par la conquête ainsi que l'existence de hiérarchies au sein de ces nouveaux modes de production furent propices au développement d'idéologies affirmant l'inégalité raciale et d'institutions fondées sur la discrimination raciale/culturelle. À la longue, certains Noirs accédèrent à la propriété dans le cadre de l'État créé par la colonisation ; avec le temps apparut, dans les villes et à la campagne, une classe de Blancs ne possédant rien ; peu à peu, les relations sexuelles interraciales (essentiellement entre hommes blancs et femmes noires) brouillèrent les lignes « objectives » de séparation raciale. Cependant, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que le racisme biologique était à son apogée en Europe, ces contre-tendances étaient très secondaires. Ce sont à la fois la nature des [56] institutions de la conquête coloniale et l'inachèvement même de cette conquête qui permirent à des idéologies de l'inégalité raciale et à des institutions de discrimination raciale d'être utilisées pour imposer les rapports sociaux capitalistes comme mode de production dominant en Afrique du Sud.

## *L'accumulation primitive : les mines et l'agriculture*

### *a) L'accumulation et le contrôle du capital*

[Retour à la table des matières](#)

Dans sa phase d'accumulation primitive, le capital a recours aux instruments de coercition extra-économique hérités du mode de production antérieur. Dans l'Afrique du Sud du XIX<sup>e</sup> siècle, cette accumulation primitive s'effectuait essentiellement grâce à l'agriculture

dans les régions côtières du Cap et du Natal, et sous l'hégémonie d'ensemble de la bourgeoisie commerciale. Deux facteurs vinrent, cependant, modifier puis altérer qualitativement le cadre dans lequel s'opérait cette accumulation primitive. L'Afrique du Sud du XIX<sup>e</sup> siècle était à mi-chemin entre les régions de peuplement blanc (comme l'Australie, les États-Unis) et les territoires de production paysanne ; ce « statut » fut, pendant la plus grande partie du siècle, indifférent aux intérêts commerciaux britanniques ou locaux. Mais lorsque l'exportation de biens d'équipement devint plus cruciale pour l'économie britannique que l'exportation de biens de consommation, et que l'Angleterre rechercha, pour ses exportations de capitaux, des régions à forte productivité et non plus seulement à faible composition organique du capital, l'intérêt de la Grande-Bretagne fut d'établir en Afrique du Sud une économie de peuplement. Il semblerait que, dans les conceptions initiales, cet objectif devait être atteint dans le cadre d'une Afrique du Sud unifiée, dominée par la classe dirigeante du Cap, les agriculteurs et marchands capitalistes. Mais la découverte de l'or dans le Transvaal et l'abandon consécutif du Cap comme centre économique du pays balayèrent ces projets en même temps qu'ils bouleversaient le contexte politique et économique.

Tout d'abord, le développement de l'extraction de l'or au Transvaal eut pour effet de renforcer considérablement la prédominance du capital directement impérial sur le capital local. Pour des raisons techniques, l'extraction du diamant (qui commence dans la province [57] du Cap dans les années 1870) mais aussi et surtout celle de l'or (qui débute dans les années 1880) exigeaient des apports de capitaux hors d'échelle pour la bourgeoisie locale : cela était particulièrement vrai pour les réserves d'or profondes qui commencèrent à être exploitées au début des années 1890. Outre l'existence de capitaux excédentaires, c'est surtout le besoin urgent de l'économie internationale en monnaie d'or qui explique que des capitaux aient pu être dégagés en Grande-Bretagne et en Europe. Ces capitaux servirent à mettre en place une structure de contrôle de l'extraction de For centralisée à l'extrême, dont les propriétaires étaient étrangers mais dont la gestion était largement entre les mains de « nouveaux riches » sud-africains ou d'immigrants concevant leur avenir dans le cadre d'une « Afrique du Sud blanche ». Ainsi la De Beers, formée par Cecil Rhodes avec la participation financière de Rothschild, s'assura le monopole de l'extraction du diamant, tandis que

huit grandes compagnies minières, dont les plus puissantes étaient Consolidated Gold Fields (Rhodes) et Wernher-Eckstein (Corner House), se partageaient la production d'or et se regroupaient dans la Chambre des mines pour promouvoir leurs intérêts communs. Entre 1887 et 1913, quelque 125 millions de livres furent investis de l'étranger dans la seule extraction de l'or par la Grande-Bretagne et l'Europe ; en 1913, moins de 15% des actions étaient détenues par l'Afrique du Sud (cf. Frankel, 1938).

Contrairement à la situation qui existait au Cap, où un cadre parlementaire de type britannique permettait la négociation entre intérêts impériaux, commerciaux et fonciers, au Transvaal devenu économiquement dominant les entreprises minières des « nouveaux riches » contrôlées par l'étranger étaient confrontées à une classe dirigeante de propriétaires fonciers féodaux et non capitalistes. En dépit de tentatives de compromis, qui permirent de transférer aux propriétaires fonciers et aux entrepreneurs locaux une partie du surplus provenant des mines, la polarisation entre les deux groupes s'aggrava et s'étendit à l'ensemble de l'Afrique du Sud pour aboutir à la guerre des Boers, dont le résultat essentiel fut d'établir le mode de production capitaliste comme mode de production dominant sur tout le territoire de l'Afrique du Sud. Aussi ne faut-il pas voir seulement dans cette guerre et dans l'annexion du Transvaal par la Grande-Bretagne une manifestation nécessaire de l'impérialisme britannique, mais aussi un aspect majeur de la transformation sociale de l'Afrique du Sud : une révolution capitaliste d'en haut et du [58] dehors dans une situation où les forces capitalistes internes étaient incapables d'accomplir un tel bouleversement. Plus précisément encore, cette guerre résulta de la nécessité dans laquelle se trouvaient les mines d'or à grande profondeur d'abaisser massivement les coûts de production, ce que pouvait seule réaliser (essentiellement par une réduction du coût de la force de travail) une classe dirigeante dotée d'une base géographique plus étendue et d'une efficacité plus grande que les propriétaires fonciers du Transvaal (cf. Legassick, 1972).

Dix ans après la guerre des Boers, l'Union sud-africaine était fondée comme entité politique formellement indépendante afin de protéger les intérêts de l'industrie minière et de garantir et promouvoir l'établissement d'une agriculture capitaliste. Avec les débuts de l'exploitation minière et l'ouverture consécutive d'un très important

marché alimentaire, les agriculteurs capitalistes se trouvèrent concurrencés à la fois par les importations alimentaires bon marché et par la production à faible coût de paysans africains répondant rapidement et efficacement au marché : le solde des exportations agricoles sud-africaines, jusque-là positif, se renversa. L'État avait déjà, au Natal et au Cap, soutenu les forces économiques dans la relance de la production agricole capitaliste locale. Il fut de nouveau mis à contribution après la création de l'Union pour subventionner le développement de la production agricole et pour transformer d'en haut les rapports de production féodaux en rapports capitalistes. C'est grâce à cette intervention que les producteurs agricoles blancs purent abaisser suffisamment leurs coûts pour affronter avec succès la concurrence. La politique mise en œuvre par les chemins de fer (entreprise nationale) en matière de tarification et de création de lignes fut ainsi orientée dans leur intérêt, tandis qu'une Banque foncière nationalisée était créée pour leur procurer du crédit : ces mesures furent, dans les deux cas, financées grâce à un impôt sur les compagnies minières. Enfin, les fermiers virent leurs prix garantis avec la mise sur pied d'un système de bureaux de commercialisation contrôlés par les producteurs. L'Afrique du Sud redevint ainsi exportatrice de certains produits agricoles après la Première Guerre mondiale et ne cessa dès lors d'accroître ses exportations, particulièrement vers l'Angleterre dont les besoins en produits alimentaires bon marché en provenance de l'Empire (maïs, produits laitiers, viande, fruits, sucre et vin) augmentaient rapidement.

Ainsi c'est l'industrie minière qui créa les conditions de la domination du mode de production capitaliste, et les patrons des mines [59] firent, à des moments décisifs, pression pour des changements politiques fondamentaux. Mais c'est davantage le secteur agricole, avec ses intérêts « nationaux », qui fut l'élément moteur de la poursuite de la modernisation : pas plus que la bourgeoisie commerciale, les patrons des mines ne pouvaient en effet dépasser les contradictions entre les intérêts de la métropole et ceux de sa colonie en voie de développement. À partir de la Première Guerre mondiale, le surplus produit dans les mines fut approprié à la fois par l'État et, dans une certaine mesure, par la classe ouvrière blanche (voir plus loin). Le rythme d'arrivée du capital étranger ralentit considérablement, tant dans les mines que dans les autres secteurs, publics ou privés. Les plus grosses compagnies minières, la Corner House et les Consolidated Gold Fields de Rhodes

par exemple, entreprirent de chercher de nouveaux champs d'investissement hors d'Afrique du Sud. Cependant, la puissance des forces « nationales » fit que, contrairement à ce qui se passa dans beaucoup d'autres pays, une proportion étonnamment élevée du capital accumulé demeura en Afrique du Sud. On peut voir un indice de cette situation dans la création en 1920 de la South African Reserve Bank, la première du genre dans l'Empire britannique, qui reprit aux patrons des mines le droit de vendre l'or et assura progressivement un contrôle local sur la politique monétaire. Les mines passèrent, elles aussi, de plus en plus sous contrôle local : dès les années trente, les actions détenues localement étaient passées de 15 à 40% du total. La formation par le Sud-Africain Sir Ernest Oppenheimer de l'Anglo-American Corporation (A.A.C), société dans laquelle l'apport de capital extérieur indispensable venait non plus de la Grande-Bretagne mais des États-Unis (Morgan), est symptomatique à cet égard. Au cours des années vingt, l'A.A.C. réussit à acquérir, aux dépens des compagnies de Rhodes, une situation de monopole dans l'industrie du diamant et à prendre pied dans le secteur de l'or. Progressivement, elle finit par contrôler les plus riches des mines d'or nouvellement ouvertes, dans le Witwatersrand dans les années trente et dans l'État libre d'Orange dans les années quarante. Son développement au cours de ces dernières décennies a permis à l'A.A.C. de dominer l'industrie des mines d'or ; avec des intérêts importants dans la plupart des autres compagnies minières et des activités s'étendant à d'autres ressources minières et à l'industrie secondaire, l'A.A.C. est devenue le plus puissant groupe privé de l'économie sud-africaine. En outre, à partir des années vingt, l'A.A.C. a investi dans le secteur minier hors d'Afrique du Sud — notamment [60] dans les mines de cuivre de Zambie — et s'est associée à des capitaux britanniques ou américains en Afrique et ailleurs.

Une économie marchande ou minière aussi liée à la métropole que celle de l'Afrique du Sud, même soumise à des pressions pour un « développement national » provenant du secteur agricole, n'engendre pas spontanément un développement de l'industrie secondaire. Pourtant, et surtout à partir de la Seconde Guerre mondiale, l'Afrique du Sud commence à apparaître comme un État possédant un important potentiel d'industrialisation. On n'a pas encore suffisamment analysé les causes, les caractéristiques structurelles et le contrôle du capital dans cette industrie, mais on peut dire que les germes de ce développement

existaient depuis longtemps déjà. D'une part, les besoins de l'industrie minière, joints aux mesures de protection mises en place en Afrique du Sud avant l'unification, suscitèrent un développement du secteur des matériaux de construction (ciment, briques et tuiles, etc.), des explosifs et des ateliers de construction mécanique, particulièrement dans le Witwatersrand. Dans les années vingt, les African Explosives and Chemical Industries (A.E. and CL), filiale commune de l'A.A.C. et de l'I.C.I. britannique, étaient la plus grosse entreprise industrielle du pays, avec la plus grande usine d'explosifs du monde ; il y avait là la base d'une future industrie d'engrais et de produits chimiques. D'autre part, sur la côte commençait à se développer une petite industrie de transformation de matières premières (agricoles) et de fabrication de produits finis de substitution d'importations qui vint relayer les ateliers artisanaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette industrie de main-d'œuvre reçut une très grande impulsion, à partir de 1925, avec l'instauration de tarifs fortement protecteurs. Plus tard, une impulsion plus grande encore lui fut donnée par le secteur public. En 1923, l'État créait, pour la production d'électricité, l'Escom, qui s'ajouta aux autres infrastructures publiques, chemins de fer et ports, et qui finit par supplanter la compagnie électrique privée que les sociétés minières avaient créée. Tout aussi importante à long terme fut la création d'une entreprise métallurgique et sidérurgique nationale, l'Iskor ; c'est le Parlement qui décida cette création, malgré l'opposition des milieux d'affaires liés au capital étranger et des patrons des mines, après que les tentatives privées de production se furent révélées non rentables. Malgré le refus du capital privé de s'associer à cette entreprise et les tentatives de dumping du Cartel international de l'acier, l'Iskor parvint à occuper une des premières places dans le secteur de l'industrie lourde. Bien que, au [61] début du moins, l'Iskor ait employé une main-d'œuvre blanche relativement coûteuse, elle bénéficia (tout comme l'Escom) du bas prix du charbon produit par la main-d'œuvre africaine bon marché. L'Iskor prit le contrôle de son principal concurrent, l'Union Steel, et créa dans les années quarante une filiale pour la production d'alliages ferreux (l'African Metals Corporation) et une pour la mécanique lourde (Verenco) ; le développement qu'elle a connu depuis la Seconde Guerre mondiale fait d'elle un gigantesque complexe industriel auquel participent des capitaux privés étrangers (British Steel Corporation) aussi bien que locaux.

Si l'on sait que l'agriculture attirait alors peu de capitaux étrangers et que les mines passaient de plus en plus entre des mains locales, il reste difficile d'apprécier les tendances générales en matière de contrôle du capital, entre étrangers et nationaux, dans l'Afrique du Sud de l'entre-deux-guerres. Les investissements publics eux-mêmes se faisaient très largement, pendant cette période, sur la base de prêts britanniques et ce n'est qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale et après que la dette extérieure diminua sensiblement. Pour répondre aux besoins de l'industrie minière, pouvoir exploiter les matières premières locales (le sucre par exemple), échapper aux tarifs protectionnistes, tirer parti de l'industrie locale du fer et de l'acier et entreprendre de grands travaux de construction, les capitaux étrangers commencèrent à s'investir dans l'industrie de transformation tandis que les filiales de firmes étrangères étendaient leurs activités. C'est de cette époque que date l'intervention en Afrique du Sud de sociétés comme Nestlé, Cadbury, Ford, General Motors, McKinnon Chain (U.S.A.), Dunlop, Firestone, Siemens, Babcock and Wilcox, Dorman Long, Stewarts and Lloyds, Davy Ashmore, Lever ou General Electric. Cependant, une part substantielle de l'accumulation et de l'investissement était le fait de capitaux locaux, provenant semble-t-il pour la plus grande part de la bourgeoisie commerciale, contrainte par les mesures protectionnistes à la substitution d'importations, et d'abord pour répondre à la demande des Noirs (en vêtements, chaussures, quincaillerie) : jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, les Blancs gardèrent une préférence marquée pour les produits importés. D'autres capitaux, notamment agricoles, commencèrent aussi à entrer dans les secteurs de l'alimentation, des boissons et du tabac. En outre, à partir des années trente, le capital minier, notamment celui des petites entreprises minières, entreprit de se diversifier et d'investir dans l'industrie : dans la S.A.P.P.I. (une usine de pâte [62] à papier) pour l'Union Corporation en 1936, dans la mécanique, le verre, le ciment, les pêcheries pour l'Anglo-Vaal, etc. À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, et dans certains cas avant même, les entreprises locales les plus florissantes firent d'ailleurs appel à une certaine participation étrangère pour pouvoir introduire la technologie et les méthodes de production les plus avancées.

Ainsi l'industrie de transformation était apparue avant la Seconde Guerre mondiale sous l'effet de facteurs tant externes qu'internes : la Première Guerre mondiale, les besoins des mines, les protections

douanières, les initiatives de l'État. L'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne lors de la dépression, bientôt suivi de l'offre américaine d'acheter l'or sud-africain à un prix plus élevé entraînent un accroissement du surplus disponible pour l'investissement local et attirèrent de nouveaux capitaux dans les mines et la prospection, et peut-être indirectement dans l'industrie. Mais il semblerait que, pour l'essentiel, la production industrielle se soit largement faite pendant cette période sur la base d'une division stricte entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés. Ce fut la Seconde Guerre mondiale qui, en contraignant le pays à ne compter que sur ses ressources propres et en stimulant à la fois l'industrie d'armement et le développement de l'industrie de substitution d'importations, amena un accroissement tant de la production brute que de l'utilisation de machines servies par des ouvriers semi-qualifiés. La production brute de l'industrie, qui avait oscillé entre 60 et 80 millions de livres sterling pendant la période 1924-1934, atteignit 400 millions de livres sterling en 1947 <sup>43</sup>.

### *b) L'exploitation de la force de travail*

Le développement de l'extraction de l'or eut des conséquences importantes sur l'utilisation de la main-d'œuvre, dans la mesure où il entraîna un accroissement considérable des besoins en travailleurs salariés permanents et, plus spécifiquement, en salariés non qualifiés et peu payés. Dans un pays où, comme je l'ai indiqué, la majorité de la population était encore paysanne et où la main-d'œuvre était soit importée, soit formée de migrants temporaires ou saisonniers, ou d'un prolétariat, numériquement assez faible, soumis à une coercition [63] extra-économique, les besoins de main-d'œuvre étaient particulièrement aigus dans les mines d'or, mais aussi dans les exploitations agricoles approvisionnant les nouveaux marchés urbains, dans le bâtiment, les chemins de fer et les ports. Pour se procurer cette réserve de main-d'œuvre au prix désiré, l'accumulation primitive eut recours aux moyens existants de contrainte extra-économique, qu'elle renforça, et créa aussi de nouvelles institutions. Le processus de

---

<sup>43</sup> On trouve des données statistiques dans South Africa, Office of Census and Statistics, 1963 ; HOUGHTON, 1964 ; et HORWITZ, 1967.

conquête coloniale de la population indigène, qui touchait à sa fin, fut réorienté pour servir les nouveaux objectifs de l'accumulation primitive : non plus établir la propriété privée du sol, mais, en conservant les structures sociales africaines, dégager une réserve de main-d'œuvre migrante au moyen de l'impôt, des organismes de recrutement de main-d'œuvre et de la contrainte directe. Les patrons des mines s'entendirent pour renforcer l'efficacité du recrutement et pour éliminer entre eux la concurrence en matière de salaires ; les lois réprimant les abandons de travail et les grèves dans l'agriculture furent étendues au secteur urbain. Sur les lieux de production, les mineurs furent logés dans des *concessions* (baraquements) au règlement quasi militaire, type de logement de loin le moins coûteux et de loin aussi le plus propice à un contrôle des travailleurs. Tandis que ces mesures entraient en vigueur, les patrons des mines faisaient aussi venir de Chine, entre 1904 et 1910, des travailleurs sous contrat. En même temps étaient mis en œuvre divers instruments de coercition extra-économique destinés à organiser le « marché » de la main-d'œuvre et la répartition des travailleurs entre les divers secteurs, mines, agriculture, emploi urbain : les lois sur les passeports intérieurs pouvaient notamment être utilisées pour maintenir la main-d'œuvre dans les secteurs les moins attrayants. Par ailleurs, la transformation de la paysannerie en prolétariat était poursuivie tant sur les terres des Blancs que dans les régions où la paysannerie indigène restait engagée dans l'ancien système redistributif. La législation la plus importante à cet égard fut le *Native Lands Act* de 1913, par lequel l'État comptait faire disparaître le système quasi féodal des fermiers versant une rente (les *squatters*) au profit de fermiers en travail <sup>44</sup> ou d'un prolétariat rural : c'est au même processus, qui s'est poursuivi depuis lors, que devaient contribuer diverses mesures économiques et extra-économiques. L'instauration « par en haut » de rapports de production [64] capitalistes dans l'agriculture n'a été achevée que dans les années soixante avec l'éviction des derniers fermiers en travail au Natal et au Transvaal.

Avant le développement de l'exploitation minière, les Noirs formaient la quasi-totalité d'un prolétariat presque exclusivement rural. Les possibilités existant dans l'État colonial pour les immigrants blancs

---

<sup>44</sup> Sur la signification de ce terme, voir le texte de Morris présenté dans ce volume, p. 141 et s. (N.D.T.).

ou les Sud-Africains blancs de souche d'acquérir des terres ou de s'établir à leur compte dans la production ou le commerce leur offraient des moyens de pression efficaces sur les employeurs. C'est la disparition de ces possibilités qui donna naissance à un prolétariat blanc : la centralisation de l'exploitation minière élimina le petit prospecteur indépendant, les chemins de fer le transporteur et le marchand itinérant, l'agriculture capitaliste le fermier et le métayer blanc, et la conquête des territoires africains non plus pour leur terre mais pour leur main-d'œuvre mit fin aux possibilités d'acquisitions foncières (phénomène entériné par le *Land Act* de 1913). Pour nombre de marxistes cependant, le fait que le prolétariat blanc n'ait pas été réduit en Afrique du Sud à la condition du prolétariat noir pose problème, si Ton admet que l'objectif du capital reste la maximisation du profit. Il s'agit assurément d'une question complexe, dont la réponse doit être recherchée par une analyse de la position différente de ces deux groupes dans la lutte de classes. Au niveau purement économique déjà, le prolétariat blanc qui se forma dans l'industrie minière était un prolétariat qualifié, qui créa bientôt des syndicats pour accroître son pouvoir de négociation. A un niveau plus large, les patrons des mines et les propriétaires fonciers avaient besoin d'un soutien politico-militaire pour affermir les institutions de l'accumulation primitive héritées de la période de la conquête coloniale. C'est pourquoi l'État capitaliste créa par des moyens institutionnels et idéologiques des divisions dans la classe ouvrière. Dans l'Afrique du Sud d'après 1910, la classe ouvrière blanche se vit octroyer pratiquement tous les droits politiques, refusés aux Noirs. Le métissage, parce qu'il risquait, entre individus ayant le même statut, de susciter une plus grande communauté d'intérêts (situation inconnue jusque-là dans les zones non urbaines), fut réprouvé et plus tard légalement interdit. On peut dire que, dans un certain sens, les privilèges de la classe ouvrière blanche servaient à légitimer le fait que les Noirs étaient privés de droits : ils permettaient de donner à la surexploitation des Noirs assurée par la coercition extra-économique une explication en termes de race, et non, comme cela était le cas, en termes de [65] classe. Certains Blancs regrettèrent d'ailleurs que *ces* mesures discriminatoires s'appliquent aussi aux Noirs ne faisant pas partie de la classe ouvrière et le système a constamment, mais quasiment en vain, tenté d'assurer à

une « élite noire » des privilèges secondaires n'impliquant pas de pouvoir réel <sup>45</sup>.

Cependant, l'existence d'intérêts communs entre le capital et la classe ouvrière blanche ne suffit pas à éliminer tout conflit entre les deux groupes. D'un côté, la main-d'œuvre blanche demandait que les travailleurs noirs, structurellement moins coûteux grâce aux mesures de coercition extra-économique, soient exclus des emplois dans les mines et l'industrie, qui devaient être réservés aux seuls travailleurs blancs. À l'opposé, les capitalistes des mines et de l'industrie aspiraient à une substitution dans le sens d'une réduction des coûts, qui remplacerait la main-d'œuvre blanche par une main-d'œuvre noire meilleur marché. Le compromis entre ces deux positions, rendu nécessaire par la forme de la lutte de classes en Afrique du Sud, fut l'institution de « barrières de couleur professionnelles » soit par accord entre patrons et employés, soit par voie législative. Ces discriminations furent instituées pour la première fois dans les années 1890 et la fixation de leur niveau donna lieu à controverse et à conflit, particulièrement dans la dynamique de substitution du capital au travail quand il fallait décider de la répartition raciale des nouveaux postes de travail, ou dans des circonstances où la rentabilité du capital se trouvait menacée. Entre 1907 et 1922, les travailleurs blancs dans l'industrie minière engagèrent sur cette question une série d'actions qui culminèrent avec la tentative réprimée d'insurrection du Rand. Conséquence de ces actions, le nouveau gouvernement élu en 1924 fit passer des lois protégeant les mineurs blancs : certains emplois (emplois qualifiés et postes d'encadrement) leur furent exclusivement réservés et l'application de quotas de travailleurs blancs et de travailleurs noirs fut autorisée. Les patrons des mines contestèrent ces lois (et il se peut que cette opposition ait donné lieu à des transferts de capitaux étrangers à des nationaux et ait quelque peu freiné les investissements), mais finirent par s'en accommoder. Le même gouvernement entreprit de prévenir l'éclatement de conflits du même type dans l'industrie par la création d'institutions réunissant employeurs et employés et d'organismes publics chargés, [66] dans certains secteurs industriels de fixer le niveau des salaires, les

---

<sup>45</sup> Cet essai, centré sur la force de travail africaine, ne traite pas de l'apparition et de la délimitation des autres classes africaines présentes dans la structure globale du capitalisme sud-africain.

conditions de travail et la division raciale des emplois <sup>46</sup>. En outre, une politique d'encouragement de l'industrie et la mise en œuvre (dans le secteur public) et l'incitation (dans le secteur privé) du recrutement préférentiel de main-d'œuvre blanche permirent de détourner les pressions des Blancs prolétarisés de l'agriculture et des mines. Les secteurs exportateurs de l'économie, les mines et l'agriculture, purent ainsi affronter la compétition internationale grâce à l'utilisation d'une main-d'œuvre noire bon marché, tandis que les Blancs étaient employés dans les secteurs produisant pour le marché intérieur. Le « privilège » de la main-d'œuvre blanche résidait toutefois à cette époque davantage dans la garantie qu'elle avait de trouver du travail que dans la prospérité matérielle. Les conditions de travail étaient effroyables, particulièrement pour les ouvrières blanches, et si les salaires des Blancs étaient, dans l'industrie, quatre à cinq fois supérieurs à ceux des Noirs, ni cet écart ni la valeur monétaire des salaires blancs n'augmentèrent notablement <sup>47</sup>.

Les besoins de l'industrie minière et les autres activités économiques qu'elle engendra donnèrent naissance à une classe ouvrière noire issue de la paysannerie africaine. Ces travailleurs étaient des migrants, c'est-à-dire qu'ils étaient employés sous contrat dans l'industrie pour des périodes déterminées, tout en conservant des liens avec la terre ; en même temps, ils étaient soumis, tant au départ pour les amener à abandonner l'agriculture que sur les lieux de production, à diverses formes de coercition extra-économique. Leur situation était assez paradoxale : d'un côté, l'inachèvement même de leur prolétarianisation signifiait que les Africains conservaient un certain pouvoir ; de l'autre, l'existence de contraintes extra-économiques reflétait la faiblesse du prolétariat noir dans la lutte de classes contre le capital. Cependant, ce paradoxe est explicable. Pour les Africains, la résistance à la conquête coloniale marchande avait été une lutte pour la terre, base territoriale et économique de leur société, et cette résistance longue de deux siècles avait connu certains succès : même si elles étaient devenues « sous-développées », certaines régions étaient restées aux mains des Noirs et ceux-ci n'avaient pas été réduits en esclavage mais assujettis à une rente féodale. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la métropole et les classes dominantes

---

<sup>46</sup> Cf. le texte de Johnstone présenté dans ce volume.

<sup>47</sup> S. SACHS, *Rebel's Daughters*, Londres, 1957.

locales avaient peut-être le pouvoir (celui des mitrailleuses) de modifier cet état de fait, mais ne le pouvaient [67] qu'à grand frais, en s'affrontant à une résistance déterminée. Elles ne choisirent pas cette voie : la création des « réserves indigènes » vint confirmer le droit d'occupation des Africains sur les terres qu'ils avaient conservées et garantir cette occupation contre les transferts de propriété aux Blancs. On concédait ainsi aux Africains les vestiges de leur « pouvoir de négociation rural », tandis qu'en contrepartie on leur déniait tout « pouvoir de négociation urbain ».

Cette situation, marquée par la transformation de la paysannerie en prolétariat sur les exploitations agricoles et par le recrutement dans des réserves délimitées d'une main-d'œuvre pour les mines, était également avantageuse pour le capital. Le fait que la main-d'œuvre tire une part de sa subsistance de la production agricole non capitaliste et que son seul « coût social » pour le capital soit celui de son logement en *concessions* garantissait qu'une proportion plus importante de la production allait à la création de plus-value (cf. Wolpe, 1972).

Le fait que les Noirs ne soient pas autorisés à posséder de terres hors des limites fixées pour les réserves en voie de sous-développement empêchait, par ailleurs, toute concurrence paysanne avec l'agriculture blanche. Cependant, cette situation n'était pas stable dans la mesure où la délimitation définitive des réserves africaines et la ponction opérée dans leur population active aggravait le « sous-développement » de ces régions : d'où une diminution de leur capacité à contribuer à la subsistance des prolétaires noirs et l'approfondissement en leur sein des différenciations de classes. Il devenait donc nécessaire à la survie du système de faire obstacle à l'urbanisation libre des Noirs ; une des premières lois allant dans ce sens, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle, exprime déjà clairement la raison d'être de ces barrières :

« L'objet de ces règlements est d'endiguer la montée de plusieurs périls [...] : l'excès de liberté qui porte préjudice à tous dans les villes [...] ; la communication aux tribus environnantes d'impressions et d'idées pernicieuses qui les rendent difficiles à gouverner ; les coalitions visant à arracher aux employeurs des salaires supérieurs à la valeur normale du service rendu, et le dénigrement pur et simple de cette relation naturelle et désirable qu'est celle qui lie le maître et le serviteur » (*Durban Mayor's Minutes of 1873*, cité dans Swanson, 1968).

Cependant, après l'unification de l'Afrique du Sud, les Noirs [68] affluaient dans les zones urbaines et commençaient à s'organiser pour améliorer le rapport de forces dans les villes ; aussi ces barrières furent renforcées et rationalisées. À la veille de la Première Guerre mondiale et dans les années qui suivirent, les Africains commencèrent à faire grève pour obtenir de meilleurs salaires, à s'élever contre les formes de coercition extra-économique en vigueur dans l'industrie minière. Et c'est au cours des années vingt qu'apparut l'Industrial and Commercial Workers Union, puissante organisation de masse regroupant à la fois les travailleurs noirs des villes et les Africains travaillant sur les terres des Blancs. Pour enrayer ces tendances, l'État eut recours chaque fois à la répression, mais prit également des mesures à plus long terme. Les Noirs « en surnombre », ceux qui « ne subvenaient pas aux besoins de la population blanche » ou « aux besoins légitimes de leurs frères », devaient être expulsés des villes (cf. Legassick, 1973). Dans les réserves, on renforça une structure de contrôle social reposant sur des chefs africains devenus agents salariés de l'État. Ces mesures devaient éliminer les risques de troubles sociaux liés à la présence dans les villes d'une armée de réserve industrielle noire, mais également réduire le « coût social » de la population noire urbanisée. Les secteurs de l'agriculture et des mines qui recrutaient dans les régions rurales étaient tous deux protégés contre la concurrence salariale des secteurs urbains. À un niveau plus général, le travail en ville représentait un « privilège » pour les Noirs et l'existence dans les réserves d'une « armée de réserve » appauvrie était un facteur préjudiciable à l'amélioration du « rapport de forces urbain ». Par ailleurs, les restrictions apportées à l'entrée des Noirs dans les villes assuraient aux travailleurs blancs de plus grandes possibilités de travail.

Cependant, le développement de l'industrie et l'aggravation de l'appauvrissement des réserves — processus exacerbé par la dépression des années trente — ne firent pas disparaître les contradictions. Les besoins de l'industrie en main-d'œuvre non qualifiée augmentèrent, ainsi que ceux, plus importants à terme, de l'industrie légère (alimentation, textiles et habillement) en ouvriers semi-qualifiés. On ne possède pas assez de données utilisables pour avancer plus que des hypothèses quant à la structure raciale de cette demande de main-d'œuvre. Il semblerait qu'au milieu des années trente le nombre des non-

Blancs employés dans le secteur secondaire, soit environ 100 000 personnes, était très légèrement supérieur à celui des Blancs : la majorité des Africains des zones urbaines (un million [69] au total) travaillait dans les mines ou comme domestiques. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (en partie parce que beaucoup de Blancs servaient dans l'armée), le nombre de non-Blancs dans l'industrie atteignait bien les 250 000 personnes, soit plus de deux fois le nombre de Blancs, mais il est possible qu'une grande partie de cet accroissement ait été le fait de métis ou d'Indiens, qui n'étaient pas soumis exactement aux mêmes formes de coercition extra-économique<sup>48</sup>. Les Noirs travaillant dans l'industrie commencèrent à s'organiser en syndicats, et si les salaires des Blancs augmentèrent pendant cette période, on peut voir l'amélioration du rapport de forces des Noirs dans le fait (unique d'ailleurs dans l'histoire sud-africaine) que les salaires des Noirs s'élevèrent alors plus rapidement que ceux des Blancs. Les mines et les fermes se plaignaient du manque de main-d'œuvre, et les premières intensifièrent le recrutement de main-d'œuvre étrangère (comme déjà avant 1910). Les mineurs noirs formèrent un syndicat, mais une tentative de grève en 1946 fut brutalement réprimée en quelques jours. Dans le même temps, l'appauvrissement des campagnes provoquait une urbanisation noire excédant les besoins de l'industrie : le nombre des résidents noirs « légaux » dans les zones urbaines augmentait, tandis que les contrôles sur l'entrée dans les villes perdaient de leur efficacité avec l'installation des Africains dans des bidonvilles incontrôlables pour les autorités municipales. Tout se passait comme si les structures de contrôle de la main-d'œuvre mises en place pendant la période d'accumulation primitive de l'Afrique du Sud, et qui étaient venues renforcer celles de la période de conquête coloniale, étaient en train de s'effondrer.

---

<sup>48</sup> Les limites de cet essai n'ont pas permis de traiter l'importante question des Indiens et des métis d'Afrique du Sud, qui sont passés d'une situation de prolétaires ruraux soumis à une coercition extra-économique à celle de prolétaires urbains, avec un statut différent à la fois de celui des Africains et de celui des Blancs ; les processus de différenciation sociale en leur sein sont également spécifiques. Dans l'analyse (présentée plus loin) du mouvement nationaliste et de la stratégie socialiste, leur contribution particulière n'a pas non plus été analysée.

***Accumulation du capital et autoritarisme :  
industrie secondaire et apartheid***

[Retour à la table des matières](#)

Il y a en Afrique du Sud tout un courant de pensée qui analyse la situation sud-africaine à partir de conceptions générales sur le [70] développement capitaliste et ses impératifs, et qui soutient la thèse suivante : il est « naturel » et « logique » que les instruments de coercition extra-économique, et avec eux les institutions et l'idéologie de discrimination raciale ouverte, disparaissent en Afrique du Sud au fur et à mesure que se développera l'économie industrielle urbaine et que la terre deviendra incapable d'assurer la subsistance de la masse de la population. Selon cette thèse, il est inévitable que, une fois solidement inséré économiquement dans l'industrie, le prolétariat noir finisse par se voir octroyer ou par conquérir les droits sociaux et politiques acquis par les travailleurs des pays industriels avancés. Plus précisément, cette thèse affirme que l'acquisition par les travailleurs noirs de qualifications plus élevées ne peut que renforcer leur pouvoir de négociation. Ce n'est pourtant pas cette tendance qu'on a pu observer dans l'Afrique du Sud d'après la Seconde Guerre mondiale. Indépendamment d'une possible amélioration de la situation matérielle de certains Noirs, c'est en fait à un renforcement des formes de coercition extra-économique de la population noire qu'on a assisté. Comme, pour les tenants de cette thèse, il était impossible que cette évolution soit imputable au développement capitaliste, c'est sur la classe ouvrière blanche qu'ils en ont rejeté la responsabilité, quand ils ne l'ont pas imputée, au niveau des idées pures, aux « préjugés raciaux ». Nous tenterons plutôt de montrer que les structures spécifiques de contrôle de la main-d'œuvre élaborées en Afrique du Sud après la guerre vont dans le sens d'une plus grande fonctionnalité pour le capital : si l'on peut discuter de la combinaison spécifique des forces de classes qui a permis leur instauration et leur maintien, il reste que ces structures servent dans la situation sud-africaine les intérêts de la croissance capitaliste.

### *a) L'accumulation du capital*

Depuis les années trente, l'économie sud-africaine a connu, en chiffres bruts, un taux de croissance très soutenu (seulement dépassé par le Japon dans les années soixante par exemple). Dans ce cadre général, au boom de la fin des années trente et des années quarante ont succédé une stagnation et même une récession au milieu et à la fin des années cinquante, puis une nouvelle relance au cours des années soixante, qui montre depuis peu des signes de ralentissement en raison des pressions inflationnistes. Cependant, ces chiffres bruts ne donnent pas d'indication sur les secteurs de pointe de cette [71] croissance, moins encore sur la structure de contrôle du capital ou sur la composition organique du capital industriel pendant cette période. Et ces chiffres n'expliquent pas non plus les causes de cette croissance.

Pour ce qui est des secteurs d'activité, c'est l'industrie, dont la contribution en pourcentage au produit brut dépasse celle de l'agriculture dès 1930 et celle des mines pendant la Seconde Guerre mondiale, qui est le moteur de la croissance. Il ne faut cependant pas sous-estimer ces deux autres secteurs. La production agricole connaît au début des années cinquante une très forte augmentation, stimulée par les prix dus à la guerre de Corée (le produit brut de l'agriculture dépasse alors temporairement celui des mines), et continuera à prospérer grâce aux marchés d'exportation de l'Europe (d'où aussi un essor de l'industrie alimentaire locale). L'exploitation forestière (approvisionnant une industrie locale de pâte à papier et de fibres synthétiques) et la pêche connaissent aussi une croissance très importante. L'exploitation minière qui entre les deux guerres avait subi une phase de déclin anticipé reprend avec la découverte de nouveaux champs aurifères qui commencent à produire à la fin des années quarante et plus encore avec le développement d'un procédé d'extraction de l'uranium à partir des résidus du minerai d'or. Au cours des années soixante, la production des autres ressources minérales de l'Afrique du Sud (fer, cuivre, platine, zinc, nickel, amiante, manganèse, chrome et une quantité de minerais rares essentiels à la fabrication des alliages modernes) connaît un développement sans précédent ; dans le même temps, l'augmentation des prix de l'or sur le marché mondial favorisait la survie des mines d'or. Toutes choses d'autant plus importantes que c'est dans l'intérêt de ces secteurs économiques que le système sud-africain de contrôle de la

main-d'œuvre avait été mis en place. Dans l'industrie, il semble que les branches où la croissance était la plus forte jusque dans les années cinquante étaient celles de l'industrie légère (substitution d'importations et transformation de matières premières), industrie qui se modernise en faisant appel à des ouvriers semi-qualifiés et au travail à la chaîne, mais où l'intensité de main-d'œuvre reste relativement forte : métallurgie et industrie mécanique, textiles et habillement, alimentation et boissons, chaussures, construction. Plus tard, grâce aux premiers résultats des investissements réalisés à partir des années trente et à une politique gouvernementale active, les secteurs de pointe se déplacent vers des industries à intensité de capital beaucoup [72] plus forte : automobile et accessoires automobiles, chimie, pâte à papier et papier, matériel militaire (dont des avions à réaction et des missiles), biens d'équipement, électronique et informatique. La tendance générale semble claire, même si l'on ne peut établir un tableau précis sans des recherches plus poussées, du fait que les chiffres de croissance par secteur englobent des industries de type très différent.

L'objectif de la croissance économique, et particulièrement celle de l'industrie, sur la base de la technologie et des méthodes de production les plus modernes, a été activement poursuivi par l'État sud-africain depuis la Seconde Guerre mondiale, et plus précisément ces dix dernières années, avec comme but explicite la constitution d'une économie « autarcique », capable de subvenir à tous ses besoins propres et de devenir un exportateur dynamique non seulement de produits agricoles et de minerais mais aussi de produits manufacturés, notamment en direction de « nos marchés d'exportation naturels sur le continent africain <sup>49</sup> ». L'État intervenait déjà dans l'économie sud-africaine avant la Seconde Guerre mondiale par le biais de la politique protectionniste, par le développement d'une industrie nationalisée et aussi par sa politique de coercition ou de privilèges à l'égard de la main-d'œuvre. À partir des années quarante cependant, il assume un rôle plus actif « d'orientation, d'encouragement et de régulation » de l'économie dans son ensemble : en encourageant la rationalisation industrielle, en réglementant les importations et les exportations, en obtenant de l'étranger investissements et prêts, en intervenant pour contrebalancer

---

<sup>49</sup> E. H. LOUW, ministre des Affaires économiques, dans *Commerce and Industry*, VI, août 1948, pp. 593-594.

les tendances économiques cycliques. L'Industrial Development Corporation (I.D.C), créée en 1940, fut le premier d'une longue série d'organismes qui utilisèrent les fonds publics pour aider ou financer les secteurs considérés comme stratégiques pour la politique économique <sup>50</sup>. Le secteur public a toujours été relativement important en Afrique du Sud — il assure près de 40% du total de l'emploi et de la production —, mais cette proportion s'est maintenue avec la croissance de l'économie sud-africaine, et la contribution des entreprises publiques à la production s'est même accrue dans les années soixante. Parmi les entreprises les plus importantes de ce type, on peut citer, [73] outre l'Iskor, une entreprise de production de pétrole (le seul matériau de base manquant à l'Afrique du Sud) à partir du charbon, qui constitue le noyau de l'industrie chimique sud-africaine, et Foskor, qui extrait des phosphates permettant la production de concentrés pour l'industrie des engrais. Le rapport de ces investissements publics avec le capital privé a été indiqué dans le discours d'un ministre lors de l'inauguration d'une nouvelle section de l'usine Sasol : « Les entrepreneurs privés auront eux aussi l'occasion de bénéficier de cette expansion par l'impulsion qu'elle pourra donner à des industries nouvelles » (*Finance and Trade Review*, IV, 1959, pp. 236-237).

Il est clair en effet que l'État et les organismes comme l'I.D.C ont joué un rôle essentiel pour associer capital étranger et capital local, minier et industriel, à la création de nouvelles entreprises. Il est par contre difficile de déterminer quelle est dans ces secteurs la structure de contrôle du capital : la part des capitaux étrangers et des capitaux locaux, celle provenant des différentes sources historiques d'accumulation du capital en Afrique du Sud (mines, agriculture, commerce, etc.). Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Afrique du Sud connut un boom des investissements privés, qui déclinèrent au milieu des années cinquante pour reprendre ensuite au tournant de la décennie. Le ralentissement fut dans une certaine mesure compensé par les prêts destinés aux infrastructures que l'État put obtenir à l'étranger, essentiellement sur la base des perspectives d'exportation d'uranium, et qui contribuèrent à améliorer la situation pour les investissements étrangers. Etant donné les faibles possibilités

---

<sup>50</sup> C'est le cas encore aujourd'hui dans les secteurs de l'armement ou de l'enrichissement de l'uranium.

d'emprunts de capitaux en Grande-Bretagne, le gouvernement se tourna vers les États-Unis et les sources « internationales ». En 1951, un consortium de banques américaines réunies par Dillon Read accorda au gouvernement un crédit de 10 millions de dollars. La même année, les chemins de fer recevaient 20 millions et l'Escom 30 millions de dollars de prêts de la Banque mondiale. Et ce n'était qu'un début : les prêts de la Banque mondiale à l'Afrique du Sud pour les années 1950-1960 devaient avoisiner les 200 millions de dollars et les dépasser dans les années soixante. Le total de ces prêts excédait de beaucoup celui des crédits accordés à n'importe quel autre pays africain. Durant la même période, le consortium bancaire prorogea et porta à 40 millions de dollars son crédit renouvelable, tandis que d'autres prêts étaient consentis par diverses sources américaines, européennes et britanniques. Les années soixante, sauf pour [74] une courte période après le massacre de Sharpeville, virent un nouvel essor des investissements privés qui montrent jusqu'à présent peu de signes d'essoufflement.

Jusqu'à ces dernières décennies, la très grande masse de ces capitaux étrangers était investie dans les mines, et généralement sous forme d'investissements en portefeuille plutôt que d'investissements directs. C'est au cours des années cinquante que les investissements directs dépassèrent les investissements en portefeuille, et vers le milieu des années soixante que les investissements dans l'industrie prirent le pas sur les investissements dans le secteur minier. Les investissements britanniques restent quantitativement les plus importants, bien que les taux de progression des investissements des États-Unis et de la Communauté économique européenne soient supérieurs, surtout ces dernières années. Le boom de l'immédiat après-guerre, lié pour une large part aux développements dans l'extraction de l'or et de l'uranium, fut surtout le fait des Britanniques, bien que des sources bancaires européennes et des compagnies minières américaines (Kennecott Copper, Newmont) aient alors commencé à s'intéresser au potentiel de l'Afrique australe. A la même époque, la participation britannique à l'industrie s'accrut, particulièrement dans le secteur alimentation-boissons-tabac et dans l'industrie mécanique. Il semble que, par rapport à ceux des autres pays, les investissements britanniques aient davantage pris la forme de prises de participation, parfois majoritaires, que celle de créations de filiales détenues en totalité. Ils se firent par ailleurs

souvent dans des entreprises dont le capital de départ était exclusivement local (par exemple African Oxygen, African Cables, African Products Manufacturing). Pour les capitaux locaux, ces investissements comportaient des avantages en termes de méthodes de gestion modernes, de brevets techniques, etc. Le grand afflux des investissements américains commença à la fin des années cinquante avec la création par Charles Engelhard, qui possédait déjà des intérêts dans la sylviculture sud-africaine, de l'American South African Investment Company, bientôt suivie par sa prise de contrôle de la compagnie minière Corner House dont il assura la relance et renforça la position en Afrique du Sud. Ce fut le prélude à une participation américaine et canadienne substantielle dans les secteurs de l'extraction et du traitement des minerais sud-africains autres que l'or dans les années soixante, souvent par le biais de consortiums dans lesquels étaient associés des sociétés minières sud-africaines, l'État et d'autres capitaux locaux. On trouve ainsi dans l'African [75] Triangle Mining Prospecting and Development Company à la fois l'Anglo-Vaal, la Johannesburg Consolidated Investments et l'U.S. Steel ; dans Impala Platinum : l'Union Corporation, l'International Nickel of Canada et Engelhard ; dans la Palabora Mining Company : Newmont Mining, Rio Tinto Zinc, l'I.D.G et des compagnies d'assurances sud-africaines ; dans l'Alusaf (fonte d'aluminium à Richards Bay) : Alcan Aluminium, l'Union Steel Corporation (contrôlée par l'État) et l'I.D.C ; dans Republic Aluminium Company : McKechnie Bros, (détenue en partie par des capitaux britanniques, en partie par Engelhard) et Kaiser Aluminium, etc. Parallèlement, les capitaux américains (et européens) s'investissent très largement dans les secteurs de l'économie où la croissance est élevée, l'intensité de capital forte, la technologie avancée, la rentabilité plus élevée, et il est possible que leur part soit plus importante que celle des capitaux britanniques dans ces secteurs : électronique, chimie, informatique, industries du papier, mécanique de précision, pétrole, etc. Le développement le plus spectaculaire est peut-être celui de l'industrie automobile, stimulée par un programme gouvernemental favorisant par des clauses tarifaires l'utilisation de produits locaux. Là, les principales entreprises sont General Motors et Ford (toutes deux présentes en Afrique du Sud depuis les années vingt), Chrysler (qui a racheté une compagnie de distribution sud-africaine) et aussi British Leyland, Datsun-Nissan et Toyota (dont les propriétaires nominaux sont sud-africains pour satisfaire aux réglementations

japonaises), Citroën, Renault, Fiat, Mercedes, Volkswagen, etc. Les taux de profit des investissements américains (environ 19% selon les chiffres officiels) et des investissements britanniques (environ 12%) ne sont pratiquement atteints par aucun autre investissement dans des pays de ce type.

Le volume des investissements étrangers ne doit cependant pas amener à sous-estimer la force du capital local. Dans l'industrie, celui-ci a développé son emprise entre les deux guerres et il ne semble pas que l'afflux des investissements étrangers l'ait autant mis à mal que dans d'autres pays de développement intermédiaire. En fait, indépendamment même du cas de compagnies minières comme l'Anglo-American, le capital sud-africain a su s'assurer sur le marché national une position quasi dominante dans certains secteurs, et même investir à l'étranger. Ainsi le groupe textile Frame (principal foyer des grèves africaines au Natal au début de 1973), né dans les années trente de la fusion de trois petites entreprises textiles, [76] occupe aujourd'hui une position de premier plan. On peut aussi citer le cas du groupe Heller, dont le fondateur commença ses activités dans les années trente avec une petite entreprise de conserves alimentaires, la Standard Cannery and Packers, et qui en 1960 contrôlait deux cents entreprises, avec un capital investi d'environ 300 millions de livres, dans l'alimentation et l'agriculture, la céramique et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique, l'imprimerie, l'immobilier, la navigation, les assurances et la finance. Ou encore l'empire du tabac qui, à partir de la Rembrandt Company créée en 1943 et sous la direction d'Anton Rupert, s'est développé au départ grâce à ses liens avec Rothmans au point d'être aujourd'hui l'une des plus grosses compagnies de tabac du monde. Au début des années soixante, avec des actifs de 47 millions de livres (125 000 livres seulement dix ans auparavant) et quinze usines dans dix pays sur quatre continents, elle vendait une cigarette sur quatre-vingts fabriquées dans le monde. En 1972, Rothmans International, contrôlée par Rembrandt, possédait quarante-quatre usines dans dix-sept pays, employait quelque 25 000 personnes, et ses actifs avoisinaient 220 millions de livres (voir *Finance and Trade Review*, III, 1958, pp. 190-191, IV, p. 49 ; *Guardian*, 12 août 1972).

J'ai déjà indiqué que les capitaux locaux qui s'investirent au départ dans l'industrie provenaient pour beaucoup de sources commerciales et pour une part des mines d'or (détenues en partie seulement par des

capitaux locaux). A partir de la Seconde Guerre mondiale, la tendance est au transfert à des Sud-Africains des actions minières et les dividendes de l'or sont versés en grande majorité en Afrique du Sud ; par ailleurs, le capital minier intensifie sa diversification dans toutes sortes d'industries. Un autre trait marquant des années qui suivent la guerre est la pénétration dans l'industrie et dans les mines de capitaux issus de l'agriculture : très souvent « afrikaners », ces capitaux s'étaient heurtés à diverses formes de discrimination de la part des milieux bancaires étrangers et des sources de financement locales et ils avaient mis sur pied leurs propres institutions financières (Sanlam, Santam, Volkskas, Federale Volksbeleggings, etc.). Dans les années quarante, Langeberg Kooperasie (conserves) et Rembrandt étaient à peu près les seules grosses entreprises détenues par des Afrikaners. Mais, avec le soutien actif de l'État, la situation change. Symptomatique de cette évolution est la prise de contrôle par F.V.B., assistée de l'Anglo-American, de la compagnie minière General Mining. Cette prise de contrôle traduit la nouvelle tendance [77] des entreprises locales et étrangères à ouvrir leurs portes aux capitaux et aux chefs d'entreprise afrikaners, au point que dans certains secteurs ce capital national occupe une position dominante. Fedchem, créé par F.V.B., en est un bon exemple. Ce vaste conglomérat, qui avec A.E. and CI. (A.A.C-I.C.I.) domine le secteur de la chimie, s'est formé sur la base de la reprise d'intérêts privés (B.P. Chemicals, Fisons Fertilisers, les Dutch Windmill Fertilisers, Hoechst d'Allemagne et des intérêts japonais), avec dans certains cas maintien d'une participation étrangère, d'un retour au secteur privé d'entreprises nationales (Klipfontein Organic Products, Synthetic Rubber) et de la fusion de firmes constituées avec des capitaux locaux (Agricura Laboratory, National Chemical Products, etc.). Il est clair que ce capital afrikaner a constitué un facteur important de résistance à la domination absolue du capital étranger, et qu'il a directement et indirectement encouragé les entreprises étrangères à s'ouvrir à des participations locales ou à céder le contrôle à des intérêts locaux : Cope Aliman (chimie), Crown Carlton Paper Mills, Alcan Aluminium, American Motors, Renault sont parmi les firmes qui ont suivi ce mouvement. Plus récemment, cette évolution a affecté les

banques et les assurances, pourtant parmi les secteurs de l'économie les plus fortement contrôlés par l'étranger <sup>51</sup>.

L'évolution s'est donc faite dans le sens d'une centralisation du contrôle du capital, d'une interpénétration des secteurs auparavant distincts (mines, agriculture, secteur public, capital commercial et industriel) et d'une association dans tous les secteurs des capitaux locaux et étrangers. Parallèlement, la tendance de l'investissement est nettement à la croissance dans les secteurs à forte intensité de capital, qui doivent rendre le pays compétitif sur le marché mondial pour les biens d'équipement et les matières premières qu'ils utilisent. Étant donné l'étroitesse et le déséquilibre du marché national sud-africain, et malgré les possibilités de croissance que peuvent offrir la vente de biens de luxe aux Blancs et les échanges de biens intermédiaires (plutôt que de produits finis), les économies d'échelle rendront impérative une expansion des exportations, ou alors l'exportation de capital.

[78]

### *b) L'exploitation du travail*

Le développement de l'industrie secondaire et l'affaiblissement dans le même temps de la capacité des réserves africaines à assurer même partiellement les coûts de reproduction de la force de travail posèrent au capitalisme sud-africain des problèmes nouveaux en matière de contrôle et d'exploitation de la main-d'œuvre. Le facteur crucial qui, à cet égard, différencie l'industrie d'après-guerre des formes antérieures de la production capitaliste fut la mise en œuvre, avec le soutien actif de l'État et dans le but de concurrencer les importations, de méthodes de rationalisation permettant un abaissement des coûts grâce à l'emploi d'ouvriers semi-qualifiés sur machine : « Le développement de l'industrie de transformation peut être stimulé par une réduction de la structure actuelle des coûts élevés, grâce à une mécanisation accrue permettant de tirer parti au maximum de cette importante ressource que

---

<sup>51</sup> Parmi les nombreuses études sur les investissements étrangers en Afrique du Sud, la meilleure introduction est celle de R. FIRST et al., 1973. Ces études surestiment en général le rôle du capital étranger.

constitue une main-d'œuvre non européenne relativement peu payée » (*Board of Trade and Industries*, 1945, pp. 42-46).

La « qualification » est bien sûr une notion relative. Mais la tendance d'ensemble a été à la substitution du capital au travail, qui devait : *a)* faire disparaître les anciens emplois requérant la connaissance d'un métier qualifié, monopolisés par la classe ouvrière blanche, et les remplacer par une production à la chaîne ; *b)* à un rythme nettement plus lent, substituer le travail semi-qualifié sur machine à la masse des emplois de manœuvre non qualifiés. A l'intérieur de cette nouvelle structure d'emplois semi-qualifiés existeraient néanmoins toujours différents degrés de qualification, liés à la plus ou moins grande spécialisation du travail et à l'importance relative de la formation professionnelle requise, sans que soit exclue la possibilité d'une modulation de cette hiérarchie en fonction du type d'industrie (de capital ou de main-d'œuvre) ou, au moins, la possibilité de verser des salaires plus élevés dans l'industrie à forte intensité de capital, plus productive.

Face à ces problèmes nouveaux, il y eut deux grands types de réactions qui se cristallisèrent en deux stratégies. Pour certains, il fallait accepter la situation de fait telle qu'elle s'était développée au cours des années trente et pendant la guerre : étant donné que les réserves étaient de plus en plus incapables de contribuer à la reproduction de la force de travail, et que l'industrie avait besoin d'une main-d'œuvre [79] noire plus qualifiée et, corollairement, d'un abaissement de la rotation de cette main-d'œuvre, il était nécessaire qu'un nombre plus élevé de Noirs se voient accorder des droits de résidence permanente dans les villes et il fallait que l'État finance dans les zones urbaines les coûts de la reproduction de la force de travail (logement, services sociaux, pensions, facilités diverses, etc.) — c'est-à-dire que, au moins pour l'industrie et le commerce, il fallait s'orienter vers un abandon progressif du système du travail migrant (*Report on the Native Laws Commission*, 1946-1948). Ces thèses étaient parfois assorties de propositions visant à intégrer ces ouvriers semi-qualifiés à l'appareil de négociation employeurs-employés par l'intermédiaire de syndicats dociles — les syndicats et la famille nucléaire prendraient ainsi la place de l'organisation sociale des réserves comme agents principaux du contrôle social — et à accorder aux Noirs une représentation politique accrue mais séparée. Les partisans de cette stratégie pensaient pouvoir

préservé le faible coût relatif de la main-d'œuvre noire grâce au maintien de contraintes extra-économiques comme l'interdiction des grèves africaines, le contrôle de la force de travail qu'assurerait un système centralisé de bureaux de main-d'œuvre, une modification des lois sur les passeports intérieurs, etc., ainsi que par le maintien en place d'institutions « séparant » main-d'œuvre noire et main-d'œuvre blanche. Ils reconnaissaient néanmoins que cette stratégie présentait certains dangers :

« Du fait de sa différence de classe et de race se constituera un prolétariat indigène homogène, qui finira par perdre tout contact avec les anciennes relations rurales communautaires qui donnaient auparavant un contenu et une signification à sa vie. Le rassemblement en grandes masses inorganisées d'indigènes détribalisés dans les grands centres industriels ne peut qu'être un sujet d'inquiétude pour un gouvernement. Si l'on n'adopte pas très tôt à leur égard une politique adéquate, il se peut très bien que ces masses d'indigènes détribalisés, au lieu d'être un facteur constructif dans l'industrie, finissent par constituer un danger » (*Board of Trade and Industries*, 1945, p. 46).

En d'autres termes, la concentration de la majorité de la population noire dans les principaux centres de croissance industrielle (le Witwatersrand, Le Cap, Durban, Port Elizabeth-East London) risquait d'aboutir à terme au renversement de la structure politique garantissant l'accumulation capitaliste sud-africaine. Pour éviter cela, [80] on préconisait de laisser une partie de la population noire dans les régions qu'elle occupait déjà, objectif qu'on comptait atteindre par le développement agricole des réserves et la décentralisation de l'industrie, notamment pour les usines employant une main-d'œuvre nombreuse et celles travaillant pour le marché africain.

L'autre type de position préconisait au contraire l'extension du système du travail migrant à l'industrie des régions industrielles établies : il n'était pas question d'autoriser un élargissement des droits de résidence des Africains dans les villes — il fallait même plutôt restreindre les droits acquis légalement ou dans les faits —, ni d'intégrer les travailleurs africains à l'appareil de négociation. Il fallait renforcer les mécanismes de contrainte extra-économique existants, non seulement pour moduler en fonction des besoins de l'industrie l'entrée

en ville des Africains comme travailleurs migrants, mais aussi, grâce à un système de bureaux de main-d'œuvre qui devait être étendu aux régions de réserves, pour diriger vers telle industrie ou tel employeur les Africains à la recherche d'un emploi. C'est ainsi qu'on pouvait préserver le faible coût relatif du travailleur africain, privé du temps nécessaire pour choisir un travail et menacé, en cas de licenciement, de ne plus pouvoir retrouver d'emploi en ville. Par ailleurs, ce contrôle sur l'urbanisation africaine permettait d'éviter que la prolétarianisation engendrée par la baisse de productivité dans les réserves aboutisse à la situation dangereuse que constituerait la « concentration » noire dans les centres de croissance industrielle. En outre, les moyens extra-économiques mis en place pour disposer d'une réserve de main-d'œuvre à un salaire à peu près constant permettaient aussi de promouvoir la mécanisation de l'industrie, afin d'éviter, dans la situation cyclique décrite par Marx, une augmentation des salaires. Il était également possible de compléter ce système de travail migrant dans les régions industrielles anciennes par une décentralisation industrielle dans des régions frontalières des réserves africaines, où l'on utiliserait une main-d'œuvre retournant chaque soir chez elle, ou même (comme cela s'est fait plus récemment) en autorisant des investissements de capital blanc à l'intérieur même des réserves. Ce système n'était pas incompatible avec l'abaissement de la rotation de la main-d'œuvre ou l'allongement de la durée de la période de travail dans une même entreprise, nécessaires à l'industrie : on pouvait encourager les migrants à réduire leur période d'absence à quelques semaines de « vacances » dans les réserves et à reprendre ensuite le même emploi. [81] Ce système posait cependant un problème : il fallait assurer les coûts de reproduction de la force de travail, puisque l'agriculture des réserves n'était plus à même de remplir cette fonction. En effet, il était nécessaire, dans les anciens centres industriels, de fournir des logements à la main-d'œuvre migrante ; toutefois, ce n'étaient pas des familles mais seulement des individus qu'il fallait loger, et dans un cadre plus proche des *concessions* de la période des mines que d'installations urbaines « normales » ; et ce cadre permettait, en outre, un plus grand contrôle de la main-d'œuvre<sup>52</sup>. On pouvait également faire supporter aux

---

<sup>52</sup> Les programmes de construction des années cinquante et soixante ont : 1) éliminé, en même temps que les taudis, des zones résidentielles dans lesquelles les Noirs avaient acquis des droits de propriété et la conscience de

régions de réserves rurales, où elles coûteraient moins cher, un certain nombre d'autres charges (pensions, hôpitaux, écoles, etc.). De plus, en promouvant la mise en place d'une « autonomie administrative » dans les réserves (ce qui commença à se faire dans les années soixante avec les bantoustans), il serait possible d'arriver à un système dans lequel, pour subvenir aux besoins de la main-d'œuvre, la communauté noire taxerait sa propre petite bourgeoisie (agriculteurs, commerçants, professions libérales, etc.). Enfin, l'État pourrait faire en sorte que le niveau des salaires noirs urbains ne tombe pas trop en dessous du « minimum vital » officiel <sup>53</sup>.

L'accession au pouvoir du Parti nationaliste en 1948 sanctionna la victoire politique et idéologique des partisans de cette seconde position. Il faut cependant souligner que le souci commun et premier des deux positions était la défense des intérêts du capital et la poursuite de l'accumulation grâce à la surexploitation de la main-d'œuvre assurée par les contraintes extra-économiques : c'est sur le caractère et, dans une certaine mesure, l'ampleur de cette coercition extra-économique que portaient les divergences. À un extrême, au niveau des projets idéologiques à long terme, certains envisageaient une disparition progressive des contraintes extra-économiques et l'instauration, dans un État sud-africain unifié, d'une démocratie libérale de type occidental ; à l'autre extrême se situaient ceux pour qui l'« Afrique du Sud blanche » et les réserves devaient constituer [82] à terme des *sociétés* séparées satisfaisant chacune à leurs besoins, là aussi toutefois avec disparition des contraintes extra-économiques. Mais la réalité était celle d'un développement industriel dans un contexte déjà façonné par les institutions économiques et extra-économiques de la période d'accumulation primitive, elles-mêmes héritées de la conquête coloniale marchande. Dans cette situation, les divergences sur les priorités persistèrent tout au long des années cinquante et furent la source de très fortes tensions intercapitalistes ; ces tensions s'atténuèrent cependant dans les années soixante, années qui virent aussi l'afflux massif de capitaux étrangers dans l'industrie,

---

former une communauté, au profit d'un habitat familial ou individuel atomisé, rentabilisé et facilement contrôlable par la police ; 2) plus récemment mis en place des « foyers » pour migrants qui, selon les descriptions, sont plus proches d'un habitat carcéral que de toute autre chose.

<sup>53</sup> Cette question est analysée en détail dans LEGASSICK, 1974.

l'interpénétration et l'intégration des différents secteurs capitalistes et l'accroissement de l'intensité de capital dans l'industrie.

L'état des recherches ne permet pas encore de dire à quels secteurs économiques précis renvoyaient ces deux positions. Il est assez clair que tant l'agriculture que les mines étaient largement favorables au maintien du système du travail migrant. C'était, avec les instruments spécifiques de coercition extra-économique qu'il comportait, la seule façon pour les exploitants agricoles de conserver leur main-d'œuvre bon marché (et plus particulièrement la composante saisonnière de cette main-d'œuvre) en empêchant sa désertion vers les villes. Et si les patrons des mines recrutaient de plus en plus de main-d'œuvre hors de l'État sud-africain, il est cependant significatif que ce soit après quelques années d'application effective du renforcement des contrôles sur l'entrée des Africains dans les villes qu'ils se soient, pour la première fois après la crise, déclarés satisfaits de l'offre de main-d'œuvre. Pendant la même période, les agriculteurs utilisèrent aussi d'autres moyens pour accroître leur main-d'œuvre : l'emploi des détenus, nombreux du fait de l'intensification de la répression des délits sur les passeports intérieurs ; et, plus récemment, la mise en place d'organismes allant recruter la main-d'œuvre à l'intérieur même des réserves, sur le modèle du système de recrutement des mines <sup>54</sup>. De même, les capitalistes employant une proportion plus forte de main-d'œuvre blanche que la moyenne des entreprises, et aussi ceux qui, parce qu'ils commençaient seulement leurs activités, n'étaient pas liés à la main-d'œuvre noire urbanisée (et pouvaient donc implanter leurs usines conformément à la politique gouvernementale, ou mettre en œuvre des méthodes de production compatibles [83] avec l'emploi de travailleurs migrants sous contrat), n'auraient pas été opposés à une extension du système du travail migrant. À l'opposé, d'autres secteurs du capital étaient hostiles à des mesures risquant à leurs yeux de compromettre la nécessaire expansion de l'offre de main-d'œuvre ; et leur opposition s'exprima au niveau politique national et dans les administrations municipales des plus grandes villes, comme Johannesburg, Le Cap, Durban, Port Elizabeth, etc. Dans cette situation marquée par les divergences entre capitalistes, l'application du

---

<sup>54</sup> F. WILSON, *Migrant Labour : Report to the South African Council of Churches*, Johannesburg, 1972, chap. 3.

programme gouvernemental de travail migrant sous contrat, d'une part, et de décentralisation de l'industrie, d'autre part, n'avança qu'avec prudence au cours des années cinquante. On peut penser que cette période vit une progression non seulement du nombre global d'Africains travaillant dans l'industrie, mais aussi du nombre d'Africains résidant légalement dans les zones urbaines. Les Noirs les plus touchés à l'époque par la rigueur des contrôles furent les « étrangers », originaires des territoires sous mandat britannique <sup>55</sup> (qui jouaient un rôle économique analogue à celui des réserves) ou d'autres colonies britanniques. Il semble bien que, pendant ces années, la croissance économique sud-africaine se soit surtout faite dans les secteurs à forte intensité de travail. Ce qui signifie que la politique gouvernementale ne se heurta pas seulement à l'opposition de capitalistes, mais aussi, de façon tout aussi, sinon plus, importante, à l'opposition de la main-d'œuvre noire qui avait, au cours des années quarante, renforcé dans les faits son « pouvoir de négociation urbain ». Les syndicats africains, les Africains dans les réserves et l'African National Congress engagèrent au cours des années cinquante des actions de masse contre tout le système de coercition extra-économique, la mobilisation des masses atteignant son maximum vers la fin de la décennie ; les buts poursuivis étaient divers : aussi bien l'élimination du système au profit d'une démocratie bourgeoise que la lutte contre le renforcement de la coercition lié aux conditions nouvelles de l'après-guerre. La lutte contre ces mouvements absorba une grande part de l'énergie du gouvernement, qui ne parvint à rétablir son contrôle qu'après avoir interdit les organisations politiques noires et mené une politique de répression et de torture massive et féroce pour venir à bout du mouvement clandestin de sabotage et des explosions locales de révolte dans les zones rurales ; [84] pour un temps, les masses noires refluèrent et retombèrent dans l'apathie, tandis que les cadres encore en liberté se regroupaient en exil pour préparer la lutte de guérilla.

Etant donné que la classe capitaliste était sur certains points divisée tandis que la classe ouvrière noire avait acquis une position plus forte que jamais dans le pays, il se peut que le soutien de la classe ouvrière

---

<sup>55</sup> Il s'agit des territoires qui correspondent aujourd'hui au Botswana, au Lesotho et au Swaziland.

blanche ait été décisif dans l'accession au gouvernement du Parti nationaliste en 1948. L'apparition dans l'industrie d'emplois semi-qualifiés et la disparition corrélative des emplois requérant une qualification artisanale, qui constituaient jusqu'alors la base de la puissance et des privilèges de la classe ouvrière blanche, étaient pour celle-ci lourde de dangers. Et si certains secteurs capitalistes estimaient que, dans une économie en expansion, l'afflux de Noirs moins qualifiés n'empêcherait pas de préserver la position d'aristocratie ouvrière de la classe ouvrière blanche existante sans qu'il soit pour cela besoin de mesures particulières de protection, les travailleurs blancs n'étaient généralement pas de cet avis. C'est pourquoi ils s'opposaient à l'urbanisation permanente des travailleurs noirs et soutenaient au contraire le système du travail migrant, qui leur assurait un accès privilégié au marché du travail ; de même qu'ils demandaient le maintien des autres structures (politiques...) qui leur assuraient un accès privilégié à l'État. Enfin, pour pouvoir défendre leur emploi ou leurs privilèges chaque fois qu'ils étaient menacés par l'embauche de travailleurs noirs meilleur marché, ils demandaient le vote de lois sur les « barrières de couleur professionnelles » modifiant le statut des organismes de négociation employeurs-employés pour permettre aux travailleurs blancs de négocier avec les patrons la répartition raciale des catégories d'emplois semi-qualifiés. Dans la pratique, ces lois de « discrimination raciale en matière d'emploi » ont surtout servi d'avertissement pour les patrons et n'ont pas beaucoup été utilisées : c'est surtout en période de récession économique que des mesures de ce type présentent un intérêt. Cependant, du fait de l'accès des travailleurs blancs au pouvoir d'État et de leur pouvoir de pression bien supérieur à celui des Noirs, non seulement les salaires réels des Blancs commencèrent à augmenter considérablement à partir de la Seconde Guerre mondiale, et plus spectaculairement encore dans les années soixante, mais l'écart entre salaires blancs et salaires noirs s'est lui aussi substantiellement creusé. Indépendamment de ses implications sur les parts respectives des salaires totaux et des profits, cette évolution a sans conteste contribué à [85] renforcer la division d'intérêts entre les secteurs blanc et noir de la main-d'œuvre. En d'autres termes, les institutions mises en place pendant la période d'accumulation primitive dans les mines et l'agriculture avaient assuré à la classe ouvrière blanche une position telle qu'il apparaissait plus avantageux pour elle de privilégier *ses* intérêts spécifiques propres par rapport aux intérêts à

long terme de la classe ouvrière, ce qui créait un cercle vicieux éloignant toujours plus les travailleurs blancs du désir de faire cause commune avec le secteur de la main-d'œuvre soumis à des contraintes extra-économiques. Cela n'empêche pas que la classe ouvrière blanche subit l'exploitation du capital blanc, ce que reflètent, entre autres, les écarts de richesse et de revenus au sein même de la communauté blanche.

Au cours des années soixante, l'atténuation des tensions intercapitalistes, la diminution, due à la rapidité de la croissance économique, des conflits entre capitalistes et travailleurs blancs, l'élimination par la répression de l'opposition noire permirent à l'État d'avancer beaucoup plus rapidement dans la réalisation de son programme. Les droits acquis par les Africains dans les villes subirent de sérieuses atteintes, particulièrement dans l'Ouest du Cap, et les « improductifs » (les épouses, les enfants, les handicapés, les vieux) furent renvoyés de force dans les réserves, rebaptisées « bantoustans ». En même temps, les dernières phases de la prolétarianisation et de la rationalisation dans l'agriculture provoquaient le départ forcé vers les bantoustans de très nombreux Noirs qui travaillaient jusqu'alors sur les exploitations agricoles blanches. De nouveaux types d'habitat furent mis en place dans les bantoustans pour ces gens qui constituent plus une armée de réserve industrielle tenue à l'écart des villes qu'une paysannerie migrante appauvrie. Un grand nombre d'enquêtes récentes ont décrit la pauvreté et l'extrême misère de cette population <sup>56</sup>. Dans les vieilles régions industrielles, à l'inverse peut-être de ce qui s'était passé dans les années quarante et cinquante, le nombre des travailleurs engagés comme migrants sur des contrats de un an est, semble-t-il, en augmentation <sup>57</sup>. Parallèlement, la politique de « décentralisation » est menée plus activement, bien qu'en ce domaine les zones en développement soient pour l'essentiel situées à proximité des anciens centres de croissance industrielle ; mais, dans ces nouvelles zones, le contrôle exercé sur les travailleurs noirs « frontaliers » [86] des bantoustans ainsi que la répartition raciale différente des catégories d'emploi et la réglementation différente des salaires par l'État aboutissent à une structure salariale meilleur marché. Enfin, plus

---

<sup>56</sup> C. DESMOND, *The Discarded People*, Penguin, Harmondsworth, 1971.

<sup>57</sup> F. WILSON, *op. cit.*

récemment, les investissements à l'intérieur même des bantoustans ont été autorisés ; ces investissements ont, cependant, jusqu'ici concerné surtout le secteur minier.

Ces processus se déroulent dans un contexte d'accroissement de l'intensité de capital dans l'industrie : même pour les investissements dans les zones frontalières et les bantoustans, l'intensité de main-d'œuvre souhaitée au départ par les responsables n'a pas, en règle générale, été atteinte. En fait, il apparaît de plus en plus que, contrairement aux périodes antérieures où la demande de main-d'œuvre de la part du capital excédait l'offre de travailleurs acceptant le prix que le capital entendait payer, le problème est maintenant de créer suffisamment d'emplois pour répondre à l'offre. Les politiques actuelles semblent viser à la fois à soutenir cette tendance à l'intensification du capital et à en contrôler les effets. La réglementation des quotas de main-d'œuvre blanche et noire dans les principaux centres industriels, particulièrement dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre blanche et de pressions (internes et externes) à la hausse des salaires noirs, est susceptible d'amener une accélération de la substitution du capital au travail dans ces centres, aboutissant à une « croissance » sans augmentation substantielle du nombre d'emplois. Même s'il est possible qu'une mini-aristocratie ouvrière noire apparaisse, les possibilités de travail se fermeront évidemment d'abord aux travailleurs sous contrat. Dans les bantoustans, il est possible qu'on encourage la formation d'une classe de paysans permanents, ce qui achèverait la transformation de la main-d'œuvre migrante en paysans ou en prolétaires. C'est dans ces régions que va se développer le chômage, sans autre frein que les quelques maigres investissements (généralement, en outre, dans des entreprises à forte intensité de capital) qui peuvent y être faits. Les structures de la coercition extra-économique permettront de contrôler la main-d'œuvre migrante sous contrat dans les principales zones urbaines, et la main-d'œuvre frontalière dans les régions frontières et les bantoustans. « Avec le développement de l'industrie, écrivait Marx dans le *Manifeste communiste*, le prolétariat ne fait pas qu'augmenter en nombre ; il est concentré en masses plus importantes, sa force croît, et aussi la conscience qu'il a de cette force. » La privation de droits, la migration et la dispersion limitent cette concentration et cette force. En même temps, les [87] structures de coercition extra-économique sont là pour contrôler l'armée de réserve industrielle des chômeurs en les

reléguant dans des régions appauvries et éloignées des centres de pouvoir et richesse. Les coûts de reproduction de la force de travail peuvent n'être supportés que dans la mesure où le capital a besoin de main-d'œuvre ; les pressions accrues exercées sur l'État pour qu'il mette en œuvre un programme de contrôle des naissances pour les Noirs sont significatives à cet égard.

Cependant, le système qui se met aujourd'hui en place n'est pas exempt de contradictions. Capitalistes et classe ouvrière blanche s'opposent sur le niveau auquel fixer les « barrières de couleur professionnelles » et sur la place respective des industries urbaines et des industries décentralisées (et moins chères). Sur la base de ces désaccords et aussi des divergences plus anciennes sur le caractère et l'ampleur de la coercition extra-économique, certaines forces, faibles, d'opposition libérale démocratique au régime sont apparues. En outre, dans le vide laissé par la disparition du mouvement politique national noir, les dirigeants africains des bantoustans mis en place par l'État commencent, sous la pression de leur base noire locale, à revendiquer une extension des superficies allouées aux bantoustans, un pouvoir accru sur les ressources locales et une coopération entre leurs différents leaders. Parallèlement renaît une certaine activité politique chez les étudiants et d'autres secteurs de la population africaine. Fait très important, l'industrie sud-africaine a été récemment (1973) ébranlée par une vague de grèves noires. Partie de la grève des travailleurs noirs du Sud-Ouest africain à la fin de 1971, cette vague s'est étendue à la plupart des centres industriels sud-africains, arrachant dans nombre de cas des augmentations de salaires et révélant un haut niveau d'organisation et de conscience : les travailleurs refusèrent notamment, lors des négociations, de désigner des délégués qui auraient pu être victimes de la police ou récupérés par les patrons. Il n'est, cependant, pas encore possible de voir clairement quel sera l'avenir de cet ensemble de phénomènes, ni les rapports qu'ils ont avec les mouvements en exil. Séparées du territoire sud-africain par les « régions tampons » que constituent les régimes blancs de la Rhodésie et des colonies portugaises, les organisations en exil ont consacré autant d'énergie au développement de la solidarité internationale qu'à la lutte intérieure. Leurs efforts pour se lier politiquement ou militairement au combat mené à l'intérieur de l'Afrique du Sud ont été au moins partiellement déjoués par l'État [88] sud-africain. Ces organisations, et en particulier

l'African National Congress, demeurent cependant les seules organisations noires dotées d'une orientation nationale précise et de cadres militaires entraînés (cf. Legassick, 1970).

### ***Mouvement noir et stratégie socialiste en Afrique du Sud***

[Retour à la table des matières](#)

La conquête coloniale marchande donna naissance en Afrique du Sud à un État colonial fondé sur la mise en place de nouveaux modes de production qui devaient à la fois supplanter et exploiter le système de production indigène. Des contradictions se développèrent tant à l'intérieur des nouveaux modes de production qu'entre les classes dominantes de l'État colonial d'une part, les classes des sociétés indigènes « en voie de sous-développement » de l'autre. Le caractère de ces contradictions et les besoins de l'industrie d'extraction de l'or se combinèrent pour façonner les institutions de l'accumulation primitive en Afrique du Sud. Cela aboutit en particulier à la formation d'une classe ouvrière divisée selon des lignes « raciales » : une minorité de prolétariat « libre », une majorité (noire) soumise à des contraintes extra-économiques et conservant des liens avec l'ancien système de production paysanne. Il sembla pendant une brève période que cette double contradiction disparaîtrait avec l'expansion d'une industrie à forte intensité de main-d'œuvre et le mouvement des Noirs hors du secteur paysan « sous-développé » vers les villes. Mais, en fait, la double contradiction (celle au sein du mode de production capitaliste et celle entre ce mode et le secteur colonisé) s'est maintenue et même aggravée. La prolétarianisation des Noirs s'est certes poursuivie, mais dans des conditions qui préservent la différenciation structurelle entre travailleurs noirs et travailleurs blancs et rapprochent plutôt le prolétariat noir des autres classes de la population africaine. Le système indigène de production paysanne a été transformé en un réservoir bon marché de reproduction de la force de travail, qui permet de maintenir le prolétariat noir dispersé à l'écart des principaux centres de production et de contrôler une armée de réserve industrielle qui ne cesse d'augmenter.

On trouve un reflet de cette dualité de contradictions dans les idéologies et les stratégies de l'opposition en Afrique du Sud. Ainsi, d'un côté, peu après l'unification de l'Afrique du Sud naissait l'African [89] National Congress, dont l'objectif était d'unifier les traditions de résistance noire à l'imposition de l'hégémonie coloniale. L'A.N.C. s'assura une audience de masse parce qu'il dénonçait l'usurpation du pouvoir des sociétés africaines par le pouvoir d'État sud-africain, l'expropriation de la terre africaine, les processus de « sous-développement » colonial des systèmes indigènes de production. L'idéologie du nationalisme africain était à même d'expliquer la persistance de ces contradictions « coloniales » jusque dans l'Afrique du Sud du XX<sup>e</sup> siècle, les discriminations imposées en fonction de la race étant le résultat de l'hégémonie politique et économique blanche. Cependant, cette idéologie nationaliste, dépourvue d'une analyse de classe explicite, pouvait être utilisée par des classes différentes dans la population africaine. Et bien qu'elle n'ait jamais perdu sa force d'explication pour la paysannerie et le prolétariat noirs, elle a souvent dégénéré en un instrument utilisé par l'« élite » noire (paysans riches, petits commerçants ou professions libérales) pour éliminer les barrières raciales faisant obstacle à son intégration dans la société capitaliste sud-africaine. D'autre part, la première analyse de classe explicite fut, en Afrique du Sud, le fait de Blancs, qui constituèrent au début du siècle dans la classe ouvrière blanche un groupe socialiste révolutionnaire. Ce mouvement atteignit sa plus forte influence chez les Blancs lors de l'insurrection de 1922, qui aboutit d'ailleurs à la consolidation des privilèges de la classe ouvrière blanche dans les mines. Par la suite, des membres du parti communiste (créé en 1921) entreprirent un travail d'organisation parmi les travailleurs noirs — notamment au sein de l'Industrial and Commercial Workers Union alors puissante. Mais les analyses de cette gauche relevaient autant de l'anarcho-syndicalisme que du léninisme : elles considéraient les divisions « raciales » et « nationales » comme de simples superstructures imposées par le capital, que le développement de la conscience et de l'organisation de la classe ouvrière suffirait donc à faire disparaître. Dans ce cadre, les problèmes posés par l'unification des travailleurs noirs (non qualifiés) et des travailleurs blancs (qualifiés) ne l'étaient qu'en termes d'une transformation du syndicalisme de métier en syndicalisme d'industrie. Si le nationalisme africain négligeait les contradictions *au sein* du

capitalisme sud-africain, la gauche, elle, ignorait les contradictions résultant du maintien de l'autre terme de la dualité.

La fin des années vingt vit le déclin de l'Industrial and Commercial Workers Union, déchirée par des conflits idéologiques et réprimée [90] par l'État. En partie du fait de la crise, l'activité de masse africaine resta assez faible jusque dans les années quarante. Ce vide contribua à la dégradation du « nationalisme africain » en un instrument utilisé par l'élite noire dans sa collaboration avec les éléments « libéraux » de la classe dirigeante sud-africaine. Le parti communiste subit lui aussi le reflux. Mais ce fut, paradoxalement, pendant cette période que le parti élaborait une analyse caractérisant l'Afrique du Sud par sa soumission à l'impérialisme et à ses collaborateurs locaux, qui imposeraient une oppression nationale à la population noire : la lutte devait donc avoir pour objectif une « république noire ». L'impact potentiel de cette analyse fut toutefois éteint dans la mesure où son adoption et les modifications qu'elle subit dépendirent davantage des directives du Komintern et d'un petit parti dominé par les Blancs que des impératifs du développement de la conscience et de l'activité des Noirs. De plus, elle n'apportait pas non plus de réponse aux problèmes de la différenciation structurelle existant entre travailleurs blancs et noirs.

L'activité africaine reprit à la faveur de la croissance de la demande en main-d'œuvre de la part de l'industrie à forte intensité de travail, croissance qui entraîna un assouplissement des contrôles sur la main-d'œuvre. Les travailleurs noirs renforcèrent leur position, s'organisèrent et engagèrent une lutte économique. En même temps, certains secteurs du capital demandaient des réformes allant dans le sens de la démocratie bourgeoise. Superficiellement, on assistait à une convergence des intérêts politiques de l'opposition libérale et de la classe ouvrière (tout du moins la classe ouvrière noire). Cette conjonction fut la base objective qui permit au parti de justifier l'adoption de la stratégie de « front populaire » dictée par le Komintern en 1936. Le contenu de l'analyse qui fondait cette stratégie subit cependant des transformations graduelles. D'abord, l'alliance des travailleurs avec la bourgeoisie nationale fut justifiée par le P.C. à travers une analyse de l'Afrique du Sud comme soumise à l'impérialisme, et donc par la nécessité d'éliminer le colonialisme économique (production de matières premières...) grâce au développement de l'industrie, base nécessaire à l'extension de la

démocratie. Mais, par la suite, le « facteur impérialiste » fut abandonné au profit d'une analyse du régime sud-africain comme un fascisme engendré de l'intérieur, prenant en Afrique du Sud la forme du nationalisme blanc afrikaner. Calquée sur le chartisme du XIX<sup>e</sup> siècle, ou sur la pensée de Tom Paine et de Jefferson, l'argumentation devint plus [91] « antiféodale » qu'« anti-impérialiste ». La victoire en 1948 du Parti nationaliste dominé par les Afrikaners, parti dont la base était essentiellement, d'après le P.C., le secteur agricole, semblait confirmer cette analyse. Quand, deux ans plus tard, le parti communiste fut interdit, son unique représentant au Parlement lança cet avertissement : « Quand un gouvernement dégénère en tyrannie, le peuple est historiquement justifié d'avoir recours à la force pour le renverser et instaurer un ordre social meilleur <sup>58</sup>. »

Pendant cette période, le travail d'organisation parmi les masses avait produit quelques succès apparents : la formation de syndicats interraciaux, certaines victoires témoignant de l'amélioration du rapport de forces en faveur des travailleurs, des promesses gouvernementales de réforme. Le nombre des adhérents du parti s'éleva, chez les Noirs comme chez les métis, les Indiens et les Blancs. En outre, la progression de l'activité de la classe ouvrière noire stimula la renaissance et la radicalisation du mouvement nationaliste africain. La mobilisation et la conscience des masses continuèrent à progresser pendant les années cinquante dans les régions urbaines, certaines cités africaines devenant même quasiment des « zones libérées » au sein de l'État sud-africain ; il en alla de même dans les zones rurales, où les Africains eurent çà et là recours à la violence contre les chefs et les autorités blanches. Mais, comme dans les années vingt, le mouvement noir était déchiré entre les pressions nationalistes africaines de sa base et l'idéologie quasi chartiste de sa direction. En fait, les conditions objectives qui avaient rendu possible une « alliance » de la bourgeoisie libérale et du prolétariat étaient en train de disparaître <sup>59</sup>. Quelle était la stratégie qui guidait la

<sup>58</sup> Extrait de H.J. et R. E. SIMONS, 1969, p. 594 ; c'est l'ouvrage le plus riche en données à la fois sur le mouvement noir et sur la stratégie socialiste en Afrique du Sud malgré les insuffisances dans l'analyse. Le livre de WALSHE, 1971, contient également des informations intéressantes.

<sup>59</sup> Entre 1930 et 1960, les analyses marxistes les plus pénétrantes ont été le fait de trotskystes, en majorité blancs et métis. Ceux-ci n'avaient cependant qu'une activité politique restreinte et dépensaient une bonne part de leur énergie à

mobilisation des masses ? Même avec le recul, tant les acteurs que les commentateurs de cette période hésitent à dire si cette mobilisation visait à contraindre à un « changement d'âme » dans le cadre du système conduisant à une évolution vers la « démocratie » ou bien à préparer une grève générale politique (noire ?) et une insurrection [92] qui mettrait à bas l'État <sup>60</sup>. Néanmoins, il est certain que ni le parti communiste en 1950 ni les mouvements politiques africains (African National Congress et Pan-Africanist Congress) en 1960 n'étaient préparés au passage à la clandestinité auquel ils furent contraints par l'interdiction et la répression gouvernementales.

L'interdiction et la répression qui suivit émietèrent le potentiel de changement qui s'était accumulé pendant la période de mobilisation de masse et amenèrent l'opposition radicale à reconsidérer ses analyses et sa stratégie. La nouvelle orientation qu'adopta l'African National Congress s'organisait autour de la création d'une aile militaire, Umkhonto We Sizwe, qui devait entreprendre des sabotages et préparer la lutte de guérilla en assurant la formation de cadres à l'étranger. Au début, la progression rapide de l'activité populaire au cours des années cinquante, la poussée vers le sud de la « décolonisation » dans les États africains et la crise apparente de l'État sud-africain après le massacre de Sharpeville en 1960 (année de l'interdiction des mouvements africains) suscitèrent un très grand espoir de changement, un optimisme immense, presque millénariste même dans certains milieux. Certes, cet optimisme semblait conforté par l'apparition de révoltes rurales, locales mais organisées, et la naissance d'un terrorisme sporadique et quasi spontané. Mais cette période fut néanmoins de courte durée <sup>61</sup>. L'État s'engagea dans une répression féroce et accéléra le renforcement de son appareil militaire. À l'intérieur, il détruisit les réseaux clandestins et réduisit au silence la population noire démoralisée. La Sainte Alliance de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie et des Portugais fut scellée pour endiguer la

---

leurs luttes intestines. L'analyse de leurs thèses et de l'influence intellectuelle qu'elles ont pu avoir reste à faire.

<sup>60</sup> Ben TUROK, « Southern Africa : The Violent Alternative », *Socialist Register*, 1972.

<sup>61</sup> Il semble qu'on s'attendait alors à ce que l'effet des actions insurrectionnelles conjugué à la pression internationale amènerait un transfert du pouvoir à la majorité africaine. Cette stratégie a pu être qualifiée de « bourguibiste ».

vague de la décolonisation et même tenter de progresser vers le nord, au Congo et ailleurs.

Rassurés quant à la « stabilité » de l'État sud-africain, les capitaux étrangers recommencèrent à affluer, cimentant les liens beaucoup plus solidement que par le passé. Soumis à l'intérieur du pays à la détention sans procès, à la mise au secret, à la torture, l'African National Congress et le parti communiste déplacèrent leur centre de gravité en exil. Une série d'actions furent entreprises vers la fin des années soixante pour relancer la lutte intérieure par l'infiltration [93] de guérillas, mais sans réel succès : les modèles de guerre de guérilla élaborés dans les colonies portugaises n'étaient pas directement adaptés aux conditions de l'économie capitaliste urbaine d'Afrique du Sud.

Pendant ce temps, dans le vide créé par la disparition de l'African National Congress et la période de répression apparaissent à l'intérieur du pays, comme nous l'avons déjà mentionné, d'autres formes d'activité politique noire.

L'audience du nationalisme africain durant cette période de montée de la conscience et de l'activité des masses tenait à ses revendications implicites de retour de la terre et des ressources de l'Afrique du Sud à la population indigène. Le « quasi-chartisme » de la gauche ne pouvait théoriquement accepter les bases raciales de ce mouvement — et la gauche a même plutôt eu tendance à dénoncer comme chauvins ces appels à résonance « raciale » —, mais il était cependant assez vague pour qu'il y ait une apparence d'objectifs communs. Pour l'élite noire, l'instauration d'une démocratie bourgeoise non raciale signifiait l'« égalité des chances » pour l'accumulation du capital. Pour les masses noires, l'abolition de la discrimination raciale, surtout assortie de revendications populistes vagues comme le retour au « peuple » de la terre et des richesses, c'était l'espoir de l'élimination des contraintes extra-économiques. Depuis 1962, cependant, le parti communiste a tenté de développer une analyse qui rende spécifiquement compte de la dualité des contradictions de la société sud-africaine <sup>62</sup>. L'Afrique du

---

<sup>62</sup> Cf. *The Road to South African Freedom : Programme of the Communist Party of South Africa*, 1962. La plupart des documents du Parti communiste sud-africain, en particulier pour la période 1950-1960, n'ont pas été publiés du fait de la clandestinité à laquelle le parti était contraint. Parmi les autres courants

Sud y est considérée comme étant elle-même une puissance impérialiste imposant un « colonialisme interne » à la population africaine. C'est le « grand capital » — le capital étranger, les monopoles, les gros agriculteurs — qui constitue la classe dirigeante, même si, dans un premier temps, le système sert l'intérêt de l'ensemble des Blancs, y compris de la classe ouvrière blanche. La principale force de changement est en conséquence le peuple africain, qui doit accomplir une révolution instaurant un État de « démocratie nationale » dans lequel « toutes les sortes de discrimination ou de privilège raciaux seront éliminées », où la terre et les richesses seront rendues au « peuple » et où « la démocratie, la liberté [94] et l'égalité des droits » seront garanties à tous. La tâche du parti communiste est d' « unifier toutes les fractions et classes de la population opprimée et démocratique » (ou, pour parler plus clairement, de gagner le soutien de non-Africains) dans la lutte pour la démocratie nationale, et cet État « est la clé d'une progression future vers le but suprême du parti communiste : l'instauration d'une Afrique du Sud socialiste, jetant les bases d'une société socialiste sans classes ».

Le premier problème que pose cette orientation est celui de l'État de « démocratie nationale ». Il semble en effet que les objectifs de la période de « front populaire » sont réintroduits ici, comme la tâche d'une révolution davantage inspirée par le nationalisme africain que par la bourgeoisie nationale sud-africaine ou les forces antifascistes. Ce qui pose problème dans la mesure où, comme nous l'avons montré dans cet article, on ne peut pas dire que le capitalisme sud-africain a subi des « déformations », dont l'élimination permettrait l'instauration d'un régime répondant aux normes bourgeoises, mais qu'il s'agit d'un capitalisme qui se développe dans des conditions spécifiques auxquelles on ne peut mettre fin que par une lutte contre le capitalisme lui-même. Le programme du parti communiste semble impliquer que la lutte se fera sous hégémonie bourgeoise et sur des objectifs bourgeois. Il est vrai qu'il existe des mouvements nationalistes qui ont cette orientation et le nationalisme africain en Afrique du Sud l'a parfois prise. Mais le nationalisme africain s'appuie aussi sur une base de masse paysanne. Et, dans une situation où la « bourgeoisie nationale » africaine n'est qu'une force infime qui tire son existence de forces

---

marxistes, les trotskystes se sont exprimés dans le cadre du Non European Unity Movement.

extérieures autant qu'internes à la nation africaine, on doit se demander si un nationalisme prolétarien est possible. D'où, en fin de compte, la classe ouvrière noire sud-africaine tire-t-elle sa référence culturelle ?

Le deuxième problème que posent les analyses du P.C. après 1962, problème que nous avons déjà posé implicitement dans cet article, est celui de la stratégie qui découle nécessairement du concept de « colonialisme interne ». Au niveau économique, le colonialisme implique : *a)* le transfert géographique vers la métropole du surplus produit dans la colonie ; *b)* la détermination par la métropole du mode de production colonial. En ce sens, la stratégie socialiste contre l'impérialisme n'est pas identique à la stratégie socialiste dans les métropoles. Dans celles-ci, il est possible de mobiliser le prolétariat pour qu'il s'approprie les forces productives déjà développées qu'il a créées. Dans la lutte pour la libération nationale, cette appropriation [95] n'est pas possible puisque le surplus a été transféré dans l'espace. Ce qui n'a pas empêché, en Algérie par exemple, que la lutte pour la libération nationale prenne le pas sur celle, longtemps préconisée par le Parti communiste français, pour le socialisme, qui devait être atteint conjointement sur le territoire combiné de l'Algérie et de la France. Car la libération nationale peut au moins mettre un terme au transfert du surplus et aboutir à ce que le mode de production soit déterminé sur place. Mais qu'en est-il dans une situation où la « métropole » est située sur le même territoire que celui sur lequel le mouvement de libération nationale revendique l'hégémonie ?

En définitive, dans la mesure où nous refusons la perspective de l'État de « démocratie nationale », il semblerait qu'il ne puisse y avoir de libération nationale qu'au terme du processus d'abolition du capitalisme en Afrique du Sud et simultanément à cette abolition. La lutte du prolétariat sud-africain et la lutte du mouvement de libération nationale africain sous l'hégémonie du prolétariat et de la paysannerie africains ont les mêmes buts. Les deux contradictions qui caractérisent l'Afrique du Sud ne pourront finalement être dissoutes qu'ensemble. Mais, en attendant, que faire ? C'est peut-être le problème de la relation entre les contradictions, ou, plus concrètement, celui d'une stratégie socialiste prenant en compte les différenciations structurelles de la classe ouvrière, qui est posé. On peut alors indiquer deux voies, qui ne s'excluent pas nécessairement : il faudrait, d'une part, que les forces de gauche reprennent, comme avant 1928, leurs efforts pour développer la

conscience de classe prolétarienne chez les travailleurs de l'industrie, ce qui suppose une analyse et une structure organisationnelle qui tiennent compte des positions différentes des travailleurs blancs et des travailleurs noirs dans la lutte de classe ; d'autre part, le mouvement de libération nationale ne peut prendre appui que sur les institutions et les régions qui continuent à définir son existence en tant que nation. Certes, le caractère colonial de la société sud-africaine a signifié une absorption effective du *territoire*, qui a été enlevé à la nation opprimée, et le principal moyen de transfert du surplus colonial est maintenant l'exportation de main-d'œuvre. Mais il semblerait que la concrétisation immédiate de la lutte nationale en Afrique du Sud soit la lutte au sein des bantoustans et des autres régions soumises à l'impérialisme sud-africain pour que leurs richesses leur soient rendues (revendications sur la terre...) et qu'ils obtiennent un pouvoir plus grand [96] sur les ressources locales. L'hégémonie de classe dans cette lutte n'est pas acquise d'avance, mais si, comme l'écrivait Marx, « le prolétariat de chaque pays doit évidemment d'abord régler ses comptes avec sa propre bourgeoisie », cette lutte sera livrée aussi dans les bantoustans. Il est clair cependant que la libération nationale ne peut être achevée à l'intérieur de ce cadre, limité qu'il est en territoire et en ressources. Mais on peut également se demander si la lutte contre le capitalisme en Afrique du Sud pourrait progresser, à travers l'unification des intérêts et des conditions des secteurs blanc et noir de la classe ouvrière, sans le levier que constituerait la pleine utilisation par le prolétariat noir de ses institutions « nationales ».

## **Conclusion**

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons voulu, dans cet article, analyser et expliquer comment l'accumulation du capital s'est faite dans les conditions d'autoritarisme de l'Afrique du Sud. Nous avons recherché cette explication à la fois dans les conditions contemporaines d'accumulation du capital (une industrie à forte intensité de capital, reposant largement sur l'importation d'une technologie avancée et sur les investissements étrangers) et dans les conditions spécifiques du développement historique de l'Afrique du Sud. Nous avons soutenu que, du fait de la

spécificité de ces processus historiques (conquête coloniale marchande, accumulation primitive dans les mines et l'agriculture), les contradictions à l'intérieur de l'Afrique du Sud ont revêtu un double caractère et que cette dualité s'est maintenue sous une forme nouvelle jusqu'à la période actuelle. Cette dualité des contradictions, au sein du mode de production capitaliste sud-africain et entre celui-ci et celui des sociétés « dépendantes » qu'il a conservées et remodelées, constitue la forme spécifique dans laquelle sont apparues en Afrique du Sud les contradictions du capitalisme entre dissolution et conservation des anciens modes de production. Les origines, le caractère et les fonctions de l'État sud-africain doivent être analysés tout à la fois comme la cause et comme le produit de ce développement spécifique. Et l'autoritarisme du régime n'est pas explicable en termes d'« archaïsmes », mais comme la force spécifique prise par le capitalisme sud-africain.

Ce caractère spécifique de la société sud-africaine et l'existence d'une dualité de contradictions ont des implications importantes [97] pour les stratégies de transformation sociale, et en particulier pour l'articulation entre lutte nationale et lutte de classes. Un des principaux effets de la dualité des contradictions à l'œuvre, qui est à la racine du système de différenciation raciale, est la division structurelle de la classe ouvrière. En même temps, le système de différenciation raciale ne se maintient pas sous l'effet d'archaïsmes et son abolition implique une lutte contre le capital (dans ce contexte, il est également important de comprendre la dynamique spécifique des rapports entre capital local et capital étranger). Dans la brève section qui termine cet article, nous avons examiné l'histoire des mouvements de la classe ouvrière noire en Afrique du Sud et fait un examen critique des stratégies de la gauche. Compte tenu de sa brièveté — ce qui vaut d'ailleurs pour d'autres aspects de cet article —, cette analyse laisse évidemment beaucoup de questions sans réponse (et peut-être ne les pose-t-elle même pas toutes), ne fait qu'effleurer nombre de problèmes et spéculer sans doute trop gratuitement sur d'autres. J'espère cependant qu'elle peut fournir la base d'une discussion constructive sur les stratégies de libération nationale et de transformation socialiste en Afrique du Sud.

[98]

[99]

**Apartheid et capitalisme.**  
*Le système économique de l'Afrique du Sud.*

## Chapitre 3

---

# CAPITALISME ET FORCE DE TRAVAIL BON MARCHÉ EN AFRIQUE DU SUD : DE LA SÉGRÉGATION À L'APARTHEID

**Harold WOLPE**

### *Introduction*

[Retour à la table des matières](#)

Il existe sans aucun doute une continuité profonde entre les fondements idéologiques racistes de l'apartheid et ceux de la politique de ségrégation en vigueur en Afrique du Sud avant l'arrivée au pouvoir du Parti nationaliste en 1948. C'est sans doute à cause de cette continuité que l'on considère très généralement que l'apartheid n'est fondamentalement guère plus qu'un nouveau nom pour la ségrégation<sup>63</sup>. Comme le dit Legassick (1972, p. 31) : « Après la Seconde Guerre mondiale, la ségrégation se poursuit, sur des bases inchangées, sous la forme de l'*apartheid* et du développement séparé. »

---

<sup>63</sup> Voir, par exemple, LEGASSICK, 1972 ; WALSKE, 1963, p. 360 ; BUNTING, 1964, p. 305.

De ce point de vue, les différences entre la ségrégation et l'apartheid sont essentiellement des différences de degré au regard d'objectifs communs : la domination politique, les réserves et le travail migrant africain. Et, plus précisément, dans cette optique l'apartheid représente un renforcement considérable de la domination blanche grâce à un élargissement des pouvoirs répressifs de l'État ; la politique des bantoustans implique le développement de gouvernements locaux au pouvoir limité, ce qui n'a rien à voir avec l'indépendance [100] politique et *qui laisse intactes les fonctions économiques et politiques* des réserves, tout en allant plus loin que le système antérieur sur les plans tant pratique que théorique ; enfin, dans le domaine économique, l'apartheid « modernise » le système du travail *migrant* bon marché et perfectionne les moyens de coercition de la main-d'œuvre :

« *L'apartheid*, ou le développement séparé, consiste simplement à resserrer les mailles, à éliminer les anomalies, à supprimer les échappatoires, à moderniser et à rationaliser les structures de contrôle et de "ségrégation" de la main-d'œuvre de l'entre-deux-guerres » (Legassick, 1972, p. 47).

Nous remettons en question cette caractérisation des différences entre ségrégation et apartheid ; mais il est intéressant d'examiner comment les auteurs qui la retiennent expliquent les différences qui viennent d'être résumées.

La plupart des explications attribuent le renforcement de l'oppression raciale, qui caractérise l'apartheid, au fait que l'idéologie du Parti nationaliste au pouvoir est plus raciste que celle de ses prédécesseurs, et voient dans l'idéologie totalitaire du parti la source de l'intensification de la répression politique. Selon ces explications, c'est son idéologie raciste qui poussa le gouvernement à introduire, au prix même de la rationalité économique, une série de mesures qui étendirent au maximum la discrimination raciale. Ces mesures suscitèrent une large opposition, à laquelle le gouvernement répondit, conformément à son idéologie totalitaire, par la restriction draconienne des droits politiques et par un système élaboré de sécurité policière de l'État. D'où un cercle vicieux de résistance et de répression qui finit par provoquer la condamnation de l'Afrique du Sud par l'opinion internationale et diverses pressions sur le gouvernement. La politique de développement

séparé des bantoustans constitua la réponse à ces pressions politiques combinées, intérieures et extérieures, et fut conçue (et l'est encore) à la fois pour désamorcer l'opposition et pour transférer le conflit des zones urbaines blanches aux « foyers » (*homelands*) ruraux africains <sup>64</sup>.

On peut faire de nombreuses objections à de telles explications, mais il suffira ici d'en faire une. Comme je l'ai exprimé dans un autre texte à propos de l'Afrique du Sud (Wolpe, 1970), à partir [101] du moment où une idéologie raciste peut se traduire dans les faits de diverses manières, se contenter de faire référence à cette idéologie ne saurait constituer une explication suffisante des politiques spécifiques mises en œuvre. Et ce d'autant plus si l'on estime que des politiques différentes (l'apartheid et la ségrégation) relèvent fondamentalement de la même idéologie. Une explication, pour être satisfaisante, doit spécifier la façon dont s'opère historiquement la conjonction entre l'idéologie, la pratique politique et le mode de production. Cette analyse est faite dans la première partie, en référence au contexte spécifique de l'Afrique du Sud.

Legassick (1972) propose cependant une explication beaucoup plus complexe de l'apartheid, tout du moins dans la mesure où il situe dans le contrôle de la main-d'œuvre le terrain principal du changement, mais son explication demeure elle aussi peu satisfaisante. Pour lui, les principales composantes de la politique de ségrégation sont : « les restrictions à l'urbanisation permanente, la ségrégation territoriale de la propriété foncière et l'utilisation des institutions traditionnelles pour assurer tant les "services sociaux" que le contrôle social [et], outre les autres mécanismes de coercition de la main-d'œuvre [...], le système du travail migrant qui caractérise les débuts de l'industrialisation de l'Afrique du Sud » (*ibid.*, pp. 30 et 31).

Ce système qui apparut à une époque où l'or et le maïs étaient les secteurs productifs dominants de l'économie va, dans le contexte d'une économie qui connaît une industrialisation secondaire massive, subir une rationalisation et une modernisation. L'apartheid est donc une tentative de la classe capitaliste pour satisfaire l'accroissement de la demande en main-d'œuvre africaine bon marché à l'époque du développement industriel ; en même temps, il est une réponse aux

---

<sup>64</sup> M. SZEFTTEL, *The Transkei: Conflict Externalization and Black Exclusionism*, Institute of Commonwealth Studies, Londres, 1971, doc. multigr.

exigences des travailleurs blancs qui veulent être protégés contre la concurrence de plus en plus forte des travailleurs noirs. La modernisation de la ségrégation dans les zones rurales africaines (bantoustans) a pour effet de « conserver les fonctions économiques et politiques des réserves » (Legassick, 1972, p. 30), et donc de préserver la base économique et sociale du système du travail migrant bon marché (*ibid.*, p. 46). Ce système est complété dans les zones urbaines par le perfectionnement des mécanismes de contrôle de la main-d'œuvre qui garantissent le bas prix du travail africain. Voici comment Legassick décrit la situation :

« *L'apartheid* a consisté à étendre la structure des mines d'or à [102] l'économie de transformation. Dans les villes, les Africains ont été expropriés des quelques terrains ou propriétés qu'ils possédaient et un important programme de construction de *locations* (réserves dans les zones blanches) ou *townships* (cités noires) a obligé les travailleurs africains à résider dans des zones strictement séparées et contrôlées par la police. Ces zones ressemblent, sur une plus large échelle, aux *concessions* des compagnies minières. Tous les droits de résidence permanente dans les villes ont été petit à petit rognés, au point qu'aujourd'hui les Africains n'ont de droit de résidence permanente que dans les réserves » (*ibid.*, p. 47).

Lier, comme le fait Legassick, les modifications de politique aux changements dans les conditions sociales — en premier lieu au développement d'industries dans le secteur secondaire — représente sans conteste un progrès par rapport à la vision simpliste d'une origine idéologique de l'apartheid. La poussée de l'industrialisation *a effectivement* un rapport avec le développement de l'apartheid, mais le simple fait que cette industrialisation existe n'explique pas qu'on en arrive nécessairement à cette tentative d'extension des « structures de l'industrie des mines d'or » à l'économie dans son ensemble (de même que l'industrialisation par elle-même ne conduit pas, comme le prétendent les tenants de la « thèse de l'industrialisation », au résultat opposé, c'est-à-dire à une démocratisation, une élimination de la discrimination raciale). Legassick affirme à juste titre que l'industrialisation secondaire intensifie la demande d'une main-d'œuvre africaine *bon marché* à divers niveaux de qualification et que cela s'accompagne, pour l'État capitaliste, de nouveaux problèmes de contrôle. Ces problèmes de contrôle (dont celui du niveau des salaires)

*ne sont pas*, toutefois, purement ou prioritairement fonction de la *demande* de force de travail bon marché, ils sont d'abord et avant tout fonction des conditions de production et de reproduction de cette force de travail. C'est à ce niveau que se situe la lacune la plus grave de l'analyse de Legassick : en centrant son raisonnement sur le développement de l'industrialisation et en affirmant qu'il n'y a pas de transformation des fonctions politiques et économiques des réserves et, par conséquent, que le système du travail migrant n'est pas modifié, il n'arrive pas à saisir le caractère fondamental des changements survenus en Afrique du Sud. Ces changements essentiels — la destruction de fait du mode de production précapitaliste des communautés africaines dans les réserves et donc de la base économique d'une main-d'œuvre *migrante* bon marché, ainsi [103] que les changements qui en découlent au niveau des institutions politiques « tribales » et de leur fonction — seront analysés dans la deuxième partie de cette étude.

### ***1. Idéologie, politique et capitalisme en Afrique du Sud***

[Retour à la table des matières](#)

À quelques exceptions près (Legassick, 1972 ; Wolpe, 1970 ; Traidido, 1971 ; Johnstone, 1970), les écrits, qu'ils soient radicaux, libéraux ou racistes (cf. Simons et Simons, 1969 ; Asherson, 1969 ; Van der Horst, 1965 ; Van den Berghe, 1967 ; Rhodie, 1969) analysent et décrivent la société à l'aide de concepts raciaux. Même lorsque les rapports de classes sont pris en considération, la race reste la force dynamique et dominante (cf. Simons et Simons, 1969, pp. 614-615). Ségrégation raciale, développement séparé, discrimination raciale, groupes raciaux (Africains, Blancs, métis, Asiatiques), barrière de couleur, classe dirigeante blanche, rapports entre les races, etc., voilà les concepts avec lesquels on analyse l'Afrique du Sud. La prédominance de ces concepts peut incontestablement être attribuée à l'opacité de l'idéologie raciste, que traduisent entre autres la formulation des lois en termes raciaux, le contenu des mass média, les orientations politiques et les prises de position idéologiques de tous les partis et de toutes les organisations (qu'elles soient noires, blanches et même

multiraciales) et pratiquement toute la production intellectuelle de la société.

C'est la manière dont sont traités les rapports entre les politiques en matière raciale et l'économie qui traduit le plus clairement l'importance primordiale accordée à la race dans ces positions. C'est ainsi que la politique « indigène » ou « bantoue » (pour utiliser les termes officiels) — celle des programmes législatifs, des mesures gouvernementales et des rapports de commissions avant et après 1948 — *est* analysée selon ses propres termes et comme *si* elle ne concernait que la réglementation des « rapports raciaux ». Par ailleurs, que l'économie soit conçue d'un point de vue libéral (Van der Horst, 1965 ; Van den Berghe, 1967 ; Hutt, 1964 ; Horwitz, 1967) ou marxiste comme mode de production capitaliste (Simons et Simons, 1969 ; Asherson, 1969), les attitudes raciales sont toujours traitées comme une force extérieure exerçant sur un système économique par ailleurs rationnel une action perturbatrice <sup>65</sup>. Sous sa forme la [104] plus sophistiquée, *cette* vision conduit à la « théorie » d'une société pluraliste, qui à la fois reflète l'idéologie dominante et lui apporte une confirmation apparemment scientifique. C'est à cause de sa référence au contenu racial ou ethnique des lois, des décisions politiques et des déclarations idéologiques courantes que cette approche fait de la race et non du mode de production le facteur décisif (cf. Kuper et Smith, 1969 ; Van den Berghe, 1967). Dans cette analyse comme dans les autres citées, c'est la relation entre un groupe dominant blanc et un groupe dominé noir qui est perçue comme la structure de base de la société.

Il est extrêmement important de souligner que si, dans cette perspective, l'État sud-africain est reconnu comme instrument d'oppression des Blancs sur les Noirs, il est par contre considéré comme neutre dans les rapports de classes (et cela du fait justement que ces rapports de classes ne sont pas pris en compte dans l'analyse). Et pourtant, ce n'est nullement remettre en question l'idée de l'État en tant qu'instrument de la domination blanche que d'insister sur le fait que l'État sud-africain est également l'instrument d'un pouvoir de classe dans une forme spécifique de société capitaliste. En fait, et en dépit des variations dans les priorités et dans le détail des politiques — variations qui s'expliquent en partie par la composition sociale spécifique des

---

<sup>65</sup> Voir WOLPE, 1970, pour une critique de ce point de vue.

partis qui se sont succédé au pouvoir et par les alliances qui s'y sont nouées, par les conflits entre les classes et leurs fractions et par le changement des conditions socio-économiques —, il reste que, depuis la création de l'Union sud-africaine en 1910 (pour ne pas remonter plus haut), l'État a constamment été utilisé dans le but d'assurer et de développer le mode de production capitaliste. Ce point de vue permet de saisir la véritable nature de l'idéologie et de la politique raciste et aussi celle de l'État : leur rôle n'est pas seulement de reproduire la ségrégation et, plus généralement, la discrimination raciale, mais aussi, fondamentalement, d'assurer la reproduction d'un mode de production particulier.

S'il n'est pas possible dans le cadre de cette étude d'entreprendre l'analyse historique détaillée qui démontrerait cette thèse <sup>66</sup>, un bref rappel des diverses fonctions remplies par l'État depuis la création de l'Union sud-africaine peut déjà y contribuer.

L'État exerce, en premier lieu, une action directe d'encouragement [105] du développement capitaliste par la législation (voir, par exemple, le *Land Bank Act* qui accorde des primes et des subventions aux fermiers blancs), par des organismes spécialisés (par exemple l'Industrial Development Corporation qui a joué, entre autres, un rôle important dans l'essor de l'industrie textile), par la création d'entreprises publiques et par d'autres moyens encore. Horwitz (1967, p. 355) a résumé certains de ces processus de la manière suivante :

« Un changement significatif de structure est intervenu dans l'économie de l'Afrique du Sud ces vingt-cinq dernières années, période pendant laquelle un des objectifs politiques affirmés de l'État a été de réserver une partie plus grande du marché intérieur aux industries locales. Parmi les moyens utilisés pour contribuer à l'industrialisation du pays, on peut citer : l'élévation des tarifs douaniers protecteurs, les garanties à long terme pour inciter les investissements à grande échelle autrement trop risqués, les contrôles à l'importation visant à contraindre les industries de transformation et les exportateurs étrangers à vendre en franchise ou à investir dans les usines sud-africaines, des financements publics ainsi que d'autres mesures d'incitation en faveur des industries stratégiques de substitution d'importations nécessitant de gros investissements. »

---

<sup>66</sup> H. J. SIMONS et R. E. SIMONS, 1969, apportent un matériau historique très important sur ce point.



En second lieu, l'appareil répressif de l'État (police, armée, prisons, tribunaux, etc.) a été largement utilisé, et ce de deux manières. En premier lieu, à l'occasion, contre les ouvriers, aussi bien les Blancs que les Noirs, pour le compte ou au bénéfice des employeurs. Une petite sélection des exemples les plus frappants comprendrait la grève des mineurs blancs en 1914, la grève générale des ouvriers blancs en 1922 (révolte du Rand), la grève des mineurs africains en 1946 et la grève des ouvriers ovambo en 1972. Cet appareil répressif fut par ailleurs utilisé pour faire appliquer des lois qui soit garantissent ouvertement la perpétuation du capitalisme (lois telles que l'*Industrial Conciliation Act* de 1924, le *Masters and Servants Act*, le *Native Labour Act* de 1953 sur le règlement des conflits, le *Native Labour Regulation Act* de 1911, etc.), soit, et c'est le cas de la plupart des lois concernant les Africains, remplissent de façon voilée les mêmes fonctions : par exemple, le *Native Lands Act* de 1913 et le *Native (Abolition of Passes and Coordination of Documents) Act* de 1952.

C'est précisément en partant de la formulation en termes raciaux de ces lois que l'on peut déterminer leur fonction idéologique. Leur [106] but explicite est la réglementation des rapports entre les différents groupes raciaux et la définition des droits et devoirs des membres des catégories raciales définies par la loi. Leur promulgation est à la fois l'expression d'une idéologie raciste et un moyen de renforcer cette même idéologie. En effet, comme d'autres textes législatifs, les lois raciales semblent neutres par rapport à la structure capitaliste de la société dans la mesure où elles n'y font pas référence (parce qu'elles la prennent pour acquis) ; mais ces lois ont un rôle plus important encore, celui de masquer à la fois la nature capitaliste de la société dans son ensemble et les conséquences des dispositions qu'elles contiennent pour le fonctionnement de ce système.

D'après ce que nous venons de voir, il ressort que, pour faire tomber le masque de l'idéologie raciale, il faut montrer quels rapports ces dispositions raciales entretiennent avec le mode de production ou, pour être plus précis, les modes de production en Afrique du Sud.

Dans ce contexte, la distinction faite par Laclau <sup>67</sup> entre le concept de « mode de production » et celui de « système économique » est très importante. Voici comment il les distingue :

« Nous entendons par "mode de production" un ensemble intégré de forces productives et de rapports de production lié à un type déterminé de moyens de production. [...]

« L'expression "système économique" désigne les rapports mutuels qu'entretiennent les différents secteurs de l'économie, ou les différentes unités de production, que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou mondiale... Un système économique peut comprendre, comme éléments constitutifs, divers modes de production, étant cependant entendu que le système économique est défini comme une totalité <sup>68</sup>. »

Le système économique en Afrique du Sud a depuis toujours inclus divers modes de production et, avant de poursuivre l'analyse, il convient d'identifier les « éléments constitutifs » du système pour la période qui nous intéresse.

Pendant cette période, le système économique (ou la formation sociale) comprend au moins trois modes de production différents. [107] L'histoire de l'Afrique du Sud <sup>69</sup> à l'époque de l'impérialisme britannique, puis du développement interne du capitalisme, montre comment le mode de production capitaliste *est* devenu *dominant*. Le développement de ce mode de production est inextricablement lié à deux autres : les économies africaines de redistribution et le système de fermage en travail et de métayage sur les fermes des Blancs. Le rapport le plus important est celui qui existe entre le capitalisme et les économies africaines. Bien qu'il ne soit pas totalement satisfaisant de procéder ainsi, seul ce rapport sera étudié ici. Ces deux modes de production peuvent être brièvement décrits de la manière suivante :

---

<sup>67</sup> E. LACLAU, « Feudalism and Capitalism in Latin America », *New Left Review*, 67, 1971, pp. 19-38.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>69</sup> On peut trouver une bonne esquisse de cette histoire dans LEGASSICK, 1975.

- a) le mode de production capitaliste, dans lequel : 1) les travailleurs « libres » qui ne possèdent pas les moyens de production capitalistes vendent leur force de travail aux propriétaires de ces moyens de production qui, eux, ne sont pas des travailleurs ; et où 2) le salaire versé aux travailleurs en paiement de cette force de travail ne correspond qu'à une partie de la valeur du produit effectivement fourni, la différence, le travail non payé (plus-value), étant appropriée par les propriétaires des moyens de production ;
- b) le mode de production dans les zones à forte population africaine (plus particulièrement mais non exclusivement les réserves), dans lequel : 1) la terre est détenue collectivement par la communauté et cultivée par des unités sociales fondées sur la parenté (famille élargie ou étendue) ; et où 2) le produit du travail est distribué non par échange mais directement, la répartition s'effectuant par le biais des unités de parenté, en fonction de certaines règles de distribution.

Cela ne veut pas dire que d'autres formes de production ne se développaient pas en marge des sociétés africaines, ou que ces sociétés ne connaissaient pas constamment des changements profonds dans leurs rapports de production. Bien au contraire, comme nous le montrerons plus loin, la thèse centrale de notre analyse repose sur l'existence de telles transformations. Il convient cependant de souligner que les économies redistributives ont constitué, dans la période du développement capitaliste (disons depuis 1870), le mode prédominant de vie rurale pour une part substantielle (et, pour la plus grande partie de cette période, une majorité) mais sans cesse décroissante de la population africaine.

[108]

L'existence simultanée de deux modes de production dans les limites d'un seul État a donné naissance à la notion d'« économie dualiste » (cf. Hobart Houghton, 1964). Quoi qu'il en soit, la démonstration faite par Frank <sup>70</sup> et d'autres auteurs à propos de l'Amérique latine s'applique

---

<sup>70</sup> A. G. FRANK, *Capitalisme et sous-développement en Amérique latine*, Maspero, Paris, 1968.

également ici : il est impossible de soutenir que des modes de production différents peuvent être traités comme étant indépendants l'un de l'autre.

En Afrique du Sud, le développement capitaliste s'est d'abord accompagné de la détérioration des capacités de production puis, de plus en plus rapidement, de la destruction des sociétés précapitalistes. Dans la première période du capitalisme (approximativement de 1870 aux années trente), le taux de plus-value et donc le taux d'accumulation du capital dépendaient avant tout de la préservation des rapports précapitalistes de production dans l'économie des réserves, dans la mesure où *ils* fournissaient une partie des moyens de reproduction de la force de travail migrante. Ce rapport entre les deux modes de production est cependant contradictoire et produit à la longue les conditions qui rendent impossible la continuation des rapports précapitalistes dans les réserves. Il s'ensuit donc une dissolution accélérée de ces rapports de production et la marche de l'Afrique du Sud vers un mode de production unique, capitaliste, dans lequel une part de plus en plus grande, mais jamais la totalité, de la force de travail africaine est « libérée » des ressources productives dans les réserves. Cela se traduit par d'importants changements dans la nature de l'exploitation et transfère la contradiction principale du rapport *entre* des modes de production différents aux rapports de production *au sein même* du capitalisme.

Nous arrivons ici au point critique : l'articulation entre l'idéologie, la pratique politique raciale et le système économique. Alors que la ségrégation représentait la structure politique appropriée à la première période, l'apartheid constitue, lui, étant donné la désintégration de l'économie précapitaliste, une tentative pour maintenir le taux de plus-value et d'accumulation. Pour exprimer les choses d'une autre manière, l'apartheid (développement séparé inclus) doit être compris comme le *mécanisme spécifique à l'Afrique du Sud* dans la période d'industrialisation secondaire pour préserver un taux élevé d'exploitation capitaliste à travers un système garantissant le bon marché et le contrôle de la force de travail, alors que les conditions [109] nécessaires à la reproduction de cette force de travail (l'économie redistributive dans les réserves) se désintègrent rapidement.

## 2. Les réserves africaines : la base économique et sociale de la main-d'œuvre bon marché

[Retour à la table des matières](#)

Dans son étude, Laclau analyse la conception de l'économie de « subsistance » dans la thèse de l'économie dualiste et il souligne : « Cette dernière [l'économie de subsistance] est présentée comme totalement stagnante et inférieure en matière de capital, de revenu et de taux de croissance. Les rapports entre les deux se réduisent à ceci : le secteur arriéré constitue un inépuisable réservoir de travailleurs pour le secteur avancé. Ce schéma, comme cela a maintenant été démontré à plusieurs reprises, sous-estime le degré de commercialisation possible dans les zones rurales ainsi que le taux d'accumulation des activités paysannes <sup>71</sup>. »

Arrighi <sup>72</sup>, Bundy <sup>73</sup> et d'autres ont démontré que des processus de commercialisation et d'accumulation existaient, tout comme en Amérique latine, dans les économies rurales africaines de Rhodésie et d'Afrique du Sud. Il n'en est pas moins vrai que, dès 1920, l'irrésistible puissance économique et politique du secteur capitaliste avait réussi, par le biais de l'inégalité des termes de l'échange ou d'autres moyens, à sous-développer l'économie africaine, de telle sorte que celle-ci n'opposait plus aucune concurrence significative aux fermiers blancs. La production d'un surplus commercialisable dans les réserves africaines devint de plus en plus rare et finit par disparaître totalement. Contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres pays, le secteur capitaliste ne pouvait donc extraire *directement* un surplus de production (inexistant) du secteur précapitaliste africain. Les rapports entre les deux secteurs étaient donc bien « réduits à la fourniture par le secteur retardataire » d'une réserve de main-d'œuvre pour le secteur capitaliste. La caractéristique spécifique de cette force de travail est

---

<sup>71</sup> LACLAU, art. cité, p. 23.

<sup>72</sup> G. ARRIGHI, « Labour Supplies in Historical Perspective : A Study of the Proletarianization of the African Peasantry in Rhodesia », *Journal of Development Studies*, VI, 3, 1970, pp. 197-234.

<sup>73</sup> C. BUNDY, *The Response of African Peasants in the Cape to Economic Changes, 1870-1910 : A Study in Growth and Decay*, Instituée of Commonwealth Studies, Londres, 1971, doc. multigr.

qu'il s'agit d'une main-d'œuvre migrante et temporaire [110] qui retourne dans les réserves entre deux périodes de travail, et qui conserve des moyens de production dans l'économie africaine, ou le droit d'en posséder. L'exploitation d'une telle force de travail migrante permet au secteur capitaliste de s'assurer un taux accru de plus-value. Comment cela se passe-t-il ?

De nombreuses tentatives ont été faites pour expliquer pourquoi les Africains, pourtant propriétaires de moyens de production agricoles dans les réserves, en viennent à prendre des emplois salariés dans le secteur capitaliste. Il est inutile d'examiner ici ces explications qui sont, de toute manière, le plus souvent inadéquates. Ce qu'il faut retenir, c'est la conception courante du travail salarié comme moyen de suppléer à l'insuffisance du revenu provenant de la production des réserves. Dans cette optique, le besoin d'un revenu complémentaire vient de l'inefficacité des méthodes d'exploitation agricole, de l'inadaptation des mentalités, du caractère désuet du système social, toutes choses (et d'autres) qui conduisent à la sous-production. Les seuls rapports entre le secteur capitaliste et l'économie traditionnelle se situent au niveau de la territorialité et de l'introduction par le capitalisme dans l'économie traditionnelle d'un marché des biens de consommation occidentaux. La thèse de l'économie dualiste, qui sous-tend cette conception, n'analyse pas la façon dont le capitalisme pénètre l'économie rurale africaine, en tire profit et la transforme.

L'analyse est différente si l'on considère que l'économie et la société africaines sont avec le secteur capitaliste dans un rapport de subordination. Lorsque le travailleur migrant a accès aux moyens de subsistance hors du secteur capitaliste, et c'est le cas en Afrique du Sud, alors le rapport entre les salaires et le coût de production et de reproduction de la force de travail est modifié : le capital est à même de payer le travailleur *en dessous* du coût de sa reproduction. En premier lieu parce qu'il devient possible de fixer les salaires au niveau de subsistance du seul travailleur ; pour déterminer le niveau de salaire nécessaire à la subsistance du travailleur migrant et de sa famille, on tient en effet compte du fait que *cette* famille est entretenue en partie par la production agricole des réserves. Arrighi <sup>74</sup> a montré que cela était la base du faible coût du travail en Rhodésie, et Schapera (1947) a

---

<sup>74</sup> ARRIGHI, art. cité.

développé la même idée pour l'Afrique du Sud en s'appuyant sur la déclaration suivante, faite lors de la déposition de la Chambre des mines (le plus grand employeur de main-d'œuvre migrante) [111] devant la Witwatersrand Native Mine Wage Commission (1944) :

« De toute évidence, les mines ont intérêt à ce que les ouvriers indigènes soient encouragés à retourner dans leur foyer à la fin de leur contrat de travail. C'est de cela que dépend le maintien du système par lequel les mines peuvent obtenir une main-d'œuvre non qualifiée à des taux de salaire inférieurs à ceux pratiqués habituellement dans l'industrie. Sinon, en effet, les moyens subsidiaires de subsistance disparaîtraient, le travailleur aurait tendance à devenir résident permanent sur le Witwatersrand et aurait des besoins accrus... »

De plus, comme l'a souligné Meillassoux (1977, p. 328) : « Les communautés agricoles d'autosubsistance, en raison de leur cohérence et de leur finalité, sont capables de remplir des fonctions que le capitalisme préfère ne pas assumer [...], les fonctions de sécurité sociale. »

La famille étendue des réserves peut remplir, et remplit effectivement, les fonctions de « sécurité sociale » nécessaires à la reproduction de la force de travail migrante. En prenant en charge les plus jeunes et les plus vieux, les malades, les travailleurs migrants

**Tableau 1.**  
**Part relative du surplus par rapport au travail nécessaire**  
**dans le secteur capitaliste où**

(a) la classe ouvrière dépend totalement des salaires pour sa reproduction  
 (b) la classe ouvrière tire une partie de ses moyens de reproduction de l'économie des réserves

$$\frac{S}{N}$$

$$\frac{S1}{N1}$$

*Note* : ce schéma ne correspond pas à des proportions réelles.

S = surtravail/surproduit.

N == temps de travail/produit nécessaires à la reproduction de la force de travail.

NI = proportion, inférieure, de temps de travail/produit consacré par le secteur capitaliste à la reproduction de la force de travail lorsqu'une partie des moyens de subsistance nécessaires est fournie par l'économie des réserves (N2).

S 1 = surtravail/surproduit, supérieurs.

[112]

en période de « repos », en éduquant les jeunes, etc., les familles des réserves dispensent le secteur capitaliste et son État de dépenser des ressources pour ces fonctions indispensables.

La portion du produit des réserves qui est ainsi indirectement appropriée par le secteur capitaliste est schématisée dans le tableau 1.

Pour que le produit de l'agriculture africaine revienne ainsi indirectement au mode de production capitaliste, deux conditions doivent être réunies : il faut que l'économie non capitaliste fournisse des moyens de subsistance et il faut que ces moyens soient accessibles au travailleur migrant et à sa famille dans les réserves.

Que le travailleur migrant ait accès à la production (et aux « services sociaux ») des réserves dépend de la *préservation*, même sous une forme modifiée, des obligations réciproques de la famille. L'intérêt que porte le secteur capitaliste au maintien des rapports familiaux dans les

réserve est très clair : si le réseau des obligations réciproques entre le migrant et sa famille était brisé, ni la production agricole ni les « services sociaux » de la société africaine ne seraient accessibles au travailleur. Ce n'est pas un hasard si l'État sud-africain n'a cessé de prendre des mesures destinées à préserver les communautés « tribales », comme la reconnaissance de la plupart des lois et des coutumes africaines, la reconnaissance des chefs africains et l'attribution à ces chefs de certains pouvoirs, la réservation de certaines zones de terres, etc.

On peut noter au passage que les pressions pour conserver les communautés familiales sous une forme restructurée ont également émané des travailleurs migrants. Meillassoux l'explique ainsi (1977, pp. 329-330) :

« Si le capitalisme ne leur offre pas de quoi subvenir à leur retraite ou ne compense pas pour leur période de chômage ou de maladie, ils doivent s'appuyer sur un autre système social organisé pour satisfaire ces besoins vitaux. En conséquence, le maintien de relations avec le village et la communauté familiale est une nécessité absolue pour le salarié, de même que le maintien de rapports de production domestiques, seul capable d'assurer la survie. »

La préservation des rapports sociaux de la communauté familiale n'est toutefois qu'un des aspects du système du travail migrant bon marché. Si la production agricole ne permet pas de pourvoir à la nourriture et à la sécurité, cette obligation sociale n'a plus d'intérêt ni pour le migrant ni pour l'employeur. Il faut donc à la fois qu'il y ait conservation du mode précapitaliste de production, dans la [113] mesure au moins où cela garantit la répartition des terres cultivables entre tous les membres de la communauté, et maintien d'un certain niveau de production. Ces deux exigences posent des problèmes stratégiques au secteur capitaliste.

Un premier problème vient de la tendance, inhérente au développement capitaliste, à la concentration de la propriété foncière, qui donne naissance à une classe de gens sans terres, « libérée » des moyens de production. Cela est très important car, bien évidemment, une famille sans terres ne peut pas compléter le salaire des migrants.

Le mouvement d'acquisition des terres toucha certains secteurs des groupes blanc et africain, et différentes sortes de mesures furent prises pour éviter la formation d'une classe d'Africains sans terres.

Le *Native Lands Act* de 1913 délimita certaines zones comme réserves africaines et stipula que, dorénavant, un Africain ne pourrait ni occuper ni acheter de terres en dehors de ces réserves. Dans le même temps, la loi interdisait aux Blancs d'occuper ou d'acheter des terres dans les réserves. A l'époque, il fut dit au Parlement que l'objectif de cette loi était d'assurer la ségrégation territoriale des races. Cet objectif explicite a généralement été admis comme explication suffisante, par les hommes politiques aussi bien que par les sociologues, et l'on en est venu à considérer cette loi comme la pierre angulaire de la ségrégation territoriale. Récemment cependant quelques auteurs (F. Wilson, 1971 ; Legassick, 1972) ont soutenu que cette loi pouvait être interprétée comme une tentative pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre africaine dans les fermes blanches et pour empêcher les Africains, utilisant des capitaux communaux ou privés, de racheter des terres détenues par des Européens et acquises par la conquête.

Quoi qu'il en soit, les conséquences (peut-être involontaires) des articles de la loi qui interdisent l'achat et l'occupation par des Blancs de terres dans les réserves ont été constamment ignorées ou mal interprétées. La portée de cette disposition fut très importante : elle porta un coup d'arrêt au processus par lequel, à travers les ventes ou d'autre manière, de plus en plus de terres étaient arrachées ou rendues inaccessibles aux Africains. Comme les réserves (particulièrement avec les additions faites par le *Native Trust and Lands Act* de 1936) correspondaient à peu près aux zones rurales où les Africains étaient déjà regroupés, la loi eut pour effet de stabiliser la répartition existante des terres. Les historiens libéraux ont souligné la « protection » qu'apportait cette loi contre une nouvelle diminution [114] des terres détenues par les Africains. Mais l'aspect le plus important a presque toujours été négligé : le fait que cette « protection » empêchait l'érosion de la base économique du travail migrant qu'aurait provoquée une dépossession foncière.

Les terres des réserves étant retirées du marché ouvert aux capitaux blancs, la possibilité demeurait cependant que la terre soit concentrée entre les mains d'une classe relativement peu nombreuse de propriétaires terriens *africains*. Certains Africains disposaient bien de

ressources suffisantes à l'achat de terres : nous avons déjà signalé que des Africains avaient entrepris de racheter des terres qui se trouvaient en dehors des réserves, alors encore réserves *de fait*. Il ne fait pas de doute qu'une conséquence directe du *Native Lands Act* aurait été d'amener ces acheteurs potentiels à rechercher des terres convenables dans les réserves, mais à ce point ils se heurtèrent à d'autres obstacles. Le *Glen Grey Act* de 1894 et diverses autres dispositions (qui devaient être étendues et précisées jusque dans les années trente) établissaient dans les réserves la règle de « un homme, une parcelle de terre ». Cette règle, qui entrava mais n'arrêta pas la concentration foncière, s'appliquait aux zones tant de propriété individuelle que de propriété communautaire. Des agents indigènes contrôlaient son application lors des transactions entre Africains.

Le second problème stratégique vient de la nécessité pour le secteur capitaliste de maintenir la production des réserves à un niveau qui, sans être trop bas (afin de contribuer à la reproduction des travailleurs migrants en tant que classe), ne soit cependant pas assez élevé pour supprimer la nécessité économique de la migration. Comme Arrighi (1971) Ta montré, les conditions sociales, politiques et économiques peuvent affecter le taux de migration, si bien qu'il n'existe pas de rapport direct entre le niveau de production de l'économie rurale et le *taux* de migration. Cependant, un bas niveau de production agricole et artisanale est une condition nécessaire à la migration de travail. En effet, les besoins en main-d'œuvre et les bénéfices d'une agriculture à fort rendement incitent la population à rester sur place. Parallèlement, si on laisse la production tomber trop bas, la production des réserves devient un élément moins important dans la subsistance et, à moins que les salaires ne soient augmentés, la reproduction des travailleurs migrants est menacée.

Dans la première période, disons avant 1930, l'État fit en réalité très peu de chose pour développer ou aider l'agriculture des réserves. Les statistiques concernant les cultures vivrières et les autres productions [115] agricoles sont peu abondantes, mais il est certain que, vers 1925, les surplus étaient soit inexistantes, soit très faibles et continuaient à décroître. Le directeur de l'agriculture indigène estimait ainsi que le revenu de la vente des produits (une fois satisfaits les besoins de consommation personnelle) s'élevait dans le Transkei, pour une famille de cinq personnes, à 4 livres par an avant 1929. Van der Horst (1942,

p. 305) montre que dans le nord du Transvaal : « Une fois achetées les céréales nécessaires pour compléter la production domestique, il ne restait pratiquement aucun revenu de la vente des produits de l'exploitation pour acheter d'autres aliments, des vêtements, ou pour payer les impôts et les frais de scolarité. » Néanmoins, l'ensemble des données sur cette période montre que la baisse du niveau de production ne menaçait pas encore le système du travail migrant.

Le niveau de production n'est cependant pas le seul facteur en jeu. Un autre élément très important est la manière dont s'effectue la répartition des activités productives et donc des moyens de subsistance entre l'ensemble des familles des réserves, et plus particulièrement entre les familles en rapport avec des travailleurs migrants. En effet, en admettant que les migrants et leur famille entretiennent toujours des relations de réciprocité, c'est uniquement *si* ces familles peuvent produire des moyens de subsistance dans les réserves que le produit de l'économie des réserves peut contribuer à la reproduction de la force de travail migrante. Il est donc important de savoir si les travailleurs salariés du secteur capitaliste viennent de familles qui non seulement disposent de moyens de production, mais qui de plus en tirent encore des moyens de subsistance ; ou bien s'ils sont originaires de familles déjà coupées des moyens de subsistance dans les réserves, soit par la dépossession, soit par la dégradation de leurs terres, etc.

Il n'y a pratiquement pas de données sur ce point précis, mais il est toutefois possible de déduire de la situation d'ensemble qu'il y avait, disons jusque 1920 environ, peu de travailleurs salariés qui n'avaient pas en plus, dans les réserves, une source de subsistance pour eux et leur famille.

À cet égard, il est d'abord peu vraisemblable qu'à cette époque le processus d'accumulation des terres par certains Africains et la dépossession corollaire d'autres aient été très avancés. Il semble donc raisonnable de dire que les terres étaient encore réparties de façon relativement égalitaire, en ce sens du moins qu'il n'y avait pas de [116] groupe important de gens complètement coupés de la terre ou coupés de familles ayant encore une production agricole.

On peut, en second lieu, tirer des conclusions de la répartition des ouvriers africains entre les différents secteurs de l'économie capitaliste. Le tableau 2 montre cette répartition de 1910 à 1940. On y remarque la

nette prépondérance des Africains dans l'industrie minière par rapport aux autres grands secteurs de l'économie entre 1910 et 1935.

**Tableau 2.**  
**L'emploi africain dans les mines, dans l'industrie privée**  
**et les ports et chemins de fer sud-africains <sup>75</sup>.**

Année	Mines	Industrie privée	Ports et chemins de fer
1910	255 594	?	24 631*
1915	240 397	35 065	29130*
1918	255 897	51870	37 218*
1919	250 953	?	29 286
1920	265 540	?	32 104
1925	266 912	71858	34 620
1930	312 123	69 895	25 415
1935	355 563	89 613	16 497
1940	444 242	130 597	45 413

\* Ces chiffres comprennent également les travailleurs métis et asiatiques qui peuvent sans doute être estimés à 6 000 chaque année.

D'après certaines données, la plus grande partie, si ce n'est la majorité, des travailleurs africains employés dans l'industrie privée et les ports et chemins de fer étaient des migrants. Même si ce n'était pas le cas, il reste que l'écrasante majorité des travailleurs africains du secteur capitaliste devait être composée de migrants : pratiquement tous les mineurs africains étaient, et sont encore, recrutés par les organisations d'embauché de la Chambre des mines dans les réserves (ainsi que dans des territoires extérieurs à l'Afrique du Sud, jusqu'à 50% dans les années prises en considération dans le tableau 2), et ils retournaient chez eux à la fin d'une période de [117] travail d'un an environ. Connaissant par ailleurs la situation économique générale des régions d'origine des recrues pour les mines, nous pouvons en déduire

<sup>75</sup> Adapté à partir de *Union Statistics for Fifty Years*, Government Printer, Pretoria, 1960, section G.

qu'ils conservaient des liens économiques (de consommation principalement) avec leurs parents des réserves.

En conclusion, on peut dire que dans la première période d'industrialisation en Afrique du Sud, la période des mines d'or, l'économie des réserves fournissait à la majeure partie des Africains employés dans la production capitaliste un complément de subsistance, et qu'elle était donc une condition fondamentale de la reproduction de la classe ouvrière migrante. La fonction cruciale de la politique de ségrégation était donc de préserver la capacité de production des économies précapitalistes et le système social des sociétés africaines afin que ces sociétés puissent fournir une partie des moyens de reproduction de la classe ouvrière migrante.

### ***3. L'érosion de la base économique et sociale de la main-d'œuvre migrante bon marché***

[Retour à la table des matières](#)

La production et la reproduction d'une force de travail migrante dépendaient ainsi de l'existence d'un certain équilibre, instable, entre la production, la distribution et le système de réciprocité dans les réserves : le niveau de la production des réserves et les salaires suffisaient *plus ou moins* à satisfaire les besoins de subsistance (déterminés historiquement) des migrants et de leurs familles tant que le régime foncier et les rapports de la communauté familiale assuraient une distribution adéquate de la production des réserves. Cet équilibre était, cependant, intrinsèquement fragile et subissait des pressions irrésistibles.

Les réserves sont réduites à ne plus pouvoir fournir de surplus de production ; les terres disponibles (fixées par le *Native Lands Act*) sont limitées et surpeuplées, soumises à une pression démographique croissante ; à tout moment, une bonne part des adultes actifs sont absents des réserves et employés temporairement dans le secteur capitaliste ; les méthodes agricoles sont relativement arriérées et inefficaces ; les Africains, du fait de la culture et de l'économie traditionnelles, tendent à accumuler le bétail et donc à surcharger les terres disponibles : pour toutes ces raisons, la seule possibilité d'assurer

un niveau adéquat de production agricole passe par des [118] investissements du secteur capitaliste. Comme devait le montrer plus tard, en 1956, la commission Tomlinson, les mesures de conservation des sols, les projets d'irrigation, le clôturage, la formation et la mécanisation agricoles requièrent des investissements considérables. Des investissements à grande échelle, cependant, détruiraient la raison d'être d'une main-d'œuvre migrante ; à moins que ces investissements soient assurés par les surplus, situation qui créerait elle-même d'autres problèmes inextricables puisqu'elle impliquerait le développement d'une classe économiquement puissante de producteurs agricoles africains, le ralentissement des migrations, ou tout du moins la rupture du lien économique entre les Africains allant travailler pour l'industrie urbaine et la production des réserves. En d'autres termes, des investissements à grande échelle dans les réserves amèneraient une augmentation du coût de la force de travail : les avantages tirés de cette force de travail par le capitalisme en termes d'accumulation seraient perdus ou réduits si le surplus devait être investi dans les zones rurales africaines. En fait, comme nous l'avons souligné plus haut, les dépenses publiques pour le développement agricole des réserves ont toujours été extrêmement limitées, augmentant seulement de façon marginale lorsque les conditions de production empiraient. En conséquence directe de cette politique, la production agricole des réserves déclina rapidement.

Dès les années vingt, l'attention des autorités avait été attirée sur la détérioration de la situation dans les zones africaines et, en 1932, le rapport de la Native Economy Commission (1930-1932) décrivait longuement la productivité extrêmement basse des exploitations des réserves, l'aggravation de la malnutrition et le danger réel d'une destruction irréversible des sols par l'érosion. Toutes les commissions gouvernementales qui se penchèrent ultérieurement sur les problèmes des réserves reprirent ces points et attirèrent l'attention sur la baisse de la production. Le rapport n° 9 du Conseil de planification sociale et économique (1946) montrait par exemple la baisse de production des aliments de base africains, maïs et sorgho, entre 1934 et 1939. La production de maïs tomba ainsi de 3,7 millions de sacs en 1934 à 1,2 en 1936, puis remonta lentement jusqu'à 3 millions en 1939. Le sorgho tomba aussi de 1,2 million de sacs en 1934 à 0,5 million en 1936 et était de 0,7 million en 1939.

Les rapports cités ci-dessus et un nombre important d'études <sup>76</sup> [119] attestent de la destruction croissante, irrémédiable et totale de vastes étendues de terres à cause de l'érosion, du déclin de la production et d'un appauvrissement des gens tel que la famine, la malnutrition et la maladie entraînent un taux de mortalité et d'affaiblissement élevé. Gervasi (1970, p. 43) résume la situation :

« La situation économique de nombreux Africains est maintenant tout à fait désespérée. De nombreuses données indiquent que le niveau de vie des Africains dans les réserves a effectivement baissé ces vingt dernières années. La commission Tomlinson estimait, au milieu des années cinquante, que le revenu par habitant dans les réserves était d'à peu près 48 rands (67 dollars). Une estimation récente évalue le revenu par personne dans les réserves à 53 rands (74 dollars). L'augmentation des prix étant constante et rapide, le revenu réel des Africains vivant en dehors des villes doit avoir considérablement baissé.

« Les conditions de vie des réserves ne peuvent être décrites que comme celles d'une misère extrême. Bien d'autres éléments confirment les statistiques sur les revenus. Selon une étude faite en 1966, presque la moitié des enfants nés dans des réserves mouraient avant l'âge de cinq ans. Dans aucun pays industrialisé on ne trouve un tel taux de mortalité. Cela ne peut avoir qu'une signification : la grande masse de la population d'une réserve typique vit le plus souvent bien en dessous du niveau de subsistance. »

La conclusion qui s'impose est que, globalement, la production des réserves contribue de moins en moins à la subsistance des travailleurs migrants.

Le niveau de production n'est cependant pas le seul élément déterminant : la répartition de la production joue également. La famille des réserves est-elle en mesure de remplir ses obligations, de produire des moyens de subsistance agricoles pour la consommation dans les réserves, de compléter les salaires gagnés par un membre de la famille dans le secteur capitaliste ? Voilà la question importante. Nous avons montré plus haut que, dans la première période du développement capitaliste, le système foncier et le mode de distribution du produit assuraient à la main-d'œuvre migrante ce complément de subsistance.

---

<sup>76</sup> Voir M. WILSON, 1971, et F. WILSON, 1971, et les références citées par ces auteurs.

Cependant, le développement capitaliste engendra de nouveaux changements, qui modifièrent le mode de distribution : la production agricole, en diminution, fut de plus en plus inégalement répartie et de moins en moins accessible aux travailleurs salariés.

[120]

En premier lieu, le développement de classes (ou peut-être de strates au sein des classes) qui avait déjà commencé au XIX<sup>e</sup> siècle s'intensifia. Au moins trois classes distinctes se formèrent : la classe des propriétaires ou occupants de terres ; celle des paysans n'ayant ni terre ni bétail, dont beaucoup vivent dans les réserves rurales ; celle enfin des ruraux sans terres, propriétaires de bétail élevé sur des terrains communs.

Il est impossible de fournir ici une information précise sur la répartition de la population des réserves dans ces trois catégories, mais il est certain que les processus conduisant à la concentration de la propriété foncière au profit d'une classe relativement restreinte n'ont pas cessé et que, corollairement, la classe des ruraux sans terres, numériquement importante, s'est étendue. La Commission sur les lois indigènes (1948), comme d'autres études déjà citées, livre quelques données sur cette évolution. Pour le Ciskei, par exemple, la commission rapportait :

« Que se passe-t-il dans les réserves ? Presque un tiers de l'ensemble des familles ne possède pas de terres cultivables. Le cultivateur moyen exploite, étant donné les conditions climatiques du Ciskei, une parcelle de terre économiquement non viable. Le bétail qu'il possède, par sa mauvaise qualité, est lui aussi insuffisant. Au-dessus de lui existe une classe favorisée, relativement peu nombreuse, de plus gros propriétaires, et l'on sait que certains possèdent 100 bovins et jusqu'à 1 000 moutons. Au-dessous de lui, il y a les millions de ceux qui ne possèdent rien. À Keiskama Hoek, avant la période de sécheresse, 29% des hommes mariés ne possédaient pas de bétail et 33% avaient de 1 à 5 têtes.

Les autres chiffres disponibles montrent que la situation à Keiskama Hoek est typique du Ciskei dans son entier. Partant de là [...], deux faits primordiaux se dégagent :

a) près de 30% des familles n'ont pas de terres ;

- b) plus de 60% des familles ont 5 bêtes ou moins, y compris 29% qui n'en ont pas du tout. »

La commission Tomlinson (1956) avait, elle aussi, recensé un nombre substantiel d'habitants sans terres dans les réserves. La commission fournissait de plus la preuve d'inégalités frappantes (12,7% des familles gagnaient 46,3% du revenu global provenant des réserves), précisant ainsi la situation des groupes déshérités ou à très faible revenu.

[121]

Une partie des familles vivant dans les réserves ne dispose donc que de moyens minimes ou même, pour ceux qui n'ont ni terre ni bétail, d'aucun moyen de subsistance.

Nous avons jusqu'ici examiné les changements économiques intervenus dans les réserves qui ont miné à un degré significatif la base économique du système du travail migrant et du même coup un des piliers économiques de la force de travail bon marché. L'argumentation reposait sur l'idée que la masse de subsistance accessible aux travailleurs migrants et à leurs familles dans les réserves avait soit diminué (le déclin général de la production entraînant une diminution du produit par tête), soit virtuellement disparu (par la perte partielle, ou totale pour certaines familles, des moyens de production).

Cela n'est toutefois qu'un aspect du processus. À un deuxième niveau, le migrant peut être totalement séparé du produit des réserves comme moyen de subsistance pour lui et sa famille : il suffit pour cela que cessent les obligations sociales d'entraide réciproque entre le migrant et ses parents dans les réserves, même si *cts* derniers continuent à produire des moyens de subsistance. Une condition importante pour que cela se produise est l'urbanisation permanente d'un grand nombre de travailleurs. Le développement et l'augmentation constante d'un prolétariat industriel urbanisé de façon permanente sont les conséquences et les corollaires du processus d'industrialisation secondaire et du développement du secteur tertiaire de l'économie.

La première chose à noter est que le pourcentage de la population africaine dans les zones urbaines est passé de 12,6% en 1911 à 23,7% en 1946, et qu'en 1971 il était approximativement de 38%.

La croissance de l'industrie de transformation n'a pas à être décrite en détail. Aujourd'hui, elle contribue plus que les mines d'or et l'agriculture réunies au produit national. Le plus intéressant, ce sont les données montrant les modifications de l'urbanisation et de l'emploi africain dans l'industrie.

Le tableau 2 chiffrait l'emploi africain dans l'industrie privée pour certaines années au cours de la période 1910-1940. Les changements survenus entre 1940 et 1970 apparaissent dans le tableau suivant :

[122]

**Tableau 3.**  
**L'emploi africain dans l'industrie privée**

Année	Nombre
1945	207 797
1950	307 671
1955	433 056
1970	864 300

Ces chiffres sont significatifs car, contrairement aux Africains employés dans les mines, ceux qui sont employés dans l'industrie secondaire ne sont pas recrutés (ou renvoyés dans les réserves) par l'intermédiaire d'organisations d'embauché. Ils sont, bien sûr, soumis aux lois sur les passeports intérieurs et aux autres dispositions légales limitant leur droit de résidence dans les zones urbaines. Ces lois sont d'ailleurs devenues, avec le temps, de plus en plus rigoureuses. Quoiqu'il en soit, l'emploi dans l'industrie de transformation lié à la résidence dans les *locations* et les *townships* permet sans aucun doute à un grand nombre de travailleurs de s'installer de façon permanente dans les zones urbaines et, inévitablement, d'y constituer des familles.

Une fois de plus, il est extrêmement difficile (cf. Hobart Houghton, 1964, pp. 86-87) de calculer avec un tant soit peu de précision la proportion de travailleurs urbains de l'industrie qui en sont venus à dépendre uniquement de leurs salaires pour leur subsistance, c'est-à-

dire la proportion d'entre eux qui sont totalement prolétarisés. Non seulement les statistiques sont incomplètes et peu satisfaisantes, mais, de plus, quasiment aucune analyse n'a été faite des rapports entre les travailleurs urbanisés de façon permanente et les sociétés africaines dans les réserves <sup>77</sup>. Malgré cela, il est certain que, au cours de la période 1910-1970 (et surtout pendant et depuis la Seconde Guerre mondiale), le nombre d'Africains des zones urbaines n'entretenant plus de liens importants avec les réserves a régulièrement grossi et que ces travailleurs constituent aujourd'hui une part substantielle, sinon prépondérante, des travailleurs africains de l'industrie.

[123]

#### ***4. L'apartheid : la base nouvelle du travail bon marché***

[Retour à la table des matières](#)

Dans les deux parties précédentes, l'accent a surtout été mis sur l'analyse de l'économie des réserves comme fondement économique de la force de travail migrante bon marché et sur l'analyse des processus qui n'ont cessé de miner ces fondements de plus en plus profondément. Le déclin de la capacité productive des économies précapitalistes et de la production agricole des réserves signifie donc un déclin de la contribution des réserves aux moyens de subsistance nécessaires à la reproduction de la force de travail. En conséquence, une augmentation des salaires risquait de réduire le taux de plus-value et obligeait le capital à prendre des mesures contre une baisse du niveau de profit.

Pour résoudre ce problème, le capital devait tenir compte de l'effet complémentaire de la disparition progressive des fondements économiques de la force de travail migrante bon marché à la fois sur les sociétés rurales africaines et sur le prolétariat industriel urbanisé. J'ai déjà montré que le système producteur d'une main-d'œuvre migrante bon marché engendrait l'appauvrissement rural, mais dans le même temps rendait possible le versement de salaires extrêmement bas aux Africains du secteur capitaliste. Mais l'accroissement de

---

<sup>77</sup> Une des rares études qui traitent de cette question est celle de P. Mayer, 1962.

l'appauvrissement rural, dans la mesure où il supprime cette partie des ressources des ouvriers de l'industrie qui était produite et consommée dans les réserves, intensifie aussi la pauvreté urbaine. Ce double effet du développement capitaliste tend à engendrer des conflits, non seulement à propos des salaires mais à propos de tous les aspects de la vie rurale et urbaine, et à remettre en question la structure de la société tout entière. Les décisions politiques prises pour faire face à cet élargissement et à cette intensification des conflits conduisent, à leur tour, à une politisation croissante. Il est clair que la nature, la forme et l'importance des conflits engendrés par les conditions structurelles dépendront non seulement des mesures de contrôle prises par l'État, mais aussi de la conjoncture complexe des idéologies et des organisations politiques, des syndicats, de la cohésion du secteur dominant, etc. Si ces différents éléments peuvent varier, il reste que les conditions structurelles ne peuvent qu'engendrer des conflits, sous une forme ou sous une autre, et qu'au cœur de ces conflits on trouve toujours le système du travail bon marché.

[124]

La lutte sur ces questions a débuté bien avant 1948, dès que commencèrent à apparaître les conditions décrites ci-dessus et que les premières mesures de contrôle furent prises. Cependant, ce sont l'urbanisation et l'industrialisation particulièrement rapides engendrées par la Seconde Guerre mondiale qui aiguïsèrent et intensifièrent les tendances que nous venons d'exposer et les conflits en découlant. Les années quarante se caractérisèrent par l'étendue et la variété des conflits du travail et des conflits politiques, plus particulièrement dans les zones urbaines mais aussi dans les zones rurales. De 1940 à 1949, 1 684 915 heures de travail africain (y compris la grève massive des mineurs africains en 1946) furent perdues, contre 171 088 pour la période 1930-1939. Des milliers de travailleurs africains participèrent à des mouvements de *squatters* et de boycott des transports urbains. En 1946, le premier pas était fait vers une alliance des mouvements politiques africains, métis et indiens et il s'ensuivit des manifestations politiques massives. Vers la fin des années quarante, une nouvelle force, celle des intellectuels africains militants, fit son apparition. Il y eut des luttes rurales très actives à Witzieshoek et dans le Transkei. Tout cela était le signe de la montée de la contestation s'attaquant à la société dans son

ensemble (et au système du travail bon marché qui l'étayait) et à laquelle fut confronté l'État capitaliste en 1948.

Pour le grand capital (et d'abord sa fraction anglaise, dominant les mines mais aussi certains secteurs de l'industrie), la solution au problème du niveau des profits et à la menace que faisait peser sur leur domination politique la poussée du militantisme africain impliquait que la structure de la ségrégation soit un tant soit peu modifiée en faveur des Africains. La commission sur les lois indigènes, créée en 1946 par le gouvernement du United Party précisément en réponse à la nature nouvelle de la lutte politique africaine, proposa un mode différent de contrôle de la main-d'œuvre africaine. Préconisant certaines réformes limitées et des modifications de la structure politique et économique raciste, ces recommandations furent reprises par le United Party qui les intégra à son programme pour les élections de 1948, au cours desquelles il fut battu par le Nationalist Party. Si ce programme avait été mis en œuvre, il aurait probablement eu, à la fois pour la petite bourgeoisie afrikaner et pour les ouvriers blancs, des conséquences qui auraient amené ces groupes à entrer en conflit avec l'État. En effet, ces réformes se seraient traduites par l'augmentation des salaires réels et par l'amélioration des conditions [125] économiques des Africains : la seule façon d'éviter une chute corollaire du taux de profit était de s'attaquer à la classe ouvrière blanche, soit à travers une baisse des salaires des ouvriers blancs, soit par l'embauche d'Africains, à un niveau de salaire inférieur, dans des emplois monopolisés jusque-là par des ouvriers blancs. C'est ce dernier aspect qui, historiquement, fut au cœur des conflits et des tensions entre la classe ouvrière blanche et le grand capital, conflits qui eux aussi atteignirent leur point culminant, sous forme de grèves, dans les années quarante.

Pour la classe ouvrière afrikaner en butte à la concurrence des ouvriers africains, pour la classe capitaliste afrikaner en développement dans le secteur financier et l'industrie qui luttait contre la domination du capital monopoliste anglais, et peut-être aussi pour une petite bourgeoisie menacée de prolétarisation du fait de la promotion des travailleurs africains (et aussi de la petite bourgeoisie indienne), pour toutes ces couches l'alternative aux réformes préconisées était d'imposer un contrôle sur les Africains et sur les autres non-Blancs par n'importe quel moyen. La répression apparaissait à la classe capitaliste afrikaner comme un moyen de s'assurer que la main-d'œuvre africaine

demeure une force de travail bon marché, moyen qui garantissait également aux ouvriers blancs leur position d'« aristocratie ouvrière »

Ainsi la politique de l'apartheid s'est développée en réponse à l'opposition au système qui, sur la base des changements intervenus dans les fondements de la force de travail bon marché, ne pouvait qu'apparaître dans les zones urbaines et rurales. L'enjeu était d'importance : il s'agissait en effet de la reproduction de la force de travail et, sous une forme très spécifique, celle d'une force de travail bon marché. Le cadre de l'apartheid combinait à une série impressionnante de mesures coercitives un mécanisme d'institutionnalisation et de légitimation.

Il n'est pas dans notre propos de décrire en détail la structure du contrôle coercitif mise sur pied par le gouvernement nationaliste. Dans une étude plus approfondie, il serait nécessaire de le faire et de montrer comment l'apartheid, en tant que réponse à la contradiction principale, celle entre le capital et le travail africain bon marché, produit et modifie des contradictions secondaires, qui à leur tour ont un effet sur le système. Il suffira ici de mentionner trois aspects des mécanismes principalement coercitifs de l'apartheid.

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, il est vrai que, [126] par rapport à la ségrégation, l'apartheid représente un perfectionnement significatif des mécanismes de domination des non-Blancs. Cela est plus particulièrement vrai de l'appareil répressif de l'État.

Au niveau le plus général, celui du contrôle de la lutte politique des Africains, l'apartheid implique : le retrait des quelques droits dont les Africains et les métis jouissaient dans les institutions parlementaires de l'État blanc ; la révision de lois anciennes et l'introduction de tout un ensemble de nouvelles lois répressives rendant illégale l'opposition militante organisée (par exemple, lois sur la répression du communisme, sur les organisations illégales, sur les actes de sabotage, etc.), et la constitution d'organismes tout-puissants de contrôle (Sûreté nationale, Bureau de la sûreté de l'État, armée, réservistes civils de la police et de l'armée, etc.).

Dans le domaine économique, on a introduit des mesures visant à prévenir ou à limiter les mouvements concernant le niveau des salaires. La plus explicite dans ce domaine est la loi sur le règlement des conflits

du travail indigène, qui interdit aux Africains de faire grève pour obtenir des augmentations de salaires ou de meilleures conditions de travail. Par ailleurs, les syndicats africains ne sont pas légalement reconnus et leur fonctionnement est également entravé par d'autres mesures. Tout cela a effectivement empêché la formation d'un mouvement syndical africain capable d'arracher des victoires notables sur la question des salaires. Le déclin des mouvements de grève dans l'industrie depuis 1948 et la tendance à la baisse des salaires réels des Africains attestent du succès de la politique gouvernementale.

Les importantes mesures prises par le gouvernement nationaliste concernant la mobilité géographique et professionnelle des Africains visaient, bien que d'une façon moins évidente, des objectifs identiques : empêcher le développement d'un puissant mouvement africain de revendications salariales. La formulation des textes en question et les déclarations politiques du gouvernement, qui affirmaient que les Africains ne devaient être considérés que comme des migrants temporaires dans les zones urbaines, présents uniquement le temps de satisfaire les besoins des Blancs, ont masqué la nature et le sens de ces mesures.

Les lois sur les passeports intérieurs et le *Native Urban Areas Act* de 1925 réglementant le droit de résidence dans les zones urbaines restaient bien sûr valables en 1948. La « modernisation » des lois sur les passeports intérieurs, réalisée par les *Native (Abolition of Passes [127] and Coordination of Document) Acts*, et la création de bureaux de main-d'œuvre devant servir à diriger les travailleurs africains vers les employeurs blancs qui en avaient besoin furent réalisées grâce à un arsenal d'amendements aux lois anciennes et à la présentation de lois nouvelles qui donnaient à l'État des pouvoirs exceptionnellement étendus pour obliger les Africains à quitter une zone pour une autre. Il n'y a pratiquement aucune restriction légale à ces pouvoirs, qui peuvent être utilisés pour débarrasser les régions où Ton n'a pas besoin de leur travail des Africains « excédentaires », ou pour transférer des Africains « fauteurs de troubles » dans des zones écartées, isolées, où ils seront politiquement inoffensifs. Légalement, tous les Africains ne sont que des résidents temporaires dans les zones urbaines.

On a souvent vu dans ces faits le signe d'un raffinement, d'un perfectionnement par le gouvernement du système du travail migrant. Le contrôle sur la résidence et les déplacements est très clairement un

des éléments essentiels d'un système fondé sur une main-d'œuvre migrante, mais il n'en est pas l'unique élément. C'est pourquoi il ne suffit pas de voir le renforcement du pouvoir légal de l'État (qui définit les Africains comme des résidents temporaires dans les zones urbaines et peut les déplacer selon les besoins) comme une « modernisation » du système : il faut tenir compte du changement de sa base économique. Dans le cas présent, ignorer ce facteur interdit de saisir les changements essentiels dans la nature de l'exploitation capitaliste en Afrique du Sud. Notre analyse s'est attachée principalement à montrer qu'en Afrique du Sud la main-d'œuvre migrante, à *proprement parler*, n'était pas *simplement* une main-d'œuvre mobile, ou une main-d'œuvre que l'on pouvait rendre mobile, c'est-à-dire que l'on pouvait diriger là où l'on en avait besoin. Avant tout, une force de travail *migrante* est une force de travail qui à la fois est mobile *et* possède une base économique particulière dans l'économie précapitaliste des réserves. J'ai expliqué qu'avec la disparition de cette base économique il devenait extrêmement difficile de freiner l'action ouvrière dans l'industrie et de contrôler l'activité politique des Africains dans les zones urbaines. Ce contrôle est exercé en partie grâce à des mesures répressives, en particulier par le renforcement du pouvoir de l'État sur les lieux de résidence et sur les déplacements des travailleurs. En d'autres termes, ce sont les changements économiques dans les réserves, en ce qu'ils menacent le bon marché de la force de travail, qui expliquent l'une des caractéristiques de l'apartheid : [128] le renforcement du contrôle répressif de l'État sur la main-d'œuvre africaine au travers d'une extension de son pouvoir en matière de résidence et de déplacement de cette main-d'œuvre.

La pression sur les salaires a également été combattue par des mécanismes d'abord idéologiques. Le calcul du salaire minimum nécessaire aux travailleurs africains et l'éducation bantoue en sont les principaux.

Pour le premier, il convient simplement de noter que tous les calculs (qu'ils émanent du South African Institute of Race Relations, du patronat ou d'universitaires) partent des « besoins » donnés, historiquement déterminés, des travailleurs africains, besoins calculés sur la base du niveau de vie, très bas, qui leur est imposé. C'est pourquoi le minimum considéré comme « nécessaire » aux Africains est

tellement inférieur à celui « nécessaire » aux Blancs. Cette méthode permet de légitimer les bas salaires des Africains.

La pression sur les salaires ne s'explique pas seulement par les conditions économiques dont nous avons déjà parlé. Elle est aussi renforcée par la nature même des changements survenus dans la division du travail, du fait de l'expansion de l'industrie de transformation. L'un des effets de cette expansion est la demande, nouvelle et reconnue, d'une main-d'œuvre africaine semi-qualifiée ou même qualifiée, qui entraîne donc des salaires plus élevés (bien que toujours très inférieurs à ceux des Blancs) et suscite des revendications salariales. L'emploi d'Africains à ces postes de travail résulte aussi du développement aux niveaux les plus bas de l'éducation africaine, sous la forme de l'« éducation bantoue » qui, par son contenu idéologique, reproduit la sujétion des Africains.

Dans son application aux zones urbaines, c'est cependant l'aspect coercitif de l'apartheid qui apparaît comme prédominant, et ce de façon de plus en plus sophistiquée. Dans son application aux réserves, le contenu de l'apartheid a subi un certain nombre de changements (culminant avec le programme de développement autonome) qui, même si la coercition est toujours présente, montrent la place de plus en plus importante prise par : 1) l'établissement de formes de contrôle que les Africains considéreraient comme légitimes ; et 2) l'institutionnalisation des conflits. Cette politique à l'égard des réserves, quels que soient les buts qu'elle aurait pu par ailleurs se fixer, est, comme par le passé, centrée sur le contrôle et la fourniture d'une main-d'œuvre bon marché, mais *prend une forme nouvelle*.

Partie intégrante du programme du Parti nationaliste, l'idée de [129] séparation totale des races n'était cependant pas considérée par le gouvernement comme un objectif réalisable. L'impossibilité de parvenir à une séparation totale fut soulignée par la commission Tomlinson, qui estimait (ou plutôt, nous le savons maintenant, surestimait grossièrement) qu'à la fin du siècle, si toutes ses recommandations concernant la réhabilitation des réserves étaient mises en œuvre, les Blancs et les Africains seraient *en nombre égal* dans les zones blanches.

Dans les premières années de son régime, le gouvernement n'envisageait pas non plus que les réserves puissent devenir des

*territoires autonomes dotés d'un gouvernement.* En 1951, le Dr Verwoerd, alors ministre des Affaires indigènes, déclara au Sénat que l'opposition avait prétendu que « j'avais annoncé la création d'un État indigène indépendant, une sorte de bantoustan avec son propre chef. [...] Ce n'est pas la politique du parti. Il n'en a jamais été question et aucun membre dirigeant du parti n'en a parlé, et très certainement pas moi. Le sénateur désire savoir si l'ensemble des zones "autonomes" seront souveraines. La réponse est évidente. Comment de petits États éparpillés pourraient-ils se former ? Et comment pourrions-nous envisager de découper dans l'Afrique du Sud de vastes territoires pour en faire des États indépendants ? ».

En fait, il semble bien que, dans ses premières années au pouvoir, le Parti nationaliste n'avait pas entièrement élaboré sa politique vis-à-vis des réserves, ou alors que cette politique ne différait pas sensiblement de celle des gouvernements précédents. Il faut toutefois relever deux points importants.

Tout d'abord, le gouvernement avait déjà clairement en vue l'instauration d'un appareil de contrôle peu coûteux et acceptable par les Africains. Le *Bantu Authorities Act* de 1951, qui renforçait l'autorité politique des chefs dociles, par ailleurs soumis au contrôle de l'État, fut le premier pas, très controversé au début, dans cette direction. Ensuite, il apparaissait clairement que le contrôle politique dans les réserves ne constituait pas une solution au problème de l'accroissement constant d'une classe ouvrière totalement coupée des réserves. Pour le gouvernement, c'était implicitement reconnaître que, comme l'avait souligné en 1948 la Commission sur les lois indigènes, la migration de la campagne vers les zones urbaines était un processus économique. En 1949, d'ailleurs, était instituée la commission Tomlinson, chargée « d'entreprendre une enquête approfondie et de présenter un projet d'ensemble pour la réhabilitation des zones indigènes, dans le but d'y développer une structure sociale conforme à la [130] culture des indigènes et reposant sur une planification socio-économique efficace ».

Le gouvernement rejeta cependant les propositions de la commission, pourtant modestes : investissements de 104 millions de livres sur dix ans pour la reconstruction des réserves, pour mettre fin au système du « un homme, une parcelle de terre » afin de créer une classe stable de propriétaires paysans et une classe d'ouvriers sans terres, pour

développer économiquement les réserves au moyen d'investissements de capitaux blancs dans les zones frontalières et dans les réserves elles-mêmes. Il y a sans doute deux raisons à ce rejet. En premier lieu, des faits mis en lumière par la commission montraient que l'application des recommandations dans le domaine du développement agricole aurait simplement servi à accélérer les processus en cours, qui débouchaient manifestement sur la formation d'une classe de ruraux sans terres, et à intensifier la migration des travailleurs vers les centres urbains ; ces derniers auraient formé une classe ouvrière ne pouvant plus compter sur les réserves pour accroître leurs moyens de subsistance. Dans ces conditions, engager des dépenses pour l'amélioration de l'agriculture pouvait paraître inutile, voire dangereux, dans la mesure où cela aurait exacerbé les tensions et les conflits dans les villes. En second lieu, supprimer les restrictions apportées à la propriété foncière et œuvrer au développement d'une classe de « koulaks », comme le proposait la commission, comportait également des dangers. Cela pouvait, d'une part, faire renaître la concurrence entre les Africains et les fermiers blancs, concurrence que le *Native Lands Act* de 1913 sur les terres indigènes avait eu pour but de supprimer. D'autre part, l'apparition d'une classe économiquement puissante de gros paysans représentait un danger politique potentiel pour la domination blanche.

Quoi qu'il en soit, la politique gouvernementale subit à partir de 1959 des changements notables. Sans vouloir dresser une chronologie précise, il me semble souhaitable d'analyser comment, après 1959, le développement séparé s'est imposé comme le moyen de maintenir dans les réserves une main-d'œuvre bon marché (qui complète celle des centres urbains), un moyen qui prend en compte les changements intervenus dans les économies « tribales » africaines et qui érige, sous la férule écrasante de l'État capitaliste, un système institutionnalisé dans lequel les Africains exercent un pouvoir limité. C'est-à-dire qu'il faut voir dans la pratique et le programme du développement séparé l'effort pour maintenir, sous une forme [131] modifiée, la structure des sociétés « traditionnelles » ; mais alors que, dans le passé, il s'agissait d'assurer un complément économique aux salaires de la main-d'œuvre migrante, l'objectif est maintenant d'assurer la reproduction d'une main-d'œuvre africaine pour les industries situées dans les *homelands* (foyers bantous) ou à proximité et de contrôler cette main-d'œuvre. Et la réalisation de cet objectif n'implique pas la préservation du mode de

production précapitaliste, mais l'imposition par une action politique, sociale, économique et idéologique de bas niveaux de subsistance.

En 1959, lors du débat parlementaire sur le *Promotion of Bantu Self-Government Act*, le Premier ministre, le Dr Verwoerd, déclara : « Si le Bantou en est capable et si les zones qui lui sont allouées pour son émancipation, ou plutôt qui lui appartiennent déjà, peuvent arriver à *l'indépendance totale*, alors elles le feront. » Déclaration à laquelle Vorster fit écho en 1968 : « Nous avons dit très clairement que nous les mènerons à l'indépendance. »

Fait significatif, l'évolution idéologique menant de la suprématie blanche à l'autodétermination et à l'indépendance s'accompagna d'une évolution parallèle de l'idéologie raciale : alors qu'auparavant, dans ses prises de position idéologiques essentielles, le Parti nationaliste avait justifié ses mesures racistes par l'infériorité biologique des Africains, à partir du moment où le gouvernement fut poussé vers la politique des bantoustans, il commença à abandonner certaines positions idéologiques antérieures. L'accent fut alors mis sur les *différences* ethniques et l'argument central devint « différent mais égal ». Déjà en 1959, le ministre des Affaires et du Développement bantous, De Wet Wel, déclarait :

« Ce qui lie les gens, ce sont leurs trésors spirituels, les trésors culturels d'un peuple. C'est cela qui a uni d'autres nations dans le monde. C'est pour cela que nous affirmons notre volonté de voir les Bantous, eux aussi, unis par les liens de la tradition et des émotions, leur propre langue, leur propre culture, leurs possessions nationales. »

De plus en plus, le mot « race » fait place aux mots « nation », « groupe ethnique », « peuple » (*volk*). Un exemple assez récent en est donné par le rapport de congrès du Bureau sud-africain des Affaires raciales de 1971, organisme idéologique du parti nationaliste : le bureau y affirme que, dès le début, il a agi selon le principe que le développement séparé constituait la seule base à l'instauration de bonnes relations entre « ce qu'on avait l'habitude d'appeler [132] les différentes races, mais qui sont plutôt des peuples (*volk*) différents, comme nous disons maintenant ».

La nécessité de cette évolution idéologique est évidente dans la mesure où une politique d'indépendance politique des ethnies (pour chacun des huit groupes ethniques identifiés) était incompatible avec

une idéologie d'infériorité raciale. Celle-ci n'aurait pas non plus facilité la mise en place de la complexe mécanique gouvernementale et administrative destinée en fait à institutionnaliser les relations entre l'État et les réserves *et* à remplir certaines fonctions administratives nécessaires au développement économique des réserves. Tout cela aboutit, comme l'a exprimé un auteur, à un « racialisme sans racisme ».

La loi de constitution du Transkei fut votée en 1963. Elle prévoyait qu'une assemblée législative contrôlerait les finances, la justice, l'intérieur, l'éducation, l'agriculture et la sylviculture, les routes et les travaux publics. Le gouvernement de la République conserve, entre autres, la haute main sur la défense, les affaires étrangères, la sécurité intérieure, les services postaux et annexes, les chemins de fer, l'immigration, la monnaie, les opérations bancaires et les douanes. Il est presque inutile de souligner que cette organisation est très éloignée de l'indépendance politique. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, dans certaines limites, déterminées à la fois par la constitution et par les ressources disponibles, le gouvernement du Transkei exerce un pouvoir administratif réel. De cette façon, l'État sud-africain est à même d'assurer l'exécution d'un certain nombre de tâches essentielles de contrôle social et d'administration à un coût peu élevé, d'autant qu'une part importante des dépenses du gouvernement peut provenir d'une augmentation de l'impôt. Ainsi, en 1971, le budget du gouvernement du Transkei était de 18 millions de livres et 3 millions et demi provenaient de l'imposition des citoyens du Transkei.

C'est cependant dans le domaine du développement économique que le nouveau rôle des réserves apparaît le plus clairement. Je ne fais pas allusion ici au rôle relativement mineur d'encouragement au développement économique des réserves joué par les divers organismes de développement (Bantu Development Corporation, Xhosa Development Corporation, etc.). En réalité, ils ont surtout servi jusqu'à présent à aider les petits marchands et à soutenir les intérêts commerciaux par la concession de prêts ; instruments de promotion d'une petite bourgeoisie, ils ont peu à voir avec la croissance [133] économique des réserves. La politique gouvernementale de décentralisation industrielle est beaucoup plus importante.

Cette politique, étudiée par des commissions gouvernementales et qui a fait l'objet d'une législation, est également conduite par un Comité permanent pour l'implantation des industries. La politique de

décentralisation a toujours été liée à celle des bantoustans et s'est d'abord traduite par l'implantation d'industries « blanches » aux frontières des « foyers noirs ». Entre 1960 et 1968, quelque 160 millions de livres furent investis pour installer des usines dans les zones frontalières, usines qui employaient approximativement 100 000 Africains, soit 30% des Africains entrant chaque année sur le marché du travail depuis 1969. À partir de 1971, des plans furent élaborés en vue d'une expansion rapide du développement industriel (automobile et chimie notamment) aux frontières des réserves. On a souligné à juste titre que les industries frontalières ont jusqu'ici été implantées surtout dans des zones proches des principales régions industrielles d'Afrique du Sud, notamment Johannesburg, Pretoria et Durban. Cela vient du fait que, dans les régions frontalières éloignées, l'État n'avait en général pas construit l'infrastructure de communications et de transports nécessaire. Mais, dans tous les cas, pourquoi décentraliser vers les zones frontalières ? Selon certains, le développement de ces zones frontalières a pour but d'endiguer l'afflux d'Africains dans l'Afrique du Sud blanche. Mais pourquoi ? Il me semble qu'on ne peut expliquer la politique de développement industriel des zones frontalières que si l'on voit en elle un mécanisme, alternatif à la migration, de production d'une force de travail bon marché. Trois aspects de cette situation doivent être soulignés.

En premier lieu, ni les dispositions de l'*Industrial Conciliation Act* ni celles du *Wages Act* (sur les salaires), conçues pour d'autres régions, ne s'appliquent aux industries frontalières. Cela est très important à deux points de vue. Comme l'*Industrial Conciliation Act* ne s'y applique pas, l'article 77 qui donne au ministère du Travail le pouvoir de réserver certains emplois à des groupes raciaux particuliers ne s'applique pas non plus ; il en est de même pour les dispositions des conventions collectives qui réservent les emplois qualifiés les mieux payés aux travailleurs blancs. Il devient donc possible d'employer des Africains à des travaux qui, dans les zones blanches, sont le domaine exclusif des travailleurs blancs. Comme, de plus, les règles générales concernant le niveau des salaires [134] ne s'appliquent pas à ces zones, il devient possible d'instaurer une échelle de salaires bien inférieure, et c'est bien ce qui s'est passé.

En second lieu, comme ailleurs cette fois, les syndicats africains ne sont pas reconnus et les *Native (Settlement of Disputes) Acts* sont applicables.

Le troisième point, et c'est peut-être le plus important, concerne les conditions de vie des ouvriers africains des industries frontalières. Non seulement, comme nous l'avons déjà indiqué, le niveau de vie est extrêmement bas dans les « foyers », mais de plus il n'y a pratiquement pas de zone urbaine qui pourrait tendre à faire augmenter ce niveau de vie. Les évaluations, faites par l'État, les organisations patronales, etc., du revenu minimum africain nécessaire sont pour les réserves bien inférieures à celles faites pour les principaux centres industriels. La nécessité de créer des sortes de cités pour loger les ouvriers employés par ces industries ne modifie pas cette situation, qui persistera sans doute pendant une longue période. Il est intéressant de noter qu'une grande partie des crédits alloués par le gouvernement à ce qu'il appelle le développement des réserves est investie dans la planification urbaine. Un rapport des Nations unies (1970) fait les constatations suivantes :

« La planification urbaine représente toujours la majeure partie des dépenses. Ainsi le plan quinquennal de développement lancé en 1961 prévoyait une dépense de 57 millions de livres. Les deux chapitres les plus importants étaient l'urbanisation, qui recevait les *deux tiers* du budget, et la régénération des sols, qui recevait 7,3 millions de livres. »

Les villes prévues seront, n'en doutons pas, simples à l'extrême, ne fournissant qu'une faible part des services et des infrastructures complexes des zones urbaines blanches. En dépit des crédits publics, tout porte à croire que ce sont des bidonvilles ruraux <sup>78</sup> qui seront construits ; si ce qui se fait au Transkei est repris, il y aura attribution de petits lopins de terre pour faire notamment des potagers afin de les rendre plus supportables, ce qui sera d'ailleurs un argument pour justifier les salaires inférieurs.

[135]

---

<sup>78</sup> Dans une annexe à la nouvelle édition (1971) de son livre, Mayer donne une description d'une « ville-dortoir » qui montre que c'est exactement ce qui se passe.

La commission Tomlinson préconisait que les Blancs soient autorisés, sous certaines conditions, à investir dans les réserves. Le gouvernement est récemment revenu sur son opposition première à ces recommandations. Comme pour les industries frontalières, diverses mesures d'incitation aux investissements sont proposées. Celles-ci comprennent des suppressions d'impôts, des réductions sur les tarifs publics, des prêts au développement, etc. Tout ce que nous avons dit des industries frontalières est valable pour le développement industriel au sein même des réserves. Malgré quelques investissements déjà effectués, il est encore trop tôt pour dire ce que risque d'être le niveau d'investissement dans les réserves. Quoi qu'il en soit, il faut analyser ce changement de politique comme un nouveau pas, important, vers l'instauration d'un vaste système complexe assurant le maintien d'une force de travail bon marché dans les réserves.

### ***Conclusion***

[Retour à la table des matières](#)

Le propos de cette étude était de montrer que l'apartheid ne peut être ni simplement perçu comme le reflet des idéologies raciales ni réduit à une simple extension de la ségrégation.

Il faut comprendre que l'idéologie raciale en Afrique du Sud soutient les rapports de production capitalistes et permet leur reproduction. Cette idéologie et la pratique politique qui en découle sont dans un rapport complexe, réciproque (bien qu'asymétrique), avec l'évolution des conditions économiques et sociales. La réponse des classes dominantes à cette évolution, réponse médiatisée par cette idéologie, produit les deux visages de la domination : la ségrégation et l'apartheid.

La contradiction principale de la société sud-africaine, celle entre le mode de production capitaliste et les économies précapitalistes africaines, est en train de céder la place à une contradiction dominante *au sein même* de l'économie capitaliste. La conséquence de ce déplacement est une intégration telle des rapports raciaux aux rapports de production capitalistes que ce qui menace les premiers menace nécessairement les seconds. Reste à savoir si le capitalisme a la

possibilité ou le temps de réformer le système sud-africain ; c'est un autre problème qui ne peut être traité ici.

[136]

[137]

**Apartheid et capitalisme.**  
*Le système économique de l'Afrique du Sud.*

## Chapitre 4

---

# LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITALISME DANS L'AGRICULTURE SUD-AFRICAINE

**Mike MORRIS**

### *Introduction*

[Retour à la table des matières](#)

On a très peu prêté attention au développement du capitalisme dans l'agriculture sud-africaine. Quelques analyses libérales ou néoclassiques existent, mais il n'y a quasiment pas d'études développant sur ce sujet une autre orientation. Cet article, qui voudrait combler ce vide, est donc un essai d'analyse des contradictions internes de l'agriculture et des contradictions entre la campagne capitaliste <sup>79</sup> et les villes au XX<sup>e</sup> siècle, après que le mode de production capitaliste (M.P.C) fut déjà devenu dominant dans la majeure partie de l'agriculture sud-africaine. Son objet est donc ce que j'appellerai

---

<sup>79</sup> Précisons d'emblée que, dans cet article, la « campagne » renvoie seulement à la zone géographique officiellement appelée « districts ruraux blancs », c'est-à-dire la majeure partie de la campagne, celle où s'est développée l'agriculture capitaliste. Je ne parle pas des 13% de terres formées par les réserves africaines, qui étaient sans conteste précapitalistes.

(suivant en cela Poulantzas <sup>80</sup>) la phase de transition. J'entends par là la période où la domination du M.P.C. est déjà effective dans l'agriculture, mais où les conditions de cette domination passent d'un stade à un autre, ce qui s'opère à travers une modification interne [138] de la structure de ce mode de production. L'agriculture capitaliste a précisément subi une telle transformation des années trente aux années cinquante. L'analyse de ce processus permet aussi de beaucoup mieux saisir la politique d'apartheid qui, dans certains de ses aspects, a mis fin à la phase de transition. Ainsi j'espère non seulement combler un vide en ce qui concerne le développement du capitalisme dans l'agriculture, mais également approfondir l'analyse de l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid.

Dans la plupart des analyses, l'agriculture capitaliste a fait, au mieux, l'objet de quelques commentaires occasionnels très généraux. Au pire, elle est totalement ignorée. On en parle parfois comme d'une agriculture capitaliste, parfois comme d'une agriculture « semi-féodale », ces deux termes étant arbitrairement utilisés. En aucun cas, son développement interne ou ses relations contradictoires avec les industries ou les mines n'ont été traités de façon correcte. Plus encore, l'importance fondamentale de la lutte de classes semble également avoir été totalement ignorée, ce qui a de graves conséquences pour la compréhension de la formation sociale sud-africaine. Trapido (1971) met très correctement en évidence le fait que l'agriculture capitaliste fut imposée d'en haut, mais son analyse est faussée par son recours exclusif à des concepts descriptifs bourgeois comme celui de « systèmes répressifs de travail ». Legassick (1972 et 1974) traite un peu plus systématiquement de l'agriculture, mais, eu égard à l'importance du problème dans les années trente et quarante, ses commentaires — comme nous le verrons plus loin — ne peuvent être considérés que comme des remarques marginales. Pour donner un exemple, en n'analysant pas en quoi l'agriculture est capitaliste (mais en se contentant de l'affirmer) et donc en n'analysant pas la manière contradictoire selon laquelle le système du fermage en travail (*labour*

---

<sup>80</sup> Nicos POULANTZAS, *Fascisme et dictature*, Le Seuil-Maspero, Paris, 1974, p. 18.

*tenancy*)<sup>81</sup> fonctionnait comme rapport de production capitaliste, il ne peut absolument pas comprendre la position politique du propriétaire foncier sur le travail migrant. Wolpe (1972) ignore totalement l'agriculture capitaliste qui, dans son analyse, est entièrement noyée dans une conception générale du M.P.C. De ce fait, sa tentative d'explication de l'apartheid à partir essentiellement des rapports entre les réserves précapitalistes et le [139] M.P.C. (justifiant théoriquement le concept de « colonialisme interne ») est un échec. Comme cela ressortira des pages suivantes, les rapports entre l'agriculture capitaliste et les villes avaient cependant une importance beaucoup plus fondamentale. Quant à Williams<sup>82</sup>, il souligne l'ampleur des conséquences de la mécanisation sur l'agriculture après la Seconde Guerre mondiale, mais il traite le problème au simple niveau de l'apport technique d'un équipement plus mécanisé.

Le but de cette étude n'est cependant pas uniquement de combler une lacune et de suggérer quelques rectifications à d'autres analyses. Elle se voudrait également une critique des modes d'analyse théorique utilisés dans la plupart des textes antérieurs. Elle est une réaction très consciente à la tendance économiste et structuraliste qui imprègne la majeure partie des études publiées jusqu'ici. En opposition à cette tendance — très claire chez Wolpe et poussée à l'extrême chez Williams —, cette étude affirme la primauté de la lutte de classes comme moteur de l'histoire et, pour ce faire, explicite en permanence sa base théorique.

Disons un mot enfin des limites de cet essai, particulièrement en ce qui concerne l'analyse de l'apartheid ou de la formation sociale dans son ensemble. Dans la mesure où je n'étudie pas de façon systématique la lutte de classes dans les villes, ni le bloc au pouvoir dans son ensemble, l'étude faite ici a des limites très précises. Elle n'entend pas dire que le développement du capitalisme dans l'agriculture et la lutte de classes à la campagne expliquent entièrement l'apartheid. Je ne prétends pas non plus que le capital agricole représentait la fraction hégémonique du bloc au pouvoir. Tout ce que je cherche à démontrer, c'est comment la lutte

---

<sup>81</sup> Nous avons choisi de traduire *labour tenancy* par « fermage en travail » et *labour tenant* par « fermier en travail ». Les caractéristiques de ce système, spécifique à l'Afrique du Sud, sont expliquées p. 141 et s. (N.D.T.)

<sup>82</sup> M. WILLIAMS, « An Analysis of South African Capitalism — Neo-Ricardianism or Marxism ? », *Bulletin of the Conference of Socialist Economists*, IV, 1, 1975.

de classes à la campagne et la phase de transition conduisirent à l'apartheid et lui furent liées. Expliquer pourquoi les propriétaires fonciers ont pu résoudre leurs problèmes dans un sens spécifique (un des aspects de l'apartheid) demanderait une analyse complémentaire portant sur la lutte de classes dans les villes et les contradictions entre les fractions de classes dominantes au sein du bloc au pouvoir. Cette analyse ne peut être faite ici.

Cet article comprend deux parties. La première étudie le mode de production dominant dans l'agriculture au XX<sup>e</sup> siècle et explique [140] en quoi il est capitaliste. Les bases seront ainsi posées pour une analyse concrète des principales contradictions de la phase de transition.

### ***L'importance du système de fermage en travail pour l'agriculture au XX<sup>e</sup> siècle***

[Retour à la table des matières](#)

L'agriculture capitaliste du XX<sup>e</sup> siècle s'est développée, si l'on en reste pour l'instant à un niveau descriptif, à partir d'un système « semi-féodal ». Ce dernier reposait sur une paysannerie sans titre de *squatters*<sup>83</sup> (surtout africaine) fournissant une rente (en argent, en nature et parfois en travail) ; ces *squatters* dépendaient, d'une manière ou d'une autre selon les situations, d'un propriétaire foncier blanc, d'une mission, ou d'un représentant de la Couronne ou de l'État. Le développement des rapports de production capitalistes dans les autres secteurs, principalement dans les mines à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, et la création consécutive d'un vaste marché intérieur engendrèrent un processus de transformation rapide des rapports sociaux de production dans les campagnes. La production de marchandises agricoles destinées au marché intérieur reçut une très forte impulsion. Pour de nombreux propriétaires fonciers, la vente des produits de leur exploitation se substitua à la rente comme source de revenu. Cette évolution entraîna un processus d'élimination de la paysannerie africaine et sa transformation en source de main-d'œuvre agricole. Dans la mesure où

---

<sup>83</sup> Les *squatters* sont en l'occurrence des paysans résidant sur des terres blanches et les cultivant en partie pour leur propre compte, mais sans titre ou contrat avec le propriétaire foncier. (N.D.T.)

il s'agissait d'un processus historique impliquant une transition, mieux vaut préciser d'emblée que cette tentative d'instauration de rapports capitalistes à la campagne ne revêtit pas immédiatement la forme généralisée du travail salarié.

Dans les quatre colonies ou républiques qui existaient avant l'Union, différentes lois avaient instauré des systèmes divers restreignant les droits des Africains à la propriété foncière et limitant le nombre de *squatters* versant une rente autorisés à résider sur des terres privées, de la Couronne ou de l'État. D'une façon générale, cependant, il semble qu'on ait peu cherché à appliquer strictement ces lois. C'est la loi foncière de 1913 qui réalisa l'unification de ces [141] diverses mesures au niveau national et permit de les appliquer plus systématiquement. Toutefois, cette loi n'élimina pas complètement le *squatting* dans toutes les régions. Indépendamment du fait qu'elle ne fut pas toujours respectée, la loi visait simplement à normaliser le système du *squatting* et à limiter certaines pratiques. Selon la loi, il était interdit à « un indigène d'obtenir par vente ou location des terres n'appartenant pas à un indigène, si ces terres n'étaient pas situées dans les zones définies par la loi comme zones indigènes. La prolongation ou le renouvellement des accords existants sur les baux ou les locations de terres concédées aux indigènes étaient autorisés par la loi, sauf dans l'État d'Orange, où la location de terres à des indigènes, que ce soit contre un loyer en argent ou contre une partie de la récolte, était illégale » (Van der Horst, 1942, p. 291).

Les effets de cette loi furent donc divers selon les régions. Dans sa lettre, la loi ne supprimait pas totalement le système des *squatters* versant une rente, indépendamment même de sa capacité à l'éliminer dans les faits. Ainsi le système était autorisé, et se maintint dans une certaine mesure, sur les terres appartenant à la Couronne, à des sociétés foncières, à des propriétaires absentéistes, et même sur des exploitations privées, surtout dans le Transvaal et le Natal, mais aussi dans la province du Cap. Toutefois, il était interdit d'établir de nouveaux *squatters* et le seul système désormais autorisé, lorsque cela convenait aux propriétaires, était celui du fermage en travail. Dans l'État libre d'Orange, la loi fit effectivement disparaître le système du partage des récoltes. En dépit des survivances qui viennent d'être évoquées, la loi atteignit toutefois son principal objectif qui était de constituer une réserve de travailleurs agricoles pour les propriétaires

fonciers blancs. Elle y parvint en transformant de nombreux *squatters* en fermiers en travail <sup>84</sup>.

Ce système de fermage en travail, qui existait déjà auparavant, allait devenir, sous une forme modifiée, le principal mode d'appropriation du surtravail dans les principales régions agricoles et pour de nombreuses années. On peut dire avec certitude que dès avant 1913, mais surtout après cette date, c'est par des arrangements relevant de ce système que la plupart des propriétaires se procuraient leur main-d'œuvre agricole.

Les principales caractéristiques du système étaient : « pour les [142] indigènes et/ou leur famille, l'obligation de travailler au service du propriétaire pendant une certaine période de l'année ; en échange, ils avaient le droit de résider sur ses terres, d'en cultiver une partie pour leur usage personnel et d'y élever leur bétail <sup>85</sup> ». Le fait que l'unité de production/travail soit la famille et non l'homme qui la représente est partie intégrante du système et, nous le verrons plus loin, revêt une importance fondamentale. Concrètement, les conditions de travail des paysans soumis à ce système variaient considérablement selon les régions et la période historique considérée. La durée de la prestation en travail allait de trois à six mois, la superficie de terre concédée variait, le nombre de têtes de bétail autorisé était sujet à des restrictions inégales, les salaires étaient payés en argent ou en nature (avec des montants variables), et parfois — bien que de moins en moins à partir de 1920 — aucun salaire n'était versé durant la période de travail.

En ce qui concerne l'extension géographique du système, il apparaît que la province du Cap cessa très vite d'utiliser des fermiers en travail : dès les années trente, la majeure partie de sa main-d'œuvre agricole était une main-d'œuvre salariée à l'année et payée au mois ; il arrivait dans certaines zones de la province que des propriétaires fonciers concèdent des droits de culture et d'élevage, mais cette pratique n'avait plus cours que dans quelques districts à la fin des années trente et ces propriétaires versaient également des salaires tout au long de l'année. Dans l'État libre d'Orange, la situation était plus complexe : bien que l'on ait souvent prétendu que le système de fermage en travail avait disparu de

---

<sup>84</sup> L'utilisation ambiguë des termes « fermiers en travail » et *squatters* est source de confusion. Ainsi le terme *squatter* était employé au Transvaal et dans l'État d'Orange également pour désigner les fermiers en travail.

<sup>85</sup> Native Economic Commission, *Report 1930-1932*, Pretoria, 1932, p. 51.

l'État d'Orange dès les années trente <sup>86</sup>, cette affirmation ne résiste pas à une analyse attentive. C'est seulement dans certaines zones de la province que la main-d'œuvre agricole ne recevait pas de terres et de droits d'élevage en échange de son travail. Dans la plupart des zones, ce genre de droits était concédé en échange du travail sur les exploitations. Le [143] changement auquel on fait souvent allusion en parlant d'« abandon progressif du système de fermage en travail » renvoie en fait au paiement *continu* de salaires (surtout en nature) durant toute la période de travail de l'ouvrier agricole, y compris les trois mois pendant lesquels il était censé travailler pour obtenir des droits à la culture et à l'élevage (c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de « prestation gratuite <sup>87</sup> »). La seconde transformation interprétée comme un indice d'élimination du système est la *tentative* (en réalité assez peu fructueuse) de maintenir ces fermiers en travail/ouvriers agricoles sur la terre tout au long de l'année, même lorsqu'ils n'étaient pas *obligés* d'y travailler pour le propriétaire, ou d'embaucher par contrat l'ensemble de la *famille* l'année durant. Dans ce dernier cas, le fait que l'ensemble de la famille soit embauchée pour l'année grâce au contrat passé avec le chef de *kraal* ne signifiait pas nécessairement (comme nous le verrons plus loin) que ces travailleurs demeuraient réellement sur les terres toute l'année. Cela ne veut cependant pas dire que le système de fermage en travail n'était pas un système en transition : en fait, après la province du Cap, c'est dans l'État d'Orange que le système disparaissait le plus rapidement. Dans le Transvaal, il était par contre très fortement établi et constituait la principale manière (et même, au début des années trente, la seule) d'obtenir une main-d'œuvre agricole. Toutefois, à la fin des années trente, de nets signes de déclin apparaissaient dans les zones du centre et de l'Ouest. Par contre,

---

<sup>86</sup> C'est ce qu'affirme, par exemple, le Native Farm Labour Committee, *Report 1937-1939*, Pretoria, 1939, p. 38. L'existence de droits à la culture et à l'élevage en échange du travail sur les exploitations est attestée dans S.A.I.R.R. (South African Institute of Race Relations), *Farm Labour in the Orange Free State*, Monograph Séries, 2, 1939 ; S. J. DE SWARDT et J. C. NEETHLING, *Report of an Economie Investigation into Farming in four Maize Districts of the Orange Free State 1928-1930*, Pretoria, 1937. Ces derniers affirment même que, dans l'Ouest et l'Est de l'État d'Orange, de tels droits représentent environ 80% des avantages en nature.

<sup>87</sup> Cela est en fait extrêmement clair dans Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 12.

le système était bien enraciné dans le Nord et l'Est du Transvaal, et surtout au Natal, en particulier ses districts du Nord, bastion du fermage en travail : dans certains districts, ce système fournissait jusqu'à 90% de la force de travail. On estime généralement que, même à la fin des années quarante, la main-d'œuvre agricole se décomposait en « 70% de fermiers en travail et 30% d'ouvriers recevant des salaires en numéraire <sup>88</sup> ».

Pour résumer cette présentation géographique, on peut dire que le système de fermage en travail était encore, à la fin des années trente, la manière la plus courante d'obtenir de la main-d'œuvre agricole. Le fait qu'il ait presque totalement disparu dans la plus grande partie de la province du Cap et qu'il ait été en décomposition dans d'autres régions est important ; mais il faut se garder [144] d'une généralisation trop hâtive de ces données. L'agriculture n'est pas l'industrie. Les conditions y varient beaucoup plus d'une région à une autre. C'est pourquoi il est d'une extrême importance d'étudier soigneusement la situation des principales zones agricoles de l'Union. À cet égard, il convient de noter que la grande région qui comprend les hauts plateaux du Natal, l'Est, l'Ouest et le centre du haut veld du Transvaal et le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Sud-Est de l'État d'Orange est la région où la concentration d'exploitations agricoles est la plus forte, et qu'elle est aussi l'une des régions agricoles les plus importantes de l'Afrique du Sud. Elle regroupait dans les années trente 47% de l'ensemble des exploitations détenues par des Européens (48 000), qui représentaient elles-mêmes 25% de l'ensemble des terres de l'Afrique du Sud, 83% de la surface cultivée en maïs et entre 33 et 42% de l'ensemble du bétail. « Le système de fermage en travail prévaut encore dans la plus grande partie de cette zone <sup>89</sup>. » Que ce système n'ait pas été seulement le système dominant mais qu'il ait été un système de transition est extrêmement important.

Le fermage en travail, comme forme de prestation de travail, existait antérieurement à la transformation de la masse des paysans *squatters* en fermiers en travail. Toutefois, par des aspects essentiels, le nouveau

---

<sup>88</sup> N. HURWITZ, *Agriculture in Natal 1860-1950*, Natal Regional Survey, O.U.P., Oxford, 1957, p. 29.

<sup>89</sup> J.M. TINLEY, *The Native Labour Problem of South Africa*, University of North Carolina, Chapel Hill, 1942, p. 97.

Le système différait fondamentalement de celui de la période passée. Le fermage en travail était né à une époque où la terre était abondante, où l'agriculture était entièrement précapitaliste, où la production, limitée, n'était pas orientée vers le marché. Dans ce contexte, le fermage en travail se caractérisait par une prestation en travail gratuit (c'est-à-dire sans aucun salaire), fournie tout au long de l'année à raison de deux jours par semaine. De fait, le fermier était comme un serf, totalement attaché à la terre, et il devait posséder et utiliser ses propres outils et son bétail pour travailler les terres du propriétaire, par exemple lors des labours. En échange de cette rente fournie purement en travail, le fermier recevait des droits de culture et de pâturage.

Cette forme particulière de fermage en travail, qui évoque la « corvée » féodale, était en voie de disparition dans les années vingt. À cette époque, la plupart des fermiers en travail étaient embauchés par contrat pour une période précise (habituellement de trois à quatre [145] mois) et étaient libres de s'arranger par eux-mêmes en dehors de cette période. En d'autres termes, la servitude continue tout au long de l'année n'avait plus cours. De plus, au lieu que le paysan soit obligé de travailler les terres du propriétaire avec ses propres outils ou ses bœufs, etc. (ses moyens de travail), à partir des années vingt c'est souvent l'inverse qui se pratiquait. Les outils du propriétaire (instruments agraires, bœufs, tracteurs) servaient non seulement à cultiver ses propres terres, mais également, dans la majorité des cas, les parcelles des fermiers <sup>90</sup>. Comme nous le verrons plus loin, ces transformations devaient avoir des conséquences majeures sur la nature même du système de fermage en travail.

---

<sup>90</sup> Voir S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 34 ; et TINLEY, *op. cit.*, p. 52, sur l'évolution des rapports sociaux et idéologiques engendrée par l'évolution de la servitude.

*La nature capitaliste de l'agriculture  
sud-africaine au XX<sup>e</sup> siècle*

[Retour à la table des matières](#)

Après avoir ainsi établi que le système de fermage en travail était la forme dominante d'utilisation de la main-d'œuvre agricole, reste une question primordiale. Qu'est-ce qui justifie que nous ayons jusqu'ici parlé de l'agriculture comme étant fondamentalement capitaliste ? En tant que forme de rente en travail, le fermage en travail n'est-il pas un rapport de production précapitaliste ? Jusqu'à présent, je ne me suis référé qu'à la nature « commerciale » de l'agriculture. Bien évidemment, on ne peut sur cette base la caractériser comme capitaliste ou précapitaliste. La principale caractéristique d'un mode de production renvoie non pas à la manière selon laquelle les produits sont échangés, mais à celle selon laquelle ils sont produits et à la forme d'appropriation du surtravail incorporé dans ces produits. En d'autres termes, elle doit renvoyer à l'articulation entre les rapports de production et les forces productives, les premiers dominant le mode de structuration des secondes.

Répondre à cette question exige une certaine rigueur théorique. On ne peut se contenter de « comparaisons empiriques », confrontant un certain nombre de « facteurs empiriquement semblables ». Par exemple, il est incorrect de comparer un élément (le système de fermage en travail) à un autre (les prestations en travail ou les corvées) appartenant au féodalisme en Europe ; ou de souligner le seul « fait » que des restrictions politiques sont imposées aux producteurs directs [146] tant dans la campagne sud-africaine que dans les manoirs féodaux. Ces « éléments » n'existent pas de façon isolée et ne peuvent être manipulés à volonté. Leur combinaison structurelle peut faire que des éléments apparemment semblables remplissent des fonctions fondamentalement distinctes dans deux situations différentes. Si bien que, pour résoudre la question, une mise au point théorique est indispensable.

Cela dit, il est encore plus important de comprendre qu'il y a une nette différence entre un objet théorique et un objet concret. On ne peut à cet égard spécifier une combinaison structurelle, puis l'identifier de la même manière dans la formation sociale concrète. Un mode de

production n'« existe » dans sa pureté théorique dans aucune formation sociale. « Un mode de production ne se reproduit pas et n'existe pas en tant que tel, ne peut donc pas non plus être historiquement périodisé comme tel <sup>91</sup>. » Cela reste valable pour l'étude de situations transitoires, ou de formations sociales/modes de production où la domination d'un mode de production est récente. Les principales caractéristiques d'un mode de production nouvellement dominant n'apparaissent pas immédiatement dans leur forme la plus pure. Les observations de Lénine sur le développement du capitalisme dans la campagne russe sont valables ici :

« L'économie capitaliste ne pouvait surgir d'emblée, ni la corvée disparaître d'un seul coup. Le seul système économique possible était donc un système de transition, réunissant à la fois les traits de la corvée et du système capitaliste. [...] Enfin, il faut noter que parfois le système des prestations de travail se transforme en système capitaliste et se confond avec ce dernier, au point qu'il devient presque impossible de les séparer et de les distinguer l'un de l'autre <sup>92</sup> »

Si nous partons sur des bases théoriques correctes, il est possible, malgré « la combinaison et la fusion des traits caractéristiques », de démêler suffisamment l'écheveau des rapports pour déterminer le mode de production dominant. C'est la question de l'appropriation du surplus qui est ici essentielle : « Les différentes formes économiques revêtues par la société, l'esclavage, par exemple, et le salariat, ne se distinguent que par le mode dont ce surtravail est imposé et extorqué au producteur immédiat, au travailleur <sup>93</sup> » De plus, c'est la [147] « forme économique spécifique dans laquelle du surtravail non payé est extorqué au producteur direct [qui] détermine le rapport de dépendance. [...] C'est toujours dans le rapport *immédiat* entre le *propriétaire des moyens de production* et le *producteur direct* [...] qu'il faut chercher le secret le plus profond, le fondement caché de tout l'édifice social <sup>94</sup> ».

---

<sup>91</sup> POULANTZAS, *op. cit.*, p. 26.

<sup>92</sup> LÉNINE, *Œuvres complètes*, t. 3 : *Le Développement du capitalisme en Russie*, Ed. sociales, Paris, 1969, p. 200 et 204.

<sup>93</sup> Karl MARX, *Le Capital*, vol. 1, Ed. sociales, Paris, 1967, p. 214-215.

<sup>94</sup> Karl MARX, *op. cit.*, vol. 3, Ed. sociales, Paris, 1968, p. 172 (je souligne).

L'appropriation du surtravail met en cause trois éléments : les propriétaires, les moyens de production, les producteurs directs. Comme des travaux théoriques récents l'ont souligné <sup>95</sup>, elle implique en réalité deux relations :

1. *Une relation de propriété* entre le non-travailleur (le propriétaire) et l'objet et les moyens de travail. Cette relation concerne la propriété et détermine *l'appropriation du surtravail* par les propriétaires dans n'importe quel mode de production. Il s'agit donc de la principale relation qui détermine la classe dominante et la classe exploitée. Elle renvoie à la division du travail social en travail nécessaire et surtravail. Du point de vue du producteur direct, elle renvoie à sa relation aux moyens de sa propre reproduction, c'est-à-dire à sa séparation/non-séparation de la production de ses propres moyens de subsistance.
2. *Une relation d'appropriation réelle* (possession) entre les producteurs directs et l'objet et les moyens de travail. Cette relation renvoie au rapport de possession existant entre le producteur direct et les moyens et l'objet de travail. Elle renvoie à l'« union » entre ces deux aspects et détermine donc la capacité des producteurs directs à mettre en œuvre les moyens de production. Dans la mesure où elle renvoie à la possession/séparation du producteur direct des moyens de production/travail, elle a trait à l'organisation du procès de travail dans tout mode de production. C'est une relation qui détermine toujours les « forces productives » de ce mode de production, et qui, dans la mesure où elle est toujours structurée en dominance par la relation de propriété, assure l'existence/maintien de la forme spécifique de surtravail propre à ce mode de production.

---

<sup>95</sup> Louis ALTHUSSER, Étienne BALIBAR et Roger ESTABLET, *Lire le Capital*, t. 2, Maspero, Paris, 1965 ; B. HINDESS et P. HIRST, *Pre-Capitalist Modes of Production*, Routledge & Kegan Paul, Londres, 1975 ; N. POULANTZAS, *op. cit.* La formulation que j'utilise s'appuie sur une combinaison des deux derniers.

La combinaison de ces deux relations a les implications suivantes [148] pour notre problème. Dans le M.P.C., la relation de propriété signifie que le capital (en tant que rapport social de production) est propriétaire de tous les moyens de production, y compris la force de travail achetée. La force de travail est une marchandise comme toutes les autres en système capitaliste, elle peut donc se vendre et s'acheter à travers la forme du salaire. Si bien que, lorsque le capitaliste « se met [...] à consommer la marchandise qu'il a achetée, la force de travail [...], il fait consommer les moyens de production par le travail. [...] Le produit est la propriété du capitaliste et non du producteur direct, du travailleur. [...] En achetant la force de travail, le capitaliste a incorporé le travail comme ferment de vie aux éléments passifs du produit. [...] Le procès de travail est une opération entre choses qu'il a achetées, qui lui appartiennent. Le produit de cette opération lui appartient donc au même titre que le produit de la fermentation dans son cellier <sup>96</sup> ».

La forme d'exploitation qui correspond donc à cette relation de propriété n'est pas l'appropriation directe du surtravail sous la forme immédiate d'une rente en travail ou sous la forme palpable d'une rente en nature (ou en argent)... En système capitaliste, « l'extraction du surtravail est donc faite ici non pas directement, mais par le biais du travail incorporé dans la marchandise, c'est-à-dire par la création et l'accaparement de la *plus-value* <sup>97</sup> ».

Cette différence dans la forme d'extraction du surplus entre le mode de production féodal (M.P.F.) et le M.P.C. est fondamentale. Dans le premier cas, la production n'appartient pas automatiquement, par le fait de la relation de propriété, au non-travailleur. Le propriétaire foncier n'est pas « propriétaire » de la force de travail du paysan. Il n'est donc pas automatiquement « propriétaire » des produits de ce temps de travail. Le surtravail est donc directement « donné » au propriétaire (c'est-à-dire extorqué politiquement) sous forme de rente. Dans le M.P.F., la production du travail nécessaire et du surtravail ne constitue pas un processus indissociable, comme dans la production capitaliste. Surtravail et travail nécessaires sont séparés dans l'espace et dans le temps. « Toutes les formes de prestations en travail, de rentes en nature et de rentes en argent relevant de la rente féodale créent une forme

---

<sup>96</sup> MARX, *op. cit.*, vol. 1, pp. 186-187.

<sup>97</sup> POULANTZAS, *op. cit.*, p. 22.

spécifique de séparation entre travail nécessaire et surtravail. Dans le cas de la rente en travail, il y a séparation matérielle directe entre le travail destiné à la reproduction [149] du travailleur, travail effectué sur les terres qu'il loue, et le travail destiné à la production du surproduit (rente) pour le propriétaire sur le domaine de ce dernier. Dans le cas d'une rente en argent ou en nature, le surtravail est quantifiable et représente une partie mesurable du produit total. Dans le système de rente féodale, le rapport du surtravail au travail nécessaire est un rapport de séparation directe à différents niveaux (heures de travail, boisseaux de grain, sommes d'argent). Le surtravail (le surproduit) apparaît comme une *déduction* du temps de travail (du produit) du travailleur — alors que, dans un système salarial, le salaire apparaît comme une *compensation* pour le travail effectué <sup>98</sup>. »

Cette séparation du travail nécessaire et du surtravail a des conséquences très importantes du point de vue de la place du producteur direct dans la relation de propriété. Dans la mesure même où il possède sa parcelle de terre (non-séparation), « le producteur direct possède effectivement les moyens de reproduction de sa propre force de travail <sup>99</sup> ». Par contre, dans le M.P.C. le producteur direct est séparé des moyens de production. Non seulement il n'est pas propriétaire des moyens/instruments de sa propre reproduction, mais il ne les contrôle pas non plus. Si bien qu'il est tenu de vendre sa force de travail, comme une marchandise, pour subsister. Dans le M.P.F., sa reproduction dépend presque entièrement de (est donc approximativement équivalente à) la part qu'il conserve (c'est-à-dire qu'il déduit) des produits de son propre travail réalisé avec ses propres outils/ moyens de production. Dans le M.P.C, sa reproduction dépend presque entièrement de (est donc approximativement équivalente à) la part de valeur qu'il a créée en utilisant les instruments/moyens de production du capitaliste et qu'il reçoit de celui-ci en compensation de la vente de sa force de travail (c'est-à-dire son salaire). La source et la place de sa reproduction/subsistance sont radicalement différentes dans les deux modes de production.

La relation d'appropriation réelle renvoie au rapport entre le producteur direct et les moyens et l'objet de travail. Elle suppose une

---

<sup>98</sup> HINDESS et HIRST, *op. cit.*, p. 245.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 189.

théorie non techniciste des forces productives comme rapport social de production, articulé aux rapports sociaux de propriété et dominé par eux. Avec la domination de la relation de propriété dans le M.P.C. « le procès de travail est tel [...] que le travailleur individuel [150] ne met pas en œuvre les moyens de production de la société <sup>100</sup> ». Sa fonction est de ne rien posséder que sa force de travail et de l'offrir en vente au capitaliste. Par sa séparation des objets/moyens de travail, par la vente de sa force de travail, il met ce travail concret directement sous le contrôle et sous la direction du capitaliste. Dans la mesure où le capitaliste organise, dirige et contrôle le producteur direct et les moyens de travail avec une plus grande efficacité, il lui est possible d'augmenter la productivité de ce travail et donc d'augmenter le taux de plus-value. C'est précisément la séparation du producteur direct de la propriété des moyens de production, et donc des moyens de sa propre reproduction (la « soumission formelle » du producteur direct au capital), qui permet la séparation du producteur direct de ses propres moyens de travail (moyens artisanaux...) et donc sa « soumission réelle » au capital, qui, en d'autres termes, permet sa soumission à la machine et à l'organisation du travail qui lui correspond. C'est cela qui permet la tendance à l'accroissement de la productivité du travail et forme la base de la production élargie de plus-value relative, et donc de la reproduction élargie du capital dans le M.P.C.

Dans le M.P.F., c'est le fait que le paysan détient sa parcelle de terre (forme spécifique prise dans ce mode de production par la séparation de la relation de propriété) et l'union du producteur direct avec les moyens de travail (c'est-à-dire sa possibilité de mettre en œuvre sur cette terre ses propres moyens de travail) qui permettent la déduction du surproduit/surtravail (c'est-à-dire son appropriation comme rente féodale). La possibilité pour le fermier de mettre en œuvre les moyens de travail ne signifierait rien s'il ne possédait pas la terre et ses produits. Le surtravail ne pourrait alors prendre la *forme d'une rente* (il ne s'agirait donc pas d'un mode de production féodal). Mais, sans la possibilité qu'il a de mettre en œuvre les moyens de travail, l'existence/maintien du système de la *rente déductible* ne seraient pas possibles. L'unité du producteur direct avec les moyens de travail est inhérente à la forme d'exploitation de ce mode de production. La rente

---

<sup>100</sup> ALTHUSSER, BALIBAR et ESTABLET, *op. cit.*, p. 208.

apparaît toujours comme une fonction directe de la possibilité qu'a le producteur direct de mettre en œuvre les moyens de travail, soit totalement sur la parcelle de terre qui lui a été allouée (rente en nature), soit deux jours par semaine sur les terres du propriétaire (rente en travail). Dans le dernier cas, il met en [151] œuvre ses propres moyens de travail (outils, bœufs, etc.) pour fournir cette rente en travail. Le fait que le propriétaire puisse dans ce cas avoir un certain rôle d'organisation, pendant le temps de la fourniture par le fermier de la rente en travail, ne modifie pas la nature fondamentale des relations d'appropriation réelle dans le M.P.F. Car « le développement des forces productives dans le M.P.F. [...] ne peut développer la productivité du travail du paysan que *dans les limites fixées par la production paysanne indépendante*. Dépasser ces limites implique un autre système de travail, une autre forme d'exploitation : le travail salarié <sup>101</sup> ».

Si l'on caractérise le M.P.C. et le M.P.F. en termes de relations d'appropriation réelle, c'est donc l'utilisation par le paysan de ses propres moyens de travail sur la terre du propriétaire qui est essentielle. C'est d'ailleurs elle que Lénine utilise comme critère pour distinguer « le système des *prestations de travail* et le système *capitaliste*. Le système des prestations de travail se définit ainsi : les paysans du voisinage viennent travailler la terre avec leur propre matériel. Ils peuvent être rétribués sous diverses formes. [...] Mais cette variété de formes ne change rien à la nature du système. [...] Avec le système capitaliste, le propriétaire embauche des ouvriers [...] qui travaillent sa terre avec du matériel lui appartenant <sup>102</sup> ».

C'est l'importance qu'il accordait à ces *traits distinctifs essentiels* des relations d'appropriation réelle dans les deux modes de production qui lui permet d'identifier une relation capitaliste d'appropriation réelle là où les apparences semblaient suggérer exactement l'inverse. Par là, il établit une distinction claire entre la prestation en travail capitaliste et la prestation en travail féodale.

« Les prestations [en travail] existant actuellement doivent être divisées en deux groupes : d'une part, les prestations qui ne peuvent être fournies que par un paysan qui possède une exploitation, des bêtes de travail et du

---

<sup>101</sup> HINDESS et HIRST, *op. cit.*, p. 246.

<sup>102</sup> LÉNINE, *op. cit.*, p. 201.

matériel [...] et, d'autre part, les prestations qui peuvent être fournies tout aussi bien par un prolétaire rural dépourvu de tout matériel. [...] Il est évident que, pour l'exploitation du paysan comme pour celle du propriétaire foncier, les prestations ont un sens opposé selon qu'elles appartiennent au premier ou au second de ces groupes ; celles du deuxième groupe constituent une transition directe vers le capitalisme avec lequel elles ont tendance à fusionner par une série de graduations tout à fait insaisissables. Ordinairement, nos publications [152] traitent des prestations en général, sans faire cette distinction. Le fait que le centre de gravité se déplace du premier au second groupe a pourtant une importance considérable dans le processus de remplacement des prestations par le capitalisme. [...] Bien que le gros de la main-d'œuvre soit recruté suivant le système de prestations, il est indubitable que, dans ces domaines, c'est le capitalisme qui prédomine et qu'en fait les "paysans du voisinage" se transforment en ouvriers agricoles (on peut les rapprocher des "journaliers contractuels" que l'on trouve en Allemagne). Comme nos paysans, en effet, ces journaliers possèdent de la terre et ne s'embauchent que pour une partie de l'année <sup>103</sup>. »

Nous sommes maintenant en mesure de comprendre pourquoi l'agriculture sud-africaine (hors des zones de réserve) était, dès la deuxième décennie du XX<sup>e</sup> siècle, dominée par le M.P.C. Je tiens à souligner à nouveau que cette transformation s'est effectuée à la fois à travers une rupture politique claire — l'intervention directe de l'État contre les paysans *squatters* pour les transformer en fermiers en travail — et à travers « une série de graduations tout à fait insaisissables » qui modifièrent de l'intérieur le système du fermage en travail.

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, pp. 213-214.

Puisque ce sont les relations de propriété qui sont dominantes dans l'articulation d'un mode de production, nous commencerons par étudier le problème sous l'angle de la forme dominante d'appropriation du surtravail <sup>104</sup>. L'exploitation dans l'agriculture au début du XX<sup>e</sup> siècle se faisait par le biais de la production généralisée de marchandises agricoles, essentiellement pour le marché intérieur mais aussi pour l'exportation, et par l'appropriation de la plus-value qu'elles contenaient. En d'autres termes, le surtravail était approprié *indirectement* par le biais de la vente de la force de travail comme marchandise. La prédominance de la forme salariale dans ce secteur de la production montre bien que tel était généralement le cas, au moins dans les années vingt. Si, pour établir le salaire total reçu, on ajoute la rémunération en argent (salaires monétaires) et le produit reçu (salaires en

---

<sup>104</sup> Il est dans une certaine mesure illégitime de procéder comme je vais le faire, à savoir de prendre séparément chaque relation et d'examiner si, ainsi, elle est ou non « capitaliste ». Je ne le ferai que dans un souci de clarté. Il est toutefois très important d'avoir en tête qu'il s'agit là d'un exercice artificiel. Un mode de production est une *combinaison structurée* de ces deux relations, combinaison dans laquelle la relation de propriété est toujours dominante.

[153]

**Tableau 1. — Salaires agricoles 1928-1929**  
**(par adulte masculin, par année de 300 jours de travail) \***

Région	Argent		Produit		Terres		Pâturages		Produit total		Total <i>en £</i>
	<i>En £</i>	%	<i>En %</i>								
Chicory (Alexandrie)	7,2	46,8	6,2	40,2	1,0	6,5	1,0	9,5	87,0	15,4	
Pietersburg	6,9	41,8	5,1	30,9	2,6	16,1	1,9	11,2	72,0	16,5	
Highveld N. Zoutpansberg	8,2	43,4	5,7	30,2	0,5	2,6	4,5	23,8	73,6	18,9	
Mais (N.E. ELO)	5,8	27,8	3,3	16,2	4,9	23,8	6,7	32,2	44,0	20,7	
Tabac (Transvaal)	15,7	62,1	6,9	27,3	2,7			10,6	89,4	25,3	
Potchofstroom	18,0	60,2	10,7	35,8	1,2			4,0	96,0	29,9	
Mais (Ouest-Transvaal)	11,2	43,6	5,0	19,4	6,8	26,5	2,7	10,5	63,0	25,7	
Pâtures (Ouest-Transvaal)	10,6	48,6	4,8	22,0	1,8	8,3	4,6	21,1	70,6	21,8	
Moyenne	11,0	45,3	4,9	20,1	5,1	21,0	3,3	13,6	65,4	24,3	
Blé (Malmesbury) **	19,1	44,2	24,1	55,8	—	—		—	100,0	43,2	
Blé (Caledon/Bredarscorp)	26,1	46,0	30,6	54,0	—	—		—	100,0	56,7	

\* Source : Dr C. H. NEVELING, 1931. Ce tableau ne concerne qu'un échantillon des districts agricoles. \*\* Ouvriers de couleur uniquement ; chiffres pour 1929-1930.

[154]

nature) — et, de notre point de vue, que la forme salariale revête l'aspect « argent » ou « nature » n'a aucune importance —, alors la dépendance générale de la production agricole sur le travail salarié devient évidente.

Le tableau 1 présente l'ensemble des salaires versés sur une année par les propriétaires fonciers. Il montre bien que le travail salarié était la forme prédominante d'utilisation de la main-d'œuvre dans le secteur agricole pris dans son ensemble, que les salaires aient été versés à des fermiers en travail ou à des ouvriers agricoles salariés à temps partiel ou complet. Pour l'agriculture dans son ensemble, la rente ne peut donc pas être la forme dominante d'appropriation du surtravail. Cette appropriation ne peut que prendre la forme d'une plus-value incorporée dans les marchandises.

Cela ne prouve évidemment pas que le système de fermage en travail n'est pas avant tout une forme de rente en travail directe, même si cela devient, dans ces conditions, très peu vraisemblable. Il serait surprenant que la forme salariale ait dominé dans toute l'agriculture ; de même, l'extension du salariat dans le cadre du système de fermage en travail s'est faite inégalement, comme en témoigne l'existence de zones dans lesquelles, sans aucun doute possible, le système conservait la forme d'une prestation gratuite en travail en échange de droits à la culture et à l'élevage. Il est néanmoins certain que, dans les zones agricoles importantes et dans la plupart des régions, la prestation gratuite en travail était tombée en désuétude. Dans quelques rares régions n'existaient pas de salaires en nature, et dans certaines régions seuls existaient les salaires en argent. La Native Economic Commission (1932) déclare que « de la nourriture est généralement fournie aux membres de la famille des paysans les jours où ils travaillent pour le propriétaire. Il y a cependant des exceptions, surtout dans le Nord du Transvaal. [...] La quantité de nourriture donnée est [...] généralement supérieure aux besoins de consommation permettant l'achat d'autres produits alimentaires indispensables. Des salaires en argent sont parfois versés pendant la période du contrat <sup>105</sup>... ».

Une étude sur les salaires agricoles réalisée en 1930 par le ministère de l'Agriculture met, elle aussi, en évidence le déclin de la prestation

---

<sup>105</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 52.

gratuite en travail. Dans quelques régions isolées du pays, on ne verse pas de salaires en argent et les indigènes bénéficient [155] seulement, en échange de leurs services, de droits d'occupation, de produits ou d'animaux. Dans la majeure partie du pays, cependant, les travailleurs agricoles sont payés à la fois en argent et en nature <sup>106</sup>. Le Native Farm Labour Committee constatait de nouveau en 1938 que, « pendant le temps de service, de la nourriture est en général fournie quotidiennement aux membres de la famille qui travaillent effectivement <sup>107</sup> ». En 1938, c'est seulement dans certaines zones du Transvaal et du Natal que le versement de salaires en argent était peu pratiqué pendant la « période de service » fixée par contrat.

La prédominance de la forme salariale dans le système de fermage en travail apparaît clairement dans le recueil de statistiques réunies par le ministère de l'Agriculture pour la Native Economic Commission (cf. tableau 2).

C'est seulement dans le Nord du Transvaal que la plus grande partie du temps de travail n'était pas rémunérée en salaires (en argent ou en nature). C'est seulement aussi dans cette région que les paysans ne passaient pas la majeure partie de leur temps de travail au service direct du propriétaire, ce qui montre que la base de leurs moyens de reproduction était dans leurs propres parcelles de terres. Mais, pour la majorité des paysans, de loin la plus grande part du temps de travail était consacrée à travailler directement pour le propriétaire en échange d'un salaire (en liquide ou en nature).

Le tableau 3 montre clairement que, dans tous les cas (exception faite une fois encore du Nord du Transvaal), plus de 59% du revenu total de la famille du fermier en travail proviennent du travail salarié (rémunéré en nature ou en argent). De plus, il ne faut pas oublier que ces chiffres sont en partie faussés : la valeur de la terre et des pâturages est calculée sur la base de leur valeur pour le propriétaire foncier. Ces « salaires sont en fait, à cause des bas rendements de l'agriculture pratiquée par les indigènes, bien inférieurs pour eux à leur valeur telle qu'elle est estimée par le propriétaire <sup>108</sup> ». Dans les régions où la valeur

<sup>106</sup> J. C. NEETHLING et C. H. NEVELING, « Wages of Natives on Farms », *Farming in South Africa*, IV, 54, 1930, p. 255.

<sup>107</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 12.

<sup>108</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 202.

des terres est élevée et en augmentation, il y aura donc un écart de plus en plus grand entre la valeur de la terre pour le propriétaire et le revenu que le fermier en tire. Il est possible que, sur le papier, les gains en valeur

[156]

**Tableau 2.**  
**Travail familial et répartition annuelle du temps de travail**  
**(fermiers en travail) (unité = mois par travailleur)**

	Ouest- transvaal	Nord- Transvaal	Ouest- Orange	Frontière Cap	Natal- Transkei
A) Période d'absence des terres	0,36	2,68	0,22	0,06	0,63
Période de non-travail sur les terres	3,12	10,32	3,67	4,36	14,08
Période totale non travaillée	3,48	13,00	3,89	4,42	14,71
B) Période de travail effectuée contre des avantages (terres-pâturages)	8,48	5,29	0,83	0,48	0,10
Période effectuée contre de l'argent ou des biens en nature	12,58	1,88	23,81	20,78	22,72
Période totale de travail	21,06	7,18	24,64	21,26	22,82
C) Pourcentage de temps travaillé pour de l'argent ou des biens en nature	59,5 %	26,1%	96,6%	97,7%	99,5%
D) Période totale travaillée en pourcentage par rapport à l'ensemble de la période de travail possible	85,8%	35,6%	86,4%	82,2%	59,5%

Source. Statistiques réunies par le ministère de l'Agriculture, Bureau de l'économie et de la commercialisation, annexe 24-LX, Native Economic Commission, 1932, p. 319.

[157]

**Tableau 3.**  
**Salaire total (a) par famille et par an (fermiers en travail)**

	Ovest-transvaal		Nord-Transvaal		Ovest-Orange		Frontière Cap		Frontière Natal-Transkei	
	en £	%	en £	%	en £	%	en £	%	en £	%
Argent	7,49	16,77	2,62	19,48	15,12	27,69	14,47	32,42	27,03	54,35
Nourriture	16,67	37,33	2,94	21,86	20,83	38,14	13,51	30,26	7,39	14,86
Bétail ou denrées	0,98	2,19	0,26	1,93	0,24	0,41	—	—	0,70	1,41
Autres avantages (b)	<u>1,21</u>	<u>2,71</u>	<u>0,68</u>	<u>5,06</u>	<u>2,99</u>	<u>5,47</u>	<u>3,37</u>	<u>7,55</u>	<u>0,60</u>	<u>1,21</u>
Salaire total en argent et en nature	26,35	59,00	6,50	48,53	39,18	71,71	31,35	70,23	35,72	71,83
Terres	12,37	28,82	2,04	15,17	6,36	11,66	4,87	10,91	7,37	14,82
Pâtures	<u>5,44</u>	<u>12,18</u>	<u>4,91</u>	<u>36,50</u>	<u>9,08</u>	<u>16,63</u>	<u>8,42</u>	<u>18,86</u>	<u>6,64</u>	<u>13,35</u>
Total	44,66	100	13,45	100	54,62	100	44,64	100	49,73	100

Source : Identique à celle du précédent tableau.

a) Salaire provenant uniquement de l'exploitation agricole. Le salaire indiqué ici ne représente donc pas le revenu total dans la mesure où des membres de la famille peuvent travailler ailleurs ou compléter le revenu agricole en exerçant chez eux une activité rémunératrice.

b) Autres éléments tels que les vêtements, le tabac, le bois de chauffage, etc.

[158]

aient augmenté ; dans la réalité, cependant, il est fort possible qu'ils aient décliné.

La seule conclusion que l'on puisse tirer de ces données est que la forme salariale était devenue dominante même à l'intérieur du système de fermage en travail dans la plus grande partie des régions agricoles, bien qu'il y eût encore des régions où le fermage restait très proche du système féodal de rente en travail (par exemple le Nord du Transvaal). En général donc, le surtravail était extorqué au paysan non pas sous la forme d'une rente féodale directe (c'est-à-dire une rente en travail en échange de terres), mais indirectement, à travers l'appropriation de la plus-value incorporée dans les marchandises agricoles qu'il produisait.

La prestation en travail effectuée deux jours par semaine asservissait totalement le fermier au propriétaire foncier tout au long de l'année et l'empêchait de vendre sa force de travail ; la transformation de cette prestation, effectuée maintenant pendant une période de temps continue, par exemple trois mois, facilita également l'extension du salariat. Dans le premier cas, la vente de la force de travail, à supposer même qu'elle ait été possible, ne pouvait être qu'une forme subordonnée utilisée périodiquement pour compléter la production du fermier. Dans le second cas, c'est au contraire la production du fermier sur sa parcelle de terre qui devient un complément du travail salarié, qui tend à s'étendre. Car, dans ce dernier cas, le fermier est « libre » (à la fin de son contrat) de vendre sa force de travail soit à un propriétaire pour le reste de l'année, soit à d'autres propriétaires fonciers, soit en émigrant vers les villes à la recherche d'un travail.

Une autre question concerne les effets de la relation de propriété caractéristique du M.P.C. sur le producteur direct, séparé de ses moyens de reproduction et contraint de dépendre en permanence de la vente de sa force de travail pour assurer sa subsistance. La généralisation et l'importance des salaires qui lui étaient versés montrent à l'évidence que ce n'est pas le travail du paysan sur la parcelle de terre qui lui était allouée qui assurait la reproduction de sa force de travail. D'autres données confirment que la terre qui lui était concédée par le propriétaire ne lui permettait pas de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. « Il n'a pas assez de terres pour pourvoir à ses besoins en nourriture et à ceux de sa famille, et il est assurément très rare, là où il arrive à

satisfaire à peu près ces besoins et à posséder un peu de bétail, qu'il en ait assez pour produire [159] un surplus. [...] Pour la grande majorité des fermiers en travail, il n'en est pas question <sup>109</sup>. » Ainsi l'existence de parcelles distinctes allouées aux fermiers en travail ne servait plus, comme dans le M.P.F., à séparer dans le temps et dans l'espace le travail nécessaire du surtravail. Le fermier, dans le cas qui nous concerne, est suffisamment (mais pas totalement) séparé des moyens de sa reproduction pour dépendre de façon décisive de la vente de sa force de travail. Le surtravail extrait, bien que cela puisse sembler paradoxal, n'était pas, en substance, « déductible de la production du travailleur » sous forme de rente. Dans le cadre du système de fermage en travail étudié ici, le surtravail n'était pas, dans son essence, une forme féodale de rente en travail ; il s'agissait d'une appropriation indirecte de plus-value.

Si l'on tient compte de la relation d'appropriation réelle, le fait que le fermage en travail ait cessé d'être un rapport précapitaliste ressort clairement si l'on se rapporte aux distinctions faites par Lénine et citées plus haut. Nous avons déjà indiqué que, dans la période considérée, le fermier en travail ne remplissait pas sa prestation en travail avec ses propres moyens de travail (instruments agraires, bœufs, etc.). L'union entre le producteur direct et les moyens de travail avait été rompue. Le producteur ne pouvait plus mettre en œuvre ses moyens de travail car il en était séparé. Ils appartenaient au propriétaire foncier capitaliste et le producteur direct les utilisait obligatoirement sous le contrôle de celui-ci. La nature du procès de travail était clairement capitaliste, indépendamment du faible degré de développement des forces productives. Nous ne pouvons *ici* qu'être d'accord avec Lénine : dans ces conditions, la nature de la prestation en travail est sans aucun doute capitaliste. Le développement des forces productives n'était pas contenu dans « les limites fixées par la production paysanne indépendante », car les producteurs directs se trouvaient sous le contrôle organisationnel *direct* du propriétaire capitaliste (ou de son représentant) et étaient *directement* soumis aux moyens et à l'objet du travail du propriétaire foncier. Cela ne veut, bien sûr, pas dire que le système de fermage en travail n'imposait pas de limites au développement des forces productives ; il le faisait même

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 186.

incontestablement, comme nous le verrons plus loin. La prestation en travail du fermier représentait donc, même si elle était en apparence précapitaliste, une transition [160] vers une forme capitaliste d'organisation du travail. Indépendamment donc de « l'acquisition de main-d'œuvre sur la base de la prestation en travail, il ne fait aucun doute que le système capitaliste prédominait et que les fermiers en travail devenaient au fond des ouvriers agricoles » (pour paraphraser Lénine).

De plus, le renversement de la relation propre au M.P.F. entre le producteur direct et les moyens et objet de travail, renversement résultant de ce que le propriétaire foncier utilisait ses propres moyens de production pour cultiver les parcelles des paysans — pratique courante dans de nombreuses exploitations —, interdit de voir dans la prestation en travail une forme appropriée des forces productives permettant la production d'une rente féodale. Dans ces conditions, le fermier ne « possède » même pas son propre procès de travail sur sa parcelle, et encore moins sur la terre du propriétaire. Il dépend des forces de production capitalistes, y compris sur son « propre » domaine. En tant que producteur, il a perdu son autonomie et sa capacité à « contrôler les conditions de sa reproduction comme producteur indépendant <sup>110</sup> ». C'est pour cette raison qu'il me semble correct d'affirmer que dans de tels cas, à savoir lorsque le propriétaire foncier utilise ses propres moyens de travail sur les parcelles de terre des fermiers en travail (c'est-à-dire dans les cas où le fermier est absolument séparé de ces moyens), les produits de ce procès de production qui reviennent au paysan au nom de son « droit » à cette parcelle de terre constituent simplement des salaires en nature, mais qui revêtent une forme spéciale. Car, au lieu de donner au fermier, en compensation de sa force de travail, une certaine quantité de produit (par exemple 10 sacs de maïs), le propriétaire lui accorde un droit nominal, pour une période donnée, sur une parcelle de terre où, avec exactement les mêmes moyens que sur le reste de l'exploitation, l'association des moyens de production capitalistes et du producteur direct aboutit à la production de cette même quantité de produit (les 10 sacs de maïs). Au lieu de le payer directement avec 10 sacs de maïs, le propriétaire foncier l'autorise, pendant la durée du contrat, à utiliser comme « sienne » une

---

<sup>110</sup> HINDESS et HIRST, *op. cit.*, p. 248.

parcelle de terre qui équivaut à ces 10 sacs. Ainsi, dans ce cas extrême, on peut mettre en doute qu'il s'agisse d'une rente en travail fournie en échange de terres ; il semble plutôt que le propriétaire foncier paie au fermier, sous une forme particulière, un salaire en nature <sup>111</sup>.

[161]

Et c'est en fait ce qu'affirmaient implicitement les études du ministère de l'Agriculture sur les salaires des fermiers en travail : « La valeur des terres concédées a été calculée en fonction de la valeur de la production agricole totale de ces terres. Dans les zones agricoles, par exemple la ceinture du maïs, c'est le propriétaire qui laboure, plante, herse et souvent aussi cultive la terre du paysan, la récolte et le battage étant seuls laissés au fermier et à sa famille. Pour déterminer le coût réel pour le propriétaire, la valeur du travail de production du paysan était donc déduite de la valeur de la production. Toutefois, lorsque le propriétaire fournit seulement la terre et que le fermier doit fournir les autres facteurs de production, comme son travail, les outils agraires, les bœufs, etc., c'est seulement la valeur locative de la terre qui est perçue en échange de l'exploitation, c'est-à-dire que l'on considère que le fermier loue la terre, mais qu'au lieu de payer en argent il paie sous forme de prestation. Ce système est répandu dans les zones où l'exploitation est la plus extensive comme le Nord du Transvaal <sup>112</sup>. »

Il ne peut plus y avoir de doute sur la nature capitaliste de l'agriculture commerciale » en Afrique du Sud, tout du moins à partir de la deuxième décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Le système de fermage en travail, nous l'avons vu, n'était ni une forme précapitaliste d'appropriation du surtravail ni une forme précapitaliste des forces productives. Il nous reste cependant à expliquer pourquoi l'agriculture capitaliste s'est développée dans ce sens particulier ; pourquoi le M.P.C. prit concrètement, dans l'agriculture sud-africaine, cette forme particulière.

<sup>111</sup> Dans l'État d'Orange (districts du maïs), le propriétaire ne labourait pas seulement la terre du fermier en travail, mais fournissait aussi souvent les semences. Celles-ci étaient fournies avant que la terre du propriétaire soit labourée afin de « contenter » le travailleur et d'éviter qu'il s'en aille. On ne peut aucunement voir là une rente en travail (S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 18).

<sup>112</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 320.



*Aspects de la « voie » au capitalisme dans l'agriculture sud-africaine. Pourquoi le système de fermage en travail ?*

[Retour à la table des matières](#)

Essayer d'analyser le système de fermage en travail comme une variante du M.P.C. — et donc également la transition particulière qui instaura une agriculture capitaliste en Afrique du Sud —, ne signifie pas que nous y voyions une « perversion » du M.P.C. Il ne s'agit [162] pas d'expliquer une déviation empirique par rapport au M.P.C. « pur ». Un mode de production sous sa forme pure n'existe que dans la tête des idéalistes. Tout mode de production n'existe que dans les conditions économiques, politiques et idéologiques concrètes d'une formation sociale. Les concepts grâce auxquels on caractérise un mode de production ne spécifient pas ce que sont ces conditions concrètes. Ils n'expriment qu'un ensemble de relations nécessaires qui définissent ce mode de production — une combinaison spécifique de rapports de production et de forces productives. Les concepts spécifient la combinaison et l'articulation de ces relations en posant les conditions de leur existence nécessaires au fonctionnement et à la survie de ce mode de production. Les conditions concrètes diverses d'un mode de production dans des formations sociales différentes, c'est-à-dire les variantes de ce mode de production, ne sont donc pas « des déviations empiriques contingentes par rapport à la pureté du concept général de ce mode de production. Le concept d'un mode de production déterminé définit les variantes spécifiques qui sont possibles comme conséquence nécessaire de sa structure <sup>113</sup> ».

Le concept d'un mode de production n'assure pas des conditions de sa propre existence, de sa survie ou de sa transformation. Un mode de production ne peut assurer sa reproduction/transformation en lui-même et par lui-même. Celle-ci ne peut que résulter de luttes de classes spécifiques, intervenant précisément dans ces conditions concrètes. La lutte de classes dans les formations sociales est le seul terrain où peut se jouer l'existence/reproduction d'un mode de production.

En conséquence :

---

<sup>113</sup> HINDESS et HIRST, *op. cit.*, p. 12.

Bien que les variantes possibles d'un mode de production soient inscrites dans le concept général de ce mode de production, on ne peut déduire du concept général l'existence d'une variante spécifique de ce mode de production. L'existence de cette variante est toujours la conséquence de la lutte de classes.

Les transitions ou le changement de prédominance d'un mode à un autre ne résultent pas d'une nécessité donnée, interne à la structure d'un mode de production. Le mode de production « suivant » n'est pas contenu dans le « précédent » et il n'est pas produit par un mouvement interne à cette structure. Le prétendre serait nier le primat de la lutte de classes comme moteur de l'histoire. La transition [163] de la domination d'un mode à celle d'un autre, c'est-à-dire la « voie » spécifique qui sera suivie, ne peut résulter que d'une lutte de classes concrète.

Il n'y a donc pas de chemin unique pour passer, par exemple, d'une agriculture féodale à une agriculture capitaliste. De nombreuses « routes » peuvent être prises — sinon, comment le capitalisme aurait-il pu se développer de manières si différentes dans les agricultures anglaise, française, américaine, prussienne et russe ? — et la voie suivie dépend avant tout de la lutte de classes dans chaque formation sociale.

Si nous revenons à notre problème — pourquoi le système de fermage en travail domine-t-il l'agriculture même dans sa phase capitaliste en Afrique du Sud ? —, il est évident que nous ne pouvons le résoudre sans nous référer au processus de transition qui a déterminé la voie particulière qui fut prise. Savoir pourquoi une route a été suivie, celle de la transformation/conservation du système de fermage en travail, plutôt que, par exemple, celle d'une séparation complète du producteur direct de la terre, exige une analyse des conditions concrètes de la lutte des classes qui assurèrent la réussite de cette variante. S'il n'est évidemment pas possible d'entreprendre ici une telle analyse, je tenterai au moins de répondre à cette question en rappelant brièvement les traits les plus importants de l'agriculture du XIX<sup>e</sup> siècle qui affectèrent les conditions de la lutte de classes, et deux aspects très importants de cette lutte de classes elle-même.

Les conditions qui ont affecté les données de la lutte de classes et favorisé une voie plutôt qu'une autre étaient les suivantes : les gros centres miniers qui s'étaient rapidement développés après la découverte

de l'or et des diamants engendrèrent très vite de grandes possibilités pour la production de marchandises. La plupart des exploitations du XIX<sup>e</sup> siècle étaient très vastes et comportaient de grandes zones de terres incultes ou inutilisées. Bien qu'il existât déjà des débouchés pour une agriculture commerciale, l'environnement susceptible de permettre un véritable développement de l'agriculture n'était pas très favorable ; l'argent liquide était rare et la plupart des propriétaires n'avaient pas les moyens de mécaniser leur exploitation. Le paiement en nature était donc souvent la seule possibilité, tandis que, du fait du manque de machines agricoles, il était possible de mettre en œuvre un procès de travail fondé sur une spécialisation [164] et une compétence technique minimales et utilisant des paysans fournissant une prestation en travail sans susciter, à court terme, de contradictions fondamentales. L'existence d'une industrie des mines d'or en pleine expansion et versant des salaires en argent bien supérieurs à ceux qui pouvaient l'être dans le secteur agricole obligeait à trouver d'autres moyens que les hauts salaires monétaires pour assurer une offre suffisante de travailleurs agricoles. L'ensemble de ces conditions tendait à favoriser la transformation d'en haut des paysans qui fournissaient une prestation en travail en travailleurs agricoles du type fermier en travail.

Si l'on examine la réalité de la lutte de classes en se plaçant du point de vue des producteurs directs, c'est l'importance accordée à la terre par les paysans/travailleurs agricoles africains et leur refus d'y renoncer — même s'ils durent abandonner leurs droits collectifs ou individuels sur elle — qui apparaît primordiale dans la transformation de la prestation en travail existante en un système de ferme en travail capitaliste. C'est aussi ce facteur qui a déterminé la transformation des paysans *squatters* versant une rente féodale en fermiers en travail et leur refus de travailler sur les exploitations où l'on ne leur concédait pas de terres. La résistance était si forte que les propriétaires fonciers, même à la fin des années trente, se trouvaient dans l'impossibilité de se procurer des travailleurs agricoles s'ils ne leur accordaient pas des droits à la culture et à l'élevage. Les producteurs paysans indépendants et les nouveaux métayers préféraient affronter l'insécurité de la migration avec leur bétail plutôt que renoncer à leurs droits sur la terre, et les fermiers en travail désertaient en masse les régions dans lesquelles leurs droits à la culture et à l'élevage étaient menacés. À longue échéance, bien sûr, ils étaient voués à l'échec, mais la lutte qu'ils menèrent à la fin du XIX<sup>e</sup>

siècle pour conserver leurs moyens de production fut cependant assez puissante pour que se maintiennent certaines formes de fermage en travail.

L'autre aspect de cette lutte — du point de vue de l'autre classe principale à la campagne — fut cependant plus important encore dans la détermination de la voie qui allait être suivie. Il s'agit de l'existence d'une classe de propriétaires fonciers, dont la puissance reposait sur l'existence de vastes domaines agricoles féodaux où les paysans africains étaient très fortement soumis, politiquement et économiquement, à la classe possédante. Sur leurs domaines, les Boers avaient en général des droits politiques pratiquement illimités pour assurer leur domination. Comme cette classe de propriétaires fonciers [165] avait, de plus, l'appui massif du pouvoir d'État, la voie la plus probable, pour l'agriculture du moins, je le souligne, était la « voie prussienne ». Dans le cas prussien, c'est l'action du propriétaire foncier, qui se fit l'agent d'une transformation capitaliste, c'est-à-dire par en haut, que l'économie féodale des Junkers fut transformée en une agriculture capitaliste. Le soutien massif apporté par l'État à la classe des propriétaires fonciers servit à maintenir la soumission politique et économique des paysans à la classe des propriétaires, alors même que le domaine se transformait en une entreprise capitaliste. Le lien féodal fut transformé en rapport de production capitaliste, mais cette transformation se fit sur la base du système de dépendance bien enraciné qu'était la prestation en travail, et en maintenant nombre des formes légales de la propriété foncière féodale.

Sur cette base, et en l'absence d'une paysannerie aisée suffisamment forte pour mettre en cause le pouvoir des propriétaires féodaux — ce qui constitue en soi un aspect déterminant de la lutte de classes — on peut donc comprendre pourquoi c'est dans la « voie prussienne » que s'engagea l'agriculture <sup>114</sup>.

---

<sup>114</sup> Les deux autres voies possibles vers l'agriculture capitaliste sont la destruction par une révolution (ou par l'inexistence de domaines féodaux) et la transformation du paysan riche/petit propriétaire en agriculteur capitaliste ; ou bien la séparation totale des producteurs directs de la terre et leur remplacement par des fermiers capitalistes employant des ouvriers salariés et versant au propriétaire une rente foncière capitaliste.

L'agriculture féodale sud-africaine fut transformée (outre par le salariat) grâce à un appui massif de l'État, notamment par le maintien des contrôles politiques et légaux sur les travailleurs directs, contrôles qui semblaient avoir un caractère « féodal », mais qui dans la réalité n'avaient rien à voir avec l'extraction de la rente féodale. Plus important encore, l'agriculture se transforma en s'appuyant sur le système de fermage en travail. Pour le propriétaire foncier et pour le paysan africain (qu'il soit indépendant ou qu'il fournisse une prestation en travail), le poids relatif des deux aspects de la lutte de classes faisait de ce système une transition à la fois plus naturelle et plus facile. Naturelle car elle perpétuait certains aspects du système antérieur et donc semblait d'une certaine manière acceptable à chacun ; plus facile car elle impliquait un minimum de conflit entre le paysan et le propriétaire foncier. Tinley a donc raison d'affirmer (même s'il le fait pour de mauvaises raisons théoriques) que « le système de fermage en travail, qui convenait très bien aux conditions d'une agriculture européenne encore organisée sur la base d'unités d'exploitation [166] extensive autosuffisantes, n'impliquait aucune rupture radicale avec l'économie tribale primitive. [...] Dans les premiers temps, il n'y avait pas de salaire en argent, l'unité familiale indigène était préservée et la famille avait suffisamment de terres cultivables et de pâtures <sup>115</sup> ».

Expliquer l'apparition historique du système de fermage en travail ne signifie cependant pas qu'on lui reconnaisse le pouvoir de fonctionner de façon parfaitement harmonieuse. Les conditions de son émergence n'étaient pas celles dans lesquelles il allait pouvoir se maintenir à terme. De nombreuses contradictions se firent jour, liées au développement de divers processus à la fois internes et externes à l'agriculture. Comme nous le verrons, ces contradictions devaient s'exacerber à un point tel que, dès la fin des années trente, apparaissaient les prémices d'une crise majeure dans l'agriculture.

---

<sup>115</sup> TINLEY, *op. cit.*, p. 53.

### *Les contradictions principales de la phase de transition*

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'à présent, je me suis attaché à démontrer que l'agriculture en dehors des réserves était capitaliste au plus tard dans les années vingt. Dans mes brèves remarques sur la transition vers la domination du M.P.C., j'ai souligné d'une part les principales contradictions affectant ce processus (à la fois les conditions structurelles et la lutte de classes), et d'autre part la place et le rôle spécifiques de l'État. Dans le cas d'une phase de transition où le mode de production dominant entre dans une étape nouvelle, la lutte de classes et le rôle de l'État ne sont pas moins importants. Je vais maintenant tenter d'analyser ce qui constitue précisément la phase de transition dans l'agriculture en Afrique du Sud, c'est-à-dire l'accumulation et l'évolution des contradictions qui président à la transition entre l'étape du fermage en travail capitaliste et l'étape du travail salarié capitaliste établi. La forme spécifique de cette phase et le rôle décisif que joua l'État pour y mettre fin ne peuvent toutefois être compris qu'en fonction de la lutte de classes et des conditions structurelles dans lesquelles elle se développa. Cependant, c'est toujours la lutte de classes qui a le rôle prépondérant et qui détermine l'issue de la transition, c'est-à-dire les formes de transformation qui interviennent. Les conditions dans lesquelles se déroule la lutte de classes fixent les limites qui [167] définissent la gamme des issues possibles. Cependant, elles ne déterminent ni l'issue nécessaire ni la voie particulière que prendra la transition. Seule la lutte de classes concrète est le moteur de l'histoire ; c'est elle qui, en dernière analyse, détermine les formes de transformation qui caractérisent la transition et qui donne naissance aux conditions nouvelles dans lesquelles se déroulera la lutte des classes. C'est donc une analyse d'ensemble qu'il nous faut faire. Les contradictions des conditions structurelles (ce que Poulantzas appelle la « période ») et le rythme de la lutte de classes doivent être analysés et replacés dans une perspective correcte. Car « si l'analyse des périodes historiques générales [...] ne permet pas de dire pourquoi ces régimes sont apparus, il ne reste pas moins que la conjoncture de lutte de classes [...], dont l'examen peut

seul permettre de répondre, est elle-même marquée par cette période <sup>116</sup> ».

L'agriculture capitaliste dans les années trente et quarante connaissait fondamentalement quatre contradictions. La première était la contradiction structurelle majeure déterminée par le développement inégal du capitalisme en Afrique du Sud, qui posait les conditions de la lutte de classes. Les trois autres étaient toutes des aspects de la lutte de classes : les deux premières contradictions concernaient les deux principales classes de la campagne, les propriétaires et les producteurs directs ; elles touchaient à la lutte de classes économique (à propos du travail sous la forme du salariat) et la lutte sur la forme spécifique d'organisation des forces productives qu'impliquait le système du fermage en travail. La dernière contradiction portait sur la lutte/le consensus entre les différentes fractions des classes dominantes au sein du bloc au pouvoir. Je ne pourrai analyser ici que quelques aspects de cette lutte, et plus précisément ceux qui concernent ses rapports avec la lutte entre propriétaires fonciers et fermiers en travail, car il n'est pas possible de traiter complètement cette dernière contradiction *ici*. Le plus important est l'indispensable analyse approfondie des effets sur les autres classes dominantes du développement inégal par rapport à l'agriculture. Plus précisément, pour être complète et sérieuse, cette analyse *exige* une étude d'ensemble de la migration vers les villes et des problèmes/besoins que cet exode a créés/remplis pour le capital industriel et minier. Elle englobe en outre non seulement la transformation et le développement des rapports/forces de production dans l'agriculture, mais également [168] l'ensemble du procès d'accumulation du capital dans l'agriculture, eu égard aux luttes du capital national dans l'ensemble de la formation sociale. Cette analyse soulève toute une série de problèmes que la présente étude ne peut tous aborder <sup>117</sup>.

---

<sup>116</sup> POULANTZAS, *op. cit.*, p. 12.

<sup>117</sup> Kaplan a tenté de conceptualiser certaines des contradictions de la lutte de classes opposant, sur la question de l'industrialisation, les différentes fractions des classes dominantes. Voir D. KAPLAN, *Capitalisa Development in South Africa : Class Conflict and the State*, s.l., I.D.S. discussion paper, doc. multigr., 1974 ; KAPLAN, *The Politics of Protection in South Africa*, s.l., doc. multigr., 1975.

Bien que *ces* quatre contradictions aient été étroitement mêlées dans le cours de l'histoire, et dans la mesure où je n'écris pas une « étude historique » mais traite d'un sujet précis — la phase de transition dans l'agriculture capitaliste —, il m'apparaît nécessaire, même si c'est un peu artificiel, de les étudier séparément.

### *Les contradictions structurelles*

[Retour à la table des matières](#)

Le développement soudain et rapide dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle de l'exploitation capitaliste à grande échelle des mines (or et diamant), dans un environnement qui, sauf pour les ports de Durban et du Cap, était principalement féodal et orienté vers la subsistance, explique le développement profondément inégal qu'a connu le capitalisme sud-africain. L'agriculture féodale fut transformée d'en haut et d'une façon relativement lente. Le processus fut exactement inverse dans le secteur minier. Des rapports capitalistes de nature extrêmement avancée furent très rapidement instaurés. Après neuf ans d'exploitation effective des mines de fond de diamants (à partir de 1871), la production annuelle des mines de diamants du Griqualand West était passée de 153 400 à 3 367 897 livres. Les mines d'or du Witwatersrand furent ouvertes en 1886 et, en 1894, leur production annuelle était de 6 959 622 livres. En 1874 déjà plus de 10 000 Africains étaient employés dans les mines de diamants et l'augmentation considérable des besoins en main-d'œuvre pour les seules mines d'or du Witwatersrand fut encore plus soudaine. Après seulement une décennie de fonctionnement, 96 704 Africains étaient employés dans les mines du Rand. En 1930, il y avait 312 000 mineurs africains et, en 1940, leur nombre avait atteint 444 000. Dès 1888, l'essentiel de l'exploitation du diamant avait été regroupée au sein d'un unique monopole : De Beers Consolidated. Quelques années seulement après [169] la découverte de l'or, les mines d'or étaient elles aussi, en fait, concentrées dans un petit nombre de monopoles, possédés ou contrôlés principalement par des Anglais.

Les caractéristiques de la période, du développement du capitalisme et de la formation sociale dans son ensemble ne pouvaient qu'être affectées par le choc résultant de la coexistence d'un capital

monopoliste impérialiste et d'un capitalisme agricole de concurrence, ce dernier n'étant pas encore complètement dégagé du féodalisme. L'agriculture, même si en termes absolus elle s'était développée rapidement, ne pouvait tenir le rythme ; et quand, au XX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation secondaire, après des débuts difficiles, commença à se développer, le processus de développement inégal se trouva exacerbé à l'extrême.

Ce développement inégal et le retard de l'agriculture n'étaient pas seulement fonction des rythmes inégaux de deux stades différents du capitalisme. Même si les meilleures conditions sociales et structurelles avaient prévalu, les conditions naturelles elles-mêmes auraient rendu extrêmement difficile l'expansion rapide de l'agriculture capitaliste. Périodiquement, la sécheresse, les invasions de sauterelles, les maladies frappaient durement les campagnes ; et les fluctuations considérables des cours des produits tendaient leurs pièges à ceux qui auraient échappé à ces fléaux. De plus, la guerre des Boers (1899-1902) dévasta les campagnes. La politique anglaise de la terre brûlée avait fait des ravages parmi les hommes et les animaux. Le directeur du service de l'agriculture du Transvaal, évoquant en 1908 cette situation, donnait une bonne idée de la réalité de l'agriculture sud-africaine : « Alors que partout ailleurs l'agriculture a fait de grands progrès, ici elle a évolué si lentement qu'elle semble presque stationnaire. [...] Sans vouloir être injuste envers les agriculteurs ou critiquer les ressources naturelles du sous-continent, on peut affirmer qu'il y a dans le monde peu de régions occupées par des Européens [...] où les agriculteurs soient exposés à tant de risques et à tant de problèmes qu'en Afrique du Sud, et où, si l'on en juge par les résultats moyens obtenus ailleurs, l'agriculture soit aussi arriérée <sup>118</sup>. » En dépit donc de ce qui, vu sous un certain angle, était un développement remarquable de l'agriculture capitaliste dans un laps de temps si court, comparée au développement capitaliste des mines d'or et des villes l'agriculture était très en retard. La conséquence de ce développement [170] inégal, qui devait profondément marquer la lutte des classes à la fois pour les Blancs et pour les Noirs, fut l'apparition dans les années trente d'au moins deux contradictions structurelles majeures, entre la ville et la campagne, entre l'industrie (minière et, dans une certaine mesure, manufacturière) et l'agriculture.

---

<sup>118</sup> HURWITZ, *op. cit.*, p. 128.

Pour comprendre la première contradiction (l'écart croissant entre les prix des produits agricoles et ceux des produits industriels au détriment de l'agriculture), il ne faut pas l'appréhender uniquement dans le cadre du développement inégal à l'intérieur de l'Afrique du Sud, mais envisager aussi et surtout le développement inégal entre l'agriculture capitaliste de l'Afrique du Sud et le capitalisme dans les pays impérialistes. C'est de là que provenait la chute des prix agricoles en Afrique du Sud. C'est la dépendance de l'agriculture vis-à-vis des marchés extérieurs pour la vente de ses produits (c'est-à-dire ses rapports de concurrence avec l'agriculture capitaliste des pays impérialistes) qui était la cause première de la baisse des revenus agricoles ; même *si*, devant la gravité de la situation, l'État en vint à stabiliser les cours de certains produits agricoles à l'intérieur de l'Afrique du Sud, cela ne servait à rien au niveau des prix à l'exportation ; et cela ne touchait pas seulement les marchandises spécialement destinées à l'exportation (par exemple la laine, le citron), mais également la partie de la production protégée à l'intérieur qui devait être exportée.

De plus, la grande crise de 1929 toucha l'Afrique du Sud de façon inégale. Les mines d'or souffrirent très peu dans l'ensemble et, après 1932, l'industrie minière connut une forte expansion. L'industrie de transformation fut affectée par la crise, mais après 1933, dans le mouvement général de relance de l'économie et en particulier des mines d'or, elle connut également une certaine relance. Par contre, l'agriculture fut durement frappée par la dépression et, contrairement à l'industrie et aux mines, en subit les effets tout au long des années trente. De plus, la crise coïncida — en 1933 — avec l'une des pires périodes de sécheresse jamais connues en Afrique du Sud. Les prix et les revenus agricoles demeurèrent donc très bas tout au long des années trente. Et il ne s'agissait pas seulement d'un problème de bas prix, car « si cette baisse s'était accompagnée d'une baisse plus ou moins équivalente des prix que devaient payer les agriculteurs pour leur consommation, leurs besoins et leurs moyens de production, il y aurait eu dans une certaine mesure compensation de la faiblesse des prix auxquels leur production était achetée. Malheureusement, cela ne fut pas le cas. Si l'on prend comme base le rapport entre les prix [171] des deux groupes de produits avant l'année 1930, il apparaît que l'agriculteur, en tant qu'acheteur, paie

maintenant beaucoup plus pour les produits des autres secteurs industriels que ce qu'il reçoit pour ses propres produits <sup>119</sup> ».

Les tableaux 4 et 5 illustrent très clairement ce phénomène.

De plus, l'indice des prix pour les fournitures agricoles montrait que l'agriculteur payait « comparativement beaucoup plus pour ses moyens de production qu'il ne recevait pour ses marchandises <sup>120</sup> ». L'indice des prix pour le matériel (base 1929 = 100) fluctua peu — entre 95 et 101 — de 1929 à 1938, alors que l'indice des prix agricoles (comme le montrent les tableaux 1 et 2) a oscillé entre 51 et 80 au cours des années trente.

Ce mouvement continu à long terme au détriment de l'agriculture, qui grevait les ressources économiques des agriculteurs, les poussait également à s'endetter toujours davantage dans le but d'accroître leur production et de pouvoir survivre. Pour saisir l'ampleur des dettes des exploitants agricoles, il suffit de signaler que le ministère des Finances estimait en 1938 l'endettement des exploitations agricoles à 100 millions de livres. La même année, le Native Farm Labour Committee soulignait avec inquiétude « une dangereuse surestimation de la valeur des terres et, en conséquence, des souscriptions d'emprunts qui handicapent gravement les agriculteurs dans leur effort de relèvement. Il convient de rappeler au passage que des sommes probablement plus importantes au total que la masse des dettes des agriculteurs ont été investies dans des constructions, dans des barrages et d'autres ouvrages hydrauliques, et guère moins pour le clôturage. On peut affirmer sans risque d'erreur que rares sont les exploitations agricoles où des aménagements ont été réalisés qui atteindraient aujourd'hui un prix équivalent au coût de ces aménagements <sup>121</sup> ».

Les dettes, la surcapitalisation et le niveau relativement bas des prix aboutissaient à étrangler financièrement les agriculteurs de façon si inexorable que tous les autres problèmes auraient dû, en comparaison, sembler insignifiants. Malheureusement pour eux, ce ne devait pas être le cas. La seconde contradiction inhérente au développement

---

<sup>119</sup> Union of South Africa, *The Agricultural Position and the Government's Proposals in Regard thereto*, Cape Times Ltd, 1939, p. 1.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>121</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 22.

profondément inégal du capitalisme en Afrique du Sud devait leur poser un problème plus grave encore. Les agriculteurs constataient que

[172]

	Tableau 4			Tableau 5	
	1. INDICE NATIONAL DES PRIX 1929-1938 (approximation pour 1927-1929 — 100)			2. INDICE DES PRIX DE GROS	
Année	Indice des prix de gros (a)toutes marchandises	Indice agricole (b) 16 produits	Indice des prix de détail denrées alimentaires	Produits agricoles (c) toutes catégories	Produits (d) non agricoles
1927-29	100	100	100	100	100
1929	97	92	99		
1930	85	68	94	67	94
1931	83	63	90	63	87
1932	76	51	82	51	82
1933	77	67	84	67	82
1934	85	77	89	77	82
1935	79	66	87	66	82
1936	82	77	87	11	80
1937	84	80	88	80	85
1938	87	77	92	76	85
1939				73	85
1940				86	99

- a) Indice des prix de gros sud-africains, toutes marchandises y compris agricoles.
- b) Prix de gros ou prix du marché des produits agricoles sud-africains.
- c) Indices réunis par le service de l'économie et de la commercialisation, ministère de l'Agriculture.
- d) Calculé à partir de l'indice régulier des prix de gros.

SOURCES : Tableau 1. Union of South Africa, *The Agricultural Position and the Government's Proposals thereto*, 1939, p. 1 ; Tableau 2. Commission sur les besoins industriels et agricoles, 1941, p. 34).

[173]

les mines et l'industrie, en pleine expansion, avaient un appétit insatiable pour la main-d'œuvre noire bon marché qui travaillait sur leurs exploitations ; et, pour aggraver les choses, les Africains, indépendamment même des besoins de ce secteur, semblaient être attirés vers les mines. Sans parler des salaires plus élevés payés dans l'industrie, les salaires des mines, aussi faibles fussent-ils, étaient beaucoup plus élevés que ce que pouvaient espérer obtenir les travailleurs agricoles des zones rurales. Dans les années trente, on ne pouvait ignorer que « l'augmentation des besoins en main-d'œuvre indigène pour les principaux travaux dans les mines et les industries, et les exigences accrues des indigènes en matière de salaires affectent concrètement l'ensemble du monde du travail. Il ne fait aucun doute que le développement rapide de nos ressources [...] a pris de vitesse notre propre force de travail <sup>122</sup> ».

Le développement plus rapide des mines et des industries urbaines avait enlevé aux réserves précapitalistes toute la main-d'œuvre migrante disponible. Il semblait aussi menacer l'existence même de l'agriculture capitaliste. A la fin des années vingt, tout au long des années trente et jusqu'à la décennie suivante, il y eut pénurie de main-d'œuvre agricole. En 1930, presque tout l'intérieur du pays, à l'exception des districts « proches des territoires indigènes », fit état d'une « pénurie saisonnière » de main-d'œuvre agricole. Si cette nouvelle fut parfois accueillie avec quelque scepticisme, on notait pourtant avec inquiétude qu'il manquait 13 700 ouvriers agricoles dans la zone de culture du maïs. À la fin des années trente, il était clair que la pénurie de main-d'œuvre agricole ne concernait pas uniquement les travailleurs saisonniers, mais, et cela rendait la situation critique, qu'elle affectait également la main-d'œuvre permanente. Le Comité sur la main-d'œuvre agricole indigène, spécialement créé pour étudier ce problème, fit état « de réponses unanimes signalant une pénurie de main-d'œuvre <sup>123</sup> ».

Une comparaison de la répartition des travailleurs migrants africains du Basutoland entre les mines et l'agriculture fait apparaître très clairement le rapport existant entre le développement inégal et la

---

<sup>122</sup> Native Affairs Commission, *Report 1937-1938*, Pretoria, 1939, p. 6.

<sup>123</sup> Interdepartmental Committee on the Labour Resources of the Union, *Report*, Pretoria, 1930, p. 7.

pénurie de main-d'œuvre saisonnière normalement recrutée dans les réserves. En 1933, sur un total de 51 856 travailleurs migrants venant du Basutoland, 25 803 allèrent travailler dans les mines, 15 237 dans [174] le secteur agricole et 10 816 dans des emplois « divers ». En 1937, sur un total de 51 723 travailleurs migrants, les mines en absorbaient 33 130, le nombre d'emplois « divers » était passé à 14 433, tandis que la part du secteur agricole avait, avec 3 782 personnes, dramatiquement décliné <sup>124</sup>.

Chaque année, la pénurie de main-d'œuvre semblait s'accroître et s'aggraver puisqu'elle touchait de plus en plus la main-d'œuvre permanente. La prospérité des mines et de l'industrie dans les années trente ne fit qu'exacerber le problème. « La demande actuelle de main-d'œuvre indigène dans l'Union est supérieure à l'offre. [...] Si des mesures ne sont pas prises pour remédier à ce problème, la situation ne fera qu'empirer, surtout dans les périodes de prospérité. Le développement de l'agriculture moderne en sera menacé <sup>125</sup>. »

L'examen d'ensemble du problème révélait qu'une modification significative des origines et de la répartition de la main-d'œuvre africaine était intervenue dans tout le pays. Au début du siècle, la plupart des ouvriers des mines et des villes venaient sans conteste des réserves. Le développement inégal, sous sa forme la plus dramatique, transforma nettement cette situation. Un phénomène déjà discernable à la fin des années vingt se développa ensuite à un point tel qu'il ne pouvait plus être ignoré. La Native Economic Commission constatait en 1932 : « L'ampleur de la migration des indigènes vers les villes est bien mise en lumière par les résultats d'études indiquant le montant de l'impôt perçu en 1930 dans diverses villes pour le compte d'autres districts : par exemple, à Bloemfontein, le montant perçu s'élevait à 3 269 livres, dont 723 livres pour Thaba Nchu [une réserve de l'État d'Orange], et approximativement deux tiers de l'ensemble étaient perçus pour le compte de districts appartenant à l'État d'Orange <sup>126</sup>. » Dix ans plus tard, on pouvait affirmer sur un ton alarmant : « Les faits [...] semblent indiquer que *les exploitations agricoles tendent à devenir ce que les réserves étaient jusqu'ici*, des réservoirs de main-d'œuvre.

<sup>124</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 53.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>126</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 211.

Mais alors qu'auparavant c'étaient les exploitations agricoles qui puisaient leur main-d'œuvre dans les réserves, ce sont aujourd'hui les villes qui puisent dans les exploitations agricoles <sup>127</sup> » (je souligne). Le Native Farm Labour Committee confirma l'ampleur de cette migration des ouvriers agricoles. Dans des termes plus mesurés, il [175] déclara que, bien qu'il ne soit pas possible de « déterminer de façon précise le nombre de travailleurs agricoles participant à l'exode considérable des indigènes vers les villes [...], *leur proportion doit être très forte* <sup>128</sup> ».

La situation ne semblait d'ailleurs pas devoir s'améliorer et il était clair que cette menace pesant sur l'agriculture n'était encore qu'embryonnaire. « L'exode vers les villes n'a pas encore atteint son maximum », cette constatation inquiétante figurait dans le rapport le plus sérieux concernant l'agriculture de l'État d'Orange <sup>129</sup>. Les événements ultérieurs devaient doublement confirmer cette prédiction, au désespoir des agriculteurs pour lesquels la situation pouvait se résumer en un mot : le désastre.

À la fin des années trente, la principale contradiction structurelle contribuait à renforcer l'autre contradiction et, par leur effet combiné, elles menaçaient de réduire à néant la sécurité déjà ébranlée de la classe capitaliste agricole. D'où une crise structurelle de l'agriculture, assez évidente pour que deux des plus importants rapports gouvernementaux en fassent état.

« Ce déséquilibre [des prix] ne peut qu'aggraver le phénomène social préoccupant de l'exode rural et de la migration vers les villes. [...] Le sentiment d'insécurité économique suscite chez les agriculteurs une inquiétude qui grandit et touche l'ensemble de la communauté <sup>130</sup>. » Même si Ton pouvait, par des mesures en matière de commercialisation, réduire quelque peu la pression due à la contradiction au niveau des prix, la pénurie de main-d'œuvre risquait de donner lieu à une crise beaucoup plus grave. Le Native Farm Labour Committee, sur un ton inquiet et pessimiste, déclarait que « l'attitude découragée, désespérée même, des agriculteurs face au problème de la main-d'œuvre n'a été que trop ressentie par notre comité. La vaste migration de main-d'œuvre agricole vers les mines et les

<sup>127</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 26.

<sup>128</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 78.

<sup>129</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 21.

<sup>130</sup> Union of South Africa, *op cit.*, p. 3.

zones industrielles urbaines qu'a, depuis quelques années, suscitée le développement industriel sans précédent du pays, et qui sans aucun doute continue à prendre de l'ampleur, s'est développée avec une rapidité si alarmante que la situation *est* aujourd'hui très difficile <sup>131</sup> ».

[176]

*La lutte de classes entre les deux principales classes  
dans l'agriculture*

[Retour à la table des matières](#)

Le développement puis la résolution de cette crise structurelle ne furent pas un effet direct de la structure. La transformation ou le maintien des relations structurelles (économiques, politiques et idéologiques) est, ne peut être, que l'effet de luttes de classes concrètes. Les deux crises ne furent pas engendrées, et encore moins résolues, chacune de leur côté, par un mouvement nécessaire interne à la structure du capitalisme. En ce qui concerne ces crises, on ne peut expliquer la voie spécifique qu'elles suivirent de leur apparition à leur résolution par une spécification du développement inégal structurel entre la campagne et la ville. Comme nous le verrons, si nous voulons comprendre comment cette crise naquit dans les années trente, s'étendit durant les années quarante et fut finalement résolue par l'une seulement des voies possibles, avec la mise en œuvre de l'apartheid au début des années cinquante, il est essentiel de comprendre le déroulement de la lutte de classes entre les deux classes principales à la campagne : celle des agriculteurs capitalistes et celle des fermiers en travail. Car c'est précisément la forme particulière prise par cette lutte de classes (qui se déroula non seulement dans les districts ruraux, mais qui s'étendit, du fait de la migration vers les villes qu'elle engendra, à l'ensemble de la formation sociale) qui explique le déplacement des contradictions, la possibilité d'alliances ou de ruptures entre les fractions des classes dominantes au sein du bloc au pouvoir et, finalement, le tragique échec des classes dominées à mener avec succès une lutte de classe politique prolongée.

---

<sup>131</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 81.

La lutte dans l'agriculture capitaliste portait à la fois sur l'extorsion d'une plus-value aux fermiers en travail et sur la nécessité pour les agriculteurs de réorganiser les forces productives. Ces deux luttes étaient intimement liées. On ne peut les séparer totalement, car elles avaient le même objet, le maintien ou la transformation du système de fermage en travail. Quoi qu'il en soit, au risque de prendre certaines libertés avec l'histoire et afin de souligner l'importance de la contradiction dans l'organisation des forces productives et le procès de travail qu'engendrait le système du fermage en travail, je traiterai également de cet aspect dans un passage distinct. Dans l'ensemble toutefois, ces deux contradictions seront nécessairement examinées simultanément.

[177]

*La lutte de classes, la désintégration  
du système de fermage en travail et la migration*

[Retour à la table des matières](#)

Avant de voir comment le déroulement de la lutte de classes présida à la désintégration du système de fermage en travail et à la migration de la main-d'œuvre agricole des districts ruraux vers les villes, il nous faut mettre en évidence un autre trait structurel : les changements quantitatifs intervenus dans la structure de la propriété foncière.

Le nombre de Blancs vivant de la terre ne varia pratiquement pas entre 1918 (635 000) et 1941 (675 000), avec un maximum (708 000) en 1931. Il n'y avait donc pas raréfaction des terres du fait d'un accroissement de la population rurale blanche. Cependant, entre 1918 et 1939, le nombre d'exploitations passa de 76 149 à 107 536 (ce chiffre atteignit 112 453 en 1946 et 118 186 en 1951). La superficie moyenne des exploitations tomba de 866 à 787 hectares. Une analyse plus détaillée de la répartition en fonction des superficies dans les zones les plus intensives entre 1926 et 1939 fait apparaître une augmentation des exploitations de 84 à 420 hectares et de 421 à 840 hectares, et un déclin des exploitations de plus de 840 hectares. Le nombre d'exploitations en faire-valoir direct augmenta également : de 44 240 en 1918 à 60 264 en 1925, puis 69 512 en 1937.

L'augmentation du taux d'occupation de la terre résultait, pour une part, de l'occupation par des fermiers capitalistes de terres utilisées jusque-là à autre chose que l'extraction minière (par exemple dans un but spéculatif, ou pour la rente fournie par des *squatters*), ce qui entraîna donc une augmentation des terres cultivées. Toutefois, elle résultait également du morcellement continu des exploitations, caractéristique de la propriété foncière en Afrique du Sud, et qui touchait aussi bien des exploitations déjà divisées que ceux des grands domaines du XIX<sup>e</sup> siècle qui n'avaient pas encore été démembrés. L'accroissement des terres cultivées était donc aussi directement fonction du processus de morcellement.

Cela eut deux conséquences importantes. En premier lieu, « la subdivision continue de grandes exploitations exigeait une main-d'œuvre accrue <sup>132</sup> » à mesure que des terres jusque-là incultes étaient mises en culture. En second lieu, « la diminution de la superficie des exploitations s'accompagnait d'un besoin de plus en plus marqué d'une [178] meilleure utilisation des sols <sup>133</sup> » à mesure que l'agriculture se faisait plus intensive <sup>134</sup>. Parallèlement, la *valeur* des terres connaissait une augmentation générale. Tous ces facteurs imposèrent des limites aux superficies de terres susceptibles d'être allouées aux fermiers en travail.

L'augmentation de la valeur des terres, la diminution de la superficie des exploitations, l'intensification de la mise en valeur, le manque d'argent pour augmenter substantiellement les salaires agricoles, le déclin continu des prix relatifs des produits agricoles et l'accumulation de dettes, telles étaient les conditions structurelles qui formaient la toile de fond de la lutte de classes, une lutte qui reproduisait constamment certaines des conditions qui avaient précisément amené l'agriculture capitaliste à la crise et qui, dans son déroulement, aboutit à la désintégration et finalement à l'élimination du système de fermage en travail.

---

<sup>132</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 35.

<sup>133</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 46.

<sup>134</sup> Les années trente virent un accroissement de la production agricole, surtout dans les secteurs des céréales, de l'horticulture et des fruits, secteurs qui exigeaient beaucoup plus de main-d'œuvre et une exploitation beaucoup plus intensive que l'exploitation pastorale.

La Native Economic Commission avait, dès 1932, pris conscience du changement des conditions structurelles et de l'intensification de la lutte de classes qui en résultait. Elle concluait non sans finesse : « Dans les premiers temps [...], il y avait peu de raisons que naissent des conflits au sujet des avantages accordés aux paysans ou du travail qu'ils devaient fournir. Mais, avec l'accroissement de la population et l'augmentation de la valeur des terres, le problème d'une utilisation plus économique des ressources disponibles commença à se poser. Même aujourd'hui, dans quelques régions de l'Union, les agriculteurs sont en mesure de fournir à leurs fermiers autant de terres cultivables et de pâturages qu'ils le souhaitent. Mais cette situation devient exceptionnelle. Si bien que le problème du *montant de la rémunération* de la main-d'œuvre agricole, comme celui de la *quantité* et de la *qualité du travail jour ni*, deviennent prépondérants <sup>135</sup>. »

C'est exactement ce qui allait arriver. Confrontés à ces conditions structurelles, les agriculteurs capitalistes (surtout à partir du début de la grande dépression) tentèrent d'intensifier la production, de transformer les conditions d'emploi et de pressurer un peu plus les fermiers en travail pour réduire autant que possible les coûts de production. [179] Cette lutte prit des formes très diverses et ne fut pas menée avec la même force dans tous les districts ruraux. C'était avant tout une lutte de classes économique, impliquant la réduction de la superficie des terres cultivables et des pâtures allouées aux fermiers, sans, dans le même temps, augmenter en conséquence les salaires monétaires.

Régulièrement, des rapports constataient la diminution des terres et des pâtures attribuées aux fermiers en travail. Il est cependant difficile de trouver sur ce sujet des statistiques sérieuses. Outre les constatations déjà mentionnées, qui suffirent pour affirmer que cette diminution était une tendance claire et irréversible, on dispose de chiffres concernant le centre du triangle du maïs dans l'État d'Orange, qui font apparaître une baisse très nette de la valeur des terres cultivables allouées aux fermiers africains. Dans la mesure où la valeur des terres ne baissait pas, c'est un indice évident d'une réduction des superficies attribuées. Dans les districts de Bethlehem et de Lonley, la valeur des terres allouées aux fermiers en travail comme une part de leur « salaire » tomba de 98 livres en 1927-1928 à 46 livres en 1928-1929 et à 32 livres en 1929-

---

<sup>135</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 51.

1930. Dans les districts de Reitz et de Kroonstad, pour la même période, elle tomba de 89 à 60 puis à 18 livres <sup>136</sup>. La diminution des terres destinées à la pâture frappa très durement les fermiers. À la fin des années vingt, il était clair que « le nombre de têtes de bétail que les fermiers indigènes peuvent élever décroît rapidement <sup>137</sup> ». Dix ans plus tard, on signalait encore que « tout indique que les superficies de pâtures allouées aux fermiers dans certaines régions de l'État d'Orange ont subi depuis trente ans un déclin considérable <sup>138</sup> ».

Bien qu'il n'y ait pas de données chiffrées sur l'évolution des surfaces de pâtures allouées aux Africains sur les exploitations détenues par des Blancs, on perçoit clairement la même tendance si l'on considère le déclin rapide du nombre de bêtes appartenant aux fermiers africains des exploitations blanches ; et elle est encore plus évidente si l'on compare le nombre de têtes de bétail et l'accroissement du nombre de travailleurs agricoles.

Cette diminution des troupeaux n'était toutefois pas un phénomène généralisé à toute l'agriculture : les troupeaux des Blancs s'accroissaient à un rythme très rapide. Ce déclin des troupeaux peut donner [180] une idée du déclin de l'élevage chez les fermiers en travail. Un rapport affirmait ainsi que pour l'ensemble du pays, « en tenant compte de l'accroissement de la population indigène sur les propriétés détenues par des Européens, ces chiffres attestent d'une diminution de 40 à 50% des superficies allouées aux fermiers pour la pâture. [...] La valeur du salaire versée sous forme de droit de pâture a décliné d'autant ces trente dernières années <sup>139</sup> ».

---

<sup>136</sup> DE SWARDT et NEETHLING, *op. cit.*, p. 86.

<sup>137</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 187.

<sup>138</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 21.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 21.

Tableau 6

Année	Bovins	Chevaux	Moutons (pour la laine)	Moutons (autres)	Chèvres	Ouvriers agricoles africains	
	milliers	milliers	milliers	milliers	milliers	hommes	femmes
1925	1344	205 (a)	499	258 (a)	1 092 (a)	341 343	93 842
1930	1496	228	328	204	1078	361 269	114 640
1937	1361	170	139	167	827	403 491	184 276
1946	1474	190	132	186	684	567 569	139 164
1950	1371	223	128	178	649	636 784	230 565

a) Chiffres de 1926.

Source : *Handbook of Agricultural Statistics, 1904-1950*, 1961, tableau 6, p. 11, tableau 9, p. 18.

Cette diminution des terres cultivables et des pâtures et la limitation croissante du nombre de bêtes que les fermiers en travail pouvaient posséder ne furent pas compensées par une augmentation équivalente des salaires versés en argent. « Dans un même district, l'indigène qui n'a pas de bétail ne reçoit pas plus d'argent ou d'avantages que l'indigène qui possède du bétail », voilà l'un des nombreux commentaires qui confirment cet état de fait <sup>140</sup>. À la fin des années trente, les salaires en argent avaient certes légèrement augmenté, mais assurément pas assez pour maintenir (sans parler d'augmenter) le niveau de vie des travailleurs agricoles. « Bien que nous ne disposions pas de données chiffrées suffisantes pour en apporter la preuve absolue, il est hautement probable que les salaires agricoles ont en réalité baissé ces

<sup>140</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 187.

trente dernières années, et que l'augmentation des salaires en argent n'a pas suffi à compenser la [181] baisse des salaires sous forme de terres à pâture. Ce qui est certain, c'est que l'augmentation du coût de la vie depuis 1914 et l'accroissement des besoins des travailleurs ont entraîné une chute importante de la valeur des salaires réels <sup>141</sup>. »

La lutte de classes économique menée par les agriculteurs contre leurs fermiers résultait des conditions structurelles impossibles dans lesquelles ils se trouvaient. On ne peut donc réduire leurs initiatives à une explication simplement subjective, par exemple en parlant d'« arriération » ou de « malveillance fondée sur des préjugés », bien que ces traits se soient manifestés à un tel point au cours de la lutte que l'explication pourrait paraître de prime abord plausible. À la base, ils étaient prisonniers d'une situation intérieure et extérieure extrêmement défavorable, comme en fit état un rapport important qui n'allait par ailleurs nullement dans leur sens. « De nombreux agriculteurs de l'État d'Orange s'acharnent, avec des méthodes archaïques, à produire pour un marché mondial largement approvisionné par une agriculture mécanisée, et on ne peut leur reprocher de vouloir préserver leur propre position économique <sup>142</sup>. »

Toutefois, il ne s'agissait pas de condamner ou d'approuver. Il s'agissait d'une lutte de classes qui plongeait ses racines dans les conditions structurelles de la conjoncture. Les deux camps devaient lutter pour survivre. De façon très compréhensible, les fermiers en travail africains réagirent avec une grande hostilité aux initiatives des propriétaires ; après tout, le problème des propriétaires n'était pas le leur. Le Native Farm Labour Committee, à partir d'une position de classe très claire, devait dénoncer cette obstination des fermiers en travail. « L'indigène ne veut pas comprendre que ce sont les pressions économiques qui obligent les propriétaires à restreindre ses avantages. À ses yeux, toute mesure prise par le propriétaire n'a qu'un but : la répression <sup>143</sup>. » Du point de vue de la classe dominée, c'est effectivement de cela qu'il s'agissait.

La classe dominée ne resta pas passive à accepter la situation avec stoïcisme. Elle réagit autant qu'elle le put pour défendre sa position de

---

<sup>141</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 22.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>143</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 23.

classe. Malheureusement, sa réaction ne fut pas suffisante à long terme. Ce n'est toutefois pas étonnant, étant donné l'absence quasi totale de réaction ou l'inefficacité notoire des initiatives prises par ceux qui étaient censés représenter les masses africaines (qui étaient [182] pour une bonne part des fermiers en travail !) afin de faire avancer, d'unifier et de soutenir leur lutte. À long terme, les fermiers ne purent transformer leur lutte en une lutte de classes politique ; à court terme, cependant, leur réaction de classe — aussi inorganisée, dispersée, individualiste et, dans presque tous les sens du terme, apolitique fût-elle — suffit à exacerber la crise des exploitations agricoles et à l'amplifier toujours davantage.

La réaction la plus commune aux restrictions sur les terres cultivables et les terrains de pâture fut une « détérioration de la situation raciale dans les zones rurales, qui semblait prendre sa source dans les conditions agricoles <sup>144</sup> ». Les agriculteurs se plaignaient amèrement du changement d'attitude des indigènes à leur égard, déplorant le fait que les Africains « n'avaient plus de respect pour eux » et résignés à ce que, à présent, « des rapports tendus se sont instaurés entre les deux groupes <sup>145</sup> ». Les débats parlementaires sur le *Native Service Contract Bill* (1932), dont l'un des objectifs était « d'assurer un contrôle plus efficace sur les adultes et plus particulièrement sur la jeunesse indigène des deux sexes », furent marqués par l'abondance des déclarations sur « la situation intolérable » régnant dans les districts ruraux, sur « la détérioration continue des rapports entre maître et serviteur, entre Blanc et Noir » et sur « l'impossibilité aujourd'hui quasi totale pour les agriculteurs de faire marcher leur exploitation ». Et ces déclarations ne concernaient pas seulement certaines régions. L'attitude d'insubordination prévalait dans l'ensemble des districts agricoles. « Je suis un agriculteur de la province du Cap. [...] Même ici, nous nous heurtons à de sérieuses difficultés avec nos serviteurs. C'est là un des plus graves problèmes pour tous les agriculteurs du pays, et pas seulement pour ceux du Transvaal, de l'État d'Orange et du Natal <sup>146</sup>. »

---

<sup>144</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 5.

<sup>145</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 9.

<sup>146</sup> Interventions du ministre de la Justice, 4 février 1932 ; d'Oost, 5 février 1932 ; et de Payn, 4 février 1932.

La seconde réaction des fermiers en travail fut purement économique : ils refusèrent de travailler pour un agriculteur qui avait réduit leurs droits de culture et de pâture et tentèrent d'aller dans des exploitations où ils espéraient obtenir de meilleurs avantages à ce niveau. Cela impliquait souvent le passage d'un district à un autre. À la fin des années vingt, on constatait déjà que, « parce qu'ils ne peuvent partout obtenir de terres pour la pâture, les indigènes [183] possédant du bétail ont tendance à se déplacer vers les régions d'élevage extensif <sup>147</sup> ». Cette réaction des fermiers en travail face aux modifications de leur situation économique — le refus de travailler, c'est-à-dire une action au niveau de la lutte de classes économique — n'était cependant pas seulement déterminée par des critères purement économiques. Ils ne défendaient pas seulement leurs revenus, *mais aussi* le système du fermage en travail, c'est-à-dire qu'ils tentaient de préserver ce qui leur restait de droit sur la terre. La terre et le bétail n'étaient pas simplement des moyens économiques. Ils avaient leur valeur propre. Ils signifiaient que le fermier conservait des liens avec un passé idéologique encore proche. Un fermier en travail (comme le soulignèrent souvent les propriétaires pour affirmer que les terres qu'ils allouaient à leurs fermiers avaient une « grande valeur ») attribuait à la terre qui lui était concédée une valeur subjective de loin supérieure à sa valeur économique pour lui. Il y avait à cela de nombreuses raisons, les plus notables étant l'utilisation du bétail comme dot (*lobola*) et un passé assez récent de paysan indépendant. Même si les fermiers en travail n'étaient plus vraiment des paysans, leur position de classe était encore imprégnée d'une idéologie de classe paysanne.

Une des principales raisons du maintien du système de fermage en travail fut précisément l'attachement évident des Africains pour « les lieux où les conditions d'obtention de terres cultivables et plus encore de terrains de pâture pour leurs troupeaux étaient favorables <sup>148</sup> ». Comme je l'ai dit, les raisons de *cet* attachement n'étaient pas purement économiques : « Les indigènes qui possèdent du bétail et ont une famille à entretenir sont [...] encore très profondément attachés à ce système qui est à leurs yeux la dernière possibilité qui leur est laissée

<sup>147</sup> C. H. NEVELING, « Farm Labour in South Africa », *Journal of the Economie Society of South Africa*, vol. IV, 2<sup>e</sup> partie, n° 8, 1931, p. 34.

<sup>148</sup> Interdepartmental Committee on the Labour Resources of the Union, *op. cit.*, p. 7.

de préserver, même à un niveau limité, leurs habitudes traditionnelles, et une façon de conserver certains liens, même fragiles, avec la terre <sup>149</sup>. » En conséquence, lorsque le propriétaire, intéressé lui par la valorisation de la terre, demandait au fermier de réduire son troupeau, celui-ci, indifférent à la valeur des terres mais soucieux du nombre de bêtes qu'il pouvait y élever, considérait qu'il était « injustement traité [et demandait} souvent une "autorisation [184] de départ", préférant cela à la réduction de son troupeau. Ce départ entraînait généralement dans la pratique la mort d'un grand nombre d'animaux. [...] Actuellement [...], les agriculteurs des districts développés ont des difficultés à trouver assez de main-d'œuvre même contre de bons salaires en argent s'ils n'y ajoutent pas d'autres avantages, alors que dans des régions plus arriérées les indigènes possèdent un grand nombre de bêtes et se plaignent amèrement de l'insuffisance des salaires en argent <sup>150</sup> ».

L'existence de ce mouvement de demandes d'« autorisations de départ » poussa souvent à des solutions de compromis, qui consistèrent généralement à concéder au fermier un peu plus de terres que ce qu'aurait souhaité le propriétaire. Par exemple, « dans la ceinture du maïs, chaque indigène a encore droit à 5 ou 10 têtes, et souvent même à 20 têtes de bétail, car c'est le seul moyen de se procurer la main-d'œuvre nécessaire <sup>151</sup> ».

L'existence de cette forme de lutte économique contribuait à reproduire un aspect de la crise de l'agriculture : la pénurie de main-d'œuvre (et aussi la contradiction interne aux forces productives entre l'amélioration de l'efficacité de l'agriculture et le système du fermage en travail). Mais, sous cet angle, elle n'était qu'un aspect mineur de la reproduction de la crise de pénurie de main-d'œuvre, dans la mesure où ses effets directs n'étaient sensibles qu'à la campagne : les agriculteurs tentaient d'exploiter davantage les fermiers en travail, qui réagissaient soit en contraignant le propriétaire à des concessions (en terres/pâtures), soit en changeant d'exploitation ou de district. Cependant, la crise structurelle de pénurie de main-d'œuvre dont nous avons fait état plus haut était le produit de la contradiction entre la ville et la campagne. Il

---

<sup>149</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 11.

<sup>150</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 55.

<sup>151</sup> NEVELING, *op. cit.*, p. 33.

est donc nécessaire d'en venir au problème principal : la façon dont la lutte de classes affectait ou reproduisait les conditions de l'émigration des fermiers en travail des campagnes vers les zones urbaines.

Il convient tout d'abord de noter que l'existence d'une migration temporaire hors des zones rurales en dehors des périodes de contrat ou de travail pour le propriétaire était partie intégrante du système de fermage en travail. Elle était le revers du système. Il était généralement entendu entre les agriculteurs et leurs fermiers « qu'une fois achevée leur période de service les fermiers étaient le plus souvent libres de leur temps et qu'ils pouvaient choisir soit de travailler [185] sur l'exploitation pour des salaires en argent, soit de rester sans travailler dans leurs *kraals*, soit de chercher un autre emploi. Si bien que les indigènes passent une part substantielle de l'année sans travail, qu'ils soient réellement inactifs ou en déplacement pour trouver un emploi, ou encore, après un travail, sur le chemin du retour vers les exploitations où leurs familles sont restées et où ils reviennent remplir les obligations de leur contrat <sup>152</sup> ». Pour beaucoup de fermiers en travail, la migration était le principal moyen d'accroître leurs revenus en numéraire — les deux autres étant les salaires monétaires versés dans l'agriculture et l'argent tiré de la vente du bétail. Des « témoins indigènes » entendus par la Native Economic Commission dirent crûment qu'étant donné la faiblesse du pourcentage des salaires agricoles versé en argent « lorsqu'un indigène a besoin d'argent, il va travailler en ville <sup>153</sup> ». De plus, les impôts exigés par l'État des fermiers en travail africains (et d'abord l'impôt de capitation ou impôt général), qui absorbaient « 18% des revenus des travailleurs agricoles <sup>154</sup> », avaient pour effet de renforcer cette tendance. Cela fut clairement établi par le Native Farm Labour Committee : « Les salaires en argent que les agriculteurs peuvent payer à leur main-d'œuvre indigène ne suffisent pas à couvrir les obligations financières des fermiers à l'égard de leur famille et de l'État. Si bien que les travailleurs agricoles sont obligés de laisser leur famille, souvent démunie, sur l'exploitation, et de partir à la

---

<sup>152</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 12.

<sup>153</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 55.

<sup>154</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 32.

recherche d'un emploi dans les centres urbains où ils peuvent gagner un salaire en argent <sup>155</sup>. »

Nous sommes maintenant en mesure d'avancer une hypothèse importante au sujet de la lutte de classes et de la reproduction de la crise de la main-d'œuvre. Nous avons vu que l'existence d'une migration était le pendant naturel du système de fermage en travail. La migration avait donc un rapport direct avec le système de fermage en travail en tant qu'ensemble de rapports/forces de production. Mon hypothèse est que la migration n'entretenait pas seulement un rapport direct au sens structurel avec le fermage, mais qu'elle avait également un lien essentiel avec les conditions de la lutte de classes dans l'agriculture et était modifiée par elles. Je m'inspire ici des réflexions critiques de Rey sur la théorie de l'articulation des modes de production, [186] avec cette différence qu'il s'agit ici du rapport non entre deux modes de production, mais entre deux formes différentes du M.P.C. à la ville et à la campagne. Rey soutient que « la *migration* d'un mode de production précapitaliste vers le mode de production capitaliste [des villes ou des plantations du Ghana en l'occurrence] est en effet, pour les *classes exploitées* du mode précapitaliste, le *principal substitut à la lutte de classes elle-même* <sup>156</sup> » (je souligne).

Le départ des fermiers en travail vers des régions où ils pouvaient recevoir des terres/pâtures, qui constituait sans aucun doute un substitut à la lutte pour les droits à la terre, est un exemple particulièrement clair à l'appui de cette thèse, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse ici. Notre problème de fond est la migration des fermiers en travail de la campagne vers la ville. Même au niveau superficiel, la situation est claire : les restrictions sur les droits aux terres cultivables et aux pâtures, en l'absence d'une augmentation substantielle des salaires en argent, aboutissaient non seulement à une détérioration progressive des conditions de vie des fermiers, mais de plus à une baisse de leurs revenus monétaires réels. Car une des sources de numéraire pour les fermiers était précisément la vente de leurs produits ou de leur bétail. L'intensification de la lutte de classes signifiait que « le revenu provenant de la vente du bétail est en baisse du fait que les propriétaires réduisent les droits de pâture. Cela représente une perte de revenu

<sup>155</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 76.

<sup>156</sup> Pierre-Philippe REY, *Les Alliances de classes*, Maspero, Paris, 1973, p. 219.

sérieuse <sup>157</sup> ». Au début des années trente déjà, la détérioration « du statut économique et des conditions faites aux indigènes sur les exploitations agricoles » contraignait « garçons et filles à partir à un âge très précoce vers la ville gagner l'argent nécessaire à l'achat de vêtements et de nourriture pour compléter les produits du travail agricole <sup>158</sup> ». La Native Economic Commission reprit d'ailleurs cette déclaration (dans son langage propre, bien entendu) lorsqu'elle examina « le système de fermage en travail et ses implications pour les agriculteurs européens et les travailleurs agricoles indigènes. Nous devons reconnaître que ce système a des inconvénients pour les deux parties et que, dans la mesure où ces inconvénients sont ressentis par les indigènes, on doit voir là une cause de la migration africaine vers les villes <sup>159</sup> ».

[187]

Conséquence de la lutte des classes, la migration était cependant un phénomène beaucoup plus complexe que le départ des fermiers indigènes vers la ville pour y compléter les revenus monétaires tirés du travail agricole. D'ailleurs, cela ne pourrait expliquer que la migration temporaire, et non l'émigration permanente des Africains des zones rurales vers les villes, phénomène lui aussi caractéristique des années trente et quarante et qui était le plus préoccupant pour les agriculteurs. Pour comprendre cette migration, il faut se reporter à ce qu'était l'unité de production/consommation dans le système de fermage en travail, et au fait primordial que cette unité était la *famille* du fermier en travail.

Un contrat de fermage en travail était établi avec le chef de famille. Cependant, le travail était effectué par « les membres de la famille. [...] Le chef de famille peut y aider, mais n'y est pas obligé. S'il a des enfants déjà grands, il ne travaille généralement lui-même qu'exceptionnellement. [...] La *principale source de main-d'œuvre* pour le propriétaire, ce sont *les fils du chef de kraal* que l'on peut mettre utilement au travail à un âge assez précoce ». Avec ce type de système, « le bénéfice du paiement en nature revient au chef de famille <sup>160</sup> ». En outre, seuls les hommes mariés pouvaient généralement bénéficier de

<sup>157</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 25.

<sup>158</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 199.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>160</sup> *Ibid.*, pp. 52 et 56.

concessions de terres. Les célibataires n'avaient habituellement aucun droit sur la terre, même s'ils travaillaient comme fermiers en travail. C'est le chef de famille qui détenait les terres en leur nom aussi.

Ainsi, pour les jeunes gens, la lutte de classes économique (outre qu'ils souffraient autant que les autres de la détérioration des conditions de vie) avait un effet double et contradictoire. D'un côté, ils étaient contraints de fournir la plus grande part du travail alors qu'ils n'en retiraient aucun avantage direct (terre, bétail et statut correspondant). Dans le même temps, étant donné les restrictions générales sur les droits à l'élevage et à la culture, semblaient s'amenuiser leurs possibilités d'accumuler du bétail en vue du moment où ils seraient en mesure de souscrire eux-mêmes un contrat avec le propriétaire. L'existence/perpétuation du système de fermage en travail sous sa forme dégradée leur laissait donc peu d'espoir. D'autre part, l'existence même du système impliquait qu'ils étaient privés de tout avantage extérieur au système. À leur yeux, si leurs salaires n'étaient pas assez élevés (à supposer même qu'ils les perçoivent [188] eux-mêmes directement), c'était précisément à cause du paiement en droits à la culture et à l'élevage. Le propriétaire n'était pas non plus en mesure (et, en tout état de cause, n'avait nullement l'intention) de leur verser les salaires plus élevés qui leur auraient permis de devenir de vrais travailleurs permanents. Les jeunes, filles et garçons, étaient donc prisonniers d'une contradiction impossible. Ils n'avaient d'autre choix que de lutter pour la terre, ou pour des salaires réguliers et plus élevés, ou alors de désertir avant la fin de leur contrat pour émigrer vers les villes. Beaucoup choisirent la dernière solution, ce qui amena une intensification de la lutte par l'apparition d'« une difficulté supplémentaire dans les rapports entre les agriculteurs et les fermiers en travail. [...] Le propriétaire, estimant qu'on ne lui fournit pas le travail demandé, décide de renvoyer le chef de famille et provoque ainsi son ressentiment <sup>161</sup> ». Reste en effet au chef de famille à rechercher un nouveau contrat sur une autre exploitation ou à attendre le retour, improbable, de ses enfants, ou bien à laisser sa femme et ses jeunes enfants pour prendre à son tour la longue route vers la ville.

La lutte de classes économique s'accompagnait ainsi d'une désagrégation générale de la famille africaine et de l'organisation

---

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 55.

tribale, d'une perte d'autorité des aînés sur les jeunes. « Les jeunes indigènes dédaignent leurs engagements contractuels », était le leitmotiv amer des réponses faites par les agriculteurs au Native Farm Labour Com-mittee. Le *Native Service Contract Act* de 1932 fut spécialement conçu pour tenter — sans succès, il faut le préciser — de résoudre ce problème. Il comportait un essai de légalisation des châtiments corporels des jeunes par le propriétaire (qui existaient de toute manière), mais la principale disposition en était le droit donné au propriétaire d'expulser sommairement les familles des fermiers en travail dont les enfants avaient rompu leur engagement et déserté pour la ville. Il suffisait pour l'expulsion qu'un seuls fils ait quitté l'exploitation. A long terme, cette mesure, parallèlement à toutes les autres tentatives des agriculteurs pour accroître leur contrôle sur les fermiers en travail, ne fit qu'exacerber le problème ; et les fermiers en travail chefs de famille avaient maintenant autant de mal que le propriétaire à exercer leur autorité sur leurs enfants.

Les conséquences de cette lutte de classes économique sur les aspects politiques et idéologiques du système de fermage en travail [189] étaient telles que la structure même de l'« administration indigène » dans les zones rurales sembla menacée. Elle minait en effet les fondements mêmes du rôle idéologique et social des chefs coutumiers et des aînés à la campagne et donna lieu, vers la fin des années trente, à de nombreuses tensions entre l'État (plus précisément le ministère des Affaires indigènes) et les agriculteurs. La Native Affairs Commission de 1937-1938 déplorait de façon on ne peut plus claire « les effets destructeurs pour l'unité tribale du fait que des chefs reconnus n'aient plus de terres et vivent comme serviteurs sur les exploitations européennes. [...] Ce sont les chefs héréditaires et les autres aînés qui permettent le fonctionnement de l'administration indigène. Sans leur assistance, il serait beaucoup plus difficile et beaucoup plus coûteux d'assurer l'ordre et la loi coutumière et le respect des autorités qui caractérisent la population rurale bantoue, mais l'autorité des chefs et le respect des institutions tribales sont constamment remis en cause dans ces régions du fait de la dépossession foncière des chefs de tribu. [Cela] va à l'encontre du maintien indispensable de l'unité et du contrôle de la tribu, qu'il est de l'intérêt de l'État de soutenir. [...] La Commission a pu constater l'aggravation des problèmes administratifs engendrée par la détérioration de l'image des

chefs aux yeux de leur peuple, résultant elle-même de ce que les employeurs européens ne comprennent pas l'intérêt qu'il y a à préserver le statut des chefs <sup>162</sup> ».

L'émigration des jeunes, filles et garçons, doit être analysée dans le contexte de cette lutte de classes et de ses conséquences économiques, politiques et idéologiques. L'abandon de la terre était à la fois fonction de la désagrégation du système de fermage en travail aux niveaux politique et idéologique et des conditions économiques très défavorables dans lesquelles vivaient les jeunes ruraux. Cette émigration de la jeunesse avait des conséquences désastreuses pour les agriculteurs. Il s'agissait en effet d'un immense exode rural (temporaire ou permanent) des travailleurs les plus productifs de la campagne. Souvent mécontents de leur position au sein de la famille, leur détermination à partir était si générale qu'ils semblaient former un « flot ininterrompu vers les villes ». Au début des années trente déjà, « l'un des plus importants mouvements migratoires dans l'Union [était] celui de la jeunesse indigène vers les villes <sup>163</sup> ». Cet [190] exode devait être déploré bien des fois encore tout au long des deux décennies suivantes, durant lesquelles la pénurie de main-d'œuvre se poursuivit. Le « directeur de la *location* » (réserve africaine en zone blanche) de Kroonstad se plaignait en 1938 de ce qu'en seulement trois mois 1 000 Africains « étaient passés par ses bureaux dans l'espoir de trouver un emploi », et que tous avaient « refusé d'être embauchés dans des exploitations agricoles parce que les conditions y étaient trop mauvaises ». La même chose se passait à Bloemfontein <sup>164</sup>. La pénurie de main-d'œuvre sur les exploitations était « surtout forte [...] dans la tranche d'âge de dix-huit à trente ans <sup>165</sup>. Et, dans les villes, il était « clairement établi que près de 78% des jeunes garçons de moins de dix-huit ans demandeurs d'emploi dans le Rand sont originaires de districts ruraux <sup>166</sup> et n'ont pas de parents installés dans les zones municipales <sup>167</sup> ». En conséquence de la lutte de classes dans

<sup>162</sup> Native Affairs Commission, *op. cit.*, p. 12.

<sup>163</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 56.

<sup>164</sup> *The Friend*, 8 janvier 1938.

<sup>165</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 27.

<sup>166</sup> Il est parfaitement clair dans le contexte que les « districts ruraux » désignent les exploitations blanches et non les réserves africaines.

<sup>167</sup> Native Affairs Commission, *op. cit.*, p. 6.

l'agriculture, les travailleurs agricoles africains de tous âges, mais surtout les femmes et les hommes jeunes, avaient de plus en plus recours à la migration temporaire ou permanente vers les villes, considérée comme la seule issue possible.

Pour au moins un membre de la Native Affairs Commission, il apparaissait dès 1932 que la lutte de classes modifiait les conditions dans lesquelles le système de fermage en travail pouvait fonctionner et qu'elle aboutissait, par ses effets sur la migration, à reproduire sur une échelle toujours plus vaste la crise de la main-d'œuvre : dans un addendum, Lucas prévenait que « le système de fermage en travail joue, directement et indirectement, un rôle majeur dans l'exode rural ; directement en ce qu'il oblige les fermiers sous contrat ou des membres de leur famille à aller en ville gagner l'argent dont ils ont besoin (et que le système ne leur procure pas) pour payer leurs impôts et satisfaire leurs besoins en nourriture, en habillement, et en frais de scolarité ; indirectement car les garçons et les filles, forcés de travailler pour des avantages qui reviennent en fait à leur père, voyant que leur travail ne leur rapporte rien, fuient vers les villes, provoquant l'expulsion du fermier. Celui-ci, qui n'a plus d'enfant en mesure de travailler pour le propriétaire, ne pourra [191] pas obtenir de nouveau contrat et sera lui aussi contraint d'aller en ville <sup>168</sup> ».

Les agriculteurs, pris dans leur contradiction propre, n'avaient d'autre choix qu'accroître la pression sur les travailleurs agricoles. Ils ne pouvaient pas abolir d'un coup le système de fermage en travail, ni davantage empêcher sa décomposition. Les fermiers en travail, étant donné leur isolement politique, choisissaient la migration comme substitut à une lutte de classes politique ouverte, reproduisant ainsi les conditions mêmes de la crise qui frappait les classes dominantes de l'agriculture, mais procurant ainsi à celles-ci leur seul motif de satisfaction : dépourvus de tout moyen d'expression autonome en tant que force sociale, les fermiers en travail, en choisissant la migration, délivraient au moins l'État de sa plus grande peur, celle qu'il s'efforçait constamment de conjurer — la peur que « les travailleurs agricoles s'engagent dans d'autres voies, plus dangereuses, pour exprimer leurs griefs et lutter contre l'injustice <sup>169</sup> ». S'ils l'avaient fait, tout le

---

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>169</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 182.

déroulement de la lutte de classes en aurait été fondamentalement modifié et la phase de transition aurait pu avoir une issue différente. Mais ils ne le firent pas, ils furent ignorés, bloqués et isolés, ils restèrent une simple péripétie dans le cours de l'histoire. A l'époque, ils pouvaient être les agents d'une pratique politique, ils ne sont plus maintenant qu'un objet d'analyse.

### *La contradiction au sein des forces productives*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons vu que la seule solution pour les agriculteurs consistait à renforcer la pression exercée sur les producteurs directs. En effet, à part l'aide à court terme apportée par l'État sous forme de subventions et autres, le seul moyen pour eux d'échapper réellement à la contradiction en matière de prix était d'accroître l'efficacité de l'agriculture capitaliste. Ce qui impliquait deux choses : un apport de capital monétaire pour engager la mécanisation, problème que je ne traiterai pas, et une réorganisation du procès de travail pour que la production mécanisée puisse devenir rentable. J'ai déjà signalé la position de la classe dominée à l'égard du maintien du système de fermage en travail. Toutefois, la lutte des fermiers africains ne fut pas le seul facteur de maintien de ce système. Les propriétaires ne pouvaient eux non plus, pour plusieurs raisons de [192] poids, éliminer totalement le fermage en travail. L'argent liquide, comme nous l'avons vu, leur faisait souvent défaut et l'établissement sur les exploitations d'une main-d'œuvre sans terres employée tout au long de l'année aurait nécessité le versement de salaires monétaires douze mois par an. Le système du fermage en travail permettait à l'agriculteur de s'assurer une main-d'œuvre sans pour autant être passible de poursuites pour dette — et il était toujours à la limite de telles poursuites —, et ce fait constituait une raison essentielle pour maintenir le fermage en travail. « Le fait que l'agriculteur n'ait pas à verser de salaires en argent, alors que l'argent fait généralement défaut aux exploitations, contribue également au maintien du système <sup>170</sup> ».

---

<sup>170</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 55.

Condamné comme « anti-économique et comme un fléau », le fermage restait cependant toujours considéré comme un « mal nécessaire ». Les agriculteurs déploraient le fait qu'il s'agissait « d'une méthode anti-économique pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre », qu'il « impliquait un gaspillage dans la mesure où il aboutissait généralement à garder plus de main-d'œuvre que celle réellement requise pour que le travail soit fait », mais ils soulignaient aussi avec résignation que pour eux « il n'y a pas actuellement d'alternative satisfaisante <sup>171</sup> ». Il est vrai (pour les raisons que nous avons déjà examinées) qu'il n'y avait pas d'alternative ; il est, toutefois, pareillement clair qu'en tant que forme spécifique d'organisation des forces productives le système du fermage en travail freinait l'accroissement de la productivité de l'agriculture. Dans la mesure où le fermier en travail « ne peut être affecté en permanence à un même emploi, il ne peut être autre chose qu'un travailleur temporaire ou un manœuvre <sup>172</sup> ». Ainsi, et dans la mesure précisément où la migration était l'envers du fermage en travail, « au lieu de voir se développer une classe de travailleurs agricoles qualifiés et satisfaits, nous nous trouvons devant une classe d'indigènes qui partagent leurs services entre l'agriculture et l'industrie et atteignent rarement un haut niveau de compétence dans l'un ou l'autre de *ces* secteurs <sup>173</sup> ».

Pour que l'agriculture capitaliste progresse, il fallait quelle produise plus efficacement. Pour ce faire, la mécanisation était essentielle, [193] mais l'introduction de machines dans l'agriculture exigeait que l'ouvrier agricole acquière des connaissances techniques précises et aussi une certaine « connaissance de l'agriculture indispensable pour faire de lui un travailleur plus productif <sup>174</sup> ». C'était impossible si le travailleur demeurait le migrant temporaire, non qualifié, que produisait le système de fermage en travail. Les agriculteurs ne cachaient pas que les fermiers en travail étaient à leurs yeux « des travailleurs inefficaces sur lesquels on ne pouvait pas compter <sup>175</sup> ». Ce qui explique la recommandation faite par le Native Farm Labour Committee : « L'objectif final doit être le développement progressif d'une catégorie

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>173</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 14.

<sup>174</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 15.

<sup>175</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 13.

spécifique d'ouvriers agricoles permanents <sup>176</sup>. » La stabilisation, c'est-à-dire la fixation, de la main-d'œuvre dans l'agriculture était une condition préalable à la mécanisation efficace de la production agricole. Elle était donc aussi une condition préalable à l'expansion générale de la production agricole, elle-même cruciale pour résoudre durablement les problèmes de l'agriculture capitaliste.

J'ai déjà examiné les raisons pour lesquelles les agriculteurs ne pouvaient immédiatement supprimer le fermage en travail au profit d'un système d'emploi d'ouvriers agricoles à plein temps. Il n'est pas nécessaire de revenir sur la forme que prit cette tentative de transformation/maintien. Il suffit de rappeler que le développement de la lutte de classes à la campagne contribua à donner son rythme à la révolution des forces productives dans l'agriculture. La crise de la main-d'œuvre agricole et la poursuite du développement des forces productives étaient au fond deux aspects du même problème, et leur solution était donc étroitement liée à l'issue de la lutte entre les deux principales classes de la campagne.

*La construction au sein des classes dominantes :  
les mines et l'agriculture*

[Retour à la table des matières](#)

Mais cette solution dépendait aussi de la lutte de classes qui opposait, pour l'hégémonie au sein du bloc au pouvoir, les fractions des classes dominantes, lutte centrée sur la poursuite ou non, à différentes périodes, d'une politique gouvernementale d'aide et d'intervention directe au profit de l'agriculture capitaliste. Comme je l'ai dit plus haut, l'étude de cet ensemble de contradictions n'entre pas [194] dans le cadre de cette étude. Il est toutefois nécessaire de préciser deux aspects des contradictions existant entre les mines et l'agriculture, ceux qui sont en rapport direct avec le problème de la main-d'œuvre *dans* les campagnes. Je me limiterai à cela.

La première contradiction était exprimée par les agriculteurs quand ils dénonçaient l'embauche par les mines comme la cause première de

---

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 15.

la pénurie de main-d'œuvre agricole, en soulignant la forte incompatibilité entre les conditions d'embauché sur les exploitations agricoles et celles pratiquées dans les mines. La période de travail sur les exploitations était de trois à six mois, alors que celle des mines était de 270 journées de travail, « ce qui représente nécessairement plus de neuf mois de travail. De nombreux jeunes ruraux sont recrutés, mais comme ils ne disposent que de six mois de "temps libre" (au Natal), ils sont dans l'impossibilité de remplir les deux contrats <sup>177</sup> ». L'une des explications de la pénurie de main-d'œuvre avancées par les agriculteurs devant le Native Farm Labour Committee était la concurrence de l'industrie minière (d'autres institutions gouvernementales furent aussi mises en cause) qui « a absorbé une grande partie des travailleurs agricoles <sup>178</sup> ». Essayant de faire adroitement état de ce qui était de toute évidence un sentiment profond et largement partagé chez les agriculteurs, le comité rapporta que, « parce qu'ils ne comprennent pas bien la situation, les agriculteurs ont le plus souvent tendance à rejeter sur les mines la responsabilité des difficultés qu'ils traversent, et l'émigration d'un indigène vers le Witwatersrand, ou d'ailleurs vers toute autre destination même inconnue, nous a souvent été signalée en ces termes : il est parti pour les mines <sup>179</sup> ». Il est certain, et elles le reconnaissent elles-mêmes, que les mines profitèrent du « rétrécissement du marché de l'emploi » qui affecta les autres secteurs de la production pendant la dépression. En outre, les années trente furent la période où le pourcentage d'ouvriers sud-africains dans les mines atteignit son plus haut niveau. Enfin, l'extrait suivant du discours présidentiel de 1930 établit assez clairement l'afflux des travailleurs agricoles vers les mines :

« Ordinairement, l'indigène travaille pour un employeur pendant un tiers de son temps et les gains acquis au cours de cette brève période, ajoutés à son revenu de fermier, suffisent à satisfaire ses [195] besoins. À cause des prix actuellement très bas des produits agricoles, il lui faut, temporairement, gagner par son travail à l'extérieur un revenu supérieur à ce qui lui était auparavant nécessaire ; en conséquence, les indigènes sont plus nombreux

---

<sup>177</sup> Native Economic Commission, *op. cit.*, p. 56.

<sup>178</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 9.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 65.

à vouloir s'embaucher dans les mines, et ceux qui le sont y restent aussi plus longtemps <sup>180</sup>. »

L'autre aspect de cette contradiction était exprimé par les agriculteurs quand ils se plaignaient de subventionner en fait les bas salaires des zones urbaines, dans la mesure où les familles des fermiers en travail partis en ville continuaient à vivre sur les terres du propriétaire. Les agriculteurs dénonçaient donc une situation où, non contents de perdre leurs travailleurs au profit des villes (à leurs yeux, des mines), ils devaient en outre entretenir les dépendants improductifs de ces travailleurs. C'est cela qui « permettait [de verser] aux indigènes des zones urbaines des salaires qui n'auraient absolument pas permis de faire vivre leur famille dans ces zones <sup>181</sup> ». Les agriculteurs ne voyaient pas pourquoi ils devraient soutenir l'accumulation capitaliste dans les villes (qu'il s'agisse de l'industrie ou des mines), alors même qu'ils étaient dans une situation désespérée.

L'autre contradiction concerne l'existence de paysans africains *squatters*, versant une rente et résidant sur des terres appartenant à des sociétés ; ils auraient pu, pour peu qu'on les expulse et les convertisse en fermiers en travail, représenter un potentiel de main-d'œuvre pour l'agriculture. Selon une estimation, il existait au Transvaal 914 exploitations détenues par des Blancs non exploitants, sur lesquelles vivaient 46 000 Africains mâles adultes versant une rente, soit un total approximatif de 276 000 personnes. Il y eut conflit sur deux points : *a*) fallait-il maintenir ces *squatters* versant une rente ; et *b*) à qui cela devait-il profiter ? Cela fut très succinctement résumé par Madeley lors du débat parlementaire sur le *Native Service Contract Bill* (1932) : « La lecture de la loi laisserait penser que l'intention du ministère est de se donner les moyens de faire partir massivement de certaines de ces très grandes propriétés foncières les indigènes qui y résident. Il y a quelques années, lors des travaux du Comité restreint sur les affaires indigènes, nous avons constaté qu'il existait dans le Transvaal des superficies immenses, [196] couvrant jusqu'à 1 200 000 hectares, qui étaient apparemment détenues par des compagnies foncières, mais qui, comme

<sup>180</sup> 21<sup>e</sup> Rapport annuel, 1930, p. 38. Il est clair dans le contexte qu'il parle des fermiers en travail embauchés pour trois mois sur une exploitation.

<sup>181</sup> S.A.I.R.R., *op. cit.*, p. 25.

l'examen des noms des propriétaires l'a montré, semblent être en fait détenues par des dirigeants de l'industrie des mines d'or. Sur l'une de ces exploitations, on ne trouve pas moins de 19 000 indigènes. Nous avons découvert que les propriétaires exigeaient que la rente ne soit pas versée en nature, mais toujours en argent. Comme cette exploitation était située à 240 kilomètres au moins de la station de chemin de fer, il est évident que ces malheureux indigènes avaient quelque mal à vendre leurs marchandises, et le résultat final, le résultat visé, était que ces indigènes étaient contraints d'aller travailler dans l'industrie et constituaient des proies faciles pour les agents recruteurs qui les envoyaient dans les mines d'or » (21 mars 1932). Les agriculteurs ne voyaient pas pourquoi les mines tiraient profit de cette source de main-d'œuvre et ils ne cessèrent de demander que ces paysans soient expulsés et obligés à s'embaucher dans les exploitations agricoles et non ailleurs.

Le vote du *Native Trust and Lands Act* de 1936 suscita un débat analogue : les *squatters* africains vivant sur des terres blanches (détenues par des compagnies foncières) devaient-ils être envoyés dans les réserves (dans les « zones concédées »), où pourrait les embaucher quiconque était en mesure de le faire (en pratique les mines d'or) ; ou bien devait-on, après leur expulsion, réserver ces travailleurs à l'usage exclusif des agriculteurs afin de résoudre la pénurie de main-d'œuvre ? La plupart des agriculteurs soutenaient, bien sûr, la deuxième solution.

**Conclusion :**  
**la fin de la crise et la phase de transition**

[Retour à la table des matières](#)

La crise de l'agriculture se poursuivit jusque dans les années quarante, soit que les dispositions du *Native Service Contract Act* de 1932 et du *Native Trust and Lands Act* de 1936 (notamment le chapitre IV) aient été inadaptées, soit que l'on n'ait pas accordé assez d'efforts à leur application. La décennie qui suivit le rapport fait par le Comité sur la main-d'œuvre agricole indigène sur la crise de cette main-d'œuvre fut marquée par des problèmes strictement semblables à ceux de la décennie précédente, avec la différence qu'ils n'avaient fait que s'amplifier.

La guerre exacerba la crise. Les travailleurs agricoles africains [197] migrants (et aussi les Africains des réserves) affluèrent dans les zones urbaines, conséquence à la fois du blocage de la machine administrative qui aurait pu être utilisée pour endiguer ce flot et de l'augmentation de la demande en main-d'œuvre engendrée dans les villes par l'effort de guerre. La commission Fagan (1948) étudia la migration des « indigènes qui se rendent dans les villes et laissent leur famille dans les exploitations agricoles » et l'aggravation de la pénurie de main-d'œuvre ainsi créée sur ces exploitations. Elle conclut que, « au mieux, les chiffres peuvent indiquer que la situation n'a pas trop empiré ces dix dernières années ; elle ne s'est certainement pas améliorée ». Cette conclusion (qui ne reposait pas sur des données statistiques) représente une vue optimiste de la question. En réalité, la situation s'était considérablement aggravée. Les exploitations agricoles étaient en passe de devenir la principale source de main-d'œuvre urbaine. La commission Tomlinson (1955), dans ses commentaires sur l'évolution de la situation de l'agriculture entre 1936 et 1951, dissipa tout doute à ce sujet. Elle établit que « les exploitations agricoles européennes et les autres zones rurales ont contribué pour 40% à l'accroissement, depuis 1936, du nombre des résidents bantous dans les zones urbaines, les régions bantoues pour 8%, les centres étrangers pour 23%, à quoi il faut ajouter l'accroissement naturel de la population des villes elles-mêmes, soit 29% ».

Face à cette intensification de la crise de main-d'œuvre, manifeste dans l'agriculture après la guerre, on peut se faire une idée encore plus claire du désespoir et de la colère des agriculteurs en se reportant aux appels au secours parus dans leurs journaux et dans les publications agricoles. L'exode des fermiers en travail n'était pourtant pas moins douloureux, même si on n'en parlait pas. C'est par l'abandon de la lutte de classes à la campagne que les fermiers s'exprimaient.

Les réunions tenues dans les districts par les agriculteurs adoptèrent d'innombrables résolutions dénonçant le système de fermage en travail et l'exode de la main-d'œuvre vers les villes. Discours et lettres en ce sens emplissaient les journaux des exploitants agricoles. Certains soulignaient que « si la vague d'émigration ne peut être endiguée, la communauté agricole risque de se retrouver brutalement ruinée ». D'autres prenaient le taureau par les cornes et soulignaient les limites qu'imposait le système de fermage en travail au développement des

forces productives. S'intitulant eux-mêmes « agriculteurs progressistes », ils déclaraient que « tant que ce problème ne sera pas résolu, l'Afrique du Sud ne produira jamais les denrées alimentaires quelle [198] pourrait produire » et demandaient l'abolition du système de fermage et son remplacement par « une main-d'œuvre agricole [...] employée sur une base permanente ». On disait qu'il n'y avait qu'« une solution : l'ouvrier agricole doit être un ouvrier agricole, et uniquement cela ». Ce point de vue était exprimé dans l'ensemble du pays, au travers de lettres, de résolutions et de mémorandums élaborés et adoptés par les associations agricoles de district et de province.

Sur le rythme selon lequel devait être institué le travail à plein temps, selon lequel le système de fermage en travail devait être déclaré illégal, et sur la manière dont la main-d'œuvre rendue disponible devait être répartie n'existait cependant aucun consensus. Il y avait en tout cas conflit entre les agriculteurs disposant de capitaux élevés, pour qui le fermage en travail coûtait cher en terres et était inefficace pour la mécanisation, et les autres, plus démunis, qui sous-utilisaient leurs terres. Il y avait d'autres clivages, entre les purs éleveurs de bétail et ceux qui étaient spécialisés dans les céréales et la polyculture ; entre les propriétaires qui disposaient dans d'autres régions de domaines uniquement utilisés comme réserves privées de fermiers en travail et les propriétaires qui n'avaient pas les moyens d'un tel luxe ; entre les « propriétaires kaffres », c'est-à-dire les propriétaires extrayant une rente, et tous les autres agriculteurs capitalistes. Ces contradictions allaient donner lieu à beaucoup de controverses, de dissensions et de divisions dans les années cinquante, dans une autre période, *après que* les mesures les plus importantes pour résoudre la crise de pénurie de main-d'œuvre eurent été prises par l'État. Je n'en parlerai donc pas ici.

La crise s'exacerba immédiatement après la guerre. L'Union agricole sud-africaine (S.A.A.U.) adopta un mémorandum proposant une « politique indigène » visant à résoudre, au niveau national, la crise de pénurie de main-d'œuvre et à stabiliser effectivement la main-d'œuvre dans l'agriculture. Les propositions les plus intéressantes et importantes pour notre problème sont les suivantes : « Le mémorandum propose que l'on encourage la formation dans la communauté indigène de deux grands groupes, l'un agricole, l'autre industriel, avec, au sein du premier, deux sous-groupes, celui des propriétaires exploitants et celui des travailleurs agricoles. [...] Ces travailleurs devraient, sur les

exploitations européennes, avoir un statut d'employé permanent et non de fermier en travail ou de travailleur temporaire. Le groupe industriel devrait être totalement écarté de la pratique de l'agriculture pour assurer sa subsistance. Il [199] conviendrait également de prévoir une catégorie d'indigènes n'entrant pas dans cette classification, dont la fonction serait d'assurer un certain nombre de services pour leur peuple dans des domaines divers, et qui pourraient résider dans des zones urbanisées à l'intérieur des réserves. C'est de cette façon qu'on pourra encourager les indigènes à progresser utilement pour la société et, dans le même temps, libérer une force de travail considérable <sup>182</sup>. »

La clé de la politique proposée résidait en ce que « la division de la main-d'œuvre en main-d'œuvre rurale et main-d'œuvre urbaine est un principe <sup>183</sup> ». C'était en effet pour l'agriculture la seule façon de résoudre la crise de pénurie de main-d'œuvre *et* « d'assurer l'emploi à temps complet des indigènes dans l'agriculture », comme le montra le témoignage de l'union agricole du Transvaal devant la commission Fagan : « La pratique actuelle qui consiste à permettre aux travailleurs indigènes régis par la loi sur les *squatters* de quitter leur maître une partie de l'année pour prendre un emploi en ville est l'une des *causes principales du gaspillage de main-d'œuvre*. [...] Cet état de fait serait modifié si l'on instituait *une division dans la force de travail*. Il faut que le choix offert aux indigènes soit de devenir soit des ouvriers de l'industrie, soit des ouvriers agricoles permanents <sup>184</sup>. » Ainsi, en ce qui concerne les priorités nécessaires, « c'est la division de la main-d'œuvre qui vient en tête, et ensuite l'élimination du système de travail agricole temporaire <sup>185</sup> ».

Pour mettre en œuvre ces propositions, la S.A.A.U. demandait la réorganisation rapide du contrôle de l'État sur les masses africaines et avançait de nombreuses suggestions concrètes : la création de bureaux publics de main-d'œuvre, qui devraient se substituer au recrutement privé, couplée à un « système efficace d'enregistrement et d'identification des individus, qui remplacerait le système des

<sup>182</sup> Editorial, *Farmer s Weekly*, 10 octobre 1945.

<sup>183</sup> BOTHA, organisateur de l'union agricole du Natal, dans *Farmer s Weekly*, 11 mars 1949.

<sup>184</sup> Extraits repris dans *Farmers Weekly*, 26 mai 1947.

<sup>185</sup> BOTHA, dans *The Farmer*, 11 mars 1949.

passesports intérieurs multiples alors en vigueur ». Les bureaux de main-d'œuvre et l'enregistrement « fourniraient des renseignements indispensables, car sans ces renseignements aucun contrôle n'est possible ». Enfin, il était essentiel de réorganiser profondément les réserves. L'élément crucial pour que cette politique de division de la force de travail réussisse figurait déjà dans les textes. C'était le chapitre IV [200] du *Native Trust and Lands Act* de 1936. Il n'y avait plus qu'à l'appliquer sérieusement dans l'ensemble des quatre provinces de l'Union — application que le Native Farm Labour Committee avait déjà, mais en vain, recommandée. C'était essentiel, car sans cela aucun contrôle efficace ne pouvait être exercé sur les travailleurs agricoles africains. « En ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, le *Native Trust and Lands Act* de 1936 donne les moyens d'exercer un contrôle réel. Le chapitre IV autorise la création officielle de zones délimitées et donc un contrôle par des comités, mais pour être efficace ce système doit être appliqué dans l'ensemble de l'Union. [...] Pietersburg a officiellement créé une zone délimitée, mais [...] les indigènes ont simplement quitté cette zone officielle pour aller s'installer là où il n'y avait pas de contrôle. Si bien que Pietersburg a été obligé de demander la suppression de cette zone. De toute évidence, si l'on veut éliminer les échappatoires, il faut que ces zones et des comités de contrôle soient créés dans toute l'Union, éliminant toute possibilité pour les indigènes de gagner une zone non contrôlée <sup>186</sup>. »

Dans les années quarante tout le monde semblait sourd aux requêtes et aux propositions des agriculteurs (je ne parle ici que de la crise de la main-d'œuvre). Les espoirs sur la capacité et la volonté de l'État de régler leur crise de la seule façon qui leur semblait possible étaient retombés dès la fin des années trente. Le Native Farm Labour Committee constata avec inquiétude et méfiance qu'« une très large partie de la communauté agricole a tendance à exprimer ses difficultés et ses revendications par des canaux extérieurs, en passant au-dessus des administrateurs locaux et même des membres de leurs propres organisations agricoles. Il s'agit là d'une tendance malsaine, qui aboutit à accaparer inutilement le temps des hommes chargés des affaires publiques et qui ne concourt pas à instaurer l'esprit d'entraide mutuelle et de coopération indispensable si l'on veut obtenir les meilleurs

---

<sup>186</sup> *Ibid.*

résultats <sup>187</sup> ». En 1939, étant donné la situation de la lutte de classes et les pressions structurelles auxquelles ils étaient confrontés, les agriculteurs « ne voyaient pas d'autre possibilité de redressement qu'une action gouvernementale, à condition que cette action vise à contraindre les indigènes à accepter le travail agricole et aussi qu'elle impose des restrictions supplémentaires aux déplacements de ceux déjà employés dans l'agriculture <sup>188</sup> ». Cependant, rien ne fut fait. Après la [201] guerre, pour la première fois depuis 1924, l'United Party était seul au gouvernement. Pour de nombreuses sections du capital agricole, il devint évident que leurs exigences ne seraient pas satisfaites. Tout ce qu'on leur accorda fut un ensemble de recommandations nébuleuses (aux yeux des agriculteurs) diffusées par le ministère des Affaires indigènes en 1943, qui repoussaient l'application du chapitre IV, éludaient les réponses au problème posé par l'existence de nombreux « indigènes originaires des exploitations agricoles dans les villes » et exprimaient le refus du gouvernement d'utiliser la contrainte pour résoudre la crise. Le mémorandum précisait qu' « il ne serait pas possible, sans l'utilisation de la force, d'obliger les indigènes à aller dans les exploitations agricoles, ni, une fois là, de les obliger à y rester. [...] Sans contrainte et contrôle constants [...], de nouvelles mesures restrictives [...] ne feront que rendre le travail agricole encore plus impopulaire ». À la place, le ministère suggérait d'améliorer les conditions de vie et de travail dans toutes les exploitations, afin d'inciter les travailleurs à y revenir, et de créer un corps de fonctionnaires chargés, avec la collaboration volontaire des agriculteurs, de contrôler la mise en œuvre de ces améliorations.

Ces recommandations furent unanimement rejetées par les agriculteurs. Leur hostilité au gouvernement Smuts sur ce point et leur soutien à la perspective d'un « État fort » furent encore renforcés par l'intensification de la crise après la guerre. D'une manière significative, juste avant les élections de 1948, le président de l'union agricole du Natal, dans son discours officiel, se sentit obligé de déclarer qu' « il était navrant de constater que le gouvernement n'avait pas fait un seul effort

---

<sup>187</sup> Native Farm Labour Committee, *op. cit.*, p. 81.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 81.

pour mettre en pratique la politique d'organisation de l'agriculture en matière de main-d'œuvre agricole <sup>189</sup> ».

L'arrivée au pouvoir du Parti nationaliste (fondé sur une idéologie ouvertement fasciste et partisan de Y « État fort ») marqua un tournant dans la lutte de classes à la campagne. Toutes les propositions essentielles du mémorandum de la S.A.A.U. furent mises en œuvre dans les années cinquante dans le cadre de la politique d'apartheid (dont elles ne constituent, j'y insiste, qu'un aspect). L'apartheid, à cet égard, mit fin à la phase de transition dans l'agriculture capitaliste. Résultat d'une lutte de classes concrète, en ce qui concerne l'agriculture il mit effectivement fin à l'émigration des districts [202] ruraux blancs vers les villes, fixa la force de travail agricole et aboutit en fin de compte à la destruction totale du système de fermage en travail. Il serait absolument faux de considérer l'apartheid (dans ses rapports avec l'agriculture et la campagne) comme un retour à un « système féodal » de coercition extra-économique à la campagne. Au contraire, aboutissement d'une lutte de classes concrète, il témoignait de la victoire des agriculteurs capitalistes sur les producteurs directs (les fermiers en travail) ; dénouement de la phase de transition, il inaugurerait un nouveau stade du développement de l'agriculture capitaliste.

---

<sup>189</sup> *The Former*, 12 septembre 1947.

[203]

**Apartheid et capitalisme.**  
*Le système économique de l'Afrique du Sud.*

## BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

ADAM Heribert, *Modernizing Racial Domination : South Africa's Political Dynamics*, University of California Press, Berkeley, 1971, xi-204 p.

ADAM H., « The Rise of Black Consciousness in South Africa », *Race*, 15, 1973, pp. 149-165. ADAM, H. éd., *South Africa : Sociological Perspectives*, Oxford University Press, Londres, 1971, Xii-340 p.

ADLER T. éd., *Perspectives on South Africa. A Collection of Working Papers*, University of the Witwatersrand, Johannesburg, African Studies Institute Communication, 4, 1977, 366 p.

ASHERSON A., « Race and Politics in South Africa », *New Left Review*, 53, 1969, pp. 55-67.

BALDWIN Alan, « Mass Removals and Separate Development », *Journal of Southern African Studies*, I, 2, 1975, pp. 215-227.

BELL Trevor, *Industrial Decentralization in South Africa*, Oxford University Press, Londres et Le Cap, 1973, Xii-304 p.

BÉNEZRA R., « Economie sud-africaine : la stabilité interrompue », *Afrique contemporaine*, XV, 87, 1976, pp. 15-27.

BENSON Mary, *South Africa. The Struggle for a Birthright*, Penguin, Harmonds-worth, 1966, 314 p.

BERNETEL Paul, *Les Enfants de Soweto. L'Afrique du Sud en question*, Stock, Paris, 1977, 310 p.

BIENEFELD Manfred et INNES Duncan, « Capital Accumulation and South Africa », *Review of African Political Economy*, 7, 1976, pp. 31-55.

BLUMER Herbert, « Industrialization and Race Relations », dans G. HUNTER éd., *Industrialization and Race Relations*, Oxford University Press, Londres, 1965.

[204]

BONNBR P. L. éd., *Working Papers in Southern African Studies*, University of the Witwatersrand, Johannesburg, African Studies Institute Communication, 5, 1977, 343 p.

BOZZOLI Belinda, « Origins, Development and Ideology of Local Manufacturing in South Africa », *Journal of Southern African Studies*, I, 2, 1975, pp. 194-214.

BULLIER Antoine J., « L'Indépendance du Transkei et la politique du développement séparé », *Revue française d'études politiques africaines*, XI, 129, septembre 1976, pp. 28-49.

BUNDY Colin, « Emergence and Décline of a South African Peasantry », *African Affairs*, LXXI, 285, 1972, pp. 369-388.

BUNDY G, « The Transkei Peasantry, c. 1890-1914 : "passing through a period of stress" », dans R. PALMER et N. PARSONS éd., *The Roots of Rural Poverty in Central and Southern Africa*, Heinemann, Londres, 1977, pp. 201-220.

BUNTING Brian P., *The Rise of the South African Reich*, Penguin, Harmondsworth, 1964, 552 p.

BURAWOY M., « The Functions and Reproduction of Migrant Labor : Comparative Material from Southern Africa and the United States », *American Journal of Sociology*, LXXXI, 5, 1976, pp. 1050-1087.

CALLINICOS Alex et ROGERS John, *Southern Africa after Soweto*, Pluto Press, Londres, VIII-229 p.

CARTER Gwendolen M., *The Politics of Inequality : South Africa since 1948*, Praeger, New York, 1958, 535 p.

CARTER G. et KARIS T. éd., *From Protest to Challenge : A Documentary History of African Politics in South Africa, 1882-1964*, Hoover Institution Press, Stanford, 2 vol. : I. *Protest and Hope, 1882-1934*, par S. Johns, 1972, 378 p., II. *Hope and Challenge, 1935-1964*, par T. Karis, 1973, xviii-536 p.

CARTER G., KARIS T. et STULTZ N. M., *South Africa's Transkei : The Politics of Domestic Colonialism*, Northwestern University Press, Evanston, Northwestern University African Studies, 19, 1967, 200 p.

Comité anti-apartheid, « Brève histoire de la spoliation des terres et de l'exploitation du travail en Afrique du Sud », *Les Temps modernes*, 216, mai 1964, pp. 2024-2048.

CORNEVIN Marianne, *L'Afrique du Sud en sursis*, Hachette, Paris, 1977, 287 p.

DAVIDSON B., SLOVO J. et WILKINSON A. R., *Southern Africa : the New Politics of Revolution*, Penguin, Harmondsworth, 1976, 374 p.

DAVIES Robert, « The White Working Class in South Africa », *New Left Review*, 82, 1973, pp. 40-59.

DAVIES R., « Mining Capital, the State and Unskilled White Workers in South Africa, 1901-1913 », *Journal of Southern African Studies*, III, 1, 1976, pp. 41-69.

DAVIES R., « The Political Economy of White Labour in South Africa : Some Preliminary Notes », dans T. ADLER éd., *Perspectives on South Africa*, University of the Witwatersrand, Johannesburg, 1977, pp. 132-195.

DAVIES R., « The 1922 Strike on the Rand and the Political Economy of South Africa », dans R. COHEN, J. COPANS et P. GUTKIND éd., *African Labour History*, Sage, Beverly Hills, 1978.

[205]

DAVIES Robert, KAPLAN David, MORRIS Mike et O'MEARA Dan, « Class Struggle and the Periodisation of the State in South Africa », *Review of African Political Economy*, 7, 1976, p. 4-30.

DOUWES DEKKER L. et al., « Case Studies in African Labour Action in South Africa and Namibia (South West Africa) », dans R.

COHEN et R. SANDBROOK éd., *The Development of an African Working Class*, University of Toronto Press, Toronto, 1975, pp. 207-238.

FEIT Edward, *South Africa. The Dynamics of the African National Congress*, Oxford University Press, Londres, 1962, 75 p.

FEIT E., *African Opposition in South Africa : The Failure of Passive Resistance*, Hoover Institution Press, Stanford, 1967, 223 p.

FEIT E., « Generational Conflict and African Nationalism in South Africa : The African National Congress, 1949-1959 », *International Journal of African Historical Studies*, V, 2, 1972, pp. 181-202.

FEIT Edward et STOKES Randall G., « Racial Prejudice and Economic Pragmatism : A South African Case Study », *Journal of Modern African Studies*, IV, 3, 1976, pp. 487-506.

FIRST R., STEELE J. et GURNEY C., *The South African Connection : Western Investment in Apartheid*, Penguin, Harmondsworth, 1973, 352 p.

FRANKEL Herbert S., *Capital Investment in South Africa*, Howard Fertig, New York, 1969, 492 p. (1<sup>re</sup> éd. 1938).

FRANSMAN Martin et DAVIES Robert, « The South African Social Formation in the Early Capitalist Period *circa* 1870-1929. Some Views on the Question of Hegemony », dans T. ADLER éd., *Perspectives on South Africa*, University of the Witwatersrand, Johannesburg, 1977, pp. 242-299.

GERVASI S., *Industrialization, Foreign Capital and Forced Labour in South Africa*, United Nations Publications, New York, 1970, 102 p.

GIBSON Richard, *African Liberation Movements : Contemporary Struggles against White Minority Rule*, Oxford University Press, Londres, 1972, xiii-350 p.

GOOD Kenneth, « Settler Colonialism : Economic Development and Class Formation », *Journal of Modern African Studies*, XIV, 4, 1976, p. 597-620.

HARVEY Charles, « British Investment in Southern Africa », *Journal of Southern African Studies*, I, 1, 1974, pp. 52-73.

HELLMANN Ellen éd., *Handbook on Race Relations in South Africa*, Oxford University Press, Le Cap, 1949, XII-778 p.

HEMSON David, « Dock Workers, Labour Circulation and Class Struggles in Durban, 1940-1959 », *Journal of Southern African Studies*, IV, 1, 1977, pp. 88-124.

HEPPLE Alex, *The African Worker in South Africa. A Study of Trade Unionism*, Africa Bureau, Londres, s.d., 36 p.

HEPPLE A., *South Africa. A Political and Economic History*, Pall Mail Press, Londres, 1966, X-282 p.

HEPPLE A., *South Africa : Workers under Apartheid*, Christian Action Publications, Londres, 1971, vi-88 p. (1<sup>re</sup> éd., 1969).

HERD Norman, *1922 : The Revolt on the Rand*, Blue Crâne Books, Johannesburg, 1966, 210 p.

HORRELL Muriel, *Bantu Education to 1968*, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1968, vi-170 p.

[206]

HORRELL M., *Introduction to South Africa : Basic Facts and Figures*, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1968, vi-74 p.

HORWITZ Ralph, *The Political Economy of South Africa*, Weidenfeld & Nicholson, Londres, 1967, 522 p.

HOUGHTON D. Hobart, *The South African Economy*, Oxford University Press, Le Cap, 1964, x-261 p.

HOUGHTON D. Hobart et DAGUT J. éd., *Source Material on the South African Economy, 1860-1970*, Oxford University Press, Londres et Le Cap, 3 vol. : I. 1860-1899, 1972, xxn-371 p. ; II. 1899-1919, 1972, xii-247 p. ; III. 1920-1970, 1973, xii-263 p.

HUNTER (WILSON) Monica, *Reaction to Conquest. Effects of Contact with Europeans on the Pondo of South Africa*, Oxford University Press, Londres, 1961, xviii-583 p. (1<sup>re</sup> éd., 1936).

HUTT W. H., *The Economies of the Colour-Bar : A Study of the Economic Origins and Conséquences of Racial Segregation in South Africa*, A. Deutsch, Londres, 1964, 189 p.

INNES Duncan et O'MEARA Dan, « Class Formation and Ideology : The Transkei Region », *Review of African Political Economy*, 7, 1976, pp. 69-86.

JEEVES A., « African Protest in Southern Africa (1945-1960) », *International Journal* (Toronto), XXVIII, 3, 1973, pp. 465-510.

JEEVES A., « The Control of Migratory Labour on South Africa Gold Mines », *Journal of Southern African Studies*, II, 1, 1975, pp. 3-29.

JOHNS Sheridan, « Obstacles to Guérilla Warfare. A South African Case Study », *Journal of Modern African Studies*, XI, 2, 1973, pp. 267-303.

JOHNSTONE Frederick A., *Class, Race and Gold : A Study of Class Relations and Racial Discrimination in South Africa*, Routledge & Kegan Paul, Londres, International Library of Sociology, 1976, xiv-298 p.

KAPLAN D. E., « Capitalist Development in South Africa : Class Conflict and the State », dans T. ADLER éd., *Perspectives on South Africa*, University of the Witwatersrand, Johannesburg, 1977, pp. 96-131.

KAPLAN D. E., « The Politics of Industrial Protection in South Africa, 1910-1939 », *Journal of Southern African Studies*, III, 1, 1976, pp. 70-91.

KATZ Elaine N., *A Trade Union Aristocracy. A History of White Workers in the Transvaal and the General Strike of 1913*, University of Witwatersrand, African Studies Institute Communication, Johannesburg, 3, 1976, xii-601 p.

KUPER Léo, *Race, Class and Power : Ideology and Revolutionary Change in Plural Societies*, Duckworth, Londres, 1974, viii-345 p.

KUPER Léo et SMITH Michael G. éd., *Pluralism in Africa*, University of California Press, Berkeley, 1969, x-546 p.

LACHARTRE Brigitte, *Luttes ouvrières et libération en Afrique du Sud*, Syros, Paris, 1977, 198 p.

LANGA A., « New Trends in African Nationalism », *African Communist*, 69, 1977, pp. 99-106.

LANNE B., « La Politique des bantoustans ou *homelands* », *Afrique contemporaine*, XV, 87, 1976, pp. 2-11.

LEFORT René, *L'Afrique du Sud : histoire d'une crise*, Petite Collection Maspero, Paris, 1977, 152 p.

[207]

LEGASSICK Martin, « The Dynamics of Modernisation in South Africa », *Journal of African History*, XIII, 1, 1972, pp. 145-150.

LEGASSICK M., « Ideology, Législation and Economy in post-1948 South Africa », *Journal of Southern African Studies*, I, 1, 1974, pp. 5-35.

LEGASSICK M., « South Africa : Forced Labour, Industrialization and Racial Differentiation », dans R. HARRIS éd., *The Political Economy of Africa*, Schenkman, Cambridge, Mass., 1975, pp. 227-270.

LEGASSICK M., « Race, Industrialization and Social Change in South Africa : The Case of R.F.A. Hoernle », *African Affairs*, LXXV, 299, 1976, pp. 224-239.

LEGASSICK M., « Gold, Agriculture and Secondary Industry in South Africa 1885-1970 : From Periphery to Sub-Metropole as a Forced Labour System », dans R. PALMER et N. PARSONS éd., *The Roots of Rural Poverty in Central and Southern Africa*, Heinemann, Londres, 1977, pp. 175-200.

LEGASSICK Martin et HEMSON David, *Foreign Investment and the Reproduction of Racial Capitalism in South Africa*, Anti-Apartheid Movement, Londres, 1976, 16 p.

LEGASSICK Martin et INNES Duncan, « Capital Restructuring and Apartheid : A Critique of Constructive Engagement », *African Affairs*, LXXVI, 305, 1977, pp. 437-482.

LEGASSICK Martin et WOLPE Harold, « The Bantustans and Capital Accumulation in South Africa », *Review of African Political Economy*, 7, 1976, pp. 87-107.

LEISTNER S.M.E., « Economic and Social Aspects of Physical Control over Rural-Urban Population Movements », *Journal of Racial Affairs*, XIX, 3, 1968, pp. 3-18.

LERUMO A., « Fifty Years of the Communist Party », *African Communist*, 44, 1971, pp. 83-98 ; 45, pp. 90-105 ; 46, pp. 29-49 ; 47, pp. 39-56.

LEYS Roger, « South African Gold Mining in 1974 : The Gold of Migrant Labour », *African Affairs*, LXXIV, 295, 1975, pp. 196-208.

LIMP Walter, *Anatomie de l'apartheid*, Casterman, coll. Politique-Hebdo Poche, Paris, 1972, 175 p.

LIPTON Merle, « White Farming : A Case Study of Change in South Africa », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, XII, 1, 1974, pp. 42-61.

LORY G., « Les Migrations de travail en Afrique australe », *Revue française d'études politiques africaines*, X, 119, novembre 1975, p. 14-33.

MACKINTOSH Peter, « When Thieves Fall out », *African Communist*, 40, 1970, pp. 60-72.

MALHERBE Ernst G., *Bantu Manpower and Education*, South African Institute of Race Relations, Johannesburg, 1969, vi-38 p.

MANDELA Nelson, *L'Apartheid*, éd. de Minuit, Paris, 1965, 112 p.

MANDELA N., *No Easy Way to Freedom : Articles, Speeches and Trial Addresses of Nelson Mandela*, Heinemann, Londres, 1973, XIV-189 p.

MARKS Shula, « South African Studies since World War Two », dans C. FYFE éd., *African Studies since 1945 : A Tribute to Basil Davidson*, Longman, Londres, 1976, pp. 186-199.

MAYER Philip, *Townsmen or Tribesmen : Conservatism and the Process of Urbanization in a South African City*, Oxford University Press, Le Cap, 1962, Xvi-306 p.

[208]

MBEKI Govan A. M., *South Africa : The Peasants' Revolt*, Penguin, Londres, 1964, 159 p.

MEILLASSOUX Claude, « De la reproduction à la production », dans *Terrains et théories*, Anthropos, Paris, 1977, pp. 313-332.

MHLONGO S., « Une analyse des classes en Afrique du Sud », *Les Temps modernes*, XXXI, 352, novembre 1975, pp. 686-728.

MOLAPO S., « On the National Question », *African Communist*, 65, 1976, pp. 82-93.

MOLTENO Robert, « L'Opposition menée par certains universitaires nord-américains à la libération de l'Afrique australe », *Revue française d'études politiques africaines*, 129, septembre 1976, pp. 50-78.

MORRIS Mike L., « The Development of Capitalism in South African Agriculture : Class Struggle in the Countryside », *Economy and Society*, V, 3, 1976, pp. 292-343.

MORRIS M. L., « Capitalism and Apartheid : A Critique of Some Current Conceptions of Cheap Labour Power », dans T. ADLER éd., *Perspectives on South Africa*, African Studies Institute, Johannesburg, 1977, pp. 51-93.

MORROCK R., « Les Bantoustans d'Afrique du Sud : illusions et réalité », *Les Temps modernes*, XXXII, 363, octobre 1976, pp. 573-600.

NYAMEKO R. S. et al., « The Role of Black Consciousness in the South African Revolution », *African Communist*, 68, 1977, pp. 34-47.

O'MEARA Dan, « The 1946 African Mine Workers' Strike and the Political Economy of South Africa », *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, XIII, 2, 1975, pp. 146-173.

O'MEARA D., « The Afrikaner Broederbond 1927-1948 : Class Vanguard of African Nationalism », *Journal of Southern African Studies*, III, 2, 1977, pp. 156-186.

O'MEARA D., « Analysing Afrikaner Nationalism : The Christian-National Assault on White Trade-Unionism in South Africa, 1934-1948 », *African Affairs*, LXXVII, 306, 1978, pp. 45-72.

PALMER Robin et PARSONS Neil éd., *The Roots of Rural Poverty in Central and Southern Africa*, Heinemann, Londres, 1977, 430 p.

PERRINGS Charles, « The Production Process, Industrial Labour Strategies and Worker Responses in the South African Gold Mining Industry ; Review Article », *Journal of African History*, XVIII, I, 1977, pp. 129-135.

PERSON Yves, « Idéologie et histoire sud-africaines », *Revue française d'études politiques africaines*, XII, 144, décembre 1977, pp. 20-58.

PETRYSZAK Nicholas, « The Dynamics of Acquiescence in South Africa », *African Affairs*, LXXV, 301, 1976, pp. 444-462.

PICHON Roland, « L'Afrique du Sud : origine et conséquences de l'apartheid », *Etudes*, 344, 1976, pp. 669-687.

POTHOLM Christian P. et DALE Richard éd., *Southern Africa in Perspective. Essays in Régional Politics*, Free Press, New York, 1972, xiii-418 p.

PROTHERO R. Mansell, « Le Recrutement des travailleurs étrangers par l'Afrique du Sud », *Tiers Monde*, XVIII, 69, 1977, pp. 101-113. REX John, « The Plural Society ; The South African Case », *Race*, XII, 4, 1971, pp. 401-413.

[209]

REX J., *Race, Colonialism and the City*, Routledge & Kegan Paul, Londres, 1973, cc-310 p.

RHOODIE N. J., *Apartheid and Racial Partnership in South Africa*, Academica, Pretoria, 1969, 429 p.

RHOODIE N. J., « The Coloured Policy of South Africa : Parallelism as a Socio-Political Device to Regulate White-Coloured Intégration », *African Affairs*, LXXII, 286, 1973, pp. 46-56.

ROGERS Barbara, *Divide and Rule : South Africa's Bantustans*, I.D.A.F., Londres, 1976, 80 p.

ROGERS B., *White Wealth and Black Poverty : American Investments in Southern Africa*, Greenwood Press, Wesport, Conn., 1976, x-331 p.

SACHS Emile S., *L'Afrique du Sud au carrefour*, Le Seuil, Paris, 1954, 222 p. (trad. de l'anglais).

ST-JORRE J. de, « Inside the *Laager* : White Power in South Africa », *Foreign Affairs*, LV, 1, 1976, pp. 169-186.

SAVAGE Michael, « Costs of Enforcing Apartheid and Problems of Change », *African Affairs*, LXXVI, 304, 1977, pp. 287-302.

SCHAPERA Isaac, *Migrant Labour and Tribal Life : A Study of Conditions in the Bechuanaland Protectorate*, Oxford University Press, Londres, 1947, xi-248 p.

SEVRY Jean, « Education et apartheid en Afrique du Sud », *Présence africaine*, 97, 1976, pp. 60-80.

SIMONS Harold J., *African Women : their Legal Statute in South Africa*, Northwestern University Press, Evanston, 1968, 299 p.

SIMONS H. J. et SIMONS Ray Esther, *Class and Colour in South Africa, 1850-1950*, Penguin, Harmondsworth, 1969, 702 p.

SIMSON H., « The Myth of the White Working Class in South Africa », *African Review*, IV, 2, 1974, pp. 189-204.

South Africa, Office of Census and Statistics, *Union Statistics for Fifty Years (1910-1960)*, Government Printer, Pretoria, 1963.

SOUTHALL R. J., « The Beneficiaries of Transkeian "independence" », *Journal of Modern African Studies*, XV, 1, 1977, pp. 1-23.

STERN Henri, « Economie et apartheid », *Les Temps modernes*, 226, mars 1965, pp. 1643-1665.

STOKES R. G., « The Afrikaner Industrial Entrepreneur and Afrikaner Nationalism », *Economic Development and Cultural Change*, XXII, 4, 1974, pp. 557-579.

SWANSON M. W., « The Urban Origins of Separate Development », *Race*, X, 1, 1968, pp. 31-40.

SWANSON M.W., « "The Durban System" : Roots of Urban Apartheid in Colonial Natal », *African Studies*, XXV, 3-4, 1976, pp. 159-176. THION Serge, *Le Pouvoir pâle*, Le Seuil, Paris, 1969, 320 p.

THOMPSON Léonard et BUTLER Jeffrey éd., *Change in Contemporary South Africa*, University of California Press, Berkeley et Los Angeles, 1975, xv-447 p.

TRAPIDO S., « South Africa in a Comparative Study of Industrialization », *Journal of Development Studies*, VII, 3, 1971, pp. 309-320.

TRUU M. L. éd., *Public Policy and the South African Economy : Essays in Memory of Desmond Hobart Houghton*, Oxford University Press, Le Cap, 1976, xiv-206 p.

[210]

TURNER Richard, *Pouvoir blanc et stratégies de libération en Afrique au Sud, Apartheid Non* (numéro spécial), Paris, 1977, 3<sup>e</sup> éd., 58 p.

TuROK Ben, *Stratégie Problems m South Africa's Liberation Struggle : a Critical Analysis*, Liberation Support Movement Information Centre Press, Richmond (B.C., Canada), 1974, 70 p.

TUROK Ben et MAXEY Kees, « Southern Africa : White Power in Crisis », dans P.C.W. GUTKIND et I. WALLERSTEIN éd., *The Political Economy of Contemporary Africa*, Sage, Beverly Hills, 1976, pp. 232-260.

VAN DEN BERGHE Pierre L., « Apartheid : une interprétation sociologique de la ségrégation raciale », *Cahiers internationaux de sociologie*, 28, 1960, pp. 47-76.

VAN DEN BERGHE P. L., *South Africa : a Study in Conflict*, Wesleyan University Press, Middletown, Conn., 1965, x-371 p.

VAN DEN BERGHE P. L., « Durban, urbanisation et apartheid », *Revue française d'études politiques africaines*, 67, 1971, pp. 40-53.

VAN DER HORST Sheila T., *Native Labour in South Africa*, Oxford University Press, Londres, 1942, Xil-340 p. (réimpr. 1971).

VAN DER HORST S. T., *African Workers in Town : A Study of Labour in Cape Town*, Oxford University Press, Le Cap, 1965, ix-140 p.

VAN DER HORST S. T., « The Effects of Industrialization on Race Relations in South Africa », dans G. HUNTER éd., *Industrialization and Race Relations*, Oxford University Press, Londres, 1965, pp. 97-140.

VAN DER HORST S. T., « Labour Policy in South Africa (1948-1976) : A Sketch », dans M. L. TRUU éd., *Public Policy and the South African Economy*, Oxford University Press, Le Cap, 1976, pp. 101-129.

WALSHE Peter, « The Changing Content of Apartheid », *Review of Politics*, XXV, 1963, pp. 343-361.

WALSHE P., *The Rise of African Nationalism in South Africa : The African National Congress 1912-1932*, C. Hurst, Londres, 1970, xvi-480 p.

WEBSTER D., « A Review of Some Popular Anthropological Approaches to the Understanding of Black Workers », *South African Labour Bulletin*, III, 1, 1976.

WELSH D., *The Roots of Segregation. Native Policy in Colonial Natal, 1845-1910*, Oxford University Press, Londres, 1973, X-531 p.

WILLIAMS Donovan, « African Nationalism in South Africa : Origins and Problems », *Journal of African History*, XI, 3, 1970, pp. 371-383.

WILSON Francis, « Farming, 1866-1966 », dans M. WILSON et L. THOMPSON éd., *The Oxford History of South Africa*, vol. II, Clarendon Press, Oxford, 1971, pp. 104-171.

WILSON F., *Labour in the South African Gold Mines (1911-1969)*, Cambridge University Press, Cambridge, African Studies Séries, 6, 1972, xviii-218 p.

WILSON F., « International Migration in Southern Africa », *International Migration Review*, X, 4, 1976, pp. 451-488.

WILSON Monica, « The Growth of Peasant Communities », dans M. WILSON et L. THOMPSON éd., *The Oxford History of South Africa*, vol. II, Clarendon Press, Oxford, 1971, pp. 49-103.

WILSON M., « Changing Lines of Cleavages », dans M. FORTES et S. PATERSON éd., *Studies in African Social Anthropology*, Académie Press, Londres, 1975, pp. 41-53.

[211]

WILSON Monica et MAFEJE Archie, *Langa, a Study of Social Groups in an African Township*, Oxford University Press, Le Cap, 1963, ix-190 p.

WILSON Monica et THOMPSON Léonard éd., *The Oxford History of South Africa*, Clarendon Press, Oxford, 2 vol. : I. *South Africa to 1870*, 1969, xxiii-502 p. ; II. *South Africa 1870-1966*, 1971, xv-584 p.

WOLPE Harold, « Industrialization and Race in South Africa », dans Sami ZUBAIDA éd., *Race and Racialism*, Tavistock, Londres, 1970, pp. 151-179.

WOLPE H., « The Theory of Internal Colonialism », dans I. OXAAL, T. BARNETT et D. BOOTH éd., *Beyond the Sociology of Development. Economy and Society in Latin America and Africa*, Routledge & Kegan Paul, Londres, 1975, pp. 229-252.

WOLPE H., « The "White Working Class" in South Africa », *Economy and Society*, V, 2, 1976, pp. 197-240.

YUDELMAN David, « Industrialization, Race Relations and Change in South Africa : An Ideological and Academic Debate », *African Affairs*, LXXIV, 294, 1975, pp. 82-96.

[212]

[213]

## TABLE

Roger Meunier, "Recherches marxistes et capitalisme sud-africain."  
[5]

I. Frederick A. Johnstone, "Prospérité et domination des blancs  
d'Afrique du sud." [25]

II. Martin Legassick, "Afrique du sud : accumulation du capital et  
violence." [47]

III. Harold Wolpe, "Capitalisme et force de travail bon marché en  
Afrique du sud : de la ségrégation à l'apartheid." [99]

IV. Mike Morris, "Le développement du capitalisme dans  
l'agriculture sud-africaine." [137]

Bibliographie [203]

[214]

[215]

## Dossiers africains

dirigés par Marc Augé et Jean Copans

### *Déjà publiés*

*La Construction du monde. Religion, représentations, idéologie*, sous la direction de Marc Augé, 1974.

*Critiques et politiques de l'anthropologie*, par Jean Copans, 1974.

*Les Domaines de la parenté. Filiation, alliance, résidence*, sous la direction de Marc Augé, 1975.

*Sécheresses et famines du Sahel. I. Écologie, dénutrition, assistance*, sous la direction de Jean Copans, 1975.

*Sécheresses et famines du Sahel. II. Paysans et nomades*, sous la direction de Jean Copans, 1975.

*L'Anthropologie économique. Courants et problèmes*, sous la direction de François Pouillon, 1976.

*Les Migrations africaines. Réseaux et processus migratoires*, sous la direction de Jean-Loup Amselle, 1976.

*Pouvoir des vivants, langage des morts. Idéologiques sakalava*, par J. F. Baré, 1977.

*Les Lois du silence. Essai sur la fonction sociale du secret*, par Jean Jamin, 1977.

*Le Tourisme en Afrique de l'Ouest : panacée ou nouvelle traite ?*, 1978.

*Apartheid et capitalisme. Le système économique de l'Afrique du Sud*, 1978.

**Fin du texte**